BIBLIOTECA NAZ
141
D
35
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
141
D
35
NAPOLI

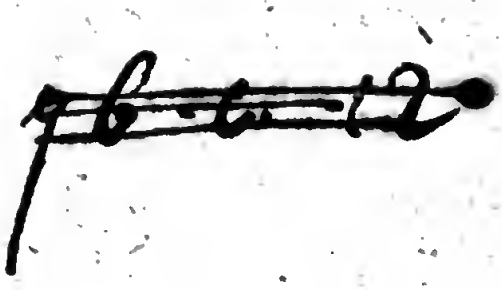

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
D'ANGLETERRE,

Depuis la conquête des Romains, jusqu'au regne de Georges II.

Par M. l'abbé Millot, de l'Académie Françoise.

Quatrieme Édition.

TOME II.

R. B. B.

A PARIS,
Chez Durand, neveu, rue Galande, Hôtel de Lesseville.

M. DCC. LXXXI.
Avec Approbation, & Privilege du Roi.

ÉLÉMENS
DE L'HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

ÉDOUARD IV.

1461. Roſe rouge & Roſe blanche. Cruauté d'Edouard.

Les deux factions implacables de la Roſe rouge & de la Roſe blanche, (c'eſt ainſi qu'on les diſtinguoit) la premiere attachée à la maiſon de Lancaſter, & la ſeconde à celle d'York, inonderent de ſang tout le royaume, avant que le gouvernement fût établi ſur une baſe ſolide. Edouard lui-même n'avoit que trop de penchant à ſoutenir ſon pouvoir par de cruelles exécutions. Dès le commencement de ſon regne, un ouvrier de

Londres qui avoit une couronne pour enſeigne, fut condamné & mis à mort, parce qu'il avoit dit en plaiſantant qu'il feroit ſon fils héritier de la *couronne*.

Marguerite reprend les armes.

Ce trait fut bientôt ſuivi de ſcenes plus ſanglantes. L'intrépide Marguerite avoit raſſemblé, dans les provinces du nord, une armée de ſoixante mille hommes. Le nouveau roi & le comte de Warwick coururent s'oppoſer à ſes progrès. On touchoit au moment d'une furieuſe bataille. Pour

Sanglante bataille de Touton,

inſpirer du courage aux troupes, Warwick tua ſon cheval en leur préſence, & jura de partager le ſort du moindre ſoldat. On publia en même tems que ceux qui voudroient ſe retirer, pouvoient le faire librement; mais qu'enſuite on n'épargneroit aucun de ceux qui montreroient quelque lâcheté. Les deux armées combattirent avec acharnement à Touton. Celle de Marguerite, quoique plus nombreuſe d'un tiers, fut miſe en déroute. Il étoit défendu de faire quartier à perſonne. Trente-ſix mille hommes demeurerent ſur la place, maſſacrés par leurs concitoyens. Le

comte de Weſtmoreland, chef de la maiſon de Nevil, attaché au parti d'York, périt avec le comte de Northumberland & d'autres ſeigneurs. Henri VI & la reine Marguerite s'enfuirent en Ecoſſe, où des diſcordes inteſtines, ſous la minorité de Jacques III, ne permettoient pas de leur procurer de grands ſecours.

Parlement contre la maiſon de Lancaſter.

Après cette grande victoire, Edouard s'empreſſa de convoquer un parlement. Son titre y fut reconnu ſans peine. Pluſieurs actes des derniers regnes furent annullés par la loi du plus fort. Henri, Marguerite, leurs fils, leurs principaux partiſans, furent regardés comme ennemis de l'état. Ainſi la fortune renverſe, en un inſtant, & les monarques & les lois, & même les idées. Cependant Marguerite ſollicitoit des ſecours auprès de Louis XI, ſucceſſeur de Charles VII, prince plus ruſé qu'entreprenant, réſolu de ſubjuguer les grands de ſon royaume, plutôt que de s'expoſer aux riſques des guerres étrangeres. Comme on lui promettoit la reſtitution de Calais, il accorda deux mille hommes d'armes, auxquels ſe

Marguerite obtient quelques ſecours de Louis XI.

joignit un corps d'aventuriers écoſſois, avec les plus zélés partiſans de la roſe rouge.

1464. Bataille de Hexham. Danger de Marguerite.

La bataille de Hexham confondit ce reſte d'eſpérance. Le lord Montague tailla en pieces l'armée de la reine. Pluſieurs têtes illuſtres tomberent par la loi martiale. C'étoit le ſyſtême d'Edouard IV, d'exterminer ſes ennemis. Il vouloit cimenter de leur ſang un trône fondé ſur la violence & ſujet aux révolutions. Marguerite, après ſa défaite, fuyant dans une forêt, y fut volée par des brigands. Echappée de ce péril, elle voit un autre voleur fondre ſur elle, l'épée à la main. *Approchez, mon ami*, s'écrie-t-elle en lui préſentant ſon fils, *je confie à votre garde le fils de votre roi.* Quelle ame endurcie au crime n'eſt pas encore ſuſceptible de quelque ſentiment de vertu? Ce brigand, touché de la confiance qu'on lui témoignoit, prit ſoin de la reine & la mit en ſureté. Elle ſe ſauve en France quelque temps après. Henri VI demeura caché un an dans le comté de Lancaſter. On le découvrit enfin, on l'enferma dans la tour de

Londres. Sa foibleſſe le faiſoit paroître trop mépriſable, pour qu'on attentât ſur ſes jours.

Edouard, victorieux de tous ſes ennemis, paiſible poſſeſſeur de la couronne, voyant ſes droits légalement confirmés & généralement reconnus, ſe livra au penchant extrême qu'il avoit pour les plaiſirs. Il y trouva un écueil funeſte à ſon repos & à ſa puiſſance. Les graces de ſa perſonne, ſon affabilité, ſa galanterie, quoiqu'unies à un caractere dur & cruel, le rendoient charmant aux yeux des femmes dont il étoit amoureux. Ses deſirs trouvoient peu d'obſtacles. Une ſeule l'enchaîna en lui réſiſtant. Le haſard lui fit connoître Eliſabeth Wideville, veuve du chevalier Gray ſimple gentilhomme, fille d'un ſecond mariage de la ducheſſe de Bedford avec un homme dont la naiſſance n'avoit rien d'illuſtre. Frappé des appas de la jeune veuve, qui imploroit à genoux ſa protection pour des enfans orphelins, le roi paſſa bientôt de la pitié à la plus vive tendreſſe. La vertu d'Eliſabeth fut inflexible à tous les efforts de ſa paſſion. L'eſtime aug-

Mariage du roi avec Eliſabeth Wideville.

mente l'amour. Edouard offrit la couronne à cette veuve. Un mariage ſecret les unit, tandis que le comte de Warwick négocioit, par les ordres même du roi, une alliance digne de lui, avec Bonne de Savoie, ſœur de la reine de France.

Warwick mécontent.

La nouvelle de ce qui s'étoit paſſé en Angleterre remplit d'indignation ce redoutable ſeigneur. Il ſe crut mépriſé; il hâta ſon retour. Au lieu d'appaiſer ſon reſſentiment, on l'aigrit davantage, en prodiguant les titres & les faveurs aux parens de la reine. Cette partialité excita d'autant plus de jalouſie parmi la nobleſſe, qu'Edouard, en vertu d'un acte du parlement, avoit retiré la plupart des dons qu'il avoit faits depuis ſon avénement au trône. Une foule de mécontens ſe lia aux intérêts de Warwick; le duc de Clarence, frere du roi, épouſa une de ſes filles: le gouvernement étoit menacé de grands orages. Edouard s'efforça de les prévenir. Il fit un traité avec Charles duc de Bourgogne, implacable ennemi de Louis XI, deſcendant, par ſa mere, de la maiſon de Lancaſter,

Il forme un parti.

Alliances d'Edouard.

mais qui ſacrifia ſans peine à la politique cette maiſon malheureuſe & opprimée. Le duc de Bretagne ſe ligua auſſi avec Edouard.

Nouveaux troubles, où la vérité eſt obscurcie.

L'eſprit de faction, preſque toujours ennemi du vrai, a tellement altéré l'hiſtoire de ce temps-là, qu'il eſt impoſſible de décider ſurement entre les divers partis. On voit une grande révolte dans la province d'York, attribuée par les uns au comte de Warwick, quoique les autres aſſurent qu'il contribua par ſes conſeils à la diſſiper. Une ſeconde révolte s'éleva bientôt après, ſans qu'on puiſſe en démêler les motifs. De cruelles vengeances, des exécutions arbitraires, ſuivirent toujours ces ſoulèvemens. On trouve de part & d'autre la même fureur; & parmi tant de choſes douteuſes, il n'eſt que trop certain qu'on immoloit à la paſſion les lois & l'humanité.

1470. Warwick réconcilié avec Marguerite d'Anjou.

Enfin le duc de Clarence & le comte de Warwick ſe déclarent contre le roi. Leurs meſures ne réuſſiſſent point; ils prennent la fuite. Louis XI vient à bout de réconcilier Warwick avec la reine Marguerite, qui réſi-

doit à Angers. Jamais animoſité plus violente ne céda aux intérêts politiques. Le pere de ce fameux général avoit été exécuté par les ordres de la reine. Cette princeſſe voyoit dans Warwick l'oppreſſeur de ſon époux, l'auteur de ſes propres diſgraces. Ils convinrent néanmoins de ſe réunir, pour détrôner Edouard IV, & pour rétablir Henri VI. Clarence parut entrer dans toutes leurs vues, quoiqu'il commençât à ſentir qu'il agiſſoit contre lui-même, en conſpirant contre ſon frere.

Henri VI rétabli par Warwick.

Une confiance aveugle, jointe à l'ivreſſe des plaiſirs, endormit Edouard ſur le danger. Loin de ſe précautionner contre une invaſion prochaine, il ne deſiroit rien tant, diſoit-il, que de voir ſes ennemis débarquer en Angleterre. Warwick y parut bientôt. Son nom ſi cher aux Anglois, ſon immenſe crédit, l'humeur turbulente de la nation, attirerent en peu de jours plus de ſoixante mille hommes ſous ſes étendards. Le roi marcha précipitamment contre lui. Les deux armées ſe rencontrerent près de Nottingham. Une attaque nocturne

mit le trouble dans le camp royal. Edouard n'eut que le temps de s'enfuir. Warwick, maître du royaume onze jours après son arrivée, court à Londres, tire Henri de sa prison, le fait proclamer, assemble le parlement à Westminster : on casse, on abroge les actes précédens; on condamne au supplice Worcester, connétable du royaume, le premier grand seigneur qui se soit distingué par la culture des lettres; enfin la révolution fut si rapide, qu'à peine peut-on en suivre la trace.

Edouard reprend la couronne.

L'Angleterre étoit une scene mouvante de vicissitudes perpétuelles. Edouard ne tarda point à reparoître. Le duc de Bourgogne, qui l'avoit d'abord négligé dans sa disgrace, pour s'attacher le nouveau gouvernement, voyant ses espérances trompées, lui équipa, sous le nom de quelques négocians, une petite escadre, & lui donna une somme. Avec ce foible secours, Edouard, accompagné de deux mille hommes, débarqua en Angleterre; protestant qu'il ne venoit point rallumer la guerre civile, qu'il venoit seulement se remettre en pos-

ſeſſion du comté d'York, ſon patrimoine. Bientôt il eut ſous ſes ordres une armée conſidérable; il évita la rencontre de Warwick, & fut reçu dans Londres où les femmes l'adoroient, où les marchands, ſes créanciers, deſiroient de le voir rétabli pour être payés.

1471. Warwick eſt défait;

Il ſe préſente en bataille devant l'ennemi. La reine Marguerite étoit ſur le point d'arriver avec des troupes. Warwick, au lieu d'attendre ce renfort, ſe pique d'avoir tout l'honneur de la victoire. Le duc de Clarence l'abandonne pendant la nuit, & paſſe, à la tête de douze mille hommes, dans le camp du roi ſon frere. Cette déſertion eſt ſuivie de la bataille de Barnet. Warwick y eſt tué, Edouard vainqueur. Marguerite arrive enfin avec le jeune prince Edouard, ſon fils. Vaincue à Teukeſbury, elle eſt faite priſonniere. Son fils priſonnier comme elle, ayant parlé fiérement au roi, reçut un ſoufflet de ſa main, & fut aſſaſſiné ſur le champ par les ducs de Clarence & de Gloceſter.

& enſuite la reine Marguerite.

Mort de Henri VI.

Henri VI meurt quelques jours

après dans ſa priſon, peut-être par un nouvel aſſaſſinat. Ce malheureux prince, trop imbécille pour avoir de grandes vertus, jouiſſoit d'une réputation de ſainteté qui le rendoit reſpectable au peuple.

Ligue avec le duc de Bourgogne contre la France.

Après tant de ſcenes barbares, le roi retomba dans les piéges de la volupté. On le vit d'ailleurs plus attentif aux moyens de remplir ſes coffres qu'à ceux de guérir les plaies du royaume. Cependant ſes manieres populaires, ſa gaieté, ſes amuſemens même plaiſoient à la nation. Une entrepriſe contre la France pouvoit lui plaire davantage. Edouard ſe ligua avec Charles duc de Bourgogne, pour démembrer cette monarchie. Le parlement accorda un ſubſide. L'armée angloiſe débarqua bientôt à Calais. Mais la fougue impétueuſe du Bourguignon s'étoit tournée contre la Lorraine. Edouard ne trouvant point les ſecours qu'il en attendoit, prêta l'oreille aux offres de Louis XI, qui dédaignoit la gloire des armes, qui craignoit les événemens de la guerre, & qui alloit à ſes fins par des voies d'autant plus

1475. Politique de Louis XI.

sûres, qu'il étoit moins scrupuleux à tenir ses engagemens. L'argent étoit le principal ressort de sa politique.

Traité de Pecquigny.

On conclut un traité à Pecquigny près d'Amiens, par lequel Louis s'obligea sans honte à payer tous les ans cinquante mille écus à l'Angleterre. Il gagna les ministres anglois par des pensions; il témoigna un confiance entiere à Edouard; mais celui-ci lui témoignant quelque envie de le visiter à Paris, il éluda sa proposition avec adresse. *Edouard*, dit-il à Comines, *est un beau prince & fort galant: une maîtresse qu'il auroit à Paris, pourroit l'inviter à revenir d'une autre façon. Il vaut mieux que la mer nous sépare.* Malgré sa dissimulation profonde, il lui échappa un jour quelque raillerie contre ce prince, désarmé pour de l'argent. Ayant remarqué qu'un Gascon établi en Angleterre l'avoit entendu, il le retint en France par ses largesses. *J'ai trop parlé*, dit-il à cette occasion; *il est juste que j'en porte la peine.*

Louis refuse adroitement une visite d'Edouard.

Autre trait de sa politique.

Mort de Marguerite d'Anjou.

Le seul article du traité qui pût lui être honorable, fut la délivrance de la reine Marguerite, dont il paya

la rançon. Elle vécut juſqu'en 1482 dans une retraite paiſible, après avoir étonné le monde par des prodiges de courage, qui feroient plus d'honneur à ſon ſexe, ſi elle en avoit eu la douceur & la tendre ſenſibilité.

1477. On veut perdre le duc de Clarence.

Quoique le duc de Clarence, en trahiſſant Warwick pour ſe réunir au roi, eût contribué à la révolution, la violence & la légéreté de ſon caractere le rendoient toujours également ſuſpect & odieux. Le duc de Gloceſter, ſon cadet, ne le haïſſoit pas moins qu'Edouard. On réſolut ſa perte; on commença par la ruine de ſes amis. Le roi chaſſant un jour dans le parc de Thomas Burdet, tua un daim blanc que ce gentilhomme aimoit beaucoup. Burdet s'écria dans un tranſport de colere : *Je voudrois que le bois du daim fût dans le ventre de celui qui a conſeillé au roi de me faire cet affront.* On lui fit un crime capital d'une ſaillie ſi peu criminelle. L'accuſé étoit ami de Clarence : il n'échappa point au ſupplice. Un eccléſiaſtique, pour la même raiſon, fut exécuté comme ſorcier. Il ſavoit les mathématiques & l'aſtronomie : c'é-

On commence par ſes amis.

toit alors une preuve de ſortiléges. L'ignorance du ſiecle fit triompher la paſſion de la cour.

Procès de Clarence.

Clarence ne pouvoit douter que ces coups ne s'adreſſaſſent à lui-même. Loin de les parer avec prudence, il provoqua la haine en ſe récriant contre l'injuſtice. Le roi le fit arrêter. La chambre haute inſtruiſit ſon procès. Quelques expreſſions échappées au duc, ſans aucun acte ouvert de révolte, furent un ſujet de condamnation. La préſence du roi ôta même aux juges la liberté des ſuffrages. Les Communes concoururent avec baſſeſſe à l'iniquité des pairs, & demanderent l'exécution de Clarence. On eſt étonné de voir le parlement alors eſclave de la cour, quoique opiniâtre quelquefois à refuſer les ſubſides les plus néceſſaires. Regardoit-il la vie des citoyens, celle même des princes du ſang, comme moins précieuſe que l'argent de la nation?

Injuſtice du parlement.

Son ſupplice.

Toute la grace qu'on fit au frere du roi, fut de lui laiſſer le choix du ſupplice. Il voulut être noyé dans un tonneau de malvoiſie; tant il aimoit cette liqueur, ou plutôt tant il étoit bizarre en tout.

Edouard IV se montra toujours le même, cruel & voluptueux, emporté & sans politique. Il avoit fiancé ses quatre filles dès l'âge le plus tendre, avec de grands princes. Tous ces mariages manquerent. Le dauphin Charles, fils de Louis XI, devoit épouser l'aînée par un article du traité de Pecquigni : on lui destina la fille de l'empereur Maximilien. Le roi voulut se venger de cette injure. Louis XI eut l'adresse d'armer l'Ecosse contre lui. Gloceſter tenta une invasion en Ecosse, s'empara de Berwick, & obligea les Ecossois d'accepter la paix en cédant cette place. Edouard se préparoit à porter la guerre en France, lorsqu'il mourut âgé de quarante & un ans, laissant une couronne ensanglantée au jeune prince de Galles son fils, dont le regne ne dura que deux mois.

Edouard toujours vicieux.

1482. Sa mort.

ÉDOUARD V.

ET ENSUITE

RICHARD III.

1482. Minorité orageuse. Deux partis.

Après l'extinction des guerres civiles ſous le dernier regne, deux partis irréconciliables avoient diviſé la cour ; celui de la reine & de ſes parens, dont les principaux étoient le comte de Rivers ſon frere, & le marquis de Dorſet ſon fils ; & celui de l'ancienne nobleſſe, jalouſe de ces hommes nouveaux qui dominoient. Le duc de Buckingham, quoique beau-frere de la reine, le lord Haſtings, grand-chambellan, les lords Howard & Stanley, étoient à la tête de la ſeconde faction. Edouard IV, avant que de mourir, avoit ménagé une réconciliation apparente. Mais on change de viſage à la cour, ſans changer d'intérêts ni de ſentimens. A peine le roi fut-il mort, que les deux partis agirent ſuivant leurs vues différentes auprès du duc de Gloceſter, régent du royaume.

Ce prince cruel, ambitieux, capable de tous les crimes, couvroit ſous le maſque d'une profonde diſſimulation la noirceur de ſon ame & les ruſes de ſa politique. Il affecta un grand zele pour la reine, afin de l'attirer dans le piége. Le comte de Rivers, homme d'un mérite diſtingué, gardoit & élevoit à Ludlow près du pays de Galles, le jeune roi ſon neveu, qui n'avoit encore que douze ans. La reine vouloit d'abord qu'il le ramenât avec des troupes. Trompée par Gloceſter, elle révoqua ſes ordres. Le régent reçut Rivers de la maniere la plus affectueuſe, & le fit arrêter le lendemain. A cette nouvelle, la reine ſe réfugia dans l'abbaye de Weſtminſter, avec le duc d'York ſon ſecond fils. Il falloit lui enlever un dépôt ſi précieux. Gloceſter déclame dans le conſeil contre la défiance de la reine; il repréſente que le jeune prince doit aſſiſter au couronnement de ſon frere; il propoſe de l'arracher d'un aſyle qui n'eſt fait que pour ſauver les malfaiteurs. Les prélats ſoutiennent que l'aſyle eſt inviolable; mais ne pénétrant pas les intentions du régent, ils vont ſollici-

Richard duc de Gloceſter.

Comment il enleve le duc d'York.

ter la reine à laiſſer ſortir ſon fils : elle y conſent enfin malgré elle, après l'avoir baigné de ſes larmes & lui avoir dit le dernier adieu.

Scélérateſſe de Gloceſter.

Des barrieres inſurmontables ſembloient éloigner pour jamais de la couronne l'ambitieux Gloceſter. Outre les enfans d'Edouard IV, il en reſtoit deux de l'infortuné duc de Clarence, frere aîné du régent. Mais rien n'arrête un ſcélérat qui peut fouler aux pieds toutes les lois. Déclaré protecteur par le conſeil, ſans qu'on eût la moindre crainte pour la ſucceſſion, il fit d'abord exécuter le comte de Rivers & Richard Gray, un des enfans du premier lit de la reine; il fit entrer dans ſes vues le duc de Buckingham, dont la conſcience n'avoit pour regle que l'intérêt; & n'ayant pu ſéduire le lord Haſtings, ſujet fidele, il réſolut de s'en délivrer par un crime.

Accuſation ſinguliere de ſortilége.

Il demande en plein conſeil, quel châtiment méritent des gens qui ont attenté ſur la vie du protecteur? Haſtings répond qu'ils doivent être punis comme des traîtres. *Hé bien, ces traîtres,* ajoute le protecteur, *ſont la ſorciere de reine, veuve de mon frere, Jeanne*

Shore ſa maîtreſſe, & leurs complices. Voyez en quel état ils m'ont réduit par leurs ſortiléges! En même temps il découvre ſon bras, tout deſſéché. Perſonne n'ignoroit qu'il avoit cette infirmité dès l'enfance. *Aſſurément*, dit Haſtings, *ils ne peuvent être trop punis, s'ils ſont coupables d'un tel crime.*— *Quoi!* s'écrie le protecteur, *vous répondez par des ſi & par des* mais? *Vous êtes le premier coupable du crime; vous êtes un traître, & je jure par S. Paul de ne pas dîner qu'on ne m'ait apporté votre tête.* En achevant ces mots, il frappe ſur la table; des ſatellites entrent, on ſaiſit Haſtings, on l'entraîne & on lui tranche la tête. Deux heures après, on publie dans Londres une proclamation étudiée, écrite à loiſir, où étoient expoſés en détail les prétendus crimes de Haſtings, qu'on ſuppoſoit nouvellement découverts. L'impoſture étoit palpable; & quelqu'un obſerva que cette proclamation avoit été faite par eſprit de prophétie.

Supplice de Haſtings.

Jeanne Shore fut enſuite examinée ſur ſes maléfices: car le protecteur s'embarraſſoit peu de l'abſurdité,

Procès de Jeanne Shore.

pourvu qu'il arrivât à ſon but. On ne trouva point de preuves, malgré l'ignorance & la ſuperſtition du ſiecle. Le conſeil ne pouvant la condamner comme ſorciere, un tribunal eccléſiaſtique la condamna, comme adultere, à faire amende-honorable en chemiſe. Cette femme, ſéduite par Edouard IV, s'étoit rendue recommandable par ſon humanité & ſa bienfaiſance. Elle ne trouva plus d'amis dès qu'elle fut malheureuſe; elle finit ſes jours dans la miſere.

Glocester fait paſſer pour bâtards ſes deux freres.

Glocester leva enfin le maſque, & aſpira ouvertement à la couronne. Ses autres démarches répondirent à ſon début. Après avoir ſemé des doutes ſur la légitimité du mariage d'Edouard IV, il employa un moyen plus digne de ſa ſcélérateſſe. Ce fut de faire paſſer le dernier roi & le duc de Clarence pour bâtards, quelque infamie qui dût en rejaillir ſur ſa propre mere, encore vivante. Un prédicateur ſervit d'organe à la méchanceté. Le docteur Shaw, ayant pris pour texte ce paſſage, *les rejetons bâtards ne pouſſeront point de racines*, décria la naiſſance des deux freres du protecteur, éleva

Prédicateur qui le ſeconde

ce prince juſqu'aux nues, le repréſenta comme le véritable héritier du trône, & comme l'eſpérance de la nation. On s'attendoit à des cris de *Vive Richard.* L'auditoire demeura muet.

Une ſcene ſi ſcandaleuſe ne tourna qu'à la honte de Gloceſter & de ſon panégyriſte. Il falloit cependant arracher au peuple une ſorte de conſentement à la révolution projetée. Le maire de Londres, frere de Shaw, aſſembla les citoyens; Buckingham les haranga ſur le même ſujet que le docteur. Mais il eut beau demander, s'ils ne vouloient pas pour roi l'excellent duc de Gloceſter: un profond ſilence découvrit les ſentimens de l'aſſemblée. Enfin on vint à bout d'engager quelques artiſans à crier *Vive Richard.* Cette foible acclamation fut la voix du peuple, la voix de dieu. Buckingham courut dire au duc que la nation l'avoit proclamé. Celui-ci, en préſence de la multitude, affecta une fidélité inviolable au ſouverain, exhorta même le peuple à l'imiter ſur ce point. On répondit qu'on ne vouloit point d'autre roi que lui. Il accepta donc la couronne. Edouard V & le

Moyens infames pour le faire proclamer.

Meurtre d'Edouard V & de ſon frere.

duc d'York furent bientôt aſſaſſinés dans la tour de Londres. Leur mort mit le ſceau à l'uſurpation du tyran.

Richard III déteſté.

Ainſi le duc de Gloceſter commença, ſous le nom de Richard III, un regne que tant de crimes atroces rendoient exécrable. Il avoit promis au duc de Buckingham des récompenſes proportionnées à ſes ſervices; mais quelque intérêt qu'il eût à le ménager, il ne lui tint pas exactement parole, ſoit par la crainte de trop augmenter ſon pouvoir, ſoit par l'ingratitude ſi ordinaire aux méchans. Dès que Buckingham ſe crut offenſé, il médita une révolution. Richard ne pouvoit être qu'un monſtre aux yeux des Anglois. Ses perfidies, ſes meurtres, ſon uſurpation avoient quelque choſe de trop noir pour échapper à l'horreur publique. Il étoit facile d'armer encore cet eſprit de parti, qu'on voyoit ſi prompt à bouleverſer l'état.

Le comte de Richmond.

Le parti de Lancaſter ſentoit renaître ſon animoſité & ſes eſpérances. L'évêque d'Ely, que Richard avoit confié à la garde de Buckingham, lui perſuada de jeter les yeux ſur Henri comte de Richmond, héritier par les

femmes de la maiſon de Somerſet, & petit-fils d'Owen Tudor, ce gentilhomme Gallois qui avoit épouſé Catherine de France, veuve de Henri V. Richmond s'étoit retiré en Bretagne, ſous le regne d'Edouard IV, parce qu'on le regardoit comme un adverſaire dangereux. Pour fixer plus aiſément les ſuffrages en ſa faveur, le duc & l'évêque imaginerent de réunir dans ſa perſonne les droits de l'une & de l'autre maiſon, en lui faiſant épouſer la princeſſe Eliſabeth, fille aînée d'Edouard. La reine douairiere adopta ce projet, dans l'eſpérance d'un meilleur ſort. Richmond promit d'accomplir le mariage dès qu'il ſeroit en Angleterre.

Conſpiration ſans ſuccès.

Tout tyran eſt ſoupçonneux. Richard démêla les intrigues, & ſe mit en état de défenſe. Buckingham leva auſſitôt des troupes dans le pays de Galles. Mais des pluies affreuſes & continuelles l'ayant empêché de joindre ſes partiſans, les Gallois l'abandonnerent, autant par ſuperſtition que par famine : car le débordement des rivieres leur parut tenir du miracle. Il ſe réfugia chez un ancien ſerviteur

des prodiges de valeur ; prince trop odieux par ſes crimes, pour qu'on puiſſe louer ſes talens. La maiſon de Plantagenet ceſſa de regner. Elle occupoit le trône d'Angleterre depuis trois cent trente ans.

Etat de la nation.

L'hiſtoire va devenir plus intéreſſante & plus utile. Les arts qui poliſſent une nation, commençoient à ſe répandre. Les Pandectes de Juſtinien, découvertes en Italie vers l'année 1130, avoient appris inſenſiblement à penſer, & avoient jeté les fondemens d'une légiſlation raiſonnable. On ſentoit les avantages de la propriété ; on ſouhaitoit de l'affermir par de bonnes lois ; & les coutumes barbares perdoient leur empire. Le peuple étoit ſorti de la ſervitude. Ces *villains*, ces *ſerfs de la glebe*, à peine comptés auparavant parmi les hommes, étoient devenus les fermiers des ſeigneurs, & recueilloient les fruits du travail & de l'induſtrie. La liberté civile s'étoit élévée ſur les ruines du gouvernement féodal ; mais la liberté politique, telle qu'on la conçoit aujourd'hui en An-

Principes de changement en mieux.

gleterre, n'exiſtoit encore que très-imparfaitement. Nous la verrons, preſque méconnue ſous les Tudors, jeter néanmoins des racines que le temps & les circonſtances devoient fortifier. Dès qu'un peuple tel que les Anglois, défendu dans une grande île par l'océan même, non moins capable des efforts du génie que de ceux de la valeur, commençoit à jouir de la liberté, & à s'enrichir par le travail; dès que la guerre ne l'empêchoit pas, comme la plupart des autres peuples, d'étendre ſes vues ſur d'autres objets; dès qu'il s'affectionnoit à des principes généraux de droit public, déjà reconnus; ſon gouvernement tendoit en quelque ſorte de lui-même à une meilleure conſtitution.

Dans tous les pays, il étoit eſſentiel de ſoumettre l'indépendance des grands, parce qu'ils n'étoient pas moins les tyrans du peuple que les ennemis des couronnes. Louis XI en vint à bout par ſa politique toujours artificieuſe, toujours cruelle. Henri VII va ſuivre ſes traces avec ſuccès. Voici le temps où la royauté acquiert beaucoup de force, où par conſéquent les rois,

trop peu éclairés pour connoître les avantages de la paix, formeront de vaſtes entrepriſes dont l'Europe entiere ſera ébranlée. Louis XI & Henri VII évitent la guerre, afin de ſe rendre abſolus dans leurs royaumes; mais la puiſſance qu'ils aſſurent à la couronne ſera, entre les mains de leurs ſucceſſeurs, un inſtrument funeſte d'ambition.

QUATRIEME PARTIE.

LES TUDORS.

HENRI VII.

1485. Droits incertains du comte de Richmond.

Le comte de Richmond n'avoit aucun droit certain à la couronne. Il étoit héritier par les femmes de la maiſon de Somerſet, qui deſcendoit de Jean de Gaunt, duc de Lancaſter; mais ce n'étoit qu'une branche légitimée, exclue même de la ſucceſſion à la couronne par l'acte de légitimation. D'ailleurs ſa mere vivoit encore, & avoit ſur lui l'avantage d'un degré. Le titre de la maiſon d'York ſubſiſ-

toit toujours. Le mariage projeté avec Eliſabeth, fille d'Edouard IV, étoit l'unique moyen de faire diſparoître les difficultés, en réuniſſant les droits de ces deux maiſons rivales. Cependant, ne voulant pas tenir le ſceptre des mains d'une femme, ni s'expoſer à le perdre ſi elle mouroit ſans lui avoir donné d'enfans, Henri réſolut de s'en aſſurer la poſſeſſion par d'autres voies, & d'établir un droit perſonnel.

Il prend le titre de roi, après ſa victoire.

Après la victoire déciſive de Boſworth, ſon armée l'avoit reconnu pour roi avec de grandes acclamations. Les cris de *vive Henri VII* avoient retenti dans tout le champ de bataille. On lui avoit mis ſur la tête la couronne de Richard III. Il prit dès-lors le titre de roi, comme héritier de la maiſon de Lancaſter; & ſa jalouſie contre celle d'York, paſſion dont il ne guérit jamais, le porta à faire enfermer dans la tour le comte de Warwick, fils du duc de Clarence. Son entrée à Londres fut accompagnée de tous les ſignes de joie, que pouvoit inſpirer au peuple l'eſpérance d'être délivré des guerres

civiles. Il renouvela sa promesse d'épouser la fille d'Edouard, voyant que ce mariage étoit désiré avec ardeur; mais son premier soin, après la cérémonie du couronnement, fut de se procurer une autorité légale.

Le parlement convoqué à Westminster, sans prononcer sur le titre même de Henri, déclara que le droit de succession demeureroit dans sa personne; & comme il avoit été proscrit par un bill d'*attainder* ou de conviction, on déclara de plus que la couronne effaçoit toute espece de condamnation & de flétrissure.

Le parlement le reconnoît.

Il comptoit si peu sur les droits de sa naissance, qu'il s'adressa au pape pour les faire confirmer, comme si un décret de Rome avoit pu décider une pareille question. Innocent VIII lui accorda volontiers tout ce qu'il souhaitoit; & menaça d'excommunication réservée au saint Siége quiconque oseroit le troubler, lui ou ses successeurs, dans la possession de la couronne. Henri, autant par animosité que par politique, engagea le parlement à condamner Richard III, & les principaux partisans de la

Il fait confirmer ses droits par le pape.

Sa haine pour la maison d'York.

maiſon d'York, qu'il abhorroit. Cette animoſité n'étoit pas d'une grande ame, ni cette politique d'un grand génie. Il s'expoſoit imprudemment à la haine du peuple, affectionné pour le ſang des derniers rois. La princeſſe Elizabeth qu'il épouſa dans ces conjonctures, femme auſſi aimable que vertueuſe, éprouva elle-même l'influence des préjugés qu'il avoit contre ſa famille.

Son mariage avec la fille d'Edouard IV.

1486. Lambert Simnel, prétendu comte de Warwick.

Une conduite ſi peu populaire l'expoſoit à des ſoulévemens. A peine eut-il réprimé une révolte dans les provinces du nord, qu'il s'en forma une ſeconde plus dangereuſe, dont les circonſtances, quoique bizarres & en quelque ſorte romaneſques, portent cependant les caracteres de la vérité hiſtorique. Richard Simon, prêtre d'Oxford, génie hardi, remuant & ruſé, mit ſur la ſcene un fantôme de prince pour diſputer la couronne. L'inſtrument de ſon impoſture fut un jeune homme de quinze ans, nommé Lambert Simnel, fils d'un boulanger, mais doué de tous les talens propres à jouer avec ſuccès le rôle le plus difficile. Le

bruit s'étant répandu parmi le peuple, que Richard duc d'York, ſecond fils d'Edouard IV, avoit échappé aux mains de ſes meurtriers, le prêtre ſéditieux inſtruiſit d'abord ſon éleve à faire le perſonnage de ce prince. Un autre bruit le fit changer de plan. On débita que le jeune comte de Warwick, fils du duc de Clarence, s'étoit ſauvé de la tour; nouvelle agréable au gros de la nation, qui chériſſoit la maiſon d'York. Le fourbe profita de la circonſtance, & fit de Simnel un autre Warwick. Il y a lieu de croire que des perſonnes de haut rang entrerent dans le complot, puiſque le jeune homme parloit des affaires de la cour, comme s'il y eût paſſé ſa vie. La reine douairiere, mécontente du roi, indignée de n'avoir aucun crédit, favoriſa, s'il faut en croire les ſoupçons, une entrepriſe ſi étrange.

Simnel couronné en Irlande.

L'impoſture ne pouvoit guere réuſſir qu'en Irlande, où l'on étoit moins à portée de la découvrir, & où la maiſon d'York avoit un plus grand nombre de partiſans. Simnel y fut reçu comme un vrai Plantagenet. Le

comte de Kildare, gouverneur de l'île, ſe déclara en ſa faveur ; on le couronna à Dublin ſans la moindre oppoſition. Henri, informé de cet événement, prit auſſitôt ſes meſures. Il confina dans un monaſtère la reine douairiere, ſous prétexte qu'après lui avoir promis autrefois ſa fille en mariage, elle l'avoit remiſe enſuite entre les mains de Richard : faute qui devoit être oubliée depuis long-temps. Il fit ſortir de la tour le comte de Warwick, & l'expoſa aux yeux de tout le public ; mais les Irlandois infatués de leur prévention crierent à l'impoſture. Enfin il ſe diſpoſa à ſoumettre les rebelles par les armes. Leur parti étoit formidable. Le comte de Lincoln, fils du duc de Suffolk & d'une ſœur d'Edouard IV, conſpiroit de ſon côté & avoit des vues ſur la couronne. Il s'étoit retiré auprès de Marguerite d'York, veuve du dernier duc de Bourgogne, princeſſe puiſſante, très-attachée à ſa maiſon, & par ce motif très-irritée contre Henri. Elle envoya en Irlande un corps de deux mille ſoldats aguerris, ſous les ordres d'un brave officier,

Meſures du roi pour diſſiper la révolte.

Grand parti des rebelles.

nommé Swart. Lincoln & le lord Lovel débarquerent avec ce renfort.

1487. Fin de Simnel & de la conjuration.

Simnel, à la tête de ces troupes & des Irlandois, tenta une invaſion dans le royaume. On y étoit trop convaincu de l'impoſture pour lui donner du ſecours. Henri brûloit de combattre; Lincoln ſentoit la néceſſité d'une bataille. Les deux armées en vinrent aux mains à Stoke dans le comté de Nottingham. Les rebelles furent vaincus après une vigoureuſe réſiſtance; Lincoln, Lovel, Swart, perdirent la vie; Simnel & le prêtre Simon demeurerent priſonniers. Celui-ci en conſidération de ſon caractere, fut enfermé, au lieu d'être puni de mort. Celui-là reçut ſon pardon, tant on le mépriſoit. Sa royauté aboutit à un emploi digne de ſa naiſſance: il devint garçon de cuiſine chez le roi. Dans la ſuite on le fit fauconnier. Tel fut le dénouement d'une comédie, qui, toute ridicule qu'elle doit paroître, fit couler beaucoup de ſang.

1488. Troubles en Bretagne.

Henri VII, bien affermi ſur le trône, reſpecté par ſes ſujets, eſtimé de ſes voiſins, fixa ſon attention

ſur les affaires de l'Europe. Celles de Bretagne intéreſſoient ſpécialement l'Angleterre. Les Bretons s'étoient révoltés contre François II, leur dernier duc, qu'un favori de baſſe naiſſance gouvernoit avec empire. Les troubles de cette province offroient à la cour de France une occaſion de la réunir à la couronne. Le duc d'Orléans (depuis Louis XII), héritier préſomptif de la couronne, brouillé avec madame de Beaujeu, ducheſſe de Bourbon, ſœur de Charles VIII & régente du royaume, ſe retira chez le duc de Bretagne; & ſon crédit à cette cour irrita encore le mécontentement de la nobleſſe. On s'adreſſa au roi de France. Sous prétexte de délivrer la Bretagne de l'oppreſſion, les François y entrerent pour la conquérir.

Le duc d'Orléans s'y retire.

Les ambaſſadeurs de Charles vouloient perſuader au roi d'Angleterre que l'ambition n'avoit point de part à cette entrepriſe. Quoique trop habile pour donner dans le panneau, il conſentit à la neutralité, ſoit parce qu'il regardoit la conquête comme impoſſible, ſoit parce que ſon écono-

Neutralité de l'Angleterre.

mie, ou plutôt ſon avarice, lui inſpiroit de l'éloignement pour une guerre étrangere. Une armée de ſoixante mille Bretons fit lever le ſiége de Nantes; mais ils furent défaits à la bataille de Saint-Aubin, & le duc d'Orléans tomba entre les mains des vainqueurs.

Peu de temps après, la mort du duc de Bretagne, qui ne laiſſa qu'une fille pour ſon héritiere, expoſa la province à une entiere révolution. Alors Henri VII y envoya ſix mille hommes, foible ſecours qui ne ſervit qu'à la dévaſter. Le mariage de la princeſſe Anne de Bretagne devoit décider du ſort de ce duché. Maximilien d'Autriche, roi des Romains, l'avoit déjà épouſée par procureur, comme Charles VIII avoit épouſé la fille de Maximilien. Ces deux mariages n'étant conſommés ni l'un ni l'autre, l'intérêt de la cour de France les fit rompre. On perſuada aux Bretons qu'ils ne recouvreroient une heureuſe tranquillité, qu'en ſe réuniſſant à la monarchie. Leur ducheſſe, malgré ſes ſcrupules & ſa répugnance, ſacrifia ſes premiers engagemens au bien de

Mort du duc de Bretagne.

Charles VIII épouſe ſon héritiere.

1491.

ſon peuple. La fille de Maximilien fut renvoyée de Paris, où elle étoit élevée, où elle portoit le titre de reine. Charles, en épouſant Anne de Bretagne, enleva à ce prince un état qui, joint à la Flandre, pouvoit le rendre très-redoutable au royaume. Le premier mariage de Maximilien avec l'héritiere de Bourgogne avoit fait paſſer les Pays-bas dans la maiſon d'Autriche. C'eſt l'époque de ſa puiſſance & l'origine des guerres les plus opiniâtres.

Henri affecte de vouloir attaquer la France.

Tandis que Maximilien, tranſporté de rage, menaçoit Charles VIII dont il avoit reçu cette injure, Henri avoit lieu de ſe reprocher ſon inaction. Plus la réunion de la Bretagne étoit avantageuſe à la France, plus il auroit dû s'y oppoſer avec vigueur. Comme il ſe piquoit d'une profonde politique, le chagrin d'avoir été dupe l'excita d'abord à ſe venger. Un projet de guerre contre la France flattoit toujours la nation. Henri fit lever une eſpece d'impôt qui, ſous le nom de *bienveillance*, n'étoit pas moins forcé que toute autre taxe. Il aſſembla enſuite le parlement, le harangua lui-même, rappela

le ſouvenir des batailles de Créci, de Poitiers & d'Azincourt; donnant à entendre qu'il méditoit des expéditions auſſi glorieuſes. Il obtint par-là un ſubſide conſidérable, principal objet de ſes deſirs. Quoique la guerre ne fût point de ſon goût, & qu'il ſût que Maximilien n'avoit ni argent ni troupes pour le ſeconder, il affecta toute l'ardeur d'un conquérant. Les Anglois ſe diſpoſerent au triomphe. Pluſieurs vendirent leurs biens pour paroître dans l'armée avec plus d'éclat.

On s'embarque enfin; on arrive à Calais le ſix octobre. *Peu importe que la ſaiſon ſoit avancée*, diſoit Henri; *auſſi-bien un été ne ſuffiroit point pour achever la conquête de la France.* Il négocioit déjà ſecrètement un traité de paix. Afin de couvrir ſon jeu, dans le temps même qu'il aſſiégeoit Boulogne, il ſe fit prier par pluſieurs perſonnes conſidérables de s'accommoder avec Charles VIII, ſous prétexte que les alliés ne donnoient aucun ſecours, & que l'armée ſubſiſteroit difficilement pendant l'hiver. Les conditions furent bientôt réglées.

1492. Il trompe ſes ſujets, dont il a reçu l'argent.

Il traite pour de l'argent avec Charles VIII.

Henri ne vouloit que de l'argent ; Charles ne reſpiroit que la conquête de Naples, & s'engagea volontiers à lui payer ſept cent quarante-cinq mille écus, outre une penſion de vingt-cinq mille écus pour lui & pour ſes héritiers. Ainſi, comme l'obſerve Bacon, la guerre & la paix remplirent également ſes coffres ; la premiere, de l'argent de ſes ſujets, & la ſeconde, de celui de ſes ennemis.

L'Impoſteur Perkin, ſuſcité par la ducheſſe de Bourgogne.

Cependant la ducheſſe douairiere de Bourgogne dreſſoit contre lui de nouvelles batteries. Nullement ſcrupuleuſe ſur les moyens de ſatisfaire ſa haine implacable, elle ne rougit point de ſubſtituer à Simnel un autre impoſteur, plus capable d'inquiéter le roi. C'étoit un jeune Juif flamand, dont le pere s'étoit converti, & qui étoit né à Londres. Il avoit eu pour parrain Edouard IV, ſoupçonné d'intrigue amoureuſe avec ſa mere. On le nommoit Perkin, par corruption du nom de Pierre. Sa figure noble, ſes manieres ſéduiſantes, ſon génie délié, la ſoupleſſe & l'expérience qu'il avoit acquiſes par ſes voyages, convenoient parfaitement au rôle qu'on lui deſtinoit.

La ducheſſe lui apprit à contrefaire ce jeune duc d'York, ſon neveu, aſſaſſiné par ordre de Richard III. Elle répandit de nouveau le bruit de ſon évaſion, que les Anglois reçurent avidement. Perkin ſe montra d'abord en Irlande, ſous le nom de Richard Plantagenet, & le peuple crédule n'eut pas de peine à le reconnoître. Charles VIII, alors en guerre avec Henri, invita le prétendu prince à venir en France, l'y reçut comme vrai duc d'York, & accrédita une fiction que l'amour du merveilleux faiſoit adopter par la multitude. En traitant avec le roi d'Angleterre, il refuſa de lui livrer cet objet de ſa jalouſie.

Il ſe donne pour un duc d'York.

1493. Manœuvre de la ducheſſe de Bourgogne.

Perkin, alors obligé de quitter la France, va implorer la protection de la ducheſſe de Bourgogne. Celle-ci, après des doutes affectés & une apparence d'examen ſcrupuleux, l'embraſſe avec des tranſports de tendreſſe, & ſe félicite d'avoir retrouvé un neveu, l'héritier des Plantagenets, le légitime ſucceſſeur d'Edouard. Elle lui donne une garde, un train magnifique. Pluſieurs Anglois de diſtinc-

tion viennent lui faire la cour & lui offrir leurs ſervices. Le grand-chambellan lui-même, Guillaume Stanley, qui avoit contribué plus que perſonne au couronnement de Henri VII, forme des projets de révolte en faveur de ſon concurrent. La nation flotte dans l'incertitude; le roi ſent le péril qui le menace & met toute ſa prudence à s'en garantir.

Stanley pour les rebelles.

Conſtater évidemment la mort du duc d'York, eût été la plus forte preuve de l'impoſture. Mais de cinq perſonnes qui avoient trempé dans le meurtre, il n'en reſtoit que deux, dont le témoignage ne pouvoit être de grand poids. Henri vint à bout d'éclaircir le fond du myſtere, par le moyen de ſes eſpions. Il remonta juſqu'à la naiſſance de Perkin; il découvrit ſes aventures, ſuivit la trace de la conſpiration, pénétra le ſecret des conjurés. Pour leur ôter toute défiance, il fit excommunier quelques-uns de ſes eſpions comme leurs complices. Clifford, l'un des principaux ſoutiens de l'impoſteur, ſe laiſſa gagner, & contribua beaucoup aux découvertes. On publia dans le

Le roi découvre l'impoſture.

royaume l'hiſtoire de Perkin, le détail de ſes actions. On arrêta tout-à-coup pluſieurs conjurés, dont l'exécution répandit la terreur parmi les autres. Le rang & les anciens ſervices de Stanley étoient un obſtacle à ſon procès. On vouloit ſa perte : Clifford ſervit d'inſtrument à la vengeance. Ce lâche ſeigneur vint ſe jeter aux pieds de Henri dans la chambre du conſeil, s'avoua coupable, offrit toutes les ſatisfactions qu'il exigeroit. Le roi lui ayant demandé le nom de ſes complices, il nomma Stanley qui étoit préſent, & l'accuſa d'être le chef du complot. Henri parut n'en rien croire. Clifford inſiſtant, Stanley fut mis en priſon. Il confeſſa le fait, & périt ſur un échafaud.

Jugement de Stanley.

L'évidence de l'impoſture de Perkin, & la juſtice ſévere du monarque, ne laiſſoient plus à l'impoſteur que les reſſources du déſeſpoir. Il parut ſur la côte de Kent avec ſix cents hommes ; mais loin de trouver le peuple diſpoſé en ſa faveur, il vit ſes ſoldats repouſſés par les habitans du pays. De cent cinquante priſonniers, aucun n'échappa au ſupplice.

1495. Parlement. Fameux ſtatut.

Henri convoqua cette année un parlement, où fut fait le ſtatut célebre, Que *perſonne ne pourroit être recherché pour avoir ſoutenu un roi actuellement régnant.* Cette loi, favorable aux uſurpateurs, dans le cas où l'uſurpation ſeroit manifeſte, étoit propre néanmoins à maintenir la tranquillité publique, lorſqu'il s'élèveroit des doutes ſur le droit de ſucceſſion. Henri qui avoit ſuivi une regle toute contraire à l'égard des partiſans d'York, craignoit ſans doute que ſon exemple ne fût un jour imité. Le même parlement l'autoriſa à faire lever les ſommes promiſes ſous le titre de *bienveillance.* C'étoit autoriſer cette eſpece de taxe, contre laquelle on s'éleva dans la ſuite avec chaleur.

Les bienveillances autoriſées.

Charles VIII, héritier des droits de la maiſon d'Anjou ſur le royaume de Naples, uſurpé par les princes d'Aragon, venoit d'en faire bruſquement la conquête, que le prudent Louis XI n'avoit eu garde d'entreprendre (1495). Auſſitôt s'étoit formée contre lui une ligue formidable entre le Pape Alexandre VI, l'Empereur Maximilien, l'Aragon, Veniſe, &c.

Ligue contre Charles VIII, conquérant de Naples.

Henri VII y entre, mais ſans rien entreprendre de ſon côté. Tout avoit cédé d'abord à l'impétuoſité françoiſe: il ne reſta bientôt plus de François en Italie. Une entrepriſe téméraire, mal combinée, devoit avoir ce dénouement.

Irrité de la démarche de Henri VII, le roi de France recommanda Perkin au roi d'Ecoſſe, Jacques IV, dont les diſpoſitions n'étoient point favorables à l'Angleterre. Jacques ſe laiſſa tromper par l'impoſteur, & lui donna même en mariage une de ſes parentes. Une armée écoſſoiſe ravagea bientôt les frontieres. Perkin publia un manifeſte, où Henri étoit repréſenté comme un tyran. Celui-ci, toujours empreſſé à tirer de l'argent de ſes ſujets, ſe fit accorder un ſubſide de cent vingt mille livres ſterling avec deux quinziemes *. L'avarice plutôt que le beſoin exigeoit cette reſſource. Le peuple, ſouvent révolté par des impôts

Perkin reçu en Ecoſſe.

Subſide ſans néceſſité.

* L'uſage étoit établi depuis quelque temps d'aſſeoir les impôts ſur les biens mobiliers, & de lever un quinzieme, deux quinziemes, &c.

néceſſaires, ne peut ſouffrir patiemment ceux dont il connoît l'inutilité. On lui fourniſſoit un prétexte de rébellion : il ſe révolta.

1497. Révolte occaſionnée par les impôts.

Les habitans de la Cornouaille prirent les armes. Ils avoient pour chefs un juriſconſulte & un artiſan, auxquels ſe joignit le Lord Audley, capable par ſa naiſſance & par ſon ambition fougueuſe de pouſſer vivement cette entrepriſe. Les rebelles s'avancerent juſqu'à Londres. Henri, après de ſages précautions, les attaqua, les diſſipa, & renvoya les priſonniers avec plus d'indulgence que n'en promettoit ſon caractere. Il marcha bientôt contre l'Ecoſſois : il lui fit faire des propoſitions, qui furent hautement rejetées. On conclut ſeulement une treve de quelque mois.

Perkin n'a plus d'aſyle.

Jacques avoit refuſé de trahir Perkin ; mais il le pria de ſe retirer ailleurs. La Flandre ne pouvoit plus lui ſervir d'aſyle, parce que les Flamands, à qui l'interruption du commerce avec l'Angleterre faiſoit un tort conſidérable, s'étoient accommodés avec Henri. Perkin ſe cacha quelque tems en Irlande. Delà il paſſa en Cornouaille,

où le feu de la ſédition ſubſiſtoit encore. Le roi, qui *ne ſouhaitoit*, diſoit-il ſouvent, *que de voir les rebelles & les factieux*, témoigna une grande joie de ſon arrivée, & ſe hâta de prévenir ſes progrès. Il déſarma les rebelles en ſe montrant. Perkin ſe réfugia dans une égliſe. Sa femme fut priſonniere & traitée avec diſtinction. Il ſe remit lui-même entre les mains de Henri, qui lui promettoit ſa grace. On le promena par les rues de Londres, expoſé aux inſultes de la populace; on lui fit faire l'aveu de ſes aventures; on l'enferma dans une priſon. S'étant évadé, il fut repris, & envoyé à la tour.

Il eſt arrêté.

Un génie ſi intriguant, après avoir joué un ſi grand rôle, ne pouvoit s'accoutumer à l'infortune. Il ſe ménagea une correſpondance avec le comte de Warwick, priſonnier comme lui. L'un & l'autre devoient ſe ſauver après avoir tué le gouverneur. Leur complot ayant été découvert, Perkin ſubit le ſupplice qu'il méritoit. Le roi ſaiſit l'occaſion de ſe défaire de Warwick. Accuſé d'avoir voulu troubler l'état & ſoulever le peuple, ce malheureux

Fin de cet impoſteur.

1499. Exécution du comte de Warwick.

prince, ſeul reſte des Plantagenets, fut condamné à mort & exécuté. Henri prétexta, pour colorer cet acte de tyrannie, que Ferdinand, roi d'Aragon, dont il vouloit faire épouſer la fille au prince de Galles, Arthur, refuſoit de conſentir au mariage, tant qu'il reſteroit quelque rejeton de la maiſon d'York. Comme ſi une telle victime avoit dû être immolée à l'intérêt.

Mariage du prince de Galles avec Catherine d'Aragon.

Arthur épouſa quelque tems après Catherine d'Aragon, & mourut ſix mois après, ſans avoir, diſoit-on, conſommé le mariage. Le nouveau prince de Galles, (depuis Henri VIII) âgé de douze ans, reçut malgré lui pour épouſe la veuve de ſon frere. Mariage funeſte aux deux époux & à l'égliſe! Henri vouloit cette alliance, & obtint la diſpenſe du pape.

Mariage de la fille de Henri avec le roi d'Ecoſſe.

Il accorda en même-temps ſa fille aînée à Jacques IV. On lui repréſenta que c'étoit le moyen de ſoumettre un jour l'Angleterre à l'Ecoſſe. Il répondit que cela ſerviroit plutôt un jour à réunir l'Ecoſſe à l'Angleterre. Nous verrons l'accompliſſement de cette eſpece de prédiction.

Tout réuſſiſſoit au gré de ſes vœux. L'Europe admiroit ſa politique ; Ferdinand le Catholique, époux d'Iſabelle reine de Caſtille, maître de l'Eſpagne entiere, d'où il avoit chaſſé les Maures, lui étoit uni par intérêt ; l'archiduc Philippe, gendre de Ferdinand, lui faiſoit en quelque ſorte la cour ; le pape Alexandre VI cultivoit ſon amitié ; Louis XII, qui avoit ſuccédé à Charles VIII en 1498, conſumoit dans les guerres d'Italie les forces de la France. Henri n'ayant plus d'ennemi à craindre, donna carriere à ſa paſſion dominante. Injuſte & cruel par avarice, il vexa, il opprima ſes ſujets. Deux miniſtres animés de ſes ſentimens, Empſon & Dudley, devinrent les fléaux de la nation. Les jugemens arbitraires, les amendes, les compoſitions en argent, les taxes odieuſes & inutiles, groſſirent tellement le tréſor, qu'on le fait monter à deux millions ſept cent cinquante mille livres ſterling. Une rigide économie l'augmentoit de jour en jour ; & plus Henri avançoit en âge, plus il étoit dévoré de cette ſoif ardente des richeſſes, que rien ne peut ſatisfaire.

1503. Le roi reſpecté en Europe.

Son avarice inſatiable.

Son activité, ſa vigueur, ſa prudence, ſon amour de la paix, ſon courage à la guerre, n'ont pu effacer la flétriſſure qu'une paſſion ſi odieuſe a laiſſée ſur ſa mémoire. Il avoit pour maxime qu'*un roi pauvre n'eſt roi qu'à demi :* maxime vraie à certains égards, mais qui, en inſpirant aux rois une ſage économie, ne doit pas leur faire oublier que leur principale force eſt dans l'affection de leurs ſujets. Aux approches de la mort, il crut expier ſes injuſtices par des aumônes & des fondations, plus propres quelquefois à tromper la conſcience qu'à ſatisfaire le ſouverain juge. Il expira dans la cinquante-deuxiéme année de ſon âge.

1509. Mort de Henri VII.

Politique de ce prince pour augmenter ſon pouvoir.

Nul roi, depuis la grande charte, n'avoit regné en Angleterre avec tant d'empire que Henri VII. Il eut toujours pour ſyſtême, comme Louis XI, d'abaiſſer les grands & de les tenir dans une étroite ſujétion. Ses miniſtres furent des évêques & des gens de robe, qui, tenant de lui leur fortune, étoient eſclaves de ſes volontés. Il réuſſit par ſa fermeté & ſa conſtance, à

à empêcher les ſeigneurs d'entretenir cette foule de partiſans, qui s'engageoient à leur ſervice, qui prenoient leur livrée, & qui étoient les inſtrumens de leurs injuſtices & de leurs révoltes. Les grands affoiblis.

On rapporte à ce ſujet un trait remarquable. Le comte d'Oxford, général & favori de Henri VII, devant le recevoir un jour dans ſon château, aſſembla tous ſes cliens pour rendre la réception plus magnifique. Le roi les trouva rangés en haie. Il témoigna ſon étonnement de voir cette multitude de gens au ſervice du comte. Celui-ci avoua que la plûpart ne lui appartenoient que pour repréſenter dans les grandes occaſions. » En vé- » rité, mylord, dit alors Henri, je » vous remercie de votre bonne che- » re; mais je ne peux conſentir que » l'on enfreigne mes lois ſous mes » yeux : mon procureur-général en » conférera avec vous. » Oxford n'en fut pas quitte, dit-on, pour moins de quinze mille marcs d'argent. Particularité à ce ſujet.

En accordant à la nobleſſe le pouvoir d'aliéner les terres, & de rompre les anciennes ſubſtitutions, Henri La nobleſſe appauvrie.

procura au peuple le moyen d'augmenter ſa propriété, & de diminuer celle des barons, que le goût du luxe engageoit dans de nouvelles dépenſes. Il eſt évident que plus les barons s'appauvriſſoient, plus ils devoient s'affoiblir ; & que plus le goût de la propriété animoit le peuple laborieux, plus le royaume devoit être floriſſant.

Commerce gêné par les prohibitions, &c.

Les arts, le commerce, & l'induſtrie faiſoient chaque jour des progrès. On ignoroit cependant encore les principes de politique, qui en multiplient les avantages. Tout intérêt de l'argent, les profits du change, l'exportation de la monnoie & des lingots, furent ſévérement défendus ſous ce regne ; on fixa le prix des laines, des chapeaux, les gages des laboureurs, &c ; on défendit à quiconque avoit moins de vingt ſchellings de revenu, de mettre ſes enfans en apprentiſſage ; on défendit d'enclorre les champs, de tenir des fermes. C'étoient autant d'entraves pour l'induſtrie & le commerce. De pareilles lois, ou ne s'exécutent point, ou produiſent plus de mal que de bien : car le commerce

languit ſans la liberté ; & défendre un profit honnête, c'eſt exciter aux profits exorbitans & frauduleux.

Henri VII fit des lois ſages pour l'adminiſtration de la juſtice, pour la punition des meurtriers, pour ſoumettre aux peines capitales les eccléſiaſtiques criminels. Voilà ſans doute ce qui l'a fait ſurnommer par quelques-uns le Salomon d'Angleterre, titre qu'on ne lui donneroit pas aujourd'hui, parce qu'on juge mieux de tout. Lois pour la juſtice.

La découverte du nouveau monde par Chriſtophe Colomb en 1492 ; la route inconnue que les Portugais s'ouvrirent peu d'années après, vers les Indes, par le cap de Bonne-eſpérance ; la priſe de Conſtantinople par les Turcs en 1453, ſuivie de la renaiſſance ou plutôt de la propagation des lettres en Europe ; l'invention de l'imprimerie, vers l'an 1440, cet art de répandre par-tout les lumieres & trop ſouvent les erreurs ; la perfection de l'artillerie, ſi propre à changer toute la méthode de la guerre, ſont des événemens mémorables qui annonçoient de grandes révolutions. Les arts po- Navigation, renaiſſance des lettres, &c.

lissent les mœurs, les lettres éclairent l'esprit, le commerce enrichit les peuples, la navigation étend le commerce & facilite les conquêtes. Delà ces nouveaux penchans, ces nouvelles idées, ces nouveaux principes, ces nouveaux systêmes, dont les effets, tantôt avantageux, tantôt funestes, vont rendre l'histoire si intéressante. C'est par de lents progrès que la raison dissipe les préjugés & réforme les abus. C'est par de violentes secousses que les états parviennent à une consistance solide & à une sage législation.

HENRI VIII.

1509. Commencemens heureux de ce regne.

L'Angleterre, mécontente du gouvernement dur de Henri VII, fut d'autant plus charmée de voir son fils monter sur le trône, que ce jeune prince, âgé de seize ans, prévenoit par sa figure, par son esprit, par ses manieres affables, par la franchise & la vivacité de son caractere. On ne prévoyoit pas que les passions en feroient dans la suite un tyran. Ses pre-

mières démarches répondirent à l'espérance de la nation. Il choisit pour ses ministres ceux qui avoient le mieux servi sous son pere. Empson & Dudley furent immolés à la haine publique. Comme leurs vexations ne pouvoient être imputées qu'aux ordres du prince & aux abus de la prérogative, on leur supposa des projets de conspiration : en les condamnant, on eut moins d'égard aux regles de la justice qu'au desir de satisfaire les peuples. Le roi consomma enfin son mariage avec Catherine d'Aragon, princesse douce & vertueuse, dont la dot, ainsi que le douaire, étoit fort considérable; & qu'il eût été dangereux de renvoyer, parce que l'alliance d'Espagne dépendoit de ce mariage.

Mariage du roi, consommé.

Henri aimoit les plaisirs, les fêtes. Sa dépense fut proportionnée au trésor qu'un pere avare lui avoit laissé. La musique & la littérature faisoient ses délices. Rien n'annonçoit la tyrannie, tout présageoit un regne paisible & glorieux. Le temps & les conjonctures développent le caractere des hommes.

Goût des fêtes & de la littérature.

Les guerres d'Italie fixoient alors l'attention de l'Europe. Louis XII,

Louis XII. Ferdinand.

après avoir conquis le Milanès, sur lequel il avoit des prétentions; s'étant ligué avec Ferdinand roi d'Aragon, pour la conquête du royaume de Naples, avoit été dépouillé par ce prince fourbe & ambitieux. La ligue de Cambrai excita un nouvel embrasement. Jules II, pape guerrier, en fut le principal auteur. Oubliant le soin des ames pour agrandir les domaines du siege de Rome, il s'unit contre la république de Venise avec l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Aragon. La valeur françoise réduisit bientôt les Vénitiens aux dernieres extrémités. Mais dès que le pape fut en possession de ce qu'il vouloit avoir, il intrigua contre Louis XII, attaqua le duc de Ferrare son allié, sollicita les Suisses, & Ferdinand, & Henri VIII, de prendre parti dans cette guerre odieuse. Louis, ne pouvant regarder le pape que comme un ennemi mortel, entreprit de le vaincre par les armes, & de le faire déposer par le concile de Pise. Nul danger n'effrayoit le vieux pontife. Il fulmina des anathêmes contre les évêques assemblés à Pise; il prit en personne la Mirandole, après avoir

1510. Ligue de Cambrai. Jules II.

Jules ennemi de la France.

Il gagne Henri.

ſignalé ſon courage dans les opérations du ſiege ; il engagea le roi d'Angleterre à tenter une invaſion en France, lui faiſant eſpérer le titre de *Roi très-chrétien*, dont les rois de France jouiſſoient depuis Louis XI. La gloire de ſervir le pape & de conquérir des provinces, excita l'ambition du jeune roi. Le parlement lui accorda volontiers des ſubſides pour une entrepriſe agréable à la nation.

1512. Guerre avec la France ; ruſe de Ferdinand.

Ferdinand, tout occupé de ſes intérêts, lors même qu'il ſembloit combattre pour ceux des autres, perſuade à Henri d'envoyer ſes troupes, non à Calais ſelon la coutume, mais à Fontarabie, où elles ſeroient à portée de s'emparer de la Guienne avec le ſecours des Eſpagnols. Son deſſein étoit de les employer à la conquête de la Navarre, qu'il méditoit pour lui-même. Jules II avoit excommunié Jean d'Albret, roi de Navarre, comme adhérant au concile de Piſe ; & la dépouille d'un prince excommunié étoit digne de Ferdinand le Catholique. Les Anglois ne furent pas plutôt arrivés, ſous la conduite du marquis de Dorſet, qu'il propoſa cette expédition au gé-

Uſurpation de la Navarre.

néral, comme un moyen de conquérir plus ſurement la Guienne. Dorſet, pénétrant les vues du monarque, ne voulut point envahir un état auquel il n'avoit pas ordre de faire la guerre. Son ſéjour à Fontarabie n'en fut guere moins utile à l'Eſpagnol. Les François craignirent des forces ſupérieures; la Navarre, faute de ſecours, tomba entre les mains de Ferdinand; Dorſet partit ſans avoir rien pu entreprendre.

1513. Louis perd ſes conquêtes.

Quoique cette guerre ne produisît nul avantage aux Anglois, elle nuiſit beaucoup au roi de France. Obligé de rappeler ſes troupes pour la défenſe du royaume, Louis perdit toutes ſes conquêtes en Italie. Jules II triompha de ſes diſgraces; Léon X, ſucceſſeur de Jules, anima encore contre lui le roi d'Angleterre. L'autorité pontificale étoit toujours ſi reſpectée, qu'un vaiſſeau qu'il envoya, avec des vins & des jambons pour la cour, fut reçu, dit-on, avec une ſorte d'enthouſiaſme, & ſervit à enflammer le courage de la nation. Un ſubſide du parlement facilita les préparatifs. Le célebre Thomas Wolſey, alors tout-puiſſant, ſervit avec ardeur les inclinations du ſouverain.

Ce miniſtre, qui devint l'un des principaux perſonnages de ſon ſiécle, étoit fils d'un boucher ; mais diſtingué par ſon eſprit, ſes talens & ſes lumieres. Simple eccléſiaſtique, il avoit trouvé accès à la cour de Henri VII, & avoit été employé avec ſuccès à quelques commiſſions délicates. Sa fortune s'éleva rapidement ſous Henri VIII. Le comte de Surrey, qui partageoit avec l'évêque de Wincheſter l'autorité du miniſtere, jaloux de ce prélat, crut pouvoir diminuer ſon crédit en procurant à Wolſey les bonnes graces du roi. Le nouveau courtiſan eut bientôt captivé ſon maître. L'inſinuation, la flatterie, le goût des plaiſirs, & même l'amour des lettres, le rendirent ſi agréable, qu'il enleva toute la faveur. Voyant la carriere ouverte à ſon ardente ambition, il perſuada au jeune roi d'éloigner les anciens miniſtres, & de confier les affaires à un homme qui fût de ſon choix, qui pût l'inſtruire en l'amuſant. C'étoit ſe déſigner ſoi-même. D'abord admis au conſeil, il parvint tout-à-coup au rang de ſeul & premier miniſtre. Une

Wolſey miniſtre.

Comment il parvint à la plus haute fortune.

avidité insatiable, une hauteur excessive, un faste insolent, lui firent beaucoup plus d'ennemis, qu'il ne pouvoit se faire de partisans par son habileté, sa générosité & sa politique.

La France attaquée.

Comme Henri étoit plein d'ardeur pour la guerre, Wolsey en fit le principal objet de ses soins. Une flotte angloise se présenta devant Brest, & fut obligée de se retirer. Les François tenterent une descente sur la côte de Sussex, & ne réussirent pas mieux. C'étoit dans le continent que devoient se porter les grands coups. Les Anglois y pénétrerent par Calais. Les Suisses délivrés du joug de la maison d'Autriche, dès le commencement du quatorzieme siécle, peuple respectable par ses mœurs & son courage, vendoient leurs services aux puissances, en conservant leur fierté républicaine. C'étoit la meilleure infanterie de l'Europe; & leur exemple apprenoit que l'infanterie doit faire la force des armées. Furieux contre Louis XII, qui avoit eu l'imprudence de les offenser, ils étoient prêts à envahir la Bourgogne. L'empereur

Maximilien & les Suisses ligués avec les Anglois.

Maximilien avoit promis de les renforcer par un ſecours de huit mille hommes. Quoiqu'il eût déjà touché cent vingt mille écus, il manqua de parole; & pour ſe diſculper, il vint joindre Henri avec quelques troupes, ſe mit à ſa ſolde, & ne rougit point de recevoir une paye de cent écus par jour. La puiſſance & la fierté autrichiennes ne brillerent que dans ſes ſucceſſeurs.

Siége de Térouane.

Térouane, ville ſituée ſur les frontieres de Picardie, étoit inveſtie par les Anglois. Un corps de huit cents chevaux traverſa leur camp, porta des proviſions aux aſſiégés, & ſe retira preſque ſans perte. Les ennemis ſe vengerent de cet affront à la bataille de Guinegate. La cavalerie françoiſe, ſi fameuſe par ſes exploits & par ſon courage, ſaiſie d'une terreur panique, s'enfuit avec une honteuſe lâcheté; & l'on nomma cette bataille *la journée des éperons*, parce qu'on y fit à peine uſage des armes. Henri VIII, au lieu de profiter de la victoire & de pénétrer dans l'intérieur du royaume, retourna finir le ſiége de Térouane; il prit enſuite Tournai,

Bataille de Guinegate.

Priſe de Tournai.

dont la conquête ne pouvoit lui être utile. Les Suiſſes, ſur le point de s'emparer de Dijon, s'accommoderent avec la Trémoille, gouverneur de la province, qui leur promit ce qu'ils voulurent, s'attendant bien à être déſavoué par la cour. Leur départ accéléra celui de Henri. Ainſi une des campagnes les plus dangereuſes pour la France ne procura aux ennemis aucun avantage réel, & ne ſervit qu'à faire connoître leur imprudence.

Les Ecoſſois battus.

Le roi d'Ecoſſe, Jacques IV, déclaré pour les François, ravageoit le Northumberland, à la tête de cinquante mille hommes de mauvaiſes troupes. Les Anglois lui livrerent la bataille de Flouden, où il fut tué avec une grande partie de la haute nobleſſe. Henri ſe montra modéré dans la victoire, & fit la paix avec la reine d'Ecoſſe, devenue régente.

1514. Louis XII finit la guerre.

Cependant Louis conjuroit l'orage. Après tant de guerres malheureuſes, tant de perfidies cruelles qu'il avoit eſſuyées, ce bon roi ne penſoit plus qu'à rendre le calme à ſon royaume. Il appaiſa Léon X, en re-

nonçant au concile de Piſe transféré à Lyon, & il fut délié des anathêmes dont les ſuites étoient ordinairement ſi funeſtes. Il offrit à Ferdinand ſa fille Renée en mariage, pour l'un ou l'autre de ſes petits-fils, avec la ceſſion de ſes droits ſur le Milanès; & l'empereur Maximilien, ainſi que le roi d'Aragon, conſentit volontiers à une treve, où ils trouvoient l'avantage de leur famille.

Henri VIII fut d'autant plus irrité de la conduite de ſes alliés, que le prince d'Eſpagne, Charles d'Autriche, devoit épouſer ſa ſœur Marie. Pour leur faire ſentir ſon indignation, il réſolut de s'allier avec la France. Il accorda la princeſſe à Louis XII, qui lui céda Tournai & promit de lui payer un million d'écus. On convint par le traité de paix de ſe donner mutuellement du ſecours en cas de guerre. Marie n'avoit que ſeize ans; Louis en avoit cinquante-trois. Sa paſſion pour une jeune & charmante épouſe lui coûta la vie. Il étoit d'une ſanté trop foible, qui ſe conſuma dans les plaiſirs. La France perdit un roi ſurnommé à juſte titre le

Henri s'unit à la France par dépit.

Mort de Louis XII.

Pere du peuple, dont la paſſion dominante étoit l'amour de ſes ſujets & le deſir de les rendre heureux. Sans les guerres d'Italie, où il ſe laiſſa trop entraîner par les circonſtances, que de bien n'auroit-il pas fait au royaume ? Sa veuve épouſa ſecrètement à Paris Brandon, duc de Suffolk. François I favoriſa leur mariage, craignant que Henri ne ſe ménageât, par le moyen de ſa ſœur, quelque alliance plus utile. Il appaiſa le reſſentiment de ce prince, irrité contre les deux époux.

1515. Grandeur & richeſſe de Wolſey.

L'Angleterre jouit alors d'une tranquillité peu connue auparavant. Wolſey la gouvernoit avec d'autant plus d'empire, qu'en affectant de ne ſuivre que les volontés du roi, il faiſoit entrer le roi dans toutes ſes vues. C'étoit en apparence un compagnon de plaiſirs, & en effet un miniſtre abſolu. On le vit entaſſer bénéfices ſur bénéfices ; poſſédant tout à la fois l'archevêché d'York, les évêchés de Durham & de Wincheſter ; & partageant les revenus de pluſieurs autres ſiéges, dont les titulaires italiens ne réſidoient point. A ces immenſes

poſſeſſions, il joignit la dignité de cardinal. Sa maiſon, compoſée de huit cents perſonnes, parmi leſquelles ſe trouvoit beaucoup de nobleſſe, annonçoit une magnificence royale. Jamais eccléſiaſtique dans le royaume n'avoit porté avant lui de l'or & de la ſoie. La croix d'York le précédoit toujours, même dans le diocèſe de Cantorbéry, au mépris des priviléges du primat. Ce dernier ſe démit de la dignité de chancelier, qui paſſa entre les mains de Wolſey. Fox, ancien miniſtre, évêque de Wincheſter, quitta la cour, où il n'étoit rien. Il recommanda au roi de ne pas ſouffrir que le ſerviteur fût plus grand que le maître. *Je ſais*, repliqua Henri, *me faire obéir de tous mes ſujets*. Le cardinal favoriſoit les ſciences, protégeoit & enrichiſſoit les gens de lettres. Leurs éloges répondoient à ſa généroſité, tandis que le peuple étoit ébloui de ſa magnificence. Les ſouverains eux-mêmes furent bientôt obligés de lui faire en quelque ſorte la cour.

Il s'attachoit les gens de lettres.

François I, prince vaillant, à qui il

François I brouillé & réconcilié avec la cour d'Angleterre.

ne manquoit qu'une ſage politique pour effacer tous les princes de l'Europe, ayant renouvelé avec Henri le traité fait par Louis XII, paſſa en Italie, où l'entraînoit l'ardeur des conquêtes. Il gagna ſur les Suiſſes la ſanglante bataille de Marignan; il reprit le Milanès à Maximilien Sforce, qui ſe contenta de vivre en France d'une penſion qu'on lui accorda. La gloire du vainqueur excita la jalouſie du roi d'Angleterre. Wolſey entra par intérêt dans ſa paſſion. Celui-ci jouiſſoit des revenus de l'évêché de Tournai, & voyoit avec dépit un évêque titulaire de ce ſiége, protégé à la cour de France. Le moindre reſſentiment du miniſtre pouvoit allumer une guerre. Un ambaſſadeur anglois excita l'empereur Maximilien à prendre les armes; mais cette entrepriſe ne réuſſit point. Les Allemands furent chaſſés d'Italie. Henri & Wolſey ſemblerent perdre de vue leur objet.

Charles roi d'Eſpagne.

Charles d'Autriche, fils de Philippe le Beau qui avoit épouſé l'héritiere de Caſtille & d'Aragon, poſſédoit toute l'Eſpagne depuis la mort

du roi Ferdinand ſon grand-pere, en 1516. Né avec des talens ſupérieurs qu'une bonne éducation avoit cultivés, il paroiſſoit déja, quoique fort jeune, capable d'inquiéter François I. Il avoit promis d'épouſer ſa fille, encore au berceau, mariage trop incertain pour former une alliance ſolide. François, comprenant que celle d'Angleterre lui ſeroit plus avantageuſe, s'efforça de regagner l'affection de Wolſey. Il flatta ſon orgueil, il affecta de le conſulter ſur les choſes les plus ſecretes, il lui perſuada que ſes conſeils étoient pour lui des oracles. Bonnivet, ambaſſadeur de France à Londres, ménagea ſi habilement les paſſions du miniſtre, qu'il l'engagea à faire reſtituer Tournai. On convint que la princeſſe Marie d'Angleterre épouſeroit le dauphin; (l'un & l'autre étoient enfants) que Tournai ſerviroit de dot à la princeſſe; que François I payeroit ſix cent mille écus, en dédommagement de ce qu'avoit coûté la citadelle nouvellement conſtruite; & qu'il donneroit douze mille livres de penſion au cardinal, qui ſa-

1518. François I gagne Wolſey.

Tournai rendu à la France.

crifioit les revenus de l'évêché. Calais auroit été peut-être vendu de même, ſi l'on avoit pu eſpérer d'y faire conſentir la nation.

Légation de Wolſey.

Les deſirs de Wolſey croiſſoient avec ſa puiſſance. Il ne ſe croyoit point aſſez élevé, tant qu'il voyoit quelque choſe au-deſſus de lui. Campeggio, légat du pape, étoit venu ſolliciter une décime ſur le clergé d'Angleterre, ſous prétexte de réſiſter aux Turcs, dont les entrepriſes devenoient de plus en plus redoutables. Comme de pareilles contributions n'avoient ſouvent tourné qu'au profit de la cour romaine, le clergé refuſa d'y conſentir. Ce légat ayant été rappelé, ſon titre & ſes pouvoirs furent accordés au miniſtre. On le vit alors augmenter ſon faſte & ſes prétentions. L'archevêque primat de Cantorbéry lui écrivoit *votre très-affectionné frere*. Il s'en plaignit comme d'une injure. Le primat informé de ſes plaintes, dit froidement : *Ne voyez-vous pas que cet homme eſt ivre d'un excès de proſpérité?*

Orgueil & deſpotiſme du légat.

Cour eccléſiaſtique.

Bientôt Wolſey établit une cour eccléſiaſtique, dont l'autorité arbitraire

reſſembloit fort à celle de l'inquiſition. Décrié par la licence de ſes mœurs, il s'érigea en réformateur rigide de tous les états; &, ce qu'il y a de plus étrange, il admit pour juge dans ſon tribunal, un homme ſcandaleux qu'il avoit lui-même condamné comme parjure. Le deſpotiſme révolte toujours, ſurtout dans la puiſſance ſpirituelle, eſſentiellement modérée & charitable. Les plaintes parvinrent juſqu'aux oreilles du roi; il témoigna ſon mécontentement; Wolſey mit des bornes à ſa juridiction.

1519. Charles quint empereur.

Un nouvel événement changea tout-à-coup la face de l'Europe. L'Empereur Maximilien étant mort, deux illuſtres compétiteurs briguerent ſa place, François I & le roi d'Eſpagne, (que j'appellerai déſormais Charles-quint,) rivaux dignes de partager les ſuffrages; le premier, par ſa généroſité, ſa franchiſe & ſa valeur; le ſecond, par ſa prudence & ſa profonde politique. Celui-ci l'emporta; & la couronne impériale, jointe à celle d'Eſpagne, aux états de la maiſon d'Autriche & de la maiſon de Bour-

gogne, aux conquêtes du nouveau monde, ſembla l'élever au faîte des grandeurs humaines. Quoique ces deux princes euſſent montré dans leurs pourſuites de l'émulation ſans inimitié, la préférence donnée à l'un ne pouvoit manquer d'aigrir l'autre. Henri VIII, dans la ſituation avantageuſe de ſa fortune & de ſon royaume, auroit tenu la balance entr'eux, s'il avoit eu autant de politique que de pouvoir. Mais un ſouverain que les paſſions dominent, connoît peu les véritables intérêts de ſa couronne. N'attendons de Henri que caprices & emportemens.

Il gagne Wolſey.

Le roi de France lui propoſe une entrevue à Calais. Tandis qu'on ſe prépare au voyage, Charles-quint arrive à Douvres pour viſiter le monarque : il s'inſinue dans l'eſprit de Wolſey, à force de flatteries, de careſſes, & en lui faiſant eſpérer la tiare, unique objet où pût encore aſpirer l'ambition du miniſtre. Léon X étoit jeune : cette eſpérance paroiſſoit frivole ; Wolſey la ſaiſit néanmoins avec joie, & s'attacha ſecrètement à l'empereur.

A peine Charles-quint fut-il parti, que le roi paſſa la mer avec toute ſa cour. Celle de France ſe rendit à Ardres. De part & d'autre on étala une magnificence inouie. Les deux rois ſe donnerent les plus grandes marques de confiance; ſe viſiterent ſans gardes & ſans ſuite; paſſerent le temps en fêtes & en tournois, où l'un & l'autre ſe diſtingua par ſon adreſſe; mais ſe ſéparerent ſans avoir rien fait de ſérieux. Henri alla voir l'empereur à Gravelines. Ce dernier, plus fin & plus habile que ſon rival, lui fit oublier tout ce qu'il avoit promis à François, l'intérêt même qu'il avoit à maintenir l'équilibre entre les puiſſances. Wolſey ſe laiſſa prendre par de nouvelles promeſſes. Les revenus de deux évêchés d'Eſpagne augmenterent encore ſa fortune, déjà ſi prodigieuſe qu'elle égaloit preſque les richeſſes de la couronne.

1520. Entrevue de Henri VIII & de François I.

Charles réuſſit mieux que François.

On vit bientôt les premieres étincelles du feu qui devoit embraſer l'Europe. Les François s'emparerent de la Navarre pour y rétablir la maiſon d'Albret; ils pénétrerent juſques dans la Caſtille. Les Caſtillans les re-

1521. Henri ſe déclare contre la France.

pouſſerent, & la Navare fut repriſe. D'un autre côté Robert de la Marck, duc de Bouillon, oſa déclarer la guerre à l'empereur. Celui-ci ne doutant point que ce ne fût à l'inſtigation du roi de France, leva une puiſſante armée, & commença une guerre ouverte. Henri ſe montroit neutre, il offroit ſa médiation. Des conférences s'ouvrirent à Calais. L'empereur, qui connoiſſoit la partialité du roi d'Angleterre, demanda la Bourgogne, & que François I renonçât à l'hommage de la Flandre & de l'Artois. Ces propoſitions ayant été rejetées, comme il convenoit, Wolſey conclut avec l'empereur & avec le pape une ligue offenſive contre la France.

Procès du duc de Buckingham.

Le miniſtre, décidant de tout au-dehors, avoit tout pouvoir au-dedans. Il fit faire le procès au duc de Buckingham, qui avoit eu le malheur de lui déplaire. Buckingham deſcendoit par les femmes du duc de Gloceſter, fils d'Edouard III. Infatué des chimeres de l'aſtrologie & des conſeils d'un moine viſionnaire, il s'étoit flatté de l'eſpérance de ſuccéder un jour à la couronne; il avoit même médité quel-

que deſſein contre le roi. Son crime venoit plutôt d'imprudence que de malice ; & l'exécution de ſa ſentence fut attribuée à la haine du cardinal.

Naiſſance du luthéraniſme. Léon X.

Depuis quelques années les diſputes du luthéraniſme agitoient l'Europe. La part qu'y prit le roi d'Angleterre, les révolutions quelles produiſirent, en font un objet important de cette hiſtoire. Léon X, (Médicis) propre à briller ſous la tiare, plutôt qu'à bien gouverner l'égliſe ; amis des lettres, des talens, des plaiſirs, de la magnificence ; après avoir épuiſé ſon tréſor, imagina pour le remplir un moyen trop ſouvent employé à des uſages profanes. Il fit publier des indulgences, ſous prétexte d'une guerre contre les Turcs & de la conſtruction d'une égliſe. Ces indulgences ſe diſtribuerent en Allemagne à prix d'argent, de la maniere la plus ſcandaleuſe. Les dominicains avoient eu commiſſion de les prêcher ; &, ſelon l'uſage & les préjugés du ſiécle, ils avoient franchi dans leurs ſermons toutes les bornes du vrai, de la décence même. Les auguſtins, jaloux de n'avoir pas été préférés, & d'avoir perdu un

Vente d'indulgences.

avantage qu'ils regardoient comme un privilege, trouverent un vengeur dans Martin Luther, théologien de leur ordre, génie ardent, fougueux, opiniâtre, inflexible, déjà prévenu contre l'égliſe romaine.

Luther trouve matiere à des invectives.

Malheureuſement des ſuperſtitions groſſieres, des abus révoltans, introduits par ignorance ou par l'intérêt, fourniſſoient matiere à de violentes invectives. Le culte étoit mêlé de vaines pratiques; la théologie pleine de fauſſes ſubtilités; le clergé endormi dans la pareſſe & le déſordre; la cour de Rome accuſée d'uſurpations, de rapines, de politique frauduleuſe; les choſes ſaintes proſtituées ſouvent à une ſordide cupidité ou à une ambition impardonnable. On ne ceſſoit de demander la réforme dans l'égliſe & dans ſes membres. Ni le concile de Conſtance, ni même celui de Bâle, où l'on reſtreignit la puiſſance pontificale, n'avoient corrigé les plus grands abus; & les eſprits moins ſuperſtitieux, irrités contre le déſordre, pouvoient aiſément être entraînés à la révolte. Luther ſaiſit la conjoncture. La chaleur d'une diſpute théologique l'emporta

l'emporta, comme tous les eſprits paſſionnés & enthouſiaſtes, au-delà du but qu'il ſe propoſoit d'abord. Après avoir déclamé contre le trafic des indulgences, il attaqua les indulgences mêmes, l'autorité ſpirituelle du pape, & pluſieurs dogmes de l'égliſe.

Ce qui lui procure de grands ſuccès.

Ses écrits pleins de fiel & de fureur, répandus dans toute l'Europe par l'impreſſion, firent d'autant plus de ravage, qu'il fondoit la plupart de ſes ſentimens ſur des exemples de l'antiquité & ſur des paſſages de l'écriture, auxquels on ne pouvoit répondre ſans des lumieres très-peu communes alors. Sa doctrine flattoit les princes, en leur fourniſſant un prétexte de ſecouer le joug de Rome, & de s'enrichir des biens eccléſiaſtiques. Elle flattoit les peuples, non-ſeulement par le goût de la nouveauté, par l'attrait de la liberté, mais par un rigoriſme qui leur donnoit des idées chimériques de perfection, peut-être auſſi ſéduiſantes pour l'amour-propre que le relâchement de la morale. L'électeur de Saxe & d'autres ſouverains de l'empire embraſſerent bientôt les ſentimens de Luther.

Henri VIII écrit contre Luther ;

L'Angleterre, où il reſtoit beaucoup de Lollards, qui ſuivoient preſque les mêmes opinions, ſe ſeroit déclarée ſans doute en ſa faveur, ſi Henri VIII y avoit eu quelque penchant. On verſa dans la ſuite que la religion du prince devenoit aiſément celle des ſujets. Mais outre que Henri étoit attaché aux anciens principes, il haïſſoit perſonnellement Luther, qui tournoit en ridicule les ouvrages de ſon auteur favori, S. Thomas d'Aquin. La vanité & le reſſentiment, plutôt que le zele, lui firent prendre la plume contre le moine allemand. Il y gagna le titre de *Défenſeur de la foi*, que lui donna Léon X, & que les rois d'Angleterre ont toujours conſervé depuis. Le luthéraniſme n'en fit pas moins de progrès ; la perſécution même lui attira des proſélytes, & changea l'erreur en fanatiſme. C'étoit à qui inſulteroit plus indécemment au pape & à l'égliſe. On leur prodiguoit les noms d'Antechriſt & de Babylone ; langage digne de ces furieux théologiens, qui prétendoient réformer le monde en y allumant le feu de la diſcorde.

Mais le luthéraniſme s'étend toujours.

Après la mort prématurée de Léon X en 1521, Charles-quint fit élire ſon précepteur, Adrien VI, dont le grand âge laiſſoit encore à Wolſey l'eſpérance de ſatisfaire ſon ambition. L'empereur paſſa en Angleterre, calma le chagrin du cardinal par de nouvelles promeſſes, renouvela le traité conclu avec le roi; & celui-ci, ſans aucune raiſon plauſible, déclara la guerre à la France. L'amiral Surrey débarque à Calais, inveſtit Heſdin, leve le ſiége. François I, tranquille de ce côté-là, perd le Milanès & Gênes, faute d'envoyer de l'argent à Lautrec ſon général, qui d'ailleurs s'étoit attiré la haine des habitans. Pour ſoutenir la guerre avec ſuccès, il falloit ſurtout de l'économie, & les finances ſe diſſipoient en plaiſirs. L'année ſuivante, Henri envoya une armée contre les Ecoſſois, anciens & fideles alliés de la France. Les factions qui les agitoient alors, les mettant hors d'état de ſoutenir une guerre, ils ceſſerent bientôt de lui donner de l'inquiétude; & toute ſon attention ſe tourna vers le continent. Comme le tréſor de ſon pere étoit diſſipé

1522. Guerre de France.

Parlement qui accorde peu.

depuis long-temps, il eut recours aux voies arbitraires. Le parlement n'osa s'en plaindre. Mais au lieu d'un subside de huit cent mille livres sterling qu'on demandoit, les communes n'en accorderent que la moitié. Wolsey étant venu s'informer des raisons de ce refus, la chambre lui répondit qu'elle ne devoit en rendre raison qu'à elle-même. Henri, choqué de la résistance du parlement, demeura plus de sept ans sans le convoquer. Il y suppléa par des taxes qui auroient soulevé le peuple sous un prince moins terrible.

1523. Evénemens de la guerre.

Un nouveau pape, Clement VII, ayant renouvelé la ligue de ses deux prédécesseurs avec l'empire & l'Angleterre, François I se vit menacé d'une invasion funeste. Dans ces conjonctures, le connétable de Bourbon, le plus habile de ses généraux, persécuté par la haine de la duchesse d'Angoulême, mere du roi, sacrifia au ressentiment l'amour de la patrie & du devoir, & passa au service de Charles-quint. Les Anglois attaquerent la Picardie, les Espagnols la Guienne, un corps de Lansquenets

Le connétable de Bourbon.

la Bourgogne. La France réſiſta de tous côtés. Malheureuſement pour elle, l'armée d'Italie étoit ſous les ordres de Bonnivet, un de ces courtiſans que la faveur éleve aux places, ſans égard pour le mérite. Il ne fit que des fautes. Les Suiſſes, extrêmement fiers de leurs exploits, l'abandonnerent parce qu'ils ſe crurent mépriſés : le connétable de Bourbon battit à Rebec ſon arriere-garde, & reprit toutes les conquêtes des François. L'empereur & Henri VIII firent un nouveau traité, pour partager entre eux les provinces qu'ils ſe flattoient d'envahir. Ils laiſſoient au duc de Bourbon la Provence & le Dauphiné avec le titre de roi. Ce grand général échoua au ſiége de Marſeille ; les impériaux furent chaſſés de Provence, après y avoir perdu la plus grande partie de leurs troupes ; & François I auroit triomphé de tous ſes ennemis, ſi la fureur de conquérir le Milanès ne l'avoit encore entraîné au-delà des Alpes.

Bonnivet en Italie.

Traité de Henri & de Charles.

Les impériaux chaſſés de Provence.

Charles-quint, avec ſes immenſes poſſeſſions, n'avoit pas de quoi payer ſes ſoldats ; ſoit parce que l'argent

1525. Bataille de Pavie.

étoit rare encore, ſoit parce qu'il n'avoit pas le pouvoir d'impoſer arbitrairement des taxes à ſes ſujets. Le connétable de Bourbon engagea ſes propres joyaux, pour lever à ſes frais un corps de douze mille hommes, avec leſquels il entreprit de ſauver Pavie. François, auſſi imprudent que brave, s'étoit obſtiné au ſiége de cette place, malgré les obſtacles invincibles qu'il y rencontroit. Attaqué par les impériaux, il perdit une bataille déciſive; & après des prodiges de valeur, couvert de ſang & de bleſſures, il tomba priſonnier entre leurs mains. L'empereur affecta dans ſon triomphe une modération hypocrite que ſa conduite démentit bientôt. En paroiſſant déſirer la paix, il la rendoit impoſſible par des conditions révoltantes.

Henri VIII mécontent de l'empereur,

Henri, déjà mécontent de ſes procédés & jaloux de ſon pouvoir, le devint encore davantage, lorſqu'il éprouva les effets de ſon orgueil. Ce grand politique, qui lui avoit toujours écrit de ſa main, qui avoit toujours ſigné, *votre affectionné fils & couſin*; ivre d'une proſpérité dangereuſe, lui écri-

voit par un ſecrétaire, & ſignoit ſimplement *Charles*. Il n'en falloit pas tant pour bleſſer l'amour-propre du monarque. Wolſey ſe ſouvenoit d'ailleurs que la tiare lui avoit échappé deux fois, malgré tant de promeſſes flatteuſes. Le reſſentiment, juſqu'alors caché dans ſon ame, n'en étoit que plus vif & plus profond. Il ne cherchoit qu'à rompre avec l'empereur, qui de ſon côté aigriſſoit le mal en ſe plaignant de l'Angleterre. On fit enfin un traité avec la ducheſſe d'Angouleme, régente pendant la captivité de François I. On promit de le faire ſortir de priſon à des conditions raiſonnables. Une penſion de cent mille écus, outre un million huit cent mille écus de dettes reconnues, fut le prix de ce traité; & le cardinal reçut pour ſon compte un préſent conſidérable: car il lui falloit toujours donner.

& Wolſey auſſi.

Traité avec la France.

Cette alliance préſageoit une guerre avec l'empereur. Le roi déploya ſa prérogative pour avoir de l'argent. Des taxes colorées du nom de prêt, exciterent de grands murmures. Plus les exactions étoient illégales, plus

Impôts; deſpotiſme; murmures.

le peuple en étoit offenſé. On les regardoit, non comme des ſecours néceſſaires à l'état, mais comme des violences exercées par le deſpotiſme. Les plaintes publiques vinrent aux oreilles du roi. Il déclara, pour les diſſiper, qu'il ne vouloit rien prendre ſur les ſujets, que par voie de *bienveillance*. Un homme de loi ayant obſervé que les bienveillances avoient été abolies ſous Richard III, la cour répondit que Richard étoit un uſurpateur, que ſes parlemens étoient des aſſemblées de factieux, que ſes ſtatuts ne pouvoient obliger un ſouverain légitime & *abſolu*. Les juges prétendirent même que le roi pouvoit exiger par des commiſſions telle ſomme qu'il lui plairoit. On commençoit à ſentir la tyrannie. Il s'éleva pluſieurs révoltes. Henri n'eut pas de meilleur moyen pour les calmer, que d'accorder un pardon général. On déclamoit ſurtout contre Wolſey, qui tourmentoit les eccléſiaſtiques & les moines, en qualité de légat, comme il opprimoit les peuples en qualité de miniſtre. Alors il donna au roi un palais magnifique qu'il avoit bâti

Maximes de la cour ſur les impôts.

Soulèvemens.

à Hamptoncourt. Les eſprits pénétrans démêlerent ſans peine le motif de cette fauſſe généroſité.

1526. François I délivré de ſa priſon.

François I avoit d'abord rejeté toutes les propoſitions de ſon vainqueur; aimant mieux, diſoit-il, mourir en priſon, que de conſentir au démembrement de ſes états. Les rigueurs d'une triſte captivité ébranlerent enfin ſon ame. Il promit de céder la Bourgogne quand il ſeroit libre; & ſes deux fils furent donnés pour otages. Ce prince, quoique plein d'honneur, ne ſe crut point obligé par une promeſſe que la violence avoit arrachée, & que les états de Bourgogne déſavouerent hautement. Charles-quint devoit le prévoir; il devoit, ou ſe montrer plus généreux, ou mieux profiter de ſes avantages. Son artificieuſe politique échoua dans une affaire ſi importante.

Ligue contre l'empereur.

A peine François étoit ſorti de priſon, qu'il ſigna contre l'empereur une ligue avec Clément VII, les Vénitiens & les autres princes d'Italie; confédération dont le roi d'Angleterre fut déclaré le protecteur. Le connétable de Bourbon conquit ce-

1527. Sac de Rome.

pendant le Milanès. On lui en avoit promis l'inveſtiture. N'ayant pas de quoi payer ſes troupes, il les conduiſit à Rome, & fut tué en eſcaladant la ville. Sa mort ne fit qu'inſpirer plus de fureur aux ſoldats. Rome priſe d'aſſaut, pillée, ſaccagée, éprouva des barbaries incroyables. L'empereur pouſſa l'hypocriſie juſqu'à ordonner des prieres pour la délivrance du pape, tandis qu'il n'avoit qu'à écrire un mot pour le délivrer.

Nouveau traité avec la France.

Les rois de France & d'Angleterre étoient convenus de lui offrir deux millions d'écus, pour la rançon des jeunes princes, ſes otages; & de lui déclarer la guerre en cas de refus. Irrités plus que jamais, à la nouvelle du malheur de Clément VII, ils réſolurent de porter les armes en Italie. Wolſey s'embarqua pour avoir une conférence avec François I, qui alla en perſonne le recevoir à Amiens. On conclut un nouveau traité, par lequel Henri renonça aux anciennes & chimériques prétentions à la couronne de France; & ſon allié s'engagea pour lui-même & pour ſes ſucceſſeurs à payer cinquante mille écus

de penſion aux rois d'Angleterre. Les deux rois envoient une ambaſſade à Charles-quint. Il répond avec hauteur & avec inſulte, accuſant ſon rival d'avoir manqué de parole. Ces grands princes ſe donnent mutuellement des démentis & des cartels. Quoique braves l'un & l'autre, ils s'en tinrent au défi. Mais l'uſage des duels commença dès-lors à devenir plus commun. Ils étoient encore autoriſés par les rois dans certains cas extraordinaires : ils furent employés par la vengeance dans les moindres occaſions, & l'abſurdité du point d'honneur fut la ſouveraine loi des guerriers.

Cartels de François & de Charles.

Duels plus communs depuis.

Le temps approchoit où les paſſions de Henri VIII devoient produire des ſcenes étranges & fatales. Catherine d'Aragon, ſon épouſe, plus âgée que lui de ſix ans, avoit perdu ſa tendreſſe. Une vertu douce & aimable ne pouvoit captiver ce cœur emporté dans ſes deſirs. Dès le commencement, on avoit élevé des doutes ſur leur mariage, malgré la diſpenſe obtenue de Jules II. De pluſieurs enfans, il ne reſtoit au roi que

Henri penſe au divorce.

la princeſſe Marie. Le Lévitique menace de ſtérilité l'époux de la veuve de ſon frere. Cette menace lui frappoit l'eſprit. Il commençoit à ſe croire dans le cas de la malédiction; &, ſelon le penchant naturel du cœur humain, plus il ſouhaitoit le divorce, plus il cherchoit à convaincre ſa conſcience de l'illégitimité de ſon mariage.

Anne Boleyn. Anne Boleyn, fille d'un bon gentilhomme, l'avoit charmé par tout ce que la beauté, les graces, l'eſprit ont de ſéduiſant. L'amour fortifia les ſcrupules. Ne pouvant ſéduire ſa maîtreſſe, ſoit que la vertu ou l'ambition la rendît ſévere, Henri réſolut d'en faire ſa femme. La doctrine de ſaint Thomas d'Aquin, ſon oracle, lui parut déciſive pour le divorce. Wolſey & d'autres prélats entrerent dans ſes ſentimens. Répudier la tante de Charles-quint étoit une entrepriſe des plus haſardeuſes : tout fut employé pour y réuſſir.

1527. On ſollicite une bulle de divorce.

Il falloit faire annuller à Rome la bulle d'un pape; choſe difficile à concilier avec l'autorité pontificale. Cependant Clément VII, encore priſonnier de l'empereur, ne pouvant

trop ménager le roi d'Angleterre, prêta l'oreille aux propoſitions qu'on lui fit. Il donna commiſſion à Wolſey d'examiner, comme légat, la validité du mariage, & promit d'expédier enſuite la bulle de divorce. Mais ce pontife avec beaucoup d'eſprit & d'adreſſe, manquoit de courage & de droiture. Charles-quint, inſtruit de ſes diſpoſitions, menaça de le faire dépoſer ſous prétexte de bâtardiſe; car on le croyoit fils naturel de Julien de Médicis. Il le flatta en même-temps de rétablir la maiſon de Médicis, contre laquelle les Florentins s'étoient révoltés. Ce double motif de crainte & d'eſpérance agiſſoit fortement ſur Clément VII. Preſſé par les inſtances de Henri, il conſentit de nouveau qu'on examinât ſon mariage: il joignit à Wolſey le cardinal Campeggio, ſans promettre néanmoins de ne pas évoquer l'affaire à Rome. Les lenteurs affectées de Campeggio, qui ſe faiſoit trop attendre, donnoient déja quelque ombrage. Il arriva enfin chargé d'une bulle telle qu'on la ſouhaitoit. Henri & Wolſey la virent ſeuls. Elle ne de-

voit avoir lieu qu'au cas que le mariage fût jugé nul. On commença l'inſtruction de ce grand procès.

1529. Procès pour le divorce. Oppoſitions de la reine.

La reine, citée ainſi que le roi devant les légats, ſe jette aux pieds de ſon époux, lui adreſſe le diſcours le plus touchant; le prend à témoin de ſa conduite irréprochable depuis vingt ans qu'ils ſont unis; proteſte que ſon premier mariage n'a jamais été conſommé; qu'elle n'a fait en l'épouſant que ſe conformer aux avis de deux ſages monarques, Henri VII & Ferdinant le Catholique : elle déclare qu'elle ne peut ſe ſoumettre au jugement d'une commiſſion ſuſpecte, & qu'elle en appelle au pape : elle ſe retire enfin de la cour, bien réſolue de ne plus y reparoître. Henri rend témoignage à ſa vertu, mais inſiſte ſur les ſcrupules qui le tourmentent; comme ſi la conſcience étoit la regle de ſes démarches. Il prouve, d'une maniere plauſible, la conſommation du mariage de Catherine avec Arthur ſon frere. Il jette des doutes ſur le pouvoir que s'étoit attribué Jules II, de diſpenſer d'un pareil empêchement. Le procès traîne en longueur. Clé-

Malgré le roi, on évoque l'affaire à Rome.

ment étoit gagné par les promeſſes de Charles-quint, ou vaincu par ſes menaces. Tout-à-coup Campeggio ſuſpend les procédures; l'affaire eſt évoquée à Rome, & la bulle jetée au feu.

Diſgrace de Wolſey.

Henri ſe croyoit au terme de ſes deſirs, lorſqu'il eſſuya ce chagrin cruel. Dans la violence de ſon dépit, il ſoupçonna Wolſey de trahiſon. Anne Boleyn, prévenue contre le cardinal, contribua beaucoup à ſa ruine. Un miniſtre ſi abſolu, un favori ſi puiſſant, fut la victime d'un caprice. On lui redemanda les ſceaux qui furent confiés à Thomas More, (appellé communément Morus) homme célebre dans la littérature, & plus recommandable par ſes vertus que par ſes talens. On ordonna au cardinal de quitter ſon palais de Londres, qui devint la demeure des rois, ſous le nom de Whitehall. On trouva chez lui un buffet de vaiſſelle d'or, les meubles les plus ſomptueux, & juſqu'à mille pieces de fine toile de Hollande. Le roi témoignoit encore quelque bonté pour le cardinal. Mais cédant aux ſollicitations de ſes enne-

Le parlement lui fait ſon procès.

mis, il l'abandonna aux pourſuites du parlement. La chambre-haute l'accuſa ſur quarante-quatre articles, parmi leſquels celui-ci eſt remarquable : *qu'il parloit à l'oreille du roi, quoiqu'il eût une maladie honteuſe.* Ces chefs d'accuſation, trop vagues, trop foibles, dénués de preuves, furent rejetés par la chambre des communes. Thomas Cromwel, ancien domeſtique de Wolſey, l'y défendit avec autant de force que de courage; & acquit par-là une réputation, qui, loin de nuire à ſa fortune, comme il avoit lieu de le craindre, lui procura dans la ſuite la faveur du roi. Tant le mérite a quelquefois d'aſcendant, même ſur les ames corrompues.

Thomas Cromwel a le courage de le défendre.

Condamné pour avoir ſollicité des bulles de Rome (prétexte d'autant plus frivole que tout s'étoit fait du conſentement de ſon maître), Wolſey ne peut ſe relever de ſa diſgrace. Il montra la foibleſſe d'un courtiſan, qui regrette toujours un fantôme de bonheur. Une haine implacable le pourſuivit juſques dans ſon diocèſe d'York. On le ramenoit à Londres,

Fin de Wolſey.

pour lui faire ſon procès, lorſqu'il mourut d'une dyſſenterie, ſe reconnoiſſant coupable & juſtement puni d'avoir ſacrifié le ſervice de dieu aux affaires du ſiecle. Après ſa mort, Henri VIII ne parla de lui qu'avec éloge; & la ſuite de ce regne, moins heureuſe que le commencement, paroît juſtifier ſa mémoire d'une partie des imputations dont il fut chargé. On peut même croire qu'il joignoit à l'ambition d'être pape, le deſir de ſe rendre utile au royaume dans cette place éminente; comparable peut-être en ce point au cardinal d'Amboiſe, miniſtre de Louis XII, mais infiniment au-deſſous de lui par les qualités du cœur, & par la conduite perſonnelle. Il eſt bien rare qu'un miniſtre, odieux à la nation qu'il gouverne, ne mérite pas d'être flétri par la poſtérité qui doit le juger.

Le clergé attaqué au parlement.

La politique intéreſſée du pape n'étoit propre qu'à augmenter les préventions contre l'égliſe. On en vit déjà les premiers effets dans le parlement. Quelques membres des communes attaquerent les déſordres du clergé & ſes entrepriſes ſur le tem-

porel, ſans que la chambre parût offenſée de leurs invectives. Un d'eux pouſſa même la hardieſſe juſqu'à débiter des maximes, que les déiſtes de nos jours n'oſeroient avouer publiquement. Il dit qu'au milieu de tant d'opinions théologiques contradictoires, perſonne, ſurtout parmi le peuple, ne pouvant connoître, encore moins examiner, les dogmes de chaque ſecte, le meilleur parti étoit de ſuſpendre ſon jugement ſur tous ces objets de diſpute; que la religion eſſentielle au genre humain, conſiſtoit uniquement à croire en l'Etre ſuprême, & à mériter ſes graces par la pratique de la vertu. Un évêque ſe plaignit de la témérité des communes, les accuſant de manquer de foi & de favoriſer le luthéraniſme. Le duc de Norfolk s'éleva contre lui avec une chaleur mêlée d'indécence: *Les plus grands clercs*, lui dit-il, *ne ſont pas toujours les hommes les plus ſages.* *Mais*, repliqua l'évêque, *je ne me ſouviens pas qu'aucun fou ſe ſoit montré un grand clerc.* On ſe plaignit au roi des invectives du prélat. Il fut obligé d'adoucir ſes expreſſions.

Diſpute d'un évêque avec un duc.

Henri étoit bien-aiſe de faire ſentir aux eccléſiaſtiques leur dépendance & ſon pouvoir. Quoique le nom d'héréſie lui fît horreur, il avoit penſé plus d'une fois à rompre avec Rome. La politique de Clément VII, les intrigues & l'autorité de Charles-quint, lui ôtoient toute eſpérance de parvenir au divorce, qu'il ſouhaitoit impatiemment. D'autre part, ſe détacher de l'égliſe romaine, lui paroiſſoit une contradiction avec ſes principes & ſa conduite. Tandis qu'il flottoit dans l'incertitude, Thomas Cranmer, docteur de Cambridge, propoſa en converſation un expédient propre, ou à diſſiper les ſcrupules du roi ſur ſon premier mariage, ou à obtenir le conſentement du pape pour un ſecond. Ce fut de conſulter toutes les univerſités de l'Europe. Si elles approuvoient le mariage avec Catherine d'Aragon, leurs ſuffrages devoient calmer la conſcience du roi : ſi elles déclaroient ce mariage illégitime, le pape ne pourroit refuſer ſon conſentement au divorce. L'avis de Cranmer fut goûté à la cour ; & l'on ſe hâta de le ſuivre. Selon quelques

Le roi embarraſſé du côté de Rome.

Cranmer propoſe de conſulter les univerſités.

Décisions favorables.

hiſtoriens, on acheta partout les voix des docteurs. Quoi qu'il en ſoit de cette anecdote très-ſuſpecte, les univerſités de France, d'Angleterre, celles mêmes d'Italie, donnerent une déciſion favorable. Elles ſoutinrent que le mariage d'un frere avec la veuve de ſon frere étoit contraire à la loi divine, & que par conſéquent nulle diſpenſe n'avoit pu l'autoriſer.

Réflexions ſur le jugement des docteurs.

De fortes raiſons combattoient ce ſentiment. Le deutéronome avoit commandé en certains cas de pareils mariages, défendus par le lévitique. Celui du roi étoit conſommé depuis vingt ans ſans réclamation. Il avoit été utile au royaume, approuvé par le ſouverain pontife. Les enfans qui en étoient iſſus le rendoient encore plus reſpectable. D'ailleurs, à en juger par les ſeules lumieres naturelles, un beau-frere & une belle-ſœur ne ſont point, ſurtout parmi les princes, dans le cas des parens proches à qui la nature & les lois défendent l'union conjugale, parce qu'étant ſuppoſés vivre enſemble familiérement, le commerce de l'amour entre eux feroit funeſte aux bonnes mœurs. (*Voy. l'Eſp. des*

Lois, l. 26, c. 16.) Si jamais il y eut ſujet de paſſer ſur les regles ordinaires, c'étoit pour Catherine d'Aragon, veuve du prince Arthur après quelques mois de mariage, dans un temps où Henri VIII avoit à peine douze ans. L'humanité, la juſtice parloient en faveur de la reine; mais le roi étoit amoureux & violent. Le jugement des docteurs, conforme à ſes deſirs, fut pour lui une démonſtration. Clément eut beau le citer à comparoître en perſonne ou par procureur : il regarda ſes ordres comme une inſulte, & refuſa d'être jugé à Rome, où il n'avoit rien à eſpérer.

Le roi s'en tient à ce qui le flatte.

Tous ces mouvemens ne pouvoient que nuire à l'égliſe. Le reſpect des peuples pour l'autorité pontificale s'affoibliſſoit de jour en jour; & plus le roi trouvoit d'oppoſition, plus il étoit diſpoſé à franchir tous les obſtacles. Comme on avoit fait un crime à Wolſey de ſa légation, quoique obtenue & exercée avec l'agrément du ſouverain, on en fit un aux eccléſiaſtiques d'avoir reconnu les pouvoirs du légat. Ils acheterent leur

1531. Il agit contre les eccléſiaſtiques.

pardon cent dix-huit mille huit cent quarante livres ſterling. Ils furent contraints de reconnoître le roi pour *protecteur & chef de l'égliſe d'Angleterre ;* quelques-uns ajouterent pourtant cette clauſe, *autant que la loi de Jeſus-Chriſt le permet.*

Opérations du parlement contre la cour de Rome.

Le parlement alla plus loin l'année ſuivante. Il défendit de lever les annates & les premiers fruits ; ſorte de taxe qu'on payoit au pape pour les bulles des évêchés, & qui, ſelon M. Hume, avoit produit cent ſoixante mille livres ſterling depuis le commencement du regne de Henri VII. Elle fut réduite au cinq pour cent des revenus de chaque bénéfice. On laiſſa même au roi la liberté de confirmer ou d'annuller cet acte ; & l'on déclara que toutes les cenſures de Rome à ce ſujet ſeroient comme non avenues. On examinoit déjà le ſerment que les évêques prêtoient au pape à leur inſtallation ; on ſe propoſoit de l'abolir, en le jugeant incompatible avec celui qu'ils prêtoient au roi, lorſque la peſte fit proroger le parlement.

Thomas More, chancelier vertueux, incapable de plier à l'intérêt ſa religion & ſa conſcience, aſſez philoſophe pour ne faire aucun cas de la fortune, voyant que toutes ces démarches tendoient à un ſchiſme, demanda la permiſſion de rendre les ſceaux; & quitta ſa dignité avec plus de joie qu'un autre n'en pouvoit avoir de l'acquérir.

Thomas More quitte les ſceaux.

Clément VII, ſollicité par la faction de l'empereur, avoir reçu l'appel de la reine. Henri perſiſte à ne vouloir point comparoître. Il envoie des députés pour juſtifier ſon refus; il ſe ménage une entrevue avec François I, & renouvelle une alliance ſi néceſſaire dans les conjonctures. Enfin ne pouvant déterminer la reine à ſe déſiſter de ſes oppoſitions, il épouſe ſecrétement Anne Boleyn, qui devient groſſe quelque temps après. Le docteur Cranmer, élevé au ſiége de Cantorbéry, prononce la ſentence de divorce, qu'on ne pouvoit obtenir de Rome, & confirme le nouveau mariage. Anne eſt couronnée ſolennellement; elle accouche de la fameuſe Eliſabeth, à qui l'on confére le titre

Henri épouſe Anne Boleyn.

1533. Cranmer autoriſe le mariage.

de princeſſe de Galles, comme à l'héritiere de la couronne.

Clément VII menace.

Cette nouvelle auroit été ſuivie d'une prompte excommunication, ſi le pape s'étoit livré aux conſeils violens des cardinaux. Mais il menaça ſeulement de porter les derniers coups, en cas que le roi perſiſtât dans ſon entrepriſe. La médiation de François I, dont le ſecond fils devoit épouſer Catherine de Médicis, niece du pontife, ſembloit promettre un heureux accommodement. D'une part Henri ſe laiſſa perſuader de ſe ſoumettre au jugement du conſiſtoire, pourvu que les impériaux n'y entraſſent point; de l'autre, le pape ſe montra diſpoſé à ſatisfaire ſes deſirs.

Eſpérances d'accommodemens.

1534. Le roi excommunié.

On attendoit une réponſe poſitive du roi. Le courrier devoit arriver un certain jour. Il n'arriva point. Ce jour même le pape aſſembla le conſiſtoire, & par une précipitation fatale, rompit toutes les meſures, en déclarant légitime le premier mariage de Henri, & en prononçant contre lui l'excommunication s'il perſiſtoit dans le divorce. Le courrier arriva deux jours après

après avec la lettre du monarque. Mais le mal étoit ſans remede ; & jamais événement ne prouva mieux combien une fauſſe démarche dans les affaires importantes, peut entraîner de ſuites pernicieuſes. Le royaume de l'Europe, le plus dévoué au ſaint ſiége, le plus prodigue en ſa faveur, devint ſon ennemi irréconciliable. Deux jours de patience auroient prévenu le ſchiſme.

L'autorité du pape anéantie

Quand on a fait une breche à la religion établie, le ſuccès inſpire naturellement de nouvelles tentatives ; & ce qui paroiſſoit ſacré paroît bientôt ou odieux ou abuſif. Déjà le parlement avoit proſcrit les appels de Rome, les proviſions & autres droits de la chambre apoſtolique. Déjà l'on avoit prêché que le pape n'étoit qu'un évêque, dont la juridiction ne s'étendoit point au-delà de ſon diocèſe. Le peuple adoptoit cette doctrine ; elle étoit devenue la regle du parlement. Le clergé lui-même s'y conforma ; il reconnut que le roi ſeul devoit l'aſſembler ; il promit de ne faire ſans ſon conſentement aucun canon ni ſtatut nouveau ; il convint que le roi nommeroit des commiſſaires pour

abroger les anciens canons, qui ſembleroient préjudicables à la prérogative royale. L'excommunication fulminée par Clément VII redoubla l'ardeur des eſprits. L'appel du roi au concile général fut affiché à la porte des égliſes. Le clergé déclara que l'évêque de Rome n'avoit point d'autorité en Angleterre; & que celle qu'il y avoit exercée juſqu'alors, ainſi que ſes prédéceſſeurs, étoit une véritable uſurpation tolérée par les ſouverains.

Confirmation du mariage avec Anne Boleyn.

On ratifia de nouveau le mariage de Henri avec Anne Boleyn; on ordonna un ſerment pour reconnoître que la ſucceſſion appartenoit à leur poſtérité: Thomas More & l'évêque Fisher ſe faiſant un ſcrupule de le prêter comme les autres, furent enfermés dans la tour. Enfin le parlement donna au roi le titre de *chef ſuprême* de l'égliſe anglicane; titre auquel on attacha toute l'autorité ſpirituelle du pape, & les annates & les décimes, qui groſſiſſoient auparavant le tréſor pontifical. Dans les vues de la politique angloiſe, la réunion des deux puiſſances ſur une même tête pouvoit produire quelques avantages:

Le roi, chef ſuprême de l'égliſe.

il n'étoit plus à craindre qu'elles luttaſſent l'une contre l'autre. Mais un changement de religion, outre les périls auxquels il expoſoit la conſcience, avoit d'ailleurs de quoi alarmer la politique même.

Sentimens du roi ſur la religion.

Tout s'y diſpoſoit dans le royaume, quoique Henri déteſtât les nouvelles héréſies. Son ouvrage contre Luther, quelque mauvais qu'il fût, lui avoit fait trop d'honneur parmi les zélés catholiques; & Luther y avoit répondu avec trop d'orgueil & d'inſolence, pour que la vanité ne l'affermît pas dans les principes de ſon éducation. En rompant avec Rome, il affectoit le même zele pour l'égliſe. La cour étoit réduite à diſſimuler; tant on redoutoit le caractere impérieux du monarque. Deux miniſtres attachés à l'ancienne croyance, le duc de Norfolk & Gardiner, évêque de Wincheſter, en feignant de reconnoître ſa ſuprématie, excitoient ſa haine contre les novateurs. D'un autre côté la reine, Thomas Cromwel ſecrétaire d'état, & Cranmer archevêque de Cantorbéry, ſecrétement favorables au luthéraniſme, le pouſſoient aux

dernieres extrémités contre le ſaint ſiége, en paroiſſant imiter ſon attachement pour les dogmes catholiques. On reconnoît à ces maneges la fineſſe des courtiſans. Le roi, ſans pénétrer leurs intentions, ſuivoit ſes penchans & ſes préjugés avec d'autant plus d'ardeur, qu'il trouvoit dans les différens partis une égale complaiſance.

Hérétiques brûlés.

Une des raiſons qui lui rendoit les réformés odieux, étoit cet eſprit de liberté que leur ſecte reſpiroit, auſſi propre à faire des républicains que des hérétiques. Il crut pouvoir l'étouffer par les tourmens : il ſe trompa, comme tant d'autres princes, dont le zele perſécuteur n'a fait qu'irriter le fanatiſme des ſectaires. Un gentilhomme & un prêtre ayant abjuré les opinions de Luther, en eurent de ſi violens remords, qu'ils ſe dévouerent au ſupplice du feu, & ſe ſoutinrent avec une fermeté inébranlable. On vit un religionnaire, prêt à expirer dans les flammes, éclater en tranſports de joie, baiſer les fagots de ſon bûcher, & triompher comme un martyr en mourant pour ſes erreurs. Tout étoit puni ſévérement ſous pré-

texte d'héréſie, apprendre aux enfans l'oraiſon dominicale en langue vulgaire, lire le nouveau teſtament traduit, parler contre les pélerinages & autres pratiques, négliger les jeûnes de l'égliſe, &c. L'inquiſition eſpagnole ſembloit regner ſur les Anglois.

Des prédicateurs attaquent le roi.

Cependant les catholiques, ſurtout les religieux, ne pardonnoient point à Henri ſa révolte contre le pape. Un franciſcain oſa lui dire en chaire, que *pluſieurs faux prophetes l'avoient trompé; mais qu'il l'avertiſſoit, lui, de la part de dieu, que les chiens lécheroient ſon ſang, comme ils avoient léché autrefois celui d'Achab.* Le roi ſe contint. Quelques jours après, un nouveau prédicateur déclama en ſa préſence contre le premier. Ce ne fut pas ſans réclamation : car il fut interrompu par un franciſcain, qui lui reprocha d'être un de ces faux prophetes empreſſés à corrompre le prince. On ſe contenta pour le moment d'impoſer ſilence au téméraire enthouſiaſte. On le cita enſuite devant le conſeil. Le comte d'Eſſex lui diſant qu'il méritoit d'être jeté dans la Tamiſe : *Le chemin du ciel*, répondit-il,

eſt auſſi court par eau que par terre.

Dévote fanatique employée par les mécontens.

La fraude ſe joignoit à l'audace des mécontens. Eliſabeth Berton, fille viſionnaire ſujette à des convulſions étranges, fut inſtruite par des impoſteurs à contrefaire l'inſpirée. Elle feignit une guériſon miraculeuſe, pour attirer la foule à une image de la Vierge, dont ils vouloient tirer leur profit; & joua ſon rôle ſi adroitement que des prélats même y furent trompés. La réputation d'Eliſabeth, le bruit de ſes merveilles ſe répandoit de toutes parts. Plus la crédulité lui faiſoit de partiſans, plus ſa confiance & l'effronterie de ſes directeurs gagnoient de terrain. La prophéteſſe oſa invectiver non-ſeulement contre la réformation, mais contre le divorce du roi, & prédire ſa mort prochaine s'il perſévéroit dans le crime. Pluſieurs moines ſe déclarerent pour elle. On publia un recueil de ſes prophéties & de ſes miracles. On exhorta Catherine d'Aragon à tenir ferme. Des maneges ſi ſuſpects fixerent enfin l'attention de Henri. Eliſabeth Berton & ſes complices furent arrêtés. Ils confeſſerent leur fourberie. Le parlement

les condamna ; & la haine du monarque pour le clergé & pour les moines en devint plus furieuſe. Nier ſa ſuprématie étoit un crime de haute trahiſon ; comme ſi ce titre avoit été de tout temps attaché à la couronne. Beaucoup d'eccléſiaſtiques & de religieux perdirent la vie ſans autre crime. Ce ne fut que le prélude des exécutions fameuſes qui enſanglanterent la fin de ce regne. Henri VIII avoit trop de penchant à la tyrannie, pour s'arrêter après avoir lâché la bride à ſes paſſions.

La fourberie eſt découverte. Supplices.

1535. Exécution de Fisher.

L'Evêque de Rocheſter, Jean Fisher, long-temps honoré de la confiance du roi, digne par ſes vertus & ſes lumieres de la vénération publique, inébranlable dans les rigueurs de la priſon, indifférent pour la dignité de cardinal qu'il venoit de recevoir, refuſa de prêter le ſerment de ſuprématie, fut jugé, condamné, & bientôt exécuté. Thomas More le ſuivit de près. On ne pouvoit reprocher au dernier un refus formel. Il s'étoit contenté de répondre à celui qui l'exhortoit au ſerment, que toute queſtion ſur cet article étoit une épée à deux tranchans, & qu'il falloit per-

Exécution de Thomas More.

dre ou l'ame ou le corps, ſoit que l'on obéît ou qu'on réſiſtât. Ces deux paroles ſuffirent pour ſa condamnation. Il porta ſur l'échafaud toute la ſérénité de ſon ame, & même l'enjouement de ſon humeur. Il pria l'exécuteur d'attendre qu'il eût coupé ſa barbe; car, dit-il, elle n'a jamais commis de trahiſon. L'eſprit, la vertu, la fermeté de ce grand homme l'ont immortaliſé dans l'hiſtoire. Ennemi des innovations religieuſes dont il prévoyoit les conſéquences, il avoit inſpiré à ſon maître, étant chancelier, une extrême ſévérité contre les partiſans de l'erreur. Mais il n'avoit fait en cela que ſuivre les principes de ſa conſcience. Le zele de la foi a ſouvent entraîné trop loin des hommes ſages, qui réfléchiſſoient moins ſur l'eſprit de la religion que ſur la néceſſité de la maintenir.

Le roi excommunié de nouveau.

Paul III (Farnèſe), ſucceſſeur de Clément VII, avoit été favorable au roi avant de parvenir à la papauté. Il ſouhaitoit encore plus que lui la fin d'une querelle ſi dangereuſe. On négocioit l'accommodement, lorſque la nouvelle de l'exécution de Fiſher

ralluma le courroux du ſacré college. Un cardinal mis à mort pour la défenſe des droits du ſaint ſiége ſembloit crier vengeance contre Henri. Le pontife ſe hâta de lancer la foudre. Il cita le roi à ſon tribunal, l'excommunia en cas de déſobéiſſance, déclara ſon mariage avec Anne Boleyn illégitime, délia ſes ſujets du ſerment de fidélité, livra ſon royaume à l'ambition du premier occupant, rompit toutes ſes alliances avec les princes & les peuples étrangers, le traita en un mot comme Grégoire VII & Innocent III avoient traité les empereurs. Il différa néanmoins la publication de ſa bulle juſqu'à ce qu'il n'y eût plus aucune eſpérance de paix, & que Charles-quint, alors occupé contre les Turcs & contre les luthériens d'Allemagne, pût le ſeconder dans ſes violentes meſures.

Bulle foudroyante de Paul III.

La ligue de Smalkalde, où les Réformés, déjà connus ſous le nom de *Proteſtans*, s'unirent pour leur défenſe, étoit une forte barriere à l'ambition de l'empereur. Les rois de France & d'Angleterre firent quelques avances pour y être admis. Mais

Ligue de Smalkalde.

leur conduite rigoureuſe à l'égard de leurs ſujets hérétiques ou ſoupçonnés d'héréſie, & leur zele à ſoutenir l'ancienne croyance, ne permettoient pas aux proteſtans de compter ſur eux. Une ligue, formée par la religion autant que par la politique, demandoit alors une conformité de ſentimens auſſi bien que d'intérêt. Dans la ſuite, on fut moins délicat.

1536. Propoſitions de Charles-quint, rejetées.

Sur ces entrefaites arriva la mort de Catherine d'Aragon. Avant ſon dernier ſoupir, elle écrivit au roi une lettre touchante qui lui arracha des larmes. L'empereur avoit fait tous ſes efforts pour venger l'honneur de ſa tante. Il ne penſa plus qu'à ſuivre ſes vues d'intérêt, & tâcha de regagner l'amitié de Henri. Il lui offrit la ſienne, à condition qu'il ſe réconcilieroit avec Rome; qu'il le ſeconderoit dans la guerre contre le Turc; & qu'il ſe joindroit à lui contre François I, prêt à envahir le Milanès, dont le dernier duc, François Sforce, venoit de mourir ſans poſtérité. Le roi avoit peu d'envie de s'allier avec un prince auquel il ne ſe fioit point. Sa réponſe fut une eſpece de refus honnête. Il

lui déclara que tout ce qui s'étoit fait contre le pape, étant juſte & ratifié par le parlement, ne pouvoit être révoqué; qu'il feroit volontiers la guerre aux ennemis du chriſtianiſme, lorſque la paix ſeroit rétablie parmi les princes chrétiens; & que, s'il ſe raccommodoit avec l'empereur, il emploieroit ſa médiation pour le réconcilier avec le roi de France, ou ſes armes pour défendre celui des deux qui ſeroit offenſé par l'autre. Charles-quint, après avoir échoué dans cette négociation, ne perdit point de vue ſes projets. La France attaquée par deux endroits, en Provence & en Picardie, lui réſiſta glorieuſement; il leva le ſiége de Marſeille, & ſes généraux celui de Péronne.

Invaſion des Impériaux en France.

Tout plioit ſous l'autorité abſolue de Henri. On reſpectoit ſa volonté, on craignoit ſa colere, on oublioit même quelquefois ſa tyrannie, en conſidération de la franchiſe & de la généroſité de ſon caractere. Ses principaux ennemis étoient les moines, dont le crédit & les priviléges tomboient néceſſairement avec la puiſſance du pape. Leur intérêt particu-

Projet de détruire les monaſteres.

lier, attaché à celui de la cour de Rome, irritoit leur zele contre les innovations. En défendant une cauſe juſte, ils ſe rendoient ſouvent coupables par des excès de témérité. Que ne leur reprochoit-on pas alors ? On les regardoit comme les auteurs de la plupart des pratiques décriées par les religionnaires ; on leur reprochoit ces fêtes exceſſivement multipliées, qui gênoient l'induſtrie au profit de la pareſſe ; ces dévotions peu ſolides, ſouvent préférées aux véritables devoirs, & qui expoſoient la piété au plus injuſte mépris ; ces ſubtilités ſcolaſtiques, également fécondes en chimeres & en diſputes ; cette inquiſition redoutable qui tyranniſoit les eſprits & les conſciences. Mais on en vouloit ſurtout à leurs richeſſes, dont on les accuſoit d'abuſer d'une maniere ſcandaleuſe.

Reproches faits aux moines.

Le roi fait viſiter les couvens.

Plus ils cenſuroient le gouvernement dans leurs diſcours, plus le roi déſiroit de les détruire. Malgré ſon impétuoſité naturelle, craignant de bruſquer une affaire ſi délicate, il prit avec prudence des meſures pour en faciliter le ſuccès. Comme chef ſu-

prême de l'égliſe, il chargea le ſecrétaire d'état, Cromwel, de viſiter les couvens en qualité de vice-gérent, avec d'autres commiſſaires. Cette viſite paſſa les vœux de la cour. Rien n'étoit plus facile que de trouver des abus & des déſordres. La paſſion en ſuppoſa beaucoup plus qu'il n'y en avoit. Les témoignages douteux parurent certains; les calomnies furent comptées pour des preuves; pluſieurs couvens d'hommes & de filles furent dépeints comme des lieux de débauche. Les querelles violentes, les fraudes pieuſes, les ſuperſtitions groſſieres, la fainéantiſe, la molleſſe & l'ignorance, étoient les moindres imputations conſtatées, ſuivant le rapport des commiſſaires, contre ces ſociétés religieuſes.

Premier coup porté aux religieux.

On publia les procès-verbaux de viſite, pour les rendre exécrables aux yeux de la nation. Bientôt on déclara nuls les vœux de quiconque n'avoit pas encore vingt-quatre ans. On fit ſortir cette jeuneſſe; on laiſſa aux autres la liberté de renoncer au cloître. Le parlement, ſimple exécuteur des volontés du monarque, ſupprima

tous les petits monaſteres, dont le revenu ne montoit pas à deux cents livres ſterling. C'étoient ceux où la licence regnoit davantage. Il y en eut trois cent ſoixante & ſeize abattus du même coup. Leurs biens furent donnés au roi, & lui firent une augmentation de revenu de trente-deux mille livres ſterling, ſans compter une immenſe mobilier. Ce premier pas conduiſoit à la deſtruction entiere des ordres monaſtiques. Le deſſein en étoit formé. Mais Henri jugeant à propos de ſuſpendre l'exécution, congédia le parlement, le plus long qui eût juſqu'alors exiſté dans la monarchie. Il duroit depuis plus de ſix années, & il avoit toujours paru ne ſuivre que les ſentimens de la cour.

Traduction de la Bible.

La *convocation* ou aſſemblée du clergé, tenue dans le même temps, fit une démarche que les proteſtans regarderent comme un triomphe pour eux. Ils ſe plaignoient avec force de ce que l'on interdiſoit au peuple la lecture de la bible, de ce livre divin qui renferme toutes les vérités de la religion & de la morale, & qui, étant l'ouvrage du ſaint Eſprit, ne pou-

Raiſons des proteſtans ſur cet objet.

voit être qu'utile aux hommes, leur étoit même abſolument néceſſaire. Il accuſoient l'égliſe romaine de le ſouſtraire à leurs yeux, parce qu'on y découvriroit aiſément ſa corruption & ſes erreurs. Ils ſoutenoient que chacun devant chercher le vrai par ſoi-même, en des matieres ſi eſſentielles au ſalut, chacun devoit examiner le ſeul livre qui fût la parole de dieu, & que, par des traductions en langue vulgaire, il falloit le mettre à la portée de tous les fideles. D'autre part, les catholiques inſiſtoient ſur les profondes obcurités de l'écriture, ſur les divers ſens qu'on y donnoit, ſur l'abus qu'en faiſoient les novateurs, ſur les inconvéniens d'un examen particulier dont le peuple eſt incapable, ſur le nombre infini de ſectes, qui puiſoient dans la même ſource les preuves de leurs fauſſes opinions; enfin ſur la néceſſité d'un tribunal infaillible, pour fixer le dogme, pour lever les doutes, & pour trancher les diſputes. Il eſt certain que la licence des religionnaires a tourné ſans ceſſe l'écriture-ſainte contre la foi de l'égliſe; mais il n'en

Réponſe des Catholiques.

eſt pas moins vrai que la bible eſt l'oracle des chrétiens.

On ſe décide à une traduction.

Tindal l'avoit traduite en anglois quelques années auparavant, & ſa traduction, pleine de fautes, avoit été brûlée à Londres, au grand ſcandale du parti. Le clergé convint d'en publier une nouvelle. On travailla trois ans à cet ouvrage. Cranmer & quelques autres prélats, qu'on ſuppoſoit être les organes du roi, déciderent l'aſſemblée à cette entrepriſe qui paſſoit alors pour dangereuſe, & qui réellement parut favorable au progrès des nouveautés.

Diſgrace de la reine Anne

Le déclin de la religion catholique en Angleterre, étoit le fruit de la paſſion de Henri VIII pour Anne Boleyn. Un amour violent que ſix années d'oppoſitions n'avoient pu éteindre ni affoblir, ſe diſſipa tout-à-coup dans les douceurs d'un paiſible mariage. Le roi devint amoureux de Jeanne Seymour, fille d'honneur de la reine. Extrême en tout, incapable de modérer ſes déſirs, il ne rougit point d'immoler ſa femme à une maîtreſſe. Les ennemis d'Anne ſurent le conduire par degrés, de la jalouſie à la haine.

Elle avoit paſſé ſa jeuneſſe à la cour de France ; elle en avoit rapporté ces manieres libres, qu'on peut allier avec l'honneur, mais qui ont une apparence de galanterie. Sa vanité n'étoit pas inſenſible au plaiſir de recevoir des hommages ; ſa gaieté indiſcrete laiſſoit quelquefois échapper de dangereuſes imprudences. La calomnie change tout en crime, & ſe fait écouter avidement lorſqu'elle flatte les paſſions. On perſuade au roi que ſon épouſe lui eſt infidelle ; que coupable de pluſieurs adulteres, elle y a joint l'inceſte en ſe proſtituant à ſon frere, le vicomte de Rocheford.

On la met en priſon.

Henri la fait arrêter, ainſi que ceux qu'on accuſoit d'être ſes amans. A peine enfermée à la tour, elle proteſte de ſon innocence ; elle écrit au monarque une lettre pleine de ſentiment & de nobleſſe, capable de fléchir un cœur moins prévenu & moins obſtiné. Son procès s'inſtruit cependant avec chaleur. Un ſeul des accuſés charge la reine, & ſubit le ſupplice ſans aucune confrontation. Point d'autre preuve de l'inceſte, ſinon que Rocheford s'étoit appuyé un jour ſur ſon

Procès & exécution de la reine.

lit. La ſœur & le frere ſont néanmoins condamnés ; Anne, au feu, ou à perdre la tête, comme il plairoit à Henri. Cette malheureuſe princeſſe ne ſuccomba point à la crainte ni à la douleur. Elle remercia le tyran de ſes anciennes bontés, en lui marquant que « de » ſimple demoiſelle il avoit bien voulu » la faire marquiſe, de marquiſe » reine, & que, ne pouvant plus l'é- » lever dans ce monde, il vouloit la » faire ſainte ». Elle lui recommanda ſa fille Eliſabeth. Elle continua juſqu'au bout ſes proteſtations d'innocence, & reçut le coup de la mort avec une fermeté intrépide. Une foule de perſonnes qu'elle avoit comblées de bienfaits, la payerent d'ingratitude dans ſa diſgrace. On ne voit rien de plus commun dans les cours.

Jugemens contradictoires ſur Anne Boleyn

Cette femme célebre eſt un monſtre ſous la plume des écrivains catholiques ; elle eſt vertueuſe & irréprochable ſous la plume des proteſtans ; comme ſi ſa bonne ou ſa mauvaiſe conduite importoit beaucoup à l'honneur de l'une ou de l'autre religion. Ainſi juge communément l'eſprit de parti. Si l'on s'en tient à la vraiſem-

blance & aux preuves, ſi l'on réfléchit ſur le caractere de ſon barbare mari, elle paroîtra plutôt immolée à la tyrannie qu'à la juſtice.

Henri épouſe Jeanne Seymour.

Henri, ſelon la penſée de M. Hume, fit en quelque ſorte l'apologie d'Anne Boleyn, en épouſant Jeanne Seymour le lendemain de l'exécution. Rien ne coûtoit à ce prince pour ſatisfaire une paſſion furieuſe. Il ſe faiſoit ſcrupule d'avoir une concubine ; il ne s'en faiſoit aucun d'envoyer ſa femme à l'échafaud pour épouſer une maîtreſſe. Le ſecond mariage avoit été déclaré nul & illégitime comme le premier. La princeſſe Eliſabeth étoit ainſi devenue bâtarde comme la princeſſe Marie, (quoique l'une & l'autre dûſſent regner un jour). Marie, alors âgée de vingt ans, voulant regagner les bonnes graces de ſon pere, fut contrainte de reconnoître ſa ſuprématie, & de renoncer au pape. Elle n'y conſentit qu'avec une extrême répugnance. Mais il falloit adopter les ſentimens théologiques du monarque, ou porter le poids de ſa haine.

Marie & Eliſabeth déclarées bâtardes.

Docilité & baſſeſſe du parlement.

Un nouveau parlement, convoqué dans ces conjonctures, ſe montre

auſſi facile, pour ne pas dire auſſi eſclave que le précédent. La conduite du roi y eſt exaltée par de honteuſes flatteries. On lui donne la ſageſſe de Salomon, la force de Samſon, la beauté & les graces d'Abſalon. On ratifie ſes deux divorces; on déclare illégitimes les enfans de ſes deux premiers mariages. En cas qu'il n'ait point de poſtérité de Jeanne Seymour, ou de quelqu'autre reine, on lui accorde le pouvoir de diſpoſer à ſon gré de la couronne. Le refus de prêter ſerment ſur tous ces articles eſt déclaré crime de haute trahiſon. Il ſemble qu'on vouloit forger des armes à la tyrannie. On ajouta que le roi & chacun de ſes ſucceſſeurs pourroient révoquer ou annuller, par des lettres-patentes, tous les actes que le parlement auroit faits avant qu'ils euſſent l'âge de vingt-quatre ans: par-là on rendoit la légiſlation fragile & incertaine. Enfin de nouveaux ſermens contre le pape fermerent toutes les voies de réunion avec l'égliſe.

Le clergé également docile ſur la religion même.

Le clergé s'aſſembloit toujours comme le parlement, & avoit ſa chambre-haute & ſa chambre-baſſe.

Souple aux volontés de Henri, dont le deſpotiſme ne ſouffroit point de réſiſtance, il décida pluſieurs articles de religion conformément au ſyſtême de ce prince, qui ne vouloit ni abandonner les anciens dogmes, ni rejeter tout-à-fait les opinions nouvelles. Les catholiques conſerverent la préſence réelle, la confeſſion, le culte des images, l'invocation des ſaints, les cérémonies eccléſiaſtiques; mais les proteſtans gagnerent quelques points conſidérables, & modifierent les autres. Le roi corrigea lui-même les articles du clergé. Aſſez abſolu pour faire la loi aux théologiens, il vouloit dominer ſur la foi des peuples. Lui ſeul peut-être penſoit comme le clergé avoit paru le faire. Nul proteſtant, nul catholique n'admettoit un pareil mélange de doctrine. On céda parce qu'il étoit impoſſible de réſiſter. Nous verrons des exemples plus ſinguliers de la condeſcendance des Anglois en matiere de religion.

Mécontentement au ſujet des innovations religieuſes.

Cependant un levain de révolte fermentoit dans quelques provinces; car tout changement de religion produit des troubles, quand la ſageſſe ne

dirige pas l'autorité. La ruine des petits monaſteres ; le malheur de tant de perſonnes religieuſes, privées de leur état & réduites à l'aumône ; le chagrin de voir périr tant de fondations, auxquelles la piété ou l'intérêt attachoit tant d'importance ; la crainte que les ames des fondateurs ne ſouffriſſent dans l'autre monde par l'interruption des prieres ; tous ces motifs touchoient un grand nombre de catholiques. Le mécontentement des moines ſe communiquoit par des plaintes vives & fréquentes. Le clergé ſéculier ſe plaignit bientôt à ſon tour. Cromwel, qui, en qualité de vicaire général ou de vice-gérent du roi, exerçoit une autorité inouie & abſolue dans l'égliſe, venoit de ſupprimer pluſieurs fêtes, de défendre les pélerinages & d'autres dévotions reçues, d'obliger même les bénéficiers des paroiſſes à céder une partie de leurs revenus pour les réparations & pour les pauvres. Toucher aux coutumes & à l'intérêt, en pareille matiere, eſt toujours une entrepriſe haſardeuſe.

Soulèvemens. Les prêtres murmurerent ; le peuple prit les armes, d'abord dans le

comté de Lincoln, où la ſédition fut promptement diſſipée; enſuite dans les comtés d'York, de Durham & de Lancaſter, où elle fut plus opiniâtre. Les rebelles marchoient ſous la banniere de la croix, précédés de quelques prêtres en habits ſacerdotaux; portant le nom de Jéſus brodé ſur leurs manches; ayant tous juré qu'ils entroient dans le *pélerinage de la Grace* (c'eſt le nom qu'ils donnoient à leur entrepriſe) uniquement pour l'amour de dieu, pour le ſervice du roi, pour le rétabliſſement de l'égliſe & pour la ſuppreſſion de l'héréſie. Ils s'emparerent d'York & de Hull; &, ſans la prudence du duc de Norfolk que le roi envoya contre eux avec une petite armée, ils auroient pu faire des progrès conſidérables. Une riviere ſéparoit les deux camps. Deux fois ils réſolurent de la paſſer à gué & de livrer une bataille déciſive. Deux fois ils furent arrêtés par de groſſes pluies, qui rendirent le paſſage impoſſible. Soit que cet événement les remplît d'une crainte ſuperſtitieuſe, ſoit que les proviſions leur manquaſſent, ils ſe diſperſerent dans l'eſpérance du par-

Pélerinage de la Grace.

Fin de la révolte.

don que le duc de Norfolk leur promit. Le roi confirma cette grace ; mais il témoigna ſon indignation par un manifeſte, de ce qu'ils avoient oſé, eux *qui n'étoient qu'une populace ſtupide & ſans expérience*, trouver à redire au gouvernement & attaquer les membres de ſon conſeil. Quelques autres ſoulèvemens furent réprimés avec plus de rigueur. Henri étoit trop puiſſant & trop redoutable, pour qu'ils lui donnaſſent beaucoup d'inquiétude.

1538. Précautions du roi en publiant la traduction de la Bible.

Ses principes de théologie, auſſi bizarres que ſon humeur, lui firent prendre des précautions ſingulieres, en publiant la nouvelle traduction de l'écriture. Il n'en accorda qu'un exemplaire à chaque paroiſſe ; il voulut qu'on le tînt dans l'égliſe attaché par une chaîne ; il recommanda ſoigneuſement au peuple d'en uſer avec ſageſſe, & de ne point interpréter les endroits obſcurs ſans conſulter d'habiles gens. La manie de paroître théologien, de tout aſſervir à ſes opinions, étoit un des principaux mobiles de ſa conduite ; ſorte de deſpotiſme qui paroît d'autant plus révoltant, que

que la liberté de l'eſprit eſt plus naturelle & plus flatteuſe.

Henri voulut abolir entiérement les monaſteres, pour s'emparer de leurs dépouilles. La diſſipation des finances donnoit du poids à ce motif. D'ailleurs ſa haine pour les moines augmentoit à meſure qu'il fourniſſoit matiere à leurs invectives. On fit encore uſage des moyens déjà employés avec ſuccès; viſites des couvens, relations ſcandaleuſes & exagérées, accuſations générales où l'innocence étoit confondue avec le crime. Quelques abus que le temps & les paſſions euſſent introduits dans les cloîtres, dont la multiplicité exceſſive entraînoit ſeule de grands abus, il eſt impoſſible que les mœurs y fuſſent abſolument dépravées. On découvrit des fourberies inventées pour tirer parti de la ſuperſtition populaire; de fauſſes reliques, de faux miracles, des crucifix & des ſtatues qui ſe mouvoient par reſſort. On ſuppoſa que ces impoſtures d'un petit nombre de moines étoient communes à tous. On obſerva malignement que leurs ſaints attiroient une infinité

Suppreſſion totale des monaſteres.

Abus malignement exagérés.

d'offrandes, tandis que dieu étoit négligé *. Enfin les monaſteres furent ſupprimés ſans exception; les ſtatues & reliques ſuſpectes jetées au feu. S. Thomas de Cantorbéry, objet de tant de pélerinages, fut condamné comme traître; ſes oſſemens brûlés, & ſes cendres livrées au vent. Sa châſſe précieuſe & enrichie de diamans excitoit la cupidité du monarque.

Ce que devinrent les biens des moines.

Selon le calcul des hiſtoriens, le revenu des communautés détruites, parmi leſquelles on compte pluſieurs hôpitaux, pluſieurs colléges & pluſieurs chapelles, montoit à cent ſoixante & un mille livres ſterling, qui faiſoient environ la vingtieme partie du revenu national. Henri en fonda ſix évêchés, en fit des largeſſes à ſes courtiſans, & réſerva une portion pour la ſubſiſtance des moines & des religieuſes. Il s'en fallut bien qu'il en tirât tout le profit qu'on imaginoit;

* Burnet raconte qu'une année, dans l'égliſe de S. Thomas, il n'y eut pas un denier offert à dieu; il y eut quatre livres pour la vierge, & neuf cent cinquante-quatre livres pour le ſaint.

quoique, pour appaiſer les murmures, il eût fait entendre que cette augmentation des revenus de la couronne déchargeroit le peuple de tout impôt, & fourniroit à toutes les charges du gouvernement. Ainſi furent anéantis en Angleterre les ordres monaſtiques, dont le crédit y avoit été prodigieux. Leur ruine excita de grandes plaintes, ſoit parce que l'on révéroit cet état, ſoit parce qu'on ſe croyoit intéreſſé à le ſoutenir.

Colere de Paul III.

Des entrepriſes ſi violentes devoient ſurtout exciter l'indignation de la cour de Rome. Ne voyant plus rien à ménager avec un prince qui ne gardoit plus de meſures, elle éclata en reproches & en anathêmes. Paul III publia ſa bulle foudroyante. Henri fut déchiré par des libelles où la ſatire envenimoit la vérité. Il crut y reconnoître le ſtyle du cardinal Pole ou Polus, ſon parent; prélat ſavant, vertueux, modéré par principes, mais aigri par le zele de religion & par les excès de ce prince. Le cardinal, fixé en Italie, étoit à l'abri de ſes coups. Non-ſeulement il l'avoit attaqué avec la plume, mais

Le Cardinal Pole.

il fut ſoupçonné d'être l'ame d'une conſpiration. Quelques ſeigneurs, deux de ſes freres en particulier, furent arrêtés comme ſes complices; Geoffroi Pole échappa ſeul à la mort, parce qu'il découvrit le complot. La condamnation d'un homme, perſécuté par la cour en ces temps-là, ne doit pas le faire préſumer criminel, ſelon M. Hume, à moins que le procès n'ait excité aucun murmure dans le public. On ne voit point que celui-ci en ait excité. Ainſi le crime peut être regardé comme réel.

Diſpute du roi avec un maître d'école.

Malgré les anathêmes du pape, malgré ſon propre acharnement contre l'égliſe Romaine, Henri VIII ſe piquoit toujours d'un zele ardent pour la doctrine catholique. Il mettoit ſa gloire à la défendre par des argumens auſſi bien que par des ſupplices; & de tous les dogmes de la religion, le plus incompréhenſible étoit celui qu'il ſoutenoit avec le plus de chaleur. Un maître d'école, nommé Lambert, s'aviſa de blaſphémer ſur la préſence réelle. Cité devant les évêques, il en appela au roi. Le roi fut ravi de

pouvoir ſignaler publiquement ſes talens théologiques. Une diſpute contre Lambert lui parut digne de ſa dignité. Les prélats, les pairs, toutes les perſonnes de diſtinction s'étant aſſemblés dans la ſalle de Weſtminſter, l'illuſtre & terrible théologien, aſſis ſur ſon trône, preſſe rudement le maître d'école ſur l'euchariſtie, &, ſecondé par les évêques, applaudi par les ſpectateurs, le réduit enfin au ſilence. Il lui propoſe pour concluſion, ou de changer de ſentimens, ou d'être brûlé vif. Lambert qui n'étoit point convaincu, & qui avoit du courage, préféra le feu à la honte de ſe rétracter. On prononce la ſentence; on l'exécute avec barbarie. Le monarque, enivré des louanges qu'on lui prodigua au ſujet de cette diſpute, exigea plus que jamais une ſoumiſſion aveugle à ſes principes. Penſer autrement que lui devint un crime capital.

Elle finit par le ſupplice du feu.

Les parlemens lui avoient toujours obéi en eſclaves, & leur ſervitude ne fit qu'augmenter. Il en aſſembla un nouveau, qui parut le miniſtre de la tyrannie plutôt que le conſeil

1539. Parlement eſclave.

de la nation. Après que le chancelier eut déclaré l'intention du roi, de rendre la foi uniforme dans ſes états, les deux chambres paſſerent le fameux bill des *ſix articles*, que les religionnaires ont appelé le *ſtatut de ſang*. Cette loi établit la préſence réelle, la communion ſous une ſeule eſpece, l'obligation de garder le vœu de chaſteté, le célibat des eccléſiaſtiques, l'utilité des meſſes privées, enfin la néceſſité de la confeſſion auriculaire. Quiconque nieroit la préſence réelle devoit être condamné au feu, quand même il ſe rétracteroit. Par rapport aux cinq autres articles, confiſcation & empriſonnement, même après l'abjuration; peine de mort pour les obſtinés & les relaps; peine de mort pour les prêtres qui oſeroient ſe marier; amende & priſon pour tous ceux qui ne ſe confeſſeroient ou ne communieroient pas au tems preſcrit. Il y a peu d'exemples de lois ſi dures. Le primat Cranmer eut ſeul le courage de s'y oppoſer; mais il ſe ſépara de ſa femme, & le roi, qui eſtimoit ſa droiture, fut ſatisfait de cette preuve d'obéiſſance. Le parle-

Les ſix articles, ou le ſtatut de ſang.

ment par un acte encore plus étrange, donna aux proclamations ou édits du roi la même force qu'aux ſtatuts parlementaires. Ainſi la puiſſance légiſlative étoit transférée à la couronne, & la conſtitution angloiſe renverſée de fond en comble.

Proclamations égales aux ſtatuts.

Ce n'étoit point aſſez de baſſeſſes. La haine du prince pour le cardinal Pole fit paſſer des bills d'*attainder*, non-ſeulement contre ſes partiſans, mais contre ſa mere, la comteſſe de Salisbury, preſque ſans apparence de preuves. Les terres des monaſteres furent aſſurées à la couronne, ſous le faux prétexte que les abbés en avoient fait une réſignation volontaire & conforme aux lois. Le ſtatut des ſix articles réduiſoit les proteſtans au déſeſpoir : mais Cranmer & Cromwel en adoucirent pour un temps l'exécution ; & le capricieux monarque ſembla lui-même favoriſer le parti qu'il opprimoit, en permettant à chaque particulier d'avoir la traduction de la bible.

Autres fruits du deſpotiſme.

1540. Quatrieme mariage du roi avec Anne de Cleves.

Jeanne Seymour, la plus chérie de ſes épouſes, étoit morte en 1537, après être accouchée du prince

Edouard que nous verrons ſur le trône. Henri vouloit une femme. Il jeta les yeux ſur une fille du duc de Guiſe, déjà promiſe au roi d'Ecoſſe. Ce mariage ne pouvant ſe faire, Cromwel le décida en faveur d'Anne de Cleves, dont le pere, duc de Cleves, & le beau-frere, électeur de Saxe, tenoient un rang conſidérable parmi les princes proteſtans d'Allemagne. On jugea de ſa beauté ſur un portrait flatteur & fort infidele. A peine la princeſſe eut-elle paru, que le roi penſa au divorce. Comme Charles-quint & François I paroiſſoient réconciliés, la crainte de les avoir ſur les bras & de rompre avec la ligue proteſtante, ſuſpendit les premiers tranſports de ſa fureur. Il diſſimula même avec Cromwel, le créa comte d'Eſſex & le fit chevalier de la Jarretiere. Le miniſtre, en qualité de vicaire-général, harangua le parlement. La chambre haute, pour flatter le roi dans ſa perſonne, lui dit qu'il méritoit d'être vicaire-général du monde entier. Il fallut accorder un ſubſide, malgré tout ce que le pillage des monaſteres, & en der-

Il penſe d'abord au divorce.

rier lieu la deſtruction de l'ordre de Malth● avoient ajouté aux revenus de la couronne. Tant les profuſions de Henri le rendoient inſatiable ; tant ſon pouvoir le rendoit maître du parlement !

Subſide, malgré le pillage des monaſteres.

Enfin l'orage fondit ſur Cromwel. Haï des grands, qui ſe voyoient éclipſés à la cour par ce fils d'un forgeron ; odieux aux catholiques, qui le regardoient comme l'ennemi de l'égliſe romaine ; ſuſpect aux proteſtans, qui lui reprochoient de les trahir ou de ne les pas protéger ; il n'étoit plus aux yeux du cruel Henri qu'une victime qu'on devoit immoler à la haine publique. Catherine Howard, niece du duc de Norfolk, avoit gagné l'affection de ce prince ; & le duc ſe ſervit d'elle pour précipiter un miniſtre qu'il déteſtoit. Il obtint une commiſſion de l'arrêter. Plus le parlement avoit flatté Cromwel dans la faveur, plus il s'empreſſa de l'opprimer dans la diſgrace. On l'accuſa d'héréſie & de trahiſon ; on le condamna ſans examen & ſans preuves. Il implora envain la clémence du roi, par une lettre auſſi humble

Procès de Thomas Cromwel.

que touchante. Sa ſentence fut promptement exécutée. Ce miniſtre méritoit un meilleur ſort. Elevé du rang le plus bas au faîte de la fortune, il n'avoit été ni arrogant envers ſes inférieurs, ni ingrat envers ſes amis.

L'empereur brouille Henri avec François I.

Les obſtacles politiques du divorce diſparurent bientôt. Le roi de France & l'empereur, qui venoient de ſe donner mutuellement les plus grandes marques d'amitié, reprirent leur ancienne animoſité. Charles-quint avoit paſſé à Paris, pour aller en Flandre réprimer des ſéditieux. Son rival, toujours imprudent, l'avoit reçu avec un franchiſe aveugle, juſqu'à lui faire confidence des ſecrets de ſes alliés. A peine libre, l'empereur profita de cette indiſcrétion, le brouilla avec le roi d'Angleterre, nia ſa promeſſe de donner l'inveſtiture du Milanès. En ſe montrant tout-à-fait indigne de confiance, il fut néanmoins gagner celle de Henri VIII, qui n'avoit d'autre regle que le caprice & la paſſion. Anne de Cleves pouvoit dès-lors être répudiée hardiment. Le clergé déclara le mariage nul, ſous prétexte qu'elle avoit

Anne de Cleves répudiée. Catherine Howard lui ſuccède.

été fiancée dans ſa plus tendre jeuneſſe avec le duc de Lorraine ; que le roi n'avoit pas donné un conſentement *intérieur* au mariage, & ne l'avoit pas conſommé : raiſons frivoles, mais déciſives. Le parlement ratifia la ſentence du clergé. Anne conſentit au divorce, moyennant trois mille livres ſterling de revenu ; & Catherine Howard prit ſa place, d'où elle paſſa quelque temps après ſur l'échafaud.

Proteſtans & catholiques perſécutés.

Le duc de Norfolk, oncle de la reine, & l'évêque Gardiner ſe trouvant à la tête du conſeil, les catholiques, dont ils ſoutenoient le parti, ſembloient devoir triompher. On exécuta rigoureuſement le ſtatut des ſix articles. On livra aux flammes de malheureux proteſtans qui ſe crurent les martyrs de la vérité. Le docteur Barnes diſputa juſqu'au moment de l'exécution, comme s'il eût été dans une école ; & le ſcherif le preſſant ſur l'invocation des ſaints : *Je doute*, répondit-il, *que les ſaints puiſſent prier pour les vivans ; mais s'ils le peuvent, j'eſpere prier dans une demi-heure pour vous & pour le reſte de l'aſſemblée.* La

violence multipliera ces traits de fanatiſme. En perſécutant ainſi les novateurs, Henri ne fut pas moins cruel à l'égard des catholiques oppoſés au ſerment de ſuprématie. Les uns & les autres étoient exécutés pêle-mêle. Quelqu'un dit alors avec raiſon qu'*on brûloit ceux qui étoient contre le pape, & qu'on pendoit ceux qui étoient pour.*

Exécution de la comteſſe de Salisbury.

Une tyrannie ſi affreuſe fit éclater quelques ſignes de ſoulèvement. Le ſoupçon tomba ſur le cardinal Pole. C'en fut aſſez pour que le roi ordonnât l'exécution de ſa mere, la comteſſe de Salisbury, dernier reſte du ſang royal des Plantagenets. Cette femme illuſtre, dont la vieilleſſe n'avoit pu glacer le courage, refuſa de ſe ſoumettre à la ſentence; &, courant ſur l'échafaud, elle dit à l'exécuteur d'enlever ſa tête comme il pourroit. Il lui porta pluſieurs coups avant de pouvoir lui ôter la vie.

1542. La reine Catherine Howard décapitée.

Tandis que le roi ſe félicite de ſon nouveau mariage, & ſe flatte d'avoir trouvé une femme digne de lui, Cranmer eſt informé que la reine a

paſſé ſa jeuneſſe dans le déſordre. Incertain s'il doit révéler ou cacher ce fatal ſecret, il conſulte d'autres miniſtres; il découvre enfin la vérité. Henri, le plus délicat des hommes en pareille matiere, ne veut rien croire d'abord, cherche des preuves, & ne les trouve que trop certaines. On arrêta la reine & ſes complices. La vieille ducheſſe de Norfolk, ſa grand-mere, Guillaume Howard, ſon oncle, pluſieurs autres de ſes parens, ſont condamnés pour avoir enſeveli dans le ſilence ſon déshonneur; car ſous un gouvernement tyrannique les ſentimens de la nature peuvent devenir des crimes. Le parlement n'a pas honte de ſervir la fureur du prince, par des lois auſſi abſurdes que barbares. On prononce la peine de mort contre toute perſonne qui, ſachant ou préſumant les déſordres de la reine, n'en auroit point averti le roi ou le conſeil; & contre toute reine qui, étant fauſſement ſuppoſée vierge au temps du mariage, n'auroit pas déclaré elle-même au roi qu'elle ne l'étoit plus. *Il falloit*, dirent les plaiſans, *que le roi épouſât déſormais*

Lois abſurdes & tyranniques.

une veuve, puiſque aucune fille ne ſeroit aſſez hardie pour l'épouſer. La reine eut la tête tranchée, ainſi que la vicomteſſe de Rocheford, complice de ſes galanteries.

Henri fait des Articles de foi.

De pareilles ſcenes auroient fait perdre de vue les diſputes théologiques à un prince moins jaloux que Henri VIII de maîtriſer les opinions. Dans la vue d'établir l'uniformité de croyance, comme ſi le deſpotiſme pouvoit forcer à croire & à ne pas croire, il avoit nommé des commiſſaires pour fixer tous les articles de foi. Le parlement avoit ratifié d'avance en 1541 tout ce qui ſeroit décidé à cet égard, avec déclaration formelle qu'il s'en rapportoit ſur la religion, comme ſur le reſte, à la volonté du ſouverain. Le fruit du travail des théologiens, ou plutôt des caprices de Henri, fut un petit ouvrage intitulé *Inſtitution de l'homme chrétien*, dans lequel il ſe rapprochoit en quelques points de la doctrine proteſtante, & en d'autres de la catholique. Peu après, il en publia un ſecond, ſous le titre d'*Erudition de l'homme chrétien*, où il n'avoit plus le même ſyſtême.

Variations bizarres.

Il limita encore la permiſſion de lire l'écriture ſainte ; il fit des changemens au miſſel ; il ordonna que le nom de pape fût effacé de tous les livres ; il irrita le goût des nouveautés en le gênant, & l'ardeur du zele en lui oppoſant des barrieres ; mais au milieu de ſes variations bizarres, il eut grand ſoin de ſe réſerver tout le pouvoir, afin de tenir le clergé comme le peuple dans une étroite dépendance.

Affaires d'Ecoſſe.

Le roi d'Ecoſſe Jacques V, ſon neveu, éprouva ainſi que les Anglois la violence de ſon humeur. Depuis long-temps l'eſprit de ſecte avoit pénétré dans ce royaume. Patrice Hamilton, jeune écoſſois de grande naiſſance, deſtiné aux premieres places de l'égliſe, ayant voyagé pour ſon éducation vers l'an 1527, ſe laiſſa infecter des erreurs de la réforme, &, à ſon retour, ne diſſimula point ſes ſentimens. Un dominicain, qu'il croyoit ſon ami, le dénonça perfidement à l'archevêque de Saint-André. On lui fit ſon procès. Il fut condamné au feu, mourut en héros ou en fanatique, après avoir cité au tribu-

Patrice Hamilton y introduit la réforme.

Sa mort, regardée comme un martyre.

nal de Jésus-Christ son accusateur, qui périt bientôt d'une maladie violente, occasionnée ou par les remords ou par le cours de la nature. Le martyre & la prophétie de Hamilton (car le peuple n'eut pas d'autre idée) procurerent à l'hérésie un grand nombre de prosélytes. Le clergé perdoit insensiblement son crédit; la noblesse, inquiete & indigente, épioit l'occasion de s'enrichir de ses dépouilles; le roi d'Ecosse lui-même, étant pauvre & porté à la dépense, ne paroissoit pas fort éloigné de ce dessein. Alors Henri VIII, pour l'engager à suivre son exemple & à s'unir étroitement avec l'Angleterre, lui proposa une entrevue à York. Jacques promit de s'y trouver. Les représentations du clergé, qui prévoyoit les suites de la conférence; l'offre qu'il fit d'un don gratuit considérable; la promesse de contribuer libéralement aux besoins de l'état; ces motifs, appuyés par le crédit de la reine, changerent la resolution de Jacques. Il différa son voyage, & finit par s'excuser. Henri l'attendoit. Furieux de cet affront, il ne respira que la vengeance. L'affaire

Jacques V manque de parole à Henri.

tragique de la reine, Catherine Howard, l'empêcha de ſuivre ſes premiers tranſports; mais il ne tarda guere à prendre les armes.

Guerre d'Ecoſſe.

Il annonça les hoſtilités par un manifeſte, dans lequel, en reprochant à ſon neveu de lui avoir manqué de parole, d'avoir donné aſyle à quelques rebelles, & de retenir quelques terres de ſon royaume, il faiſoit revivre les anciennes prétentions ſur la couronne d'Ecoſſe, il le ſommoit de lui rendre hommage comme à ſon ſeigneur ſuzerain. Une armée angloiſe paſſa la Tweed à Berwick, & revint ſur ſes pas aux approches de l'ennemi. Jacques vouloit la pourſuivre. La nobleſſe, choquée de la préférence qu'il avoit donnée au clergé, lui refuſa ſon ſecours. Un corps de dix mille hommes que commandoit le lord Maxwel, mécontent de ce que le roi venoit de révoquer la commiſſion de ce général, fut mis en déroute à Solway par cinq cents hommes. Cet événement fit tomber Jacques dans le plus affreux déſeſpoir. La douleur le conduiſit au tombeau. Avant d'expirer, apprenant que la

Mort de Jacques V.

reine étoit accouchée d'une fille, ſon unique héritiere, il gémit ſur les malheurs de ſon royaume, & dit que Henri s'en rendroit maître, ou par les armes, ou par un mariage.

1543. Traité pour réunir les deux royaumes.

C'étoit effectivement le deſſein du roi d'Angleterre. Il propoſa de marier ſon fils Edouard avec la reine Marie, qui ne faiſoit que de naître. Le cardinal Beaton, primat d'Ecoſſe, avoit uſurpé la régence, en vertu d'un acte qu'on le ſoupçonna d'avoir fabriqué ſous le nom de Jacques V. Zélé partiſan des intérêts de l'égliſe, il ne pouvoit agréer la propoſition de Henri. Mais le comte d'Arran, héritier préſomptif de la couronne, ayant ſupplanté le cardinal, on conclut un traité pour ce mariage. On convint que la reine demeureroit en Ecoſſe juſqu'à l'âge de dix ans; qu'elle paſſeroit enſuite en Angleterre; que le premier royaume, nonobſtant ſa réunion avec l'autre, conſerveroit toujours ſes lois & ſes privileges.

Le cardinal Beaton fait rompre ce traité.

Beaton, qui avoit été arrêté, ſortit de ſa priſon, remua les eccléſiaſtiques, excita le zele des catholiques, réveilla l'ancienne animoſité

contre l'Angleterre, réuſſit enfin à rompre les engagemens contractés avec Henri; &, prévoyant qu'il ne manqueroit pas de prendre les armes, il engagea le roi de France à lui promettre du ſecours.

Ligue avec Charles-quint contre la France.

Henri ſe plaignoit déjà de François I, lui reprochant de l'avoir trahi, de lui avoir manqué de parole, de ne pas lui payer les ſommes qu'il lui devoit. Ces plaintes annonçoient des réſolutions violentes, conformes à ſon caractere. Il conclut avec l'empereur une ligue offenſive & défenſive contre la France. Pour avoir un prétexte de guerre, on ſomma François de renoncer à ſon alliance avec le Turc, & de réparer le tort qu'elle avoit fait aux chrétiens. Sur ſon refus la guerre fut déclarée. Charles-quint faiſoit un grand crime à ſon rival de cette confédération politique, dont il étoit lui-même la cauſe; mais il ne craignoit pas de s'unir avec un prince excommunié, qui pouvoit ſervir ſon ambition.

Le parlement moins libéral que le clergé.

Le parlement, ſi ſouple en tout le reſte, n'accorda qu'un ſubſide médiocre. Le clergé fut plus libéral. On

obſerve que de tout temps l'égliſe avoit plus contribué que les laïques. Auſſi l'empereur diſoit-il, au ſujet de la ſuppreſſion des monaſteres, dont Henri prodiguoit les revenus à ſes courtiſans, qu'*il avoit tué la poule qui lui donnoit des œufs d'or.*

Mais il augmente la force des proclamations du roi.

Si le parlement ménageoit l'argent de la nation, il ſacrifioit toujours ſa liberté ſans pudeur. Ce n'étoit point aſſez d'avoir rendu les proclamations du monarque égales aux lois : il fut réglé que neuf conſeillers formeroient une cour légale pour punir toute déſobéiſſance aux proclamations. Par ce moyen les jurés, les parlemens pouvoient perdre entiérement leur autorité dans les cauſes criminelles. Le roi n'avoit qu'à publier une proclamation ſur quelque objet que ce fût : il devenoit juge de la déſobéiſſance, & les anciennes regles étoient ſans force. Un pair proteſta contre cette loi ; exemple unique ſous ce regne. De nouveaux ſtatuts confirmerent l'autorité abſolue du prince en matiere de religion.

Catherine Par, ſixieme reine.

Catherine Par, veuve du lord Latimer, que Henri épouſa en ſixiemes

noces (comme pour vérifier ce qu'on avoit dit en plaiſantant, qu'il ſeroit réduit à épouſer une veuve), avoit quelque penchant aux nouveautés. Les proteſtans en eſpérerent de la protection ; mais les catholiques triomphoient de l'alliance avec l'empereur.

Affaires étrangeres.

François I, dont la couronne étoit menacée, commença la guerre en conquérant. Il s'empara du Luxembourg & de Landreci. Charles-quint s'efforça en vain de reprendre cette place ; & fut obligé d'en lever le ſiége. Henri, qui lui avoit envoyé un ſecours de ſix mille hommes, donnoit ſa principale attention aux affaires d'Ecoſſe. La diſcorde agitoit ce royaume, où les aſſociations ſéditieuſes des grands maintenoient toute l'anarchie féodale. Matthieu Stuart, comte de Lenox, diſputoit l'autorité au comte d'Arran, réuni par intérêt avec le cardinal Beaton. Trop foible contre deux adverſaires ſi puiſſans, il négocia ſecrétement avec le roi d'Angleterre. Mais la ſaiſon ne permettant plus d'agir au dehors, Henri

convoqua un parlement pour dicter de nouvelles lois.

1544. Parlement. Acte concernant les filles du roi.

Après avoir déclaré le prince de Galles héritier de la couronne, on rétablit les princeſſes Marie & Elizabeth dans leur droit à la ſucceſſion. Ce qu'il y a de ſingulier, & ce qui prouve l'inconſéquence horrible du monarque, c'eſt qu'il empêcha d'annuller l'acte par lequel ſes filles étoient déclarées illégitimes, & qu'il ſe fit donner le pouvoir de les exclure s'il le jugeoit à propos. Le parlement acheva de ſe déshonorer pas deux actes de ſervitude. Le premier décharge le roi des dettes qu'il venoit de contracter par un emprunt ſur la nation, & ordonne à ceux qu'on avoit déjà rembourſés de reporter l'argent au tréſor. Le ſecond établit un nouveau ſerment ſur les matieres eccléſiaſtiques, & porte que ceux qui ont prêté les autres ſermens, ſeront cenſés avoir prêté celui-là : clauſe abſurde s'il en fut jamais. Ce parlement adoucit du moins le ſtatut ſanguinaire des ſix articles, en ordonnant que toute accuſation à cet égard ſeroit accompagnée du ſerment de

Acte qui décharge la couronne d'une dette.

Nouveau ſerment de religion.

douze perſonnes, & que nul ne pourroit être arrêté avant l'accuſation. On commençoit à ſentir que l'eſprit de perſécution devenoit un fléau national.

Tels furent les principaux actes du parlement. Henri ne voulut point s'expoſer à un refus en lui demandant un ſubſide ; mais comme ſa prodigalité abſorboit promptement les reſſources, & qu'il avoit beſoin d'argent pour la guerre, il exigea de nouveau prêts, fit lever une *bienveillance*, & déploya tous les pouvoirs que l'on croyoit alors inconteſtablement attachés à la prérogative.

Le roi ne demande point de ſubſide, mais y ſupplée.

Les Anglois pénétrent en Ecoſſe. Ils ſe retirent après avoir brûlé Dunbar & Haddington. Lenox, ſuſpect d'intelligence avec eux, eſt forcé par le comte d'Arran de prendre la fuite. Cette incurſion donnoit lieu de dire que Henri en avoit trop fait s'il déſiroit une alliance, & trop peu s'il méditoit une conquête. Mais étant convenu avec l'empereur d'envahir la France, il vouloit tourner toutes ſes forces de ce côté-là. Leur plan étoit de marcher droit à Paris avec plus de cent mille hommes, ſans s'arrêter au

Expéditions militaires en Ecoſſe.

En France.

ſiége d'aucune place ; & d'accabler tout-à-coup François I, qui n'avoit guere que quarante mille hommes à leur oppoſer. Charles-quint arrive le premier. Il prend Luxembourg & Ligni ; il aſſiége Saint-Dizier. Henri, à ſon exemple inveſtit Montreuil & Boulogne. Ces ſiéges emportent le temps. Charles fatigué d'une guerre dont il eſpere peu d'avantages, traite ſéparément avec François. Henri ſe retire après avoir levé le ſiége de Montreuil. Il avoit pris Boulogne, conquête bien diſproportionnée aux dommages immenſes de la guerre. On ne voyoit alors, on n'a vu long-temps depuis que des guerres ruineuſes, & pour les vaincus & pour les vainqueurs. C'eſt à quoi les gouvernemens ne réfléchirent preſque jamais.

1545. Expéditions navales.

L'année ſuivante, une flotte françoiſe de plus de deux cents voiles tenta une deſcente dans l'île de Wight, où l'on fit ſeulement quelques ravages. Il y eut un combat naval ſans événement déciſif. Le canon étoit alors ſi mal ſervi, que trois cents boulets tirés par chacune des flottes, dans l'eſpace de deux heures, parurent quelque

Remarque ſur l'artillerie.

quelque choſe de remarquable. Un petit vaiſſeau, comme le remarque M. Hume, en tireroit aujourd'hui trois fois plus. Les autres expéditions, ſoit en Ecoſſe, ſoit en France, ne méritent pas d'être rapportées.

Parlement toujours flatteur.

On manquoit d'argent pour cette guerre. Le parlement donna un ſubſide; &, de peur qu'on ne lui en demandât davantage, il y ajouta tous les revenus des univerſités, des chapelles & des hôpitaux; prodigue ſeulement d'un bien qui, ſelon les regles de la juſtice, n'étoit point à ſa diſpoſition. Le roi déclara aux univerſités qu'il ne les dépouilleroit pas. Il ſavoit être juſte en quelque choſe, & il ſentoit combien la culture des ſciences mérite d'encouragemens & d'égards. On peut juger de la baſſeſſe de ce parlement par un de ſes ſtatuts, dans lequel il reconnoît que le roi a toujours été, par la parole de dieu, le chef ſuprême de l'égliſe d'Angleterre; que les évêques & les autres eccléſiaſtiques ne tiennent leur juridiction que de lui ſeul; qu'à lui ſeul a été accordée d'enhaut la pleine puiſſance de corriger

Statut en faveur de la ſuprématie.

toute ſorte d'héréſies, d'erreurs, de vices & de péchés. Le roi ſe plaignit dans une harangue, des diſputes qui s'élevoient ſur les matieres de religion; de l'abus qu'on faiſoit de la lecture des livres ſaints; de ce qu'on y cherchoit plutôt à repaître ſa curioſité qu'à régler ſes mœurs & ſa conduite. Ces plaintes étoient juſtes; mais il n'auroit pas fallu provoquer la curioſité & l'eſprit de controverſe, en dogmatiſant ſoi-même.

Plaintes du roi ſur les matieres de religion.

1546. Fin de la guerre avec la France.

Avec les ſecours du parlement, on fit encore des préparatifs de guerre. Neuf mille hommes furent envoyés à Calais. Leurs expéditions aboutirent à des eſcarmouches. Après quoi Henri, dont la ſanté s'affoibliſſoit, & qui avoit armé moins par haine que par humeur, ſigna la paix avec le roi de France, retenant Boulogne juſqu'au payement des ſommes qui lui étoient dues. La guerre lui avoit coûté un million trois cent quarante mille livres ſterling. La dette des François ne montoit pas au tiers de cette ſomme.

Affaires eccléſiaſtiques.

Ni la réflexion ni l'expérience n'avoient pu guérir le roi de ſa manie

d'innover, ou de dominer dans les affaires eccléſiaſtiques. Il introduiſit quelques nouveaux changemens, dont le principal fut de mettre les litanies en langue vulgaire; il y ajouta une priere pour être délivré *de la tyrannie de l'évêque de Rome, & de ſes déteſtables excès.* Ainſi la paſſion ſe mêloit aux choſes ſaintes. Cranmer déſiroit des démarches plus déciſives en faveur des proteſtans. Mais ce prélat fut ſur le point de ſuccomber à la cour. La mort lui enleva le meilleur de ſes amis, le duc de Suffolk, beau-frere du monarque, ſeigneur d'un vrai mérite, qui, ſelon le témoignage même de Henri, n'avoit jamais dit un mot au déſavantage de perſonne. Les ennemis de Cranmer, ſe couvrant d'un maſque de zele pour l'orthodoxie, s'efforcèrent de le perdre comme un hérétique caché. Une accuſation ſi dangereuſe ne réuſſit point: exemple d'autant plus ſingulier, qu'on vit alors des traits de perſécution plus révoltans.

Cranmer en danger à la cour.

Anne Aſcue, jeune femme fort eſtimée, & qui avoit des liaiſons avec la reine, fut accuſée d'avoir

Exécutions pour héréſie. Anne Aſcue.

tenu des discours contre le dogme de la présence réelle. Les menaces d'un évêque lui arrachèrent une rétractation, dont on ne fut pas encore satisfait. Mise en prison, & animée plutôt que découragée par cette rigueur, elle écrivit au roi que sur le mystere de l'eucharistie, elle s'en tenoit aux paroles de Jesus-Christ & à la doctrine de l'église; mais que ne pouvant admettre le sens qu'y donnoit sa majesté, elle s'attendoit bien qu'on lui feroit un crime de cette lettre. Le chancelier Wriothesely alla l'interroger sur les correspondances qu'elle avoit eues à la cour. Dans les tourmens de la question, elle garda le secret avec une constance inébranlable. La torture lui ayant disloqué les membres, on la porta au lieu du supplice. Elle fut brûlée vive sans vouloir se rétracter. Trois autres malheureux, exécutés en même temps pour la même cause, imiterent son courage.

La reine exposée au supplice comme hérétique.

La reine Catherine se vit sur le point d'être immolée à son tour au zele dogmatique de Henri. Ce prince surchargé d'embonpoint, incommodé

d'un ulcere à la jambe, menacé d'une maladie mortelle, trouvoit dans la complaiſance, & dans les ſoins empreſſés de ſon épouſe, le ſoulagement de ſes maux. Malheureuſement elle ne penſoit pas en tout comme lui. Il parloit ſans ceſſe théologie pour avoir le plaiſir de dogmatiſer. Dans la chaleur d'une converſation, la reine laiſſa trop apercevoir ſes ſentimens. Le ſoupçon d'héréſie effaroucha le cruel monarque. L'évêque Gardiner & le chancelier envenimerent la plaie. On dreſſa auſſitôt une accuſation contre Catherine; Henri la ſigna. Cette princeſſe alloit périr ſur un échafaud, peut-être dans les flammes, ſi le papier fatal n'étoit tombé de la poche du chancelier, & n'avoit été ramaſſé par un des partiſans de la reine, qui le lui porta.

Elle ſe tire adroitement du danger.

Avertie du danger, ſans perdre courage, elle fait ſa viſite au roi déjà un peu plus tranquille. La converſation tombe encore ſur la théologie. Catherine s'excuſe adroitement d'entrer en matiere. Elle dit qu'une femme doit ſuivre les principes de ſon

mari, ſurtout quand il eſt, comme lui, diſtingué par ſes lumieres & par une profonde ſcience; que ſi quelquefois elle s'eſt aviſée de diſcourir ſur ces objets, trop au-deſſus de ſa portée, c'étoit parce qu'il y trouvoit de l'amuſement; qu'elle avoit même pris la liberté de le contredire, afin d'animer la converſation, & d'acquérir des connoiſſances en lui procurant le plaiſir de la réfuter. *Oh!* s'écrie Henri, *vous voilà devenue un docteur; vous êtes plus propre à donner des leçons qu'à en recevoir : mon cœur, nous ſommes toujours bons amis.* Il l'embraſſe tendrement, & lui jure un attachement inviolable. Le lendemain, tandis qu'ils converſent avec leur cordialité ordinaire, arrive le chancelier qui ne ſe doutoit pas du changement. Henri lui parle en particulier, l'accable de reproches, le traite de *fou*, de *coquin*, de *bête*. La reine tâchant enſuite de le calmer : *Vous ne ſavez pas*, lui dit-il, *combien cet homme eſt indigne de vos bons offices.* L'évêque de Wincheſter fut dès ce moment diſgracié. Son zele apparent pour la religion catholique n'é-

toit qu'un rafinement d'intérêt. Le vrai zele peut-il ſemer la diſcorde entre les époux, & faire condamner à mort une reine, ſous prétexte d'héréſie?

1547. Procès de Norfolk & de Surrey.

Plus Henri approchoit de ſa fin, plus ſon humeur violente le portoit à des actions tyranniques. Il conçut de la défiance & de la haine pour le duc de Norfolk, allié par ſa naiſſance à la famille royale, recommandable par de longs ſervices; oncle de deux reines, Anne Boleyn & Catherine Howard; enfin le premier ſujet du royaume. La crainte qu'il ne devînt trop puiſſant ſous une minorité, & que ſon attachement ſecret au parti des catholiques ne cauſât quelque révolution, étoit un motif capable d'inſpirer au roi les deſſeins les plus ſanguinaires. Le comte de Surrey, fils de Norfolk, jeune ſeigneur d'un mérite accompli, s'il avoit joint la diſcrétion à ſes autres qualités, irritoit par ſes ſaillies l'humeur fougueuſe de ce prince, qui le ſoupçonnoit d'ailleurs de porter ſes vues juſqu'à la princeſſe Marie. Le pere & le fils furent arrêtés le

Accuſation toute fondée ſur des ſoupçons.

même jour. On accuſa le dernier d'avoir entretenu chez lui quelques Italiens *ſoupçonnés* d'être eſpions ; d'être lui-même *ſuſpect* de correſpondance avec le cardinal Pole, parce qu'un de ſes gens lui avoit rendu viſite en Italie ; d'avoir porté dans ſon écu les armoiries de ſaint Edouard, ce qui le rendoit, diſoit-on, *ſuſpect* d'aſpirer à la couronne, quoiqu'en cela il n'eût fait que ſuivre l'exemple de ſes ancêtres.

Condamnation inique de ces Seigneurs.

Sur une accuſation ſi frivole, ſur de ſimple ſoupçons, Surrey fut condamné à mort & exécuté. Norfolk paroiſſoit encore moins condamnable. Sa femme & ſa maîtreſſe l'avoient trahi. Cependant le plus grand crime dont on l'accuſa, fut d'avoir dit un jour que le roi malade ne pouvoit plus vivre long-temps, & que la diverſité de religion expoſoit le royaume à de grands déſordres. Le parlement, ſans aucune forme de procès, le déclara convaincu de haute trahiſon. Cranmer, quoique du parti oppoſé au duc, ſe retira pour ne point participer à l'injuſtice. Henri ordonna l'exécution de la ſentence ; mais il

mourut la veille du jour marqué, & l'on craignit de ſouiller par cet acte de tyrannie le commencement du nouveau regne.

Mort de Henri VIII.

Tandis que Henri VIII étoit à l'extrémité, perſonne n'oſoit l'avertir du danger de ſa ſituation, de peur d'être puni comme traître, ſelon un ſtatut du parlement, pour avoir prédit la mort du roi. Un de ſes conſeillers eut enfin le courage de lui dire la vérité. Il demanda auſſitôt Cranmer, qui ne lui trouva en arrivant qu'un foible reſte de connoiſſance.

Sa tyrannie.

Il expira dans la cinquante-ſixieme année de ſon âge. Prince né avec le génie, les talens, le courage, la fermeté propres à faire un grand roi, mais ſouillé de toutes les horreurs qui caractériſent les tyrans. Sa tyrannie doit paroître d'autant plus affreuſe, qu'elle étouffa même les plaintes de ſes ſujets. Les étrangers reſpecterent ſon pouvoir; les Anglois parurent ignorer ſes vices: la poſtérité le regarde comme un monſtre. On dit qu'il ſe reprocha lui-même, en mourant, *de n'avoir épargné aucun homme*

dans ſa colere, ni aucune femme dans ſes déſirs.

Son teſtament. Son teſtament aſſuroit la couronne d'abord au prince Edouard, enſuite aux princeſſes Marie & Elizabeth, à condition qu'elles ne ſe marieroient point ſans le conſentement du conſeil : au défaut de ſes trois enfans, les filles de ſa ſœur cadette devoient ſuccéder. Il ſembloit exclure la poſtérité de la reine d'Ecoſſe, ſa ſœur aînée ; & cette diſpoſition venoit de ſa haine pour les Ecoſſois. L'événement la rendit inutile.

Il ordonna des meſſes pour ſon ame. On peut remarquer, comme une des bizarreries de ce monarque, qu'il ordonna des meſſes pour le repos de ſon ame, quoique, dans les derniers temps, il n'eût point paru attaché à la doctrine du purgatoire.

Parlemens de Henri VIII. Dix parlemens convoqués par Henri VIII tinrent vingt-trois ſeſſions, & ne furent pourtant aſſemblés que trois ans & demi en tout. La volonté abſolue du monarque étant la loi du parlement, les affaires ſe terminoient

d'abord ; & l'envie de retourner chez ſoi en accéléroit la concluſion.

Des lois tyranniques & abſurdes multiplierent les crimes & les peines. En les exécutant à la lettre, on pouvoit punir de mort preſque tous les citoyens. C'étoit, par exemple, un crime de haute trahiſon, de ſoutenir la validité des deux premiers mariages du roi : c'en fut un enſuite de dire quelque choſe d'offenſant contre les princeſſes Marie & Elizabeth, nées de ces deux mariages. Le ſilence même pouvoit être un crime ; car en déclarant illégitimes les mariages, on avoit déclaré digne de mort quiconque refuſeroit de répondre ſur les articles du ſtatut. Ainſi, pour trouver un coupable, il ſuffiſoit d'interroger quelqu'un ſur l'un ou ſur l'autre mariage. Qu'il gardât le ſilence, il étoit traître : qu'il reconnût le mariage valide, il étoit traître : qu'il le reconnût illégitime, il outrageoit aſſurément Marie ou Elizabeth ; ce qui étoit crime de trahiſon. Etrange effet de la tyrannie, d'opprimer les citoyens par l'autorité des lois, c'eſt-à-dire, par l'inſtrument même du bonheur & de la ſureté publique !

Lois tyranniques & abſurdes.

Réforme ecclésiastique.

En altérant l'ancienne religion, on reſtreignit les priviléges du clergé, & l'abus des aſyles pour les criminels. Si l'on n'eût fait que réformer les abus, ſans toucher au dogme, l'égliſe & l'état y auroient également gagné. Mais comme la paſſion & le caprice préſiderent à l'ouvrage; comme on rompit les liens qui attachoient au ſaint ſiege, en effectant néanmoins de conſerver les dogmes de l'égliſe romaine; comme on ouvrit la carriere à l'emportement des ſectes, cette réforme fut ſuivie des plus grands maux.

Tonnage & pondage.

Les droits de *tonnage* & de *pondage* * étoient preſque regardés alors comme une branche de la prérogative. Le roi en jouit dix années entieres ſans acte du parlement; & lorſque le parlement les lui accorda à vie, ſelon l'uſage établi depuis pluſieurs regnes, ce fut avec des expreſſions flatteuſes, & en ſuppoſant que cette taxe lui étoit due. Les Anglois

* Droits ſur l'entrée & la ſortie des marchandiſes, qui faiſoient une partie conſidérable des revenus de la couronne.

penſerent tout autrement ſous Charles I.

Militaire. Des revues, des exercices fréquens ſuffiſoient pour entretenir l'eſprit militaire de la nation. Tout homme aiſé devoit avoir une armure complette. Perſonne ne pouvoit ſe diſpenſer d'avoir un arc. La force de l'infanterie angloiſe conſiſtoit encore dans les archers, qui, étant auſſi armés de hallebardes, pouvoient combattre de pied ferme en cas de beſoin.

Commerce. Le commerce étranger ne s'étendoit guere qu'aux Pays-bas. Auſſi la correſpondance avec les Flamands fut-elle peu interrompue, même pendant les brouilleries du roi & de l'empereur. Ceux-ci, plus induſtrieux que les Anglois, venoient en foule dans le royaume. C'étoit un moyen d'exciter l'émulation & de perfectionner les talens. Mais, loin de ſentir cet avantage, dont la ſaine politique auroit profité, on ſe plaignit du tort que ces étrangers faiſoient aux naturels du pays, & l'on gêna une induſtrie qu'il falloit encourager avec ſoin. La ſuppreſſion des monaſteres & celle des fêtes furent utiles au com-

On ſe plaint mal à propos des étrangers.

merce. Il languiſſoit néanmoins, parce qu'on lui donnoit des entraves en fixant le ſalaire des artiſans, le prix des denrées, & en défendant ce luxe d'apareil qui fait circuler l'argent des riches. L'agriculture étoit negligée pour les paturages; ancien abus, directement contraire à la population. L'intérêt de l'argent fut fixé à dix pour cent; autre abus, propre à faire négliger les vraies richeſſes de l'état.

Agriculture. Intérêt de l'argent.

Parmi les cruautés & les folies de ce regne, le goût des lettres fit de grands progrès. La haute & la petite nobleſſe s'empreſſoient à honorer les ſavans. Henri VIII encouragea les études, comme François I en France. Il fonda un collége à Cambridge. Wolſey en fonda un à Oxford, où il établit la premiere chaire de grec. Un établiſſement ſi utile excita dans ſon origine des querelles dangereuſes. Les étudians ſe diviſerent en deux partis, les *Grecs* & les *Troyens*; qui ſe battirent ſouvent avec fureur. La diſcorde ſe mit enſuite parmi les *Grecs*. Les uns tenoient pour l'ancienne prononciation de cette langue, les autres

Littérature.

Diſpute ſinguliere ſur la prononciation du grec.

pour la moderne. La religion même entra en quelque ſorte dans la diſpute. Les catholiques ſuivoient le premier parti, & les proteſtans le ſecond ; comme s'ils n'avoient pu s'accorder ſur une choſe même indifférente. L'ancienne prononciation prévalut, grace au zèle de Gardiner, qui eut recours à l'autorité royale pour la ſoutenir. En France, quelque temps après, le ſavant Ramus eſſuya de terribles perſécutions des docteurs, pour avoir enſeigné à prononcer le latin mieux qu'on ne faiſoit. On trouve partout les mêmes genres de folie & de fureur.

Nul auteur encore digne de l'immortalité.

Quoique l'Angleterre cultivât les lettres, elle n'avoit encore aucun auteur digne de l'immortalité. Les ouvrages du chancelier Thomas More, quelque eſtimables qu'ils ſoient, n'approchent point de ceux des grands génies qu'on a vus depuis dans ſa nation. Trop de préjugés obſcurciſſoient encore la ſcience, & le goût n'avoit pas eu le temps de ſe polir.

Le goût en Italie.

Les Italiens étoient infiniment plus avancés que les autres peuples, ſoit parce que leur langue étoit fixée, &

qu'ils la cultivoient ; ſoit parce qu'ils s'attachoient davantage aux bons modeles ; ſoit parce qu'ils trouvoient plus de mécenes dignes d'animer les talens ; ſoit enfin parce que leur génie, moins rouillé dans les ſiecles d'ignorance, avoit plus de diſpoſition naturelle à ſe développer. L'Italie produiſoit des chefs-d'œuvre, lorſqu'on ne voyoit guere ailleurs que du pédantiſme.

ÉDOUARD VI.

1547. Les diſpoſitions de Henri VIII non exécutées.

Telle eſt la fragilité des grandeurs humaine, que l'on reſpecte peu les dernieres volontés du monarque le plus abſolu, dès qu'il a ceſſé de vivre & d'inſpirer la terreur. Henri VIII avoit réglé le gouvernement pour la minorité de ſon fils, qui étoit dans ſa dixieme année ; il avoit nommé ſeize exécuteurs-teſtamentaires, chargés du ſoin de ce prince & de l'adminiſtration du royaume ; il avoit créé un conſeil de douze perſonnes pour les aider de leurs avis ſans

aucun pouvoir immédiat. Mais à peine fut-il mort qu'on délibéra d'élire un protecteur, qui, repréſentant le roi, ſeroit néanmoins obligé de ſuivre l'avis des exécuteurs. Le chancelier Wriotheſely, homme ambitieux & actif, ne pouvoit goûter cette propoſition. Il ne voyoit dans la régence que le primat au-deſſus de lui : & comme Cranmer n'aimoit point à ſe mêler des affaires d'état, il ſe flattoit d'avoir la principale autorité entre les mains.

Somerſet protecteur.

Quelques remontrances qu'il fît à ce ſujet, les exécuteurs & le conſeil crurent pourvoir à la tranquillité publique en nommant un protecteur. Le choix tomba ſur Edouard Seymour, comte de Hartford, oncle maternel du jeune roi, d'autant plus intéreſſé à ſa conſervation, qu'il étoit lui-même ſans prétention à la couronne. Le protecteur fut créé duc de Somerſet, & le chancelier, comte de Southampton. On dépouilla bientôt celui-ci de ſa dignité, ſous prétexte d'une commiſſion illégale qu'il avoit ſcellée. Les catholiques perdirent beaucoup dans ſa perſonne ; mais ſa

conduite envers la reine, avant la mort de Henri VIII, ne prouve pas que ſon zele méritât de grands éloges.

Il ſe rend abſolu.

L'ambition de Somerſet croiſſant avec ſon autorité, il ſe fit donner par le roi une patente, auſſi contraire à la conſtitution angloiſe, qu'aux dernieres volontés de Henri VIII. Elle lui aſſuroit, outre le titre de protecteur, toute la puiſſance royale. Son conſeil devoit être compoſé des exécuteurs & des anciens conſeillers, excepté Wriotheſely. La patente l'autoriſoit néanmoins à y admettre d'autres membres à ſon gré, & à ne conſulter que ceux qu'il voudroit. Lui & le conſeil pouvoient faire tout ce qu'ils jugeroient utile au gouvernement, ſans encourir aucune peine par quelque loi, ſtatut ou ordonnance que ce pût être. Tant de pouvoir le rendoit maître abſolu de l'état. On ne laiſſa pas de s'y ſoumettre ſans la moindre réſiſtance, ſoit que l'autorité d'un ſeul parût néceſſaire pour contenir les partis, ſoit que le deſpotiſme du dernier roi eût preſque anéanti tout ſentiment de liberté.

Il veut établir le proteſtantiſme.

Depuis la diſgrace du chancelier,

il reſtoit peu d'eſpérances aux catholiques. Somerſet ne diſſimuloit plus ſon penchant pour les réformés, ni ſa réſolution d'étendre le progrès de leur ſyſtême. Il avoit confié l'éducation d'Edouard à des hommes imbus de leur doctrine, & l'on voyoit déjà ce jeune prince très-diſpoſé à la ſoutenir. Pluſieurs membres du conſeil, qui jouiſſoient en partie de la dépouille des monaſteres, deſiroient la ruine entiere du clergé, dont ils envioient encore les revenus. D'autres perſonnes, moins par intérêt que par préjugé de ſecte, étoient animées contre l'égliſe, la ſuppoſant pleine de ſuperſtitions & d'erreurs. L'idée d'un culte purement ſpirituel, & d'une perfection incompatible avec la nature, inſpiroit à d'autres un enthouſiaſme pour les nouveautés, qui s'enflammoit au milieu des obſtacles & des contradictions. Zuingle en Suiſſe, & ſurtout Calvin à Genève, avoient dépouillé le luthéraniſme de preſque toutes les cérémonies & les pratiques religieuſes : cette nouvelle réforme devoit échauffer davantage les têtes ardentes. Le primat Cranmer, con-

Conſeils modérés de Cranmer.

ſulté par le protecteur, étoit comme lui un proteſtant ſincere & modéré, ennemi des excès, perſuadé qu'un changement de religion ne peut ſe faire tout-à-coup ſans péril, & qu'il faut conduire le peuple pas à pas au terme qu'on ſe propoſe; que d'ailleurs, comme l'enthouſiaſme des réformés s'affoibliroit avec le temps, on devoit tenir le milieu entre les extrêmes, & ne pas pouſſer trop loin une réforme, qu'il importoit de rendre ſolide & durable.

Maniere dont on procéde à la réforme.

Les opérations furent dirigées ſur ce plan. Le protecteur, en vertu du pouvoir légiſlatif attaché à la couronne, puiſque le parlement avoit donné aux proclamations la force de loi, ſuſpendit pour un temps l'exercice de l'autorité épiſcopale, & ordonna une viſite dans tous les diocèſes du royaume. Ceux qui furent chargés de la faire, avoient ordre de procéder avec prudence; de conſerver une partie des anciens uſages; d'exhorter les peuples à ne pas mépriſer ce qu'on ne croyoit pas devoir abolir; de les prévenir ſeulement contre certaines pratiques taxées de

ſuperſtition, par exemple, celles de ſonner les cloches, de jeter de l'eau bénite, d'allumer des cierges bénits pour chaſſer le diable.

Bornes preſcrites aux prédicateurs.

On vouloit ſurtout impoſer ſilence aux prédicateurs catholiques, parmi leſquels pluſieurs des anciens moines ſe diſtinguoient par leur hardieſſe. Pour enchaîner leur zele, on limita la matiere des ſermons en publiant douze homélies, qu'on les obligea de lire en chaire. On défendit aux prédicateurs de prêcher hors de leur paroiſſe. Mais on étoit réſolu de ne point aſſujettir les proteſtans à des regles ſi gênantes.

Gardiner ; pour les catholiques.

Gardiner, le chef du parti catholique, toujours fort conſidéré, quoiqu'il ne fût pas membre du conſeil, s'oppoſa fortement à ces nouveautés. Il trouva mauvais qu'on eût inſiſté dans les homélies ſur les queſtions épineuſes de la juſtification & de la grace, dont la connoiſſance exacte lui paroiſſoit, non-ſeulement au-deſſus de la portée du vulgaire, mais peu utile en général à tout chrétien. Auſſi un écrivain calviniſte, Fox, le nomme-t-il *un âne qui n'a jamais ſenti*

Matieres de la grace.

l'eſprit de dieu dans les matieres de la juſtification. C'étoit la manie des novateurs de prétendre approfondir ces myſteres impénétrables : ils mépriſoient ſouverainement, comme indigne du nom de théologien, quiconque ne vouloit pas y voir avec eux les ſecrets de la divinité.

Troubles de religion en Ecoſſe.

Cette préſomption dogmatique, plus dangereuſe encore que l'ignorance, excita de terribles mouvemens en Ecoſſe, pays de la ſuperſtition & du fanatiſme. Le clergé y étoit en général ſi abruti, que pluſieurs prêtres attribuoient, dit-on, le nouveau teſtament à Luther, & s'imaginoient que l'ancien teſtament renfermoit ſeul la parole de dieu. On ajoute, (& ce trait n'eſt pas inutile à l'hiſtoire des folies humaines) qu'il s'éleva dans l'univerſité de Saint-André une violente diſpute ſur cette queſtion bizarre : ſi l'on devoit dire le *pater* à dieu ou aux ſaints. Les moines, ſoutenant de concert le parti des ſaints contre les proteſtans, avoient peine à s'accorder enſemble dans leurs explications. Selon les uns, le *pater* devoit ſe dire à dieu *formellement*,

Diſpute ſinguliere de moines.

& aux ſaints *matériellement ;* ſelon les autres, *principalement* aux ſaints, & *moins principalement* à dieu ; ſelon la plupart, *dans le ſens ſtrict* à dieu, & *dans le ſens large* aux ſaints. Tandis qu'ils débattoient ces diſtinctions, un frere lai s'étant informé du ſujet de la diſpute, dit franchement que c'étoit à dieu qu'il falloit dire le *pater.* — *Et les ſaints ?* replique un moine. *Oh !* s'écria le frere, *donnez-leur des* ave & *des* credo ; *c'eſt aſſez pour eux.* Pluſieurs perſonnes trouverent l'avis de ce bon homme plus judicieux que les ſubtilités des docteurs.

Le cardinal Beaton cruel & aſſaſſiné.

Enfin un enthouſiaſte, nommé Wishart, dogmatiſa en Ecoſſe avec tant d'éclat, que le cardinal Beaton le fit arrêter & condamner au feu. Comme le régent refuſoit de concourir à l'exécution, Beaton ſe paſſa du bras ſéculier. Du haut de ſes fenêtres, il regarda brûler Wishart, qui lui annonça que dans peu de jours il ſeroit puni de ſa cruauté. Les diſciples du prédicant voulurent ſans doute vérifier ſa prophétie. L'un d'eux, dont le célebre Knox fait

l'éloge comme d'un homme doux & modeſte, poignarda le cardinal, en proteſtant que ce n'étoit point par haine ni par aucune paſſion, mais uniquement parce que Beaton étoit l'ennemi déclaré de Jéſus-Chriſt & du ſaint évangile. Il n'appartient qu'au fanatiſme de commettre ainſi un meurtre de ſang-froid & de louer l'aſſaſſin. Après cet événement, arrivé en 1546, les meurtriers & leurs partiſans s'enfermerent dans le château de Saint-André, & implorerent la protection de l'Angleterre. La reine mere, Marie de Guiſe, eut recours de ſon côté au roi de France, Henri II, qui venoit de ſuccéder à François I. Il envoya de l'artillerie & des troupes. On força les rebelles à ſe rendre. Les Anglois ne les avoient pas ſecourus.

Suites de cet événement.

Somerſet ayant réglé les affaires du royaume, réſolut de porter la guerre en Ecoſſe, & d'exécuter le projet de l'unir à l'Angleterre par le mariage de la reine Marie avec Edouard. Il marcha lui-même à la tête de dix-huit mille hommes, ſous prétexte de quelques inſultes qu'on avoit reçues de

Guerre avec l'Ecoſſe. Projet d'union.

de ce peuple. Il déclara que le mariage projeté ſeroit l'unique moyen de faire la paix. Il expoſa dans un manifeſte les raiſons qui devoient engager à le conclure : combien il importoit aux deux royaumes de ne former qu'un état ; combien l'Ecoſſe en particulier gagneroit à cette union, en ſe délivrant de tant de guerres & de calamités ; combien leur ſituation dans une même île, leur ſureté commune, leur correſpondance naturelle, leurs fatales diſcordes, prouvoient la néceſſité & les avantages d'une alliance, pour laquelle on avoit déjà pris avec Henri VIII des engagemens inviolables. Ces motifs ne toucherent point la reine douairiere d'Ecoſſe. Son attachement à la religion romaine oppoſoit un obſtacle invincible aux vues & aux demandes du protecteur. Il s'avança donc vers Edinbourg, ſans trouver preſque de réſiſtance. Les ennemis, avec une armée double de la ſienne, l'attendoient dans un poſte avantageux. Déſeſpérant de les y forcer, il offrit au comte d'Arran d'abandonner ſon entrepriſe, pourvu qu'on promît de n'accorder la

jeune reine à aucun prince étranger, & d'attendre qu'elle fût en âge de choisir elle-même son époux.

Victoire des Anglois. Prêtres Ecossois.

Plus cette proposition étoit modérée, plus les Ecossois se crurent assurés de la victoire. Les prêtres & les moines qui accouroient en foule dans le camp, augmenterent leur confiance aveugle, par la persuasion que dieu alloit exterminer les hérétiques. Un mouvement de l'armée angloise, du côté de la mer, acheva de les convaincre qu'elle se disposoit à prendre la fuite & à s'embarquer. Ils quittent leur poste, ils présentent la bataille, ils sont mis en déroute. Dix mille Ecossois perdent la vie; leurs prêtres imprudens sont massacrés sans quartier. Cette bataille de Pinkey ne coûta aux Anglois que deux cents hommes.

Retour de Somerset.

Si le protecteur avoit poussé sa victoire, il auroit imposé la loi aux vaincus. Mais on cabaloit contre lui à Londres. Il hâta son retour, laissant le comte de Warwick pour négocier. Arran avoit paru désirer la paix, & ne vouloit que gagner du temps. Les commissaires écossois ne se rendirent point au lieu où devoient se tenir les conférences.

Dès que Somerſet fut de retour, il convoqua le parlement, dont l'autorité devoit mettre le ſceau à la réforme. Pluſieurs lois du dernier regne, dictées par l'impérieux Henri, furent abrogées auſſi aiſément qu'elles avoient été faites; entre autres, celles qui étendoient le crime de trahiſon au-delà des bornes fixées ſous Edouard III; celle qui donnoit aux proclamations du roi la force de ſtatuts; celles qui rendoient le crime d'héréſie ſi commun, & qui le ſoumettoient à tant de peines; en particulier le ſtatut des ſix articles. L'héréſie étoit cependant toujours un crime capital, qu'on devoit punir par le feu; & ce crime n'étant pas déterminé, tout dépendoit de la diſpoſition des juges. Mauvais ſyſtême ſans doute, d'expoſer le repos & la vie du citoyen à des jugemens arbitraires.

Lois de Henri VIII annullés.

Cependant l'héréſie eſt toujours crime capital.

On porta de nouveaux coups à l'ancienne religion. Les meſſes privées abolies; l'uſage de la coupe rendu aux laïques; le pouvoir accordé au roi de créer les évêques ſans l'élection des chapitres; l'obligation impoſée aux évêques d'exercer leur ju-

Progrès de la réforme.

ridiction & de donner leurs mandemens au nom du roi ; l'ordre de marquer les vagabonds d'un fer chaud, ce qui regardoit principalement les moines qu'on avoit réduits à la misere : ces différens actes du parlement affermirent la réforme, & prouverent la déférence de l'assemblée aux intentions de la cour.

1548. Cérémonies & autres pratiques abolies

Somerset y ajouta, de sa propre autorité, quelques réglemens capables d'augmenter le chagrin des catholiques. L'usage des cierges à la chandeleur, des cendres au premier jour du carême, des rameaux au dimanche de ce nom, fut aboli par le conseil ; les images furent tout-à-fait bannies des églises ; la pratique de la confession auriculaire fut représentée comme libre & indifférente ; la prédication absolument interdite, parce qu'on avoit tenté en vain de prescrire des regles aux prédicateurs. On ne pensoit pas que la multitude ayant besoin d'être fixée, plus on retranchoit des cérémonies, plus elle prendroit de goût pour les sermons, seuls capables de suppléer aux objets sensibles. Les protestans, qui se pi-

La prédication interdite imprudemment.

quoient davantage de raiſonner, aimoient ſurtout à être prêchés. Il fallut en rétablir la coutume, d'ailleurs eſſentiellement liée à l'eſprit du chriſtianiſme.

Un ſecours arrivé de France ranima le courage des Ecoſſois. Leurs pertes n'avoient fait qu'enflammer la haine nationale, pour des voiſins dont ils redoutoient l'ambition & la violence. Il n'y avoit plus guère qu'une voix contre l'alliance d'Angleterre. Le comte de Huntley, d'abord favorable aux vues de la cour de Londres, diſoit qu'*il n'étoit pas éloigné de ce mariage, mais qu'il déteſtoit la maniere de faire la cour à la prétendue.* Enfin le parlement d'Ecoſſe envoya en France la jeune reine Marie Stuart, qui fut bientôt fiancée avec le dauphin. Cet événement rompit les meſures du protecteur. On continua les hoſtilités ſans aucun avantage déciſif. Les Anglois furent battus dans quelques occaſions : les Ecoſſois ne purent leur enlever Haddington après un long ſiége. Marie Stuart en France.

Le protecteur, expoſé à des cabales dangereuſes, n'agiſſoit plus que Intrigues de Thomas Seymour, frere de Somerſet.

foiblement contre l'Ecoſſe. Il avoit pour rival & pour ennemi ſon propre frere, l'amiral Thomas Seymour, dont l'orgueil extrême & l'ambition démeſurée lui cauſoient de vives inquiétudes. Comme les ſentimens de la nature ne ſont rien pour les ambitieux, l'amiral, après avoir épouſé la veuve de Henri VIII, entreprit de ſupplanter le protecteur. Ses premieres intrigues échouerent. On le menaça, & il parut ſe ſoumettre. On s'aperçut bientôt que ſes vues étoient les mêmes qu'auparavant. La reine douairiere, ſa femme, étant morte en couches, il ſe flatta d'épouſer la princeſſe Eliſabeth. Il employa de nouveau la ſéduction, pour mettre dans ſes intérêts & le jeune Edouard & les courtiſans; il décria ouvertement l'adminiſtration de ſon frere; il eut ſoin de s'attacher un grand nombre de partiſans de tous états; il comptoit déjà ſur dix mille hommes dont il pouvoit diſpoſer; & il avoit de quoi les armer en cas de beſoin. Le protecteur, inſtruit de ſes deſſeins, tenta en vain toutes les voies de la modération & de la prudence, pour

ſamener au devoir ce cœur inflexible. Dudley, comte de Warwick, qui ne cherchoit qu'à élever ſa fortune ſur les ruines de l'un & de l'autre, réſolu de commencer par celui des deux qu'il étoit le plus facile de perdre, engagea enfin Somerſet à punir ſévérement l'amiral.

Politique du comte de Warwick.

Celui-ci eſt mis à la tour. On forme une accuſation de trente-trois articles, ſur laquelle il doit être jugé par le conſeil. On va l'interroger dans ſa priſon. Il refuſe de répondre, & demande qu'on lui faſſe ſon procès en regle, que les témoins lui ſoient confrontés, que les chefs d'accuſation ſoient mis ſous ſes yeux, afin qu'il puiſſe ſe défendre. Depuis long-temps la force l'emportoit ſur les lois; ou plutôt on connoiſſoit peu de lois bien certaines. Des demandes ſi juſtes ſont rejetées. Le parlement s'aſſemble. On propoſe un bill d'*attainder*. La chambre haute l'admet, ſans autre preuve que le récit de différens pairs, qui racontent les actions de l'accuſé; la chambre-baſſe, après quelques difficultés, ſe contente de cette eſpece de témoi-

Procès de Thomas Seymour.

gnage. Le bill paſſe, Somerſet ſigne l'ordre pour l'exécution, & Seymour eſt exécuté. Les jugemens arbitraires étoient devenus ſi communs, que c'étoit beaucoup d'avoir jugé ſur une apparence de preuves.

1549. Variations dans le culte.

Comme les affaires de religion agitoient beaucoup les eſprits, le parlement fit de nouveaux ſtatuts à cet égard. Il établit un plan de liturgie propoſé par des commiſſaires eccléſiaſtiques. Il ordonna qu'on célèbreroit la meſſe en langue vulgaire. On y retrancha ce que les principes des proteſtans ne pouvoient admettre, quelques cérémonies, & les prieres aux ſaints. On permit le mariage aux prêtres, en déclarant néanmoins, ſelon les anciennes maximes, qu'il ſeroit à ſouhaiter que tous vécuſſent dans le célibat. L'uſage de la viande fut défendu pendant le carême & les autres jours d'abſtinence. Ainſi la réforme avançoit pas à pas, ſans que l'on osât encore abolir toutes les pratiques de l'ancienne religion.

Rigueurs inconſéquentes.

Parmi ces variations perpétuelles de l'héréſie, on puniſſoit toujours comme hérétiques ceux dont les ſen-

timens ne s'accordoient point avec la doctrine reçue. On ne ſentoit pas qu'ils pouvoient s'autoriſer de l'exemple même qu'on leur donnoit. Le conſeil nomma des commiſſaires pour rechercher & examiner les ennemis du nouveau rituel. S'ils étoient obſtinés & refuſoient de ſe convertir, ils devoient être livrés au bras ſéculier.

Supplice d'hérétiques.

Une femme fut condamnée au feu, après avoir débité des rêveries contre l'incarnation. Cranmer, quoique d'un caractere doux, engagea le roi à ſigner cette ſentence. Édouard ſigna les larmes aux yeux, & dit au primat : *ſi je fais mal, vous en ſerez reſponſable.* Un arien, brûlé quelque temps après, embraſſa avec des tranſports de joie les inſtrumens de ſon ſupplice. De tels exemples ſont plus capables d'animer le peuple que de l'effrayer. Cependant la ſévérité produiſit alors, en apparence, l'effet que produit lentement, mais plus ſurement, la modération du vrai zele. La nation parut ſoumiſe à la liturgie & à la doctrine dominante. Il n'y eut que la princeſſe Marie, dont la fermeté fut inébranlable.

Misere du peuple. Ce qui l'occasionnoit.

Un esprit de révolte ne laissoit pas de se répandre dans les provinces. Le peuple y étoit misérable. La suppression des abbayes & des monasteres avoit ôté une grande ressource, non-seulement aux mendians & aux paresseux, mais à tous les payſans des environs. Les nouveaux possesseurs de ces terres, gens de cour & de qualité, avoient considérablement haussé les fermes, & en consommoient ailleurs les revenus. D'autre part, le commerce des laines étant alors la principale source des richesses, les propriétaires dédaignoient l'agriculture, & aimoient mieux enclorre leurs terrains pour le pâturage. Beaucoup de bras étoient devenus inutiles; les moyens de subsistance manquoient à une foule de malheureux; le petit peuple ne trouvoit plus même à faire paître quelque bétail; enfin le mal étoit si grand dès le temps du chancelier More, que, dans un de ses ouvrages, il dit que le mouton étoit devenu en Angleterre un animal plus vorace que le loup, & qu'il dévoroit villages, villes & provinces. L'altération des monnoies, expédient fu-

Altération des monnoies.

neſte employé par Henri VIII & enſuite par Somerſet, mettoit le comble à la miſere. On ne faiſoit circuler que de l'argent de bas aloi; les denrées ſe vendoient plus cher, les pauvres ne pouvoient ſe procurer du pain; la défiance régnoit dans le commerce; les reſſources tomboient avec l'agriculture; partout s'élevoient des plaintes ameres, qui produiſirent enfin des ſoulèvemens.

Soulèvemens avec fanatiſme.

Dans les comtés de Devon & de Norfolk, en particulier, la révolte éclata avec fureur. Un prêtre du Devonshire attiſa le feu par des motifs de religion. Les rebelles demanderent l'exécution du ſtatut des ſix articles, le rétabliſſement de la meſſe, de l'eau bénite, du pain béni, &c. Ils marcherent avec des croix, des bannieres, précédés du ſaint ſacrement, pour s'emparer d'Exeter, d'où ils furent repouſſés. Ceux de Norfolk, ſous les ordres d'un tanneur, porterent l'inſolence juſqu'à vouloir que la petite nobleſſe fût abolie, que le conſeil du roi fût changé, que les anciens rites fuſſent remis en vigueur. Somerſet envoya des troupes contre

les rebelles. On les battit, on en fit exécuter pluſieurs ; les autres ſe diſſiperent. Ces troubles pouvoient cependant avoir des ſuites. Les Ecoſſois irrités ſe relevoient de leur abattement ; & le roi de France vouloit reprendre Boulogne. Le protecteur eut recours à Charles-quint, qui, mettant ſa politique à colorer d'une apparence de zele religieux les entrepriſes de l'ambition, évita de s'unir trop étroitement avec les ennemis de l'égliſe. Il n'étoit plus poſſible de ſoutenir le fardeau de la guerre. Somerſet penſa ſérieuſement à la paix. Une faction violente, formée contre lui dans le conſeil, traverſa tous ſes deſſeins, & vint à bout de renverſer ſa fortune.

Somerſet s'adreſſe en vain à Charles-quint.

L'envie ne lui pardonnoit pas une autorité ſans bornes. Trop de fierté & d'ambition, une indifférence marquée pour quiconque ne ſe régloit point ſur ſes ſentimens, du mépris & de la colere pour ceux qui oſoient le contredire ; tant de hauteur, avec une capacité médiocre, aigriſſoit chaque jour les mécontens. Warwick, le plus dangereux de tous, forma un

Cabales contre le protecteur.

parti conſidérable. Le protecteur, en favoriſant le peuple, avoit irrité la nobleſſe. On empoiſonnoit ſes actions: on lui reprochoit l'exécution de ſon frère, les immenſes richeſſes qu'il avoit acquiſes, un palais qu'il faiſoit conſtruire ſur un terrain enlevé à l'égliſe. Ses imprudences devenoient autant de crimes. Bientôt une grande partie du conſeil ſe déclara ouvertement, & s'empara même de l'autorité.

Somerſet voulut employer la force; mais abandonné de preſque tous ſes partiſans, & voyant que le peuple ne remuoit point en ſa faveur, il s'humilia devant ſes ennemis. Leur audace augmenta par ſa foibleſſe. Ils repréſenterent au jeune roi que le duc avoit été nommé protecteur, à condition qu'il ne feroit rien ſans le conſeil; que néanmoins il avoit uſurpé la ſouveraine puiſſance, & que, loin de prendre leur avis, il agiſſoit en maître abſolu à leur égard. Ces remontrances furent écoutées. On mit en priſon le protecteur; & l'on dreſſa une accuſation contre lui, dont le principal article étoit de s'être

Il ſuccombe enfin.

emparé du gouvernement. Humble & lâche dans l'adverſité, il s'avoua coupable d'une maniere qui l'avilit. Le parlement le priva de ſes offices, le condamna à une amende. Mais Warwick lui fit rendre la liberté, le fit même rentrer au conſeil, & maria ſon fils avec la fille de Somerſet; ne craignant plus un rival qu'il avoit vu ſe dégrader.

1550. Traité avec la France.

Le conſeil de régence ſentit la néceſſité de la paix, dès que la faction qui s'y oppoſoit ceſſa d'avoir les mêmes motifs de s'y oppoſer. On entra en négociation avec la France. Henri II refuſa de payer les anciennes penſions, que ſon prédéceſſeur avoit reconnu devoir à l'Angleterre. Il déclara qu'il ne conſentiroit jamais à ſe rendre tributaire d'aucun prince. On lui rendit Boulogne pour une ſomme de quatre cent mille écus; & l'Ecoſſe fut compriſe dans le traité. Le projet formé quelque temps après, de marier Edouard avec une fille de Henri, n'eut point d'exécution.

Gardiner & d'autres évêques dépoſés

Warwick, quoique indifférent ſur les diſputes eccléſiaſtiques, s'étoit déclaré pour les proteſtans, parce que

le roi étoit imbu de leurs principes. Pluſieurs évêques tenoient encore au parti contraire, malgré leur molle condeſcendance. Le conſeil réſolut de les dépouiller de leurs ſieges. On commença par le fameux Gardiner, évêque de Wincheſter, déjà perſécuté pour ſes oppoſitions à quelques ordres arbitraires de la cour. Il proteſta en vain que ſa conduite ſeroit conforme aux lois & à la nouvelle liturgie; il eut beau ſigner que le roi étoit le chef ſuprême de l'égliſe, que le livre de la *priere commune* étoit bon & reſpectable, que la loi des ſix articles avoit été juſtement abrogée. Plus il ſe montroit facile, plus on exigeoit de lui. Enfin la crainte de ſe déshonorer entiérement le rendit ferme; il refuſa d'en ſigner davantage. Une commiſſion illégale le dépoſa. D'autres évêques moins ſuſpects ſubirent le même ſort. Tous ayant reconnu qu'ils ne jouiſſoient de leurs ſieges qu'au gré du roi, il étoit facile de les en priver.

Les courtiſans, avides des biens eccléſiaſtiques, étendirent leur rapacité juſques ſur les anciens miſſels, 1552. Bibliotheques détruites.

rituels, & autres livres ſemblables, dont les couvertures précieuſes excitoient leur avarice. Les bibliotheques d'Oxford furent détruites. Les ouvrages même de littérature, & ceux de géométrie & d'aſtronomie, les premiers, comme inutiles, les ſeconds, comme infectés de magie, n'échapperent point à la proſcription. C'étoit toujours un prétexte de zèle qui coloroit ces violences.

Marie inquiétée ſur ſa religion.

Peu s'en fallut que la princeſſe Marie n'en éprouvât la rigueur. Le conſeil lui écrivit une lettre pour l'exhorter à changer de religion, la priant de lire ſaint Auguſtin & les anciens peres, qui la convaincroient, diſoit-il, des erreurs & des impoſtures de la ſuperſtition romaine. Inſenſible à ces frivoles remontrances, elle penſoit à ſe réfugier auprès de Charles-quint. Son deſſein fut découvert. Mais ce prince employa les prieres & les menaces pour lui obtenir la liberté de conſcience. Edouard avoit en horreur ce qu'on appeloit l'*idolâtrie papiſte*; ſes préjugés étoient ſi forts, qu'il gémit amérement ſur l'obſtination de ſa ſœur, & ſur la néceſſité où il ſe

voyoit réduit de tolérer l'*idolâtrie*. C'eſt le langage que lui avoient appris ces préſomptueux réformateurs, dont les contradictions perpétuelles étoient un ſujet de triomphe pour les catholiques. Rien ne fait mieux connoître l'eſprit de ſecte, que la témérité du langage & l'incertitude des principes.

Changement utile au commerce.

Malgré la réforme, on penſa aux intérêts temporels. Les avantages, & ſur-tout la ſcience du commerce, étoient encore peu connus dans le pays de l'Europe, où ils devoient un jour être le plus floriſſant. Preſque tout le commerce d'Angleterre paſſoit par les mains des étrangers. Les négocians des villes Hanſéatiques formoient une compagnie, à laquelle Henri III avoit accordé de grands priviléges. Le conſeil ſentit enfin le tort que faiſoient ces priviléges à l'induſtrie nationale. Ils furent ſupprimés, comme ils avoient été établis, par la ſeule autorité du roi. Tous les étrangers ſe trouvant dès-lors ſoumis à payer les même droits pour les marchandiſes, les Anglois commencerent à tourner leurs vues vers le

commerce, dont ils pouvoient tirer plus de profit.

Procès de Somerset.

Si l'ambition connoissoit des bornes, Warwick auroit dû se croire heureux. Il gouvernoit le conseil, il venoit d'obtenir de vastes possessions, avec le titre de duc de Northumberland. Mais la fortune irritoit ses desirs, au lieu de les satisfaire. Le duc de Somerset, quoique dégradé, lui parut encore un rival à craindre. Il conjura sa perte, le chagrina, le provoqua, & parvint à lui faire commettre des imprudences, qui fournirent des chefs d'accusation. On l'accusa de haute-trahison, pour avoir formé le dessein de soulever quelques provinces; & de félonie, pour avoir médité le meurtre de Northumberland & de quelques autres membres du conseil. Justifié sur le premier de ces crimes, il fut condamné sur le second. Le roi étoit prévenu par les ennemis de son oncle, & le laissa exécuter. Les formes judiciaires furent moins violées dans ce procès que dans les autres, puisque le conseil privé examina les témoins.

1552.

Cependant la législation restoit tou-

jours dans une eſpece de chaos. La chambre-haute du parlement voulut renouveler les terribles ſtatuts, nouvellement abolis, qui avoient multiplié à l'excès les crimes de trahiſon. Les communes rejeterent le bill; mais elles en firent paſſer un autre preſque auſſi contraire à la ſureté publique. On fixa de grandes peines contre quiconque donneroit au roi ou à quelqu'un de ſes héritiers le nom d'héritique, de ſchiſmatique, d'infidèle. La princeſſe Marie, la plus proche héritiere de la couronne, étant d'une religion différente de celle du roi, & les deux religions qualifiant leurs adverſaires d'héréti-ques, de ſchiſmatiques, &c. combien ce bill ne pouvoit-il pas faire de coupables? Il portoit une clauſe très-importante; ſavoir, que perſonne ne ſeroit convaincu de trahiſon, à moins que le crime n'eût été prouvé par deux témoins confrontés avec le priſonnier. Les pairs ne conſentirent pas aiſément à cette clauſe, ſi conforme aux premiers principes de l'équité, ſi avantageuſe pour eux-mêmes. Ils ne vouloient, ſelon M.

Parlement.

Loi dangereuſe.

Confrontation des témoins.

Hume, d'autre garant de leur propre ſureté que leur crédit actuel, & négligoient le rempart des lois, le plus néceſſaire dans la ſociété civile.

Bill contre l'évêque Tonſtal.

Le duc de Northumberland, auſſi avide qu'ambitieux, ſe propoſoit d'envahir les revenus de l'évêché de Durham, l'un des plus riches du royaume. Tonſtal, qui en jouiſſoit, prélat diſtingué par ſon mérite, s'étoit toujours oppoſé aux innovations religieuſes; mais s'y étoit toujours ſoumis quand elles avoient été munies du ſceau de l'autorité, ſans qu'on le ſoupçonnât d'autre motif que de ſe conformer aux lois, & de ſacrifier ſes ſentimens particuliers à la tranquillité publique. Quelque eſtime qu'on eût pour lui, Northumberland fit paſſer un bill d'*attainder* à la chambre-haute. Les communes demanderent que les témoins fuſſent examinés, confrontés avec Tonſtal, & qu'on lui permît de ſe défendre. Sur le refus des pairs, le bill fut courageuſement rejeté. Il n'en fallut pas davantage pour diſſoudre ce parlement, qui duroit depuis la premiere année du regne actuel.

Rejeté par les communes.

On en convoqua auſſitôt un autre, & le roi écrivit des lettres circulaires à tous les ſcherifs, pour que les membres des communes fuſſent choiſis au gré de la cour : exemple d'autant plus dangereux, que la liberté des élections étoit une partie eſſentielle de la liberté nationale. Le nouveau parlement ne fit qu'obéir. Tonſtal ayant été dépoſé par des commiſſaires laïques, la dignité de comte Palatin, attachée à ſon ſiege, fut conférée à Northumberland. Le roi obtint deux ſubſides & deux quinziemes. Malgré le pillage des égliſes, malgré la vente de pluſieurs terres qui en dépendoient, & les quatre cent mille écus de la France pour la reſtitution de Boulogne, les dettes de la couronne montoient à trois cent mille livres ſterling. Edouard aimoit l'économie, mais ſes courtiſans inſatiables dévoroient tout.

1553. Nouveau parlement.

Tonſtal dépoſé.

Subſide.

Dettes de la couronne.

Comme la ſanté du jeune monarque dépériſſoit tous les jours, Northumberland ſe hâta d'exécuter un projet capable de mettre le comble à ſa fortune. Il maria Guilford Dudley, un de ſes fils, avec Jeanne Gray,

Changement dans l'ordre de la ſucceſſion.

héritiere de la marquiſe de Dorſet, niece de Henri VIII, que ce prince avoit appelée à la ſucceſſion après ſes enfans. L'eſpérance de faire paſſer la couronne à Jeanne étoit le motif du mariage. Il falloit pour cela changer l'ordre de ſucceſſion réglé par Henri. Le duc oſa l'entreprendre, & y réuſſit. Adroit, inſinuant, flatteur, il amena le roi où il voulut, en lui repréſentant les doutes qu'on pouvoit élever ſur la naiſſance des princeſſes Marie & Eliſabeth, le danger qu'il y auroit à leur laiſſer la couronne, après qu'un parlement les avoit déclarées illégitimes; la ruine infaillible de la religion proteſtante, ſi Marie montoit ſur le trône; l'impoſſibilité de l'en exclure ſans exclure auſſi Eliſabeth, dont les ſentimens n'étoient pas les mêmes, mais dont la naiſſance étoit ſujette aux mêmes objections; le mérite accompli de Jeanne Gray, les droits qu'elle tenoit du teſtament de Henri VIII, ſuppoſé que les deux princeſſes ne ſuccédaſſent point; & le pouvoir qu'avoit Edouard de rendre ces droits plus certains & de fixer la ſucceſſion ſur ſa

Jeanne Gray préférée aux ſœurs du roi

tête. Le monarque, dangereuſement malade, craignant le zele de Marie pour la religion catholique, ſe laiſſa gagner par les artifices de Northumberland. Il fit expédier des lettres-patentes conformes à ſes deſirs. Le chancelier & les membres du conſeil ne les ſignerent qu'avec une extrême répugnance, & céderent aux menaces plus fortes que le devoir. Quelques jours après mourut Edouard VI dans la ſeizieme année de ſon âge; prince doux, ſtudieux, éclairé, ami de la juſtice, malheureuſement prévenu pour une fauſſe doctrine, mais capable de rendre ſes ſujets heureux par un bon gouvernement.

Mort d'Edouard VI.

Le parlement, ſous ce regne, défendit l'uſure, c'eſt-à-dire, tout intérêt de l'argent. L'intérêt fut à quatorze pour cent malgré cette loi, ou plutôt par une ſuite néceſſaire de cette loi.

Tout intérêt de l'argent défendu.

MARIE.

1553. Droits de Marie.

Les droits de Marie à la couronne ne pouvoient être conteſtés que par l'ambitieuſe politique de Dudley, ce duc de Northumberland, qui vouloit règner ſous le nom de ſa belle-fille. En ſuppoſant nul le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon; ce mariage ayant été contracté de bonne foi, ayant ſubſiſté long-tems ſans atteinte, la princeſſe devoit-elle paſſer pour bâtarde? Le parlement l'avoit déclarée telle par une ſoumiſſion aveugle aux caprices de ſon pere; mais Henri & le parlement l'avoient enſuite rétablie dans ſes droits à la ſucceſſion; tout le royaume la regardoit comme l'héritiere d'Edouard. Northumberland étoit trop haï, méritoit trop de l'être, pour que ſon intérêt & celui de ſa famille changeaſſent l'ordre des lois & de la nature. Avant de découvrir au public les dernieres volontés du roi, en faveur de Jeanne Gray, il voulut s'aſſurer de la perſonne des deux princeſſes. Cette précaution importante

importante lui réuſſit mal. Marie étoit à une demi-journée de la cour, lorſqu'avertie du complot, elle ſe retira précipitamment dans le comté de Suffolk. Là elle écrivit comme reine au conſeil & à la nobleſſe, demandant d'être reconnue & proclamée.

Northumberland veut mettre Jeanne Gray ſur le trône.

Alors le miniſtre ſe voit obligé de lever le maſque. Il invite Jeanne Gray à recevoir la couronne. Cette jeune femme en étoit digne, ſi le mérite perſonnel eût été un titre ſuffiſant. Aux vertus & aux charmes de ſon ſexe, elle joignoit des talens & des connoiſſances, qu'on auroit admirées même dans un homme. Son eſprit ſolide ſe livroit au goût de la littérature. Les langues ſavantes faiſoient ſon occupation & ſes délices; la lecture de Platon lui paroiſſoit préférable aux amuſemens de la cour. On ne l'avoit point encore inſtruite des ſecretes diſpoſitions d'Edouard VI. Surpriſe, conſternée à cette nouvelle inattendue, elle inſiſte ſur le droit des deux princeſſes; elle montre le danger d'une entrepriſe auſſi condamnable qu'audacieuſe; elle témoigne ſa réſolution de mener une vie pri-

vée, conforme à ſes vœux & à ſa naiſſance; elle refuſe un ſceptre qui ne lui appartient point, & qu'elle redoute comme un fardeau. Son beau-pere, ſon pere, ſon mari qu'elle aimoit tendrement, combattent cette généreuſe réſolution. Elle cede enfin à leurs inſtances & à leurs prieres. On la conduit à la tour, où les nouveaux rois, ſelon l'uſage, devoient réſider quelque temps. Le conſeil, obligé de l'y ſuivre, ſe trouve priſonnier de Northumberland, & expédie les ordres pour faire proclamer Jeanne dans tout le royaume. La proclamation ne ſe fit guere qu'à Londres. Le peuple, loin d'y applaudir, donna des marques de ſon mécontentement. En vain les prédicateurs proteſtans, & même l'évêque de Londres, s'efforcerent de convaincre les eſprits. L'injuſtice de Northumberland ſembloit effacer le mérite de ſa belle-fille : chacun demeura perſuadé de l'uſurpation.

Elle y conſent malgré elle.

Cependant Marie raſſembloit des forces. On craignoit ſon zele pour la religion romaine, mais elle promit de ne point toucher aux lois d'E-

Marie eſt proclamée.

douard VI. Le peuple, la nobleſſe, coururent ſe ranger ſous ſes drapeaux. Un péril inévitable menaçoit le duc. Il ſe mit à la tête de ſix mille hommes pour le diſſiper. Son abſence enhardit le conſeil, qui, étant ſorti de la tour, fit auſſitôt proclamer Marie. On envoya ordre à Northumberland de quitter les armes. Ce fier miniſtre, abandonné de tout le monde, ne montra que de la foibleſſe quand il perdit l'eſpérance. Le comte d'Arundel venant l'arrêter, il ſe jeta baſſement à ſes genoux en demandant la vie. Ni le caractere de la reine, ni les conjonctures ne permettoient de lui faire grace, & ſa mort étoit un acte de juſtice néceſſaire.

Procès de Northumberland.

Il propoſa deux queſtions aux pairs qui devoient le juger; premiérement, Si quelqu'un pouvoit être coupable de trahiſon, pour avoir exécuté des ordres donnés par le conſeil, ſous le grand ſceau? ſecondement, Si des hommes qui avoient participé à ſes entrepriſes pouvoient être ſes juges? On répondit que le grand ſceau d'un uſurpateur n'autoriſoit rien, & que des pairs non accuſés

ni convaincus, pouvoient toujours être juges. Quoique ces réponſes ne fuſſent pas exemptes de difficultés, le duc y acquieſça, & ſe reconnut criminel. Il profeſſa ſur l'échafaud la foi catholique, peut-être dans l'eſpérance que Marie en ſeroit plus indulgente pour ſa famille. Le peuple, qui avoit pleuré le duc de Somerſet, vit avec joie le ſupplice de ſon oppreſſeur. Ces viciſſitudes étoient ſi fréquentes en Angleterre, que l'on conçoit à peine que l'ambition pût y aſpirer aux grandes places.

Actes d'indulgence.

Jeanne Gray & ſon mari avoient été auſſi condamnés. La reine ſuſpendit leur exécution; ſoit par pitié, (l'un & l'autre n'avoient pas encore dix-ſept ans) ſoit par politique, de peur de ſe montrer d'abord ſanguinaire. Le duc de Norfolk, priſonnier depuis le regne de Henri VIII, les évêques Gardiner, Tonſtal & Bonner, perſécutés comme catholiques, obtinrent leur liberté & la faveur de Marie. Elle accorda une amniſtie preſque générale; elle remit le ſubſide accordé au dernier roi. Ces traits de bonté exciterent la joie pu-

blique; apparences trompeuſes, auxquelles ſuccéderent bientôt les rigueurs de la tyrannie.

Zele de Marie pour la religion catholique.

La reine, d'un caractere ſombre, mélancolique, opiniâtre, étoit d'autant plus ſuſceptible des impreſſions du faux zele, qu'elle avoit vécu dans une profonde ignorance, & qu'en l'inquiétant ſur ſa religion, on l'avoit aigrie davantage contre la ſecte dominante. Son ardeur à rétablir le catholiciſme, quelque louable qu'elle fût en elle-même, dégénéra bientôt en imprudence & en cruauté. La courte durée de ce regne offrira beaucoup de ſcenes lugubres, beaucoup de ſang répandu par des exécutions atroces, & nul avantage ſolide pour l'égliſe ni pour l'état.

Elle dévoile ſes ſentimens.

On vit d'abord éclater les véritables deſſeins de Marie. La promeſſe de maintenir les lois d'Edouard VI étoit un foible lien qui ne pouvoit retenir ſon zele. Après avoir rétabli dans leurs ſieges les évêques dépoſés, elle envoya en priſon d'autres évêques du parti contraire. En défendant aux prédicateurs de monter en chaire ſans une permiſſion expreſſe, elle

encouragea les catholiques à inſpirer par-tout leurs ſentimens. Cranmer, qui l'avoit ſervie auprès de ſon pere, devint un des principaux objets de ſa haine, comme auteur du divorce de Henri VIII & de l'établiſſement de la réforme. Gardiner, qui n'avoit pas moins favoriſé le divorce, eut toute ſa confiance, parce qu'il entroit dans ſes ſentimens de religion. Le premier ayant publié une apologie, dans laquelle il invectivoit contre la meſſe, fut accuſé de trahiſon & condamné à mort. Le ſecond, élevé à la place de chancelier & de premier miniſtre, fut l'ame des conſeils violens qui déchirerent le royaume. Nous verrons en ſon temps l'exécution du primat.

Diſgrace de Crannier.

Faveur de Gardiner.

Premieres démarches pour rétablir le catholiciſme.

Sous les deux derniers regnes, le parlement avoit ſuivi en aveugle les inſpirations de la cour. Sa complaiſance ne ſe démentit point. Il ne falloit en quelque ſorte qu'une parole pour changer la religion du pays. Les pairs étoient intéreſſés à ſuivre celle de la reine; les communes étoient compoſées en grande partie de catholiques. Auſſi Marie ne craignit-elle

Complaiſance du parlement.

pas de faire célébrer la meſſe en latin devant les deux chambres, à l'ouverture du parlement; & cette atteinte portée aux ſtatuts d'Edouard, fut ſuivie d'un ſtatut pour les abolir. En remettant les choſes au même état où elles étoient à la mort de Henri VIII, Marie conſerva le titre de chef ſuprême de l'égliſe. On crut qu'elle ne vouloit pas aller plus loin; mais ce n'étoit qu'un premier pas vers la catholicité. On ratifia le mariage de Catherine d'Aragon; on annulla le divorce, ſans parler encore de l'autorité du pape, ſi odieuſe depuis long-temps aux Anglois. La reine ſe diſpoſoit néanmoins à la rétablir. Elle avoit demandé pour légat à Jules III le fameux cardinal Pole, dont elle eſtimoit tellement le mérite, qu'elle penſa même à l'épouſer. Gardiner, qui craignoit le cardinal, retarda tant qu'il put ſon arrivée dans le royaume.

Marie demande Pole pour légat.

Un autre projet de mariage occupoit ſérieuſement la reine. L'ambitieux Charles-quint, ayant révolté l'Allemagne par ſon deſpotiſme & ſon zele politique, & ayant échoué

Projet de mariage déſagréable au parlement.

au ſiége de Metz, où le duc de Guiſe triompha de tous ſes efforts, ſe flattoit de réparer ſes pertes, en faiſant paſſer la couronne d'Angleterre dans ſa famille. Philippe, ſon fils, étoit veuf. Marie déſiroit de s'allier avec une maiſon d'où elle tiroit ſon origine, & qui lui faciliteroit l'exécution de ſes deſſeins en faveur de la religion romaine. On négocioit ſecrètement le mariage. Les communes éventerent le ſecret. Elles ne virent dans cette alliance que des riſques pour la liberté; elles démentirent leur ſoumiſſion à la cour, en faiſant des remontrances ſur un objet ſi délicat. Auſſitôt le parlement fut diſſous.

Commencement de rigueur au ſujet de la religion.

Gardiner avoit conſeillé de ſuſpendre juſqu'après le mariage le progrès de la révolution eccléſiaſtique; car il importoit de ne rien précipiter ſans le ſecours de l'Eſpagne. L'empereur, ſuivant cet avis, retenoit le cardinal Pole qui penſoit différemment, & qui, malgré ſa douceur, mettoit moins de politique dans ſon zele. Mais la reine étoit peu capable de ſe modérer. Elle fit d'abord exé-

cuter rigoureuſement les nouveaux ſtatuts. La meſſe fut rétablie par-tout; le célibat exigé comme eſſentiel au ſacerdoce; & une infinité de prêtres privés de leurs bénéfices, pour avoir profité de la permiſſion accordée ſous Edouard. Les viſiteurs, qui préſidoient à ces changemens, défendirent même de faire prêter aux eccléſiaſtiques le ſerment de ſuprématie, quoique preſcrit par les lois de Henri VIII, lois qu'on n'avoit point abrogées.

Enfin le mariage de Marie avec Philippe fut conclu, aux conditions les plus avantageuſes en apparence à l'Angleterre. Le gouvernement devoit reſter entre les mains de la reine; nul étranger ne pouvoit être admis aux offices du royaume; les lois, les coutumes & les privileges de la nation ne devoient ſouffrir aucune atteinte. Il étoit réglé de plus que les enfans mâles hériteroient, non-ſeulement de la couronne, mais de la Bourgogne & des Pays-bas; & ſi don Carlos, né du premier lit de Philippe, mouroit ſans poſtérité, les enfans de Marie, mâles ou femelles, devoient hériter de tous les états de Philippe.

1554. Conditions du mariage de la reine avec Philippe II.

La nation en eſt mécontente.

La publication de ces articles, loin de flatter les Anglois, inſpira un mécontentement général. Ils ſe défioient avec raiſon du caractere artificieux de l'empereur, & encore plus de celui de ſon fils, également porté à la ſuperſtition & à la tyrannie. Ils craignoient que le royaume ne devînt une province d'Eſpagne; que l'on n'y exerçât bientôt les rigueurs qui faiſoient gémir l'ancien & le nouveau monde; que l'inquiſition n'y déployât ſes violences; & que des avantages ſpécieux ne couvriſſent une cruelle ſervitude. Les eſprits étoient diſpoſés à la révolte. Deux gentilshommes, Wiat & Carew, ſouleverent quelques provinces. Le duc de Suffolk, pere de Jeanne Gray, ſe laiſſa engager dans leur complot. Ces rebelles furent pourſuivis avec vigueur, diſſipés ou arrêtés. On prit les chefs; on fit de ſanglantes exécutions.

Soulèvemens.

Elizabeth perſécutée.

Alors la princeſſe Elizabeth penſa être immolée à la haine de ſa ſœur, qui ne lui pardonnoit point d'être fille d'Anne Boleyn, de mériter les ſuffrages de la nation par des qualités éminentes; & d'avoir fixé les

vœux de Courtney, comte de Devonshire, allié de près à la couronne, ſur lequel Marie avoit eu des vues de mariage, dédaignées par ce ſeigneur. Depuis ce temps, Elizabeth eſſuyoit toutes ſortes de dégoûts, ſoit au ſujet de ſa naiſſance qu'on ſuppoſoit illégitime, ſoit au ſujet de ſa conduite qu'on cherchoit à empoiſonner. Le bruit s'étoit répandu que Wiat l'avoit chargée dans ſes dépoſitions. Il démentit cette impoſture publiquement ſur l'échafaud. La princeſſe ne laiſſa pas d'être enfermée dans la tour. Mais elle ſe juſtifia d'une maniere ſi évidente, que tous les prétextes s'évanouirent. Remiſe en liberté, & ne voulant pas ſortir du royaume, dont on vouloit l'éloigner, elle refuſa des propoſitions de mariage avec le duc de Savoie. Ce refus la fit empriſonner de nouveau. La ſombre jalouſie de ſa ſœur lui préparoit une ſuite perpétuelle de chagrins.

Exécution de Jeanne Gray.

Jeanne Gray, moins ſuſpecte à Marie qu'Elizabeth, fut traitée plus cruellement. La révolte de Suffolk, ſon pere, ſervit de prétexte pour l'exécution de ſa ſentence. Elle avoit ré-

ſigné avec joie une couronne qu'elle n'avoit acceptée qu'avec douleur. Elle reçut ſans peine la nouvelle, attendue depuis long-temps, qu'il falloit ſe diſpoſer à la mort. Des théologiens catholiques la preſſerent trois jours entiers ſur la religion, ſans pouvoir lui inſpirer leurs ſentimens. Son courage d'eſprit parut dans une lettre qu'elle écrivit en grec à ſa ſœur, pour l'exhorter à imiter ſa conſtance en cas de mauvaiſe fortune. Elle vit d'un œil ferme conduire ſon époux à l'échafaud : apprenant qu'il venoit d'expirer généreuſement, elle ſe montra empreſſée à le ſuivre. Au moment de l'exécution, ſans ſe plaindre de perſonne, elle avoua que ſon ſupplice étoit juſte, quoiqu'elle eût ſervi malgré elle d'inſtrument à l'ambition de ſes proches ; elle ajouta que cet exemple ſeroit utile, & apprendroit qu'on peut être juſtement puni, ſans être coupable, pour des choſes qui tendent à la ruine de l'état. Ainſi mourut dans la fleur de l'âge, une femme dont la beauté, l'eſprit, les vertus & les lumieres honoroient ſa nation ; & dont le bonheur, ſi on

Son courage & ſa vertu.

lui eût laiſſé ſuivre ſon goût pour l'étude, ſes principes de ſageſſe, auroit dû ſurpaſſer celui des monarques. Le duc de Suffolk fut exécuté peu de temps après. Le chevalier Nicolas Trocmorton, autre accuſé, défendit ſi bien ſon innocence, que les jurés prononcerent en ſa faveur. Marie porta le reſſentiment juſqu'à les faire empriſonner & condamner à l'amende. Jean Trocmorton éprouva l'effet que cette violence devoit naturellement produire ſur le cœur des juges. On le condamna ſur les mêmes preuves qui avoient paru ſi foibles contre ſon frere.

Autres actes de rigueurs.

Les priſons ſe rempliſſoient de gens diſtingués; le gouvernement ſe rendoit plus odieux de jour en jour; le peuple venoit d'être déſarmé pour prévenir les révoltes : cependant la reine convoqua le parlement, qu'elle eſpéroit de maîtriſer par la force de ſon pouvoir. L'empereur envoya quatre cent mille écus, deſtinés à en corrompre les membres. Il n'y avoit pas encore eu d'exemples de cette infame pratique.

Parlement peu ſoumis.

Gardiner ouvrit la ſéance en qua-

On refuſe à la reine le pouvoir de ſe nommer un ſucceſſeur.

lité de chancelier; & après avoir célébré le choix de Marie & l'alliance d'Eſpagne, il dit que la tranquillité publique demandoit qu'on autorisât la reine à ſe nommer un ſucceſſeur; ce qui ne pouvoit bleſſer les lois, puiſque l'on avoit accordé le même pouvoir à Henri VIII. L'intérêt de la nation décida cette fois le parlement. On craignit qu'Elizabeth ne fût exclue de la couronne, comme née d'un mariage illégitime; que l'attachement de Marie pour la maiſon d'Autriche & ſon zele pour l'égliſe romaine, ne lui dictaſſent un teſtament en faveur de ſon mari (la cour le diſoit iſſu de la maiſon de Lancaſter); enfin que l'Angleterre ne fût engloutie dans la monarchie eſpagnole. Ces conſidérations emporterent la balance. En ratifiant les articles du mariage, on n'eut point d'égard à la demande du chancelier; on déclara de plus que la reine jouiroit de la couronne, ſans que Philippe y pût rien prétendre. On rejeta encore différens bills préſentés contre l'héréſie, & pour renouveler le ſtatut des ſix articles. Ce n'étoit pas la coutume du

parlement de ſe roidir ſur les affaires de religion. Il fut rompu, parce qu'il répondoit mal aux vœux de la cour.

Philippe ne ſe preſſoit point, & la reine, dévorée d'impatience, l'attendoit avec une inquiétude qui alréroit ſa ſanté. Il arriva enfin. Sa magnificence n'éblouit pas les Anglois; ſon air froid, réſervé, hautain, & le cérémonial épineux par lequel il ſe rendoit inacceſſible, augmenterent les préjugés contre lui. Marie, charmée de ne vivre qu'avec ce prince, aimoit en lui ce qui déplaiſoit aux autres. L'unique moyen de gagner le cœur de Philippe étoit de ſatisfaire ſon ambition. Elle aſſembla un nouveau parlement, dont elle eſpéroit plus de complaiſance que du dernier. La cour dirigea ſi bien les élections, que la chambre des communes parut d'abord diſpoſée à rétablir entiérement le catholiciſme.

Arrivée de Philippe. Il déplait.

Il falloit ouvrir l'entrée du royaume au cardinal Pole, revêtu de la dignité de légat. L'acte d'*attainder* porté anciennement contre lui eſt annullé; & la reine, diſpenſant des ſta-

L'Angleterre réconciliée avec Rome.

tuts établis depuis long-temps, l'autoriſe à exercer ſa légation. Il arrive à Londres, il exhorte le parlement à ſe réconcilier avec le ſaint ſiege. Les deux chambres témoignent leur regret de ſe voir ſéparées de l'égliſe, leur réſolution de caſſer tout ce que le ſchiſme avoit entrepris contre elle; elles demandent humblement l'abſolution de ces attentats. Le cardinal l'accorde volontiers au nom du pape, & leve toutes les cenſures. Jules III reçut cette nouvelle avec autant de ſurpriſe que de joie, ſe félicitant de ce que les Anglois *le remercioient d'avoir laiſſé faire une choſe qu'il devoit les remercier lui-même d'avoir faite.* La nobleſſe, en poſſeſſion des biens eccléſiaſtiques, n'auroit eu garde de conſentir au changement, s'il avoit fallu y renoncer. Auſſi le pape & la reine avoient-ils diſſipé les inquiétudes à cet égard; & le parlement aſſura le droit des poſſeſſeurs. Le clergé même acquieſça volontairement à des meſures, qui ôtoient à l'égliſe l'eſpérance de recouvrer jamais le pouvoir, attaché en grande partie aux richeſſes.

Surpriſe de Jules III.

Après avoir renverſé tant de lois qu'on avoit jugées immuables, le parlement n'eut pas de peine à renouvèler celles qui allumoient les bûchers pour le crime d'héréſie. Mais l'averſion contre l'Eſpagne étoit ſi fort enracinée, qu'il ne voulut jamais conſentir que le roi fût chargé du gouvernement, encore moins qu'on le déclarât héritier préſomptif de la couronne, ni accorder aucun ſubſide pour la guerre de l'empereur avec la France. Philippe ſe voyant en butte à la haine, affecta une conduite plus douce : il fit rendre la liberté à des priſonniers de diſtinction, & même à Elizabeth que la nation chériſſoit autant que ſa ſœur la haïſſoit. Marie Stuart, deſtinée au dauphin, auroit eu, par la mort de cette princeſſe, le premier droit à la ſucceſſion ; l'Angleterre auroit pu dès-lors être réunie à la France. La crainte de cet événement ſuffiſoit pour donner à Philippe une apparence de généroſité, peu conforme à ſon caractere. Le parlement fut congédié quand on le vit ferme dans ſes refus.

Philippe ſe voit haï des Anglois.

Il affect plus de dou ceur.

1555. Membres du parlement accusés au banc du roi.

Plusieurs membres des communes, qui s'étoient retirés de la chambre par mécontentement, furent accusés au banc du roi, (tribunal dépendant de la cour) sans la moindre réclamation. On verra dans la suite de l'histoire les communes s'élever avec force contre de pareils actes d'autorité, & y opposer leurs privileges. La nation se forma peu-à-peu d'autres idées, & sur les prérogatives de la couronne, & sur la liberté civile. Les opinions changerent, & tout changea.

Cruautés contre les hérétiques.

Un des grands objets de la cour étoit alors d'exécuter contre les hérétiques les lois rigoureuses qui venoient d'être rétablies. On délibéra beaucoup sur le parti qu'il falloit prendre. Les deux prélats le plus en crédit, Pole & Gardiner, étoient d'avis différens. Le premier, sincérement attaché à la foi & solidement vertueux, opinoit pour la modération & l'indulgence. Le second, qui s'étoit plié politiquement à tous les caprices de Henri VIII, & qui auroit eu la même complaisance sous Edouard, si on ne l'avoit pas poussé à bout; zélé par intérêt, indifférent par système, vou-

loit la violence & les ſupplices. Les raiſons alléguées de part & d'autre méritent une attention particuliere.

Raiſons de Pole pour l'indulgence.

Suivant le cardinal Pole, » rien n'eſt » plus contraire à l'eſprit du chriſtia- » niſme que ces terribles perſécu- » tions; elles bouleverſent la ſociété, » en puniſſant l'erreur comme le plus » grand des crimes; elles donnent » lieu de ſoupçonner ceux qui les em- » ploient, de n'être pas convaincus » des vérités qu'ils prétendent établir » par force; elles ne font jamais que » des hypocrites, ou, ce qui eſt pire » encore, des fanatiques furieux; & » l'expérience prouve qu'au lieu de » produire l'uniformité de religion, » elles étendent d'ordinaire les pro- » grès de l'héréſie, en irritant le zele » des ſectaires, en attirant des proſé- » lytes par le ſpectacle de la patience » des faux martyrs; une ſage indul- » gence au contraire éteint le fanatiſme » des ſectes, empêche les cabales & » les révoltes, ramene tôt ou tard au » culte établi ceux que les préjugés en » éloignent & que l'intérêt y rappelle ».

Raiſons de Gardiner contre.

Selon le chancelier, » ces ménage- » mens politiques ne peuvent être ad-

» mis en fait de religion : dieu ayant
» révélé des dogmes, c'eſt un crime
» déteſtable de réſiſter à ſa parole,
» c'eſt une néceſſité pour le prince de
» punir ce crime, & d'en arrêter la
» contagion : nul motif humain ne
» doit contre-balancer la cauſe du ciel :
» les plus grands ſupplices ſont les plus
» propres à étouffer promptement
» l'héréſie, & deviennent dès-lors
» avantageux au bien public. Les pro-
» teſtans eux-mêmes ne les ont-ils pas
» employés ? Calvin n'a-t-il pas fait
» brûler Servet ? Si la terreur fait des
» hypocrites, les enfans du moins,
» élevés dans les principes orthodoxes,
» n'imiteront point l'hypocriſie de
» leurs peres, & conſerveront le pré-
» cieux dépôt de la foi. »

On ſe décide pour la perſécution.

Les raiſons de Gardiner étoient ſi conformes aux penchans de Marie & de Philippe, que, ſans réfléchir ſur l'exemple de Charles-quint, dont les rigueurs avoient été auſſi funeſtes à la religion qu'odieuſes à ſes ennemis, on réſolut d'exercer toute la violence des lois pénales. Nous réunirons dans un ſeul tableau ce qu'elle produiſit de plus mémorable pendant les trois der-

nieres années de ce regne. L'hiſtoire ne peut diſſimuler les excès & les inconvéniens du faux zele. Ces horreurs ſont une triſte mais importante leçon pour le genre humain.

Rogers, prêtre reſpecté dans ſon parti, fut la premiere victime des bourreaux. Quoiqu'il aimât tendrement ſa femme, & qu'il eût une famille nombreuſe, les liens de la nature ne l'empêcherent point de courir avec ardeur au ſupplice. Hooper, évêque de Gloceſter, montra encore plus de courage. Pendant trois quarts d'heure qu'il vécut au milieu des flammes, il ne ceſſa de prier & de prêcher juſqu'à ce que la douleur étouffât entiérement ſa voix. Sanders, autre eccléſiaſtique, embraſſa le poteau en s'écriant : *Je te ſalue, ô croix de Jéſus-Chriſt ! ô vie eternelle !* Taylor, ſon confrere, récitoit un pſeaume en anglois au moment de l'exécution. Un des gardes le frappa ſur la bouche, & lui dit de prier en latin. Un autre garde, plus furieux, lui déchargea ſur la tête un grand coup de hallebarde dont il mourut. Bidley, évêque de Londres, & Latimer, ancien évêque de

Martyrs de la réforme.

Hooper.

Sanders & Taylor.

Bidley & Latimer.

Worceſter, furent brûlés enſemble à Oxford, & s'exhorterent l'un l'autre à la patience. *Courage, mon frere*, s'écria le ſecond, *nous allons allumer en Angleterre une flambeau qui ne s'éteindra jamais.* Thomas Haukes étoit convenu avec ſes amis que, s'il trouvoit le feu ſupportable, il leur feroit un certain ſigne; & il ne manqua pas de le faire. La paſſion du martyre, enflammée par ces exemple, ſe communiqua à la jeuneſſe, aux femmes mêmes. On en brûla une qui étoit enceinte & près de ſon terme. Elle accoucha dans les flammes. Les gardes voulurent ſauver l'enfant; un barbare magiſtrat le fit rejeter au feu, diſant qu'on ne devoit point laiſſer vivre le fruit d'une exécrable hérétique.

Haukes.

Barbarie d'un Magiſtrat.

Ces malheureux n'étoient pas même convaincus d'avoir dogmatiſé. Arrêtés ſur des ſoupçons, condamnés ſur le refus de ſigner quelques articles, ils excitoient l'admiration de leur parti & une haine générale contre le gouvernement. Gardiner, qui s'étoit chargé de la perſécution, voyant que les ſupplices multiplioient les criminels, en remit le ſoin à Bonner,

Combien les condamnations étoient odieuſes.

évêque de Londres, homme encore plus ſanguinaire que lui. Philippe, par un artifice digne de ſon caractere, eſſaya de faire retomber ſur les évêques la noirceur de ces barbaries. Son confeſſeur eſpagnol prêcha un jour devant lui, & par ſes ordres, qu'elles étoient contraires à l'évangile. On connoiſſoit trop bien les principes des Eſpagnols pour s'y méprendre. Auſſi la cour ne diſſimula-t-elle pas long-temps.

Diſſimulation de Philippe.

Elle établit une ſorte d'inquiſition; en nommant des commiſſaires autoriſés à faire une recherche exacte de l'héréſie, à punir toutes les négligences qui ſe commettroient dans les égiſes ou les chapelles, à procéder contre les prêtres qui ne prêcheroient point le dogme de l'euchariſtie, contre toute perſonne qui n'entendroit point la meſſe, qui n'aſſiſteroit point aux offices de paroiſſe, qui ne prendroit point de pain béni ou d'eau bénite. Les juges de paix devoient employer des eſpions, pour être informés de la conduite des citoyens, & citer devant eux les accuſés ſans leur déclarer les accuſateurs. Enfin la tyrannie alla juſ-

Sorte d'inquiſition en Angleterre.

Proclamation ſur les livres,

qu'au point d'ordonner par une proclamation, que » quiconque auroit » des livres hérétiques, & ne les » brûleroit pas ſans les avoir lus, & » ſans les avoir montrés, ſeroit ré» puté rebelle & exécuté ſur le champ » en vertu de la loi martiale. »

Combien d'hérétiques brûlés.

Dans l'eſpace de trois ans il y eut deux cent ſoixante & dix-ſept perſonnes brûlées ſous prétexte d'héréſie, parmi leſquelles cinq évêques, cinquante-cinq femmes & quatre enfans. On en comptoit cinquante mille exécutés dans les Pays-bas, depuis que Charles-quint avoit proſcrit les religionnaires. Ils n'étoient pas mieux traités en France. La France, l'Angleterre & les Pays-bas voyoient cependant l'héréſie s'accroître par les ſupplices de ſes ſectateurs.

1555. Ambaſſade à Rome.

Marie avoit envoyé à Rome une ambaſſade pour réconcilier le royaume avec le ſaint ſiége. Paul IV, pontife hautain & ambitieux, fit d'abord quelque difficulté au ſujet du titre de reine d'Irlande qu'elle prenoit, & qu'il prétendoit avoir ſeul le droit de donner. Il érigea l'Irlande en royaume, afin que ce titre parût une conceſſion

sion pontificale. Son principal objet étant de faire restituer les biens ecclésiastiques : il insista beaucoup sur ce point, représentant que le saint siége ne pouvoit autoriser la profanation des choses saintes, réclamant même le denier de saint Pierre aboli depuis si long-temps. La reine, plus frappée que la nation de ces remontrances, malgré les mesures prises au commencement de son regne, crut devoir sacrifier ce qu'elle possédoit des terres de l'église, & fonder quelques nouveaux monasteres, tandis que le trésor étoit épuisé. On lui mit en vain devant les yeux l'intérêt de la couronne. *Je préfére le salut de mon ame*, répondit-elle, *à dix royaumes tels que l'Angleterre.* Le politique Gardiner, qui mourut dans ce temps-là, lui auroit peut-être persuadé qu'elle avoit d'autres moyens de sauver son ame.

Paul IV demande la restitution des biens ecclésiastiques.

Marie croit que son salut en dépend.

Elle ne tarda point à éprouver la haine publique. Le parlement assemblé à Westminster, n'accorda qu'un subside très-médiocre ; & plusieurs membres des communes dirent tout haut qu'il étoit inutile de donner beaucoup à la couronne, puisqu'elle

Le parlement indocile & cassé.

ſe dépouilloit de ſes revenus. Marie caſſa bientôt ce parlement indocile à ſes volontés. D'autres chagrins augmenterent ſa mauvaiſe humeur. Elle s'étoit flattée d'une groſſeſſe imaginaire. La joie qu'elle en avoit eue s'étoit changée en une profonde mélancolie. Philippe, dégoûté d'une femme peu aimable & extrêmement jalouſe, avoit été joindre l'empereur, & paroiſſoit la négliger avec dédain. Elle déchargea ſur ſes peuples le fiel qui la dévoroit, par des prêts forcés & exceſſifs, par des exactions accablantes. Elle arrêta les marchandiſes, pour extorquer de groſſes ſommes des marchands. Les étrangers mêmes avoient ſi peu de confiance en elle, qu'elle ne put obtenir de la ville d'Anvers un prêt de trente mille livres, à quatorze pour cent, qu'en obligeant Londres à lui ſervir de caution.

Le chagrin rend Marie plus injuſte

La puiſſance de Philippe s'accrut tout-à-coup par la retraite de Charles-quint ſon pere. Cet empereur, dont l'ambition & la politique avoient ſi violemment agité l'Europe, détrompé des grandeurs & des chimeres hu-

Charles-quint abdique en faveur de Philippe II.

maines, lui remit d'abord les Pays-bas, en lui recommandant (ce que ni l'un ni l'autre ne pratiquerent jamais) de regarder comme ſon premier devoir le ſoin de rendre ſes ſujets heureux. Peu de mois après il lui céda l'Eſpagne, & ſe retira dans un monaſtere. Là, réduit à lui-même, il éprouva que les hommages rendus à ſa fortune ne ſe rapportoient pas à ſa perſonne. S'amuſant à faire des montres & des horloges, ſans pouvoir en faire deux parfaitement d'accord, il en conclut, dit-on, qu'il étoit impoſſible d'accorder les hommes ſur la croyance, & injuſte de les tourmenter pour leurs opinions. Cette conſéquence forcée prouveroit du moins qu'il avoit changé de ſyſtême. Malgré l'ingratitude de Philippe, qui le négligea en lui ſuccédant, il ſouhaita de joindre l'empire à tant de vaſtes états qu'il venoit de lui donner. Mais Ferdinand, frere de Charles-quint, déjà élu roi des Romains, refuſa de ſe prêter à ſes vues, & la maiſon d'Autriche ſe diviſa en deux branches.

1556. Sa retraite dans un couvent.

Paul IV, ennemi de cette maiſon, Paul IV en

ennemi de la maiſon d'Autriche.

ne voulut point couronner Ferdinand, après que Charles lui eut réſigné l'empire. En cas de réſignation, diſoit-il, c'étoit au pape à nommer un empereur. Son animoſité alla plus loin. Il engagea Henri II à rompre la treve conclue avec l'Eſpagne. Philippe n'aimoit point la guerre, & ſe propoſoit de dominer par les reſſorts de la politique. Mais ne pouvant éviter de prendre les armes, il s'efforça d'armer pour ſa cauſe les Anglois, d'autant moins diſpoſés à le ſervir, que le gouvernement de la reine leur devenoit inſupportable.

Exécution de Cranmer;

L'exécution du fameux primat Cranmer mit le comble aux atrocités de ce regne. Il languiſſoit en priſon depuis long-temps. Marie réſolut de le faire punir comme hérétique. Cité à Rome, il fut déclaré contumace pour n'avoir pas comparu, quoique priſonnier. Bonner eut le plaiſir de le dégrader. Des émiſſaires de la cour employerent ſi bien les promeſſes & les menaces, qu'ils lui firent reconnoître la ſuprématie du pape & la préſence réelle. Dès qu'on le vit déſhonoré dans ſon parti, loin de lui

faire grace, comme il s'y étoit attendu, on expédia l'ordre pour l'exécution. Alors Cranmer reprend ſon courage; il s'accuſe d'avoir trahi lâchement ſa foi; il deſire d'expier cette foibleſſe par le plus affreux ſupplice; il paroît inſenſible au milieu des flammes, étend la main qui avoit ſigné, & la tient immobile juſqu'à ce qu'elle tombe en cendres. *Cette main a péché*, s'écria-t-il pluſieurs fois avec force. Il expira enfin, regardé comme le héros de ſa ſecte, digne d'être le ſoutien d'une meilleure cauſe. Le cardinal Pole lui ſuccéda au ſiége de Cantorbéry. Celui-ci par ſa modération, s'étoit rendu ſuſpect à Rome; & ſa prudence l'empêcha de s'oppoſer aux meſures violentes de la cour, qu'il déſapprouvoit ſincérement, mais qu'il auroit inutilement combattues.

Il meurt comme un martyr de ſa ſecte.

Pole, archevêque de Cantorbéry.

Quelques ſujets de plaintes qu'eût Marie contre le roi d'Eſpagne, ſon époux, elle n'en étoit pas moins eſclave de ſes volontés : elle ſe montroit auſſi ardente que lui-même à faire déclarer l'Angleterre contre la France. Philippe vint appuyer ſes efforts. Le conſeil réſiſta long-temps.

1557. Guerre avec la France.

La découverte d'une conſpiration, qu'on prétendit excitée par la cour de France, donna du poids aux inſtances & aux menaces de la reine. On déclara la guerre; on s'y prépara. L'argent manquoit, & la nation n'étoit pas diſpoſée à en fournir. Il fallut en extorquer par les voies odieuſes qui avoient déjà cauſé tant de murmures. Enfin une armée de dix mille hommes alla joindre les Eſpagnols dans les Pays-bas. Philippe II, toujours renfermé dans ſon cabinet, avoit mis à la tête de ſes troupes Philibert duc de Savoie, un des plus grands généraux de ce ſiecle. La campagne s'ouvrit par le ſiége de Saint-Quentin. C'étoit une place foible, mais défendue par le célebre amiral de Coligni. Le connétable de Montmorenci s'avança pour lui donner du ſecours, & s'expoſa imprudemment à une action générale. L'ennemi l'attaqua, le fit priſonnier, mit ſon armée en déroute. Cette bataille répandit en France une telle conſternation, que l'on trembla pour la capitale du royaume. Mais Philippe perdit le moment favorable, en s'arrêtant

Bataille de Saint-Quentin.

au ſiége de Saint-Quentin ; & la ſaiſon trop avancée obligea de prendre des quartiers d'hiver.

Les François étoient revenus de leur épouvante. Le duc de Guiſe, déjà célebre par la défenſe de Metz, oſa tenter une entrepriſe, qu'on avoit crue impoſſible dans les temps même de proſpérité. Au cœur de l'hiver, il aſſiégea & prit Calais en huit jours. Edouard III ne s'en étoit emparé qu'après onze mois de ſiége. On regardoit cette place comme imprenable en hiver. Les Anglois avoient coutume de rappeler ſur la fin de l'automne une grande partie de la garniſon, & de la renvoyer au printemps, n'imaginant pas qu'elle pût être néceſſaire dans l'intervalle. Ils apprirent qu'un grand homme peut quelquefois forcer la nature. Leur douleur fut d'autant plus vive, qu'ils avoient moins d'eſpérance de réparer cette perte. Le mariage du dauphin avec la reine d'Ecoſſe forma contre eux une alliance redoutable. Ils eurent ſujet de craindre d'avoir bientôt peine à ſe défendre, loin de pouvoir attaquer. Quoique l'Ecoſſe, remplie de factions en l'abſence de Marie

1558. Calais pris par les François.

Mariage du dauphin avec la reine d'Ecoſſe.

Stuart, ne fût guere en état de cauſer de l'inquiétude, elle ouvroit le paſſage aux François s'ils entreprenoient une invaſion. Les deux puiſſances, réunies contre un gouvernement odieux, ſembloient menacer l'Angleterre de grands malheurs.

Parlement. Aliénations du domaine autoriſées.

La reine convoqua le parlement pour en tirer quelque ſubſide. C'étoit une occaſion de réclamer contre les abus de la prérogative. Mais on regardoit alors comme des droits attachés à la couronne, ce qui paſſa dans la ſuite pour une uſurpation ſur les droits du peuple. Les communes, ſans ſe plaindre des procédés de la cour, accorderent un ſubſide; elles paſſerent même, non ſans oppoſition, un acte par lequel étoient autoriſées les aliénations que la reine avoit deja faites, ou qu'elle feroit pendant ſept ans, des terres de la couronne. Un membre de la chambre ayant témoigné ſa crainte, que, ſous prétexte de cet acte ſi dangereux, elle n'aliénât la couronne même au préjudice de l'héritiere légitime, fut puni pour avoir manqué de reſpect à la majeſté royale.

Eliſabeth en danger. Sa prudence.

Cependant la vie d'Eliſabeth étoit toujours en péril. Malgré la protec

tion de Philippe intéreſſé à la défendre, cette princeſſe n'auroit pas échapé ſans doute à la haine cruelle de ſa ſœur, ſi, par une conduite pleine de prudence, elle n'eût évité tout ce qui pouvoit la rendre ſuſpecte, & armer contre elle la calomnie. Dans la retraite où elle vivoit loin de la cour, environnée d'eſpions, elle conſacroit ſon temps à l'étude, ne ſe mêloit d'aucune affaire, & ſe préparoit en ſilence au grand rôle qu'elle devoit jouer un jour. Le roi de Suede lui ayant fait faire des propoſitions de mariage, elle refuſa de s'expliquer avant de connoître les intentions de la reine; elle témoigna enſuite à Marie un éloignement pour le mariage, qui vraiſemblablement n'étoit alors qu'un prétexte pour ne pas ſortir du royaume. Sa religion même cédoit à la politique. Elle ſe conformoit au culte établi, quoiqu'attachée à la doctrine contraire. Agir autrement eût été courir à la mort; & le temps de régner approchoit.

Suite de la guerre.

On avoit équipé une flotte de cent quarante voiles, avec les ſecours du parlement & du clergé. Les Anglois

firent une descente en Bretagne. Ils furent bientôt repoussés ; mais avec l'artillerie de dix vaisseaux, ils contribuerent beaucoup à la victoire que le comte d'Egmond remporta sur les François près de Gravelines. Les deux principales armées de France & d'Espagne, excitées par la présence des deux rois, sembloient prêtes à en venir aux mains. Le caractere peu entreprenant de Philippe II lui fit préférer la voie des négociations à celle des armes. Il exigeoit, entre autres choses, qu'on restituât Calais à l'Angleterre : Henri II demandoit de son côté qu'on restituât la Navarre à la maison d'Albret. On disputoit sur ces deux points également difficiles, lorsque la mort de Marie ralentit le zele de Philippe pour des intérêts étrangers.

Négociation.

1558. Mort de Marie.

La prise de Calais avoit profondément blessé le cœur de cette princesse. Le chagrin d'être sans enfans, la crainte de laisser sa couronne à une sœur qu'elle abhorroit, la ruine prochaine qui menaçoit la religion catholique, l'indifférence de son mari prêt à se retirer en Espagne, la haine

de ſes propres ſujets irrités de ſes violences, tout lui cauſoit des inquiétudes mortelles. Une fievre violente l'emporta dans la quarante-quatrieme année de ſon âge. A peine peut-on la louer, même ſur ſa religion, puiſqu'elle en fit un inſtrument de cruauté. Le P. d'Orléans blâme ſes rigueurs exceſſives, après l'avoir repréſentée comme *digne d'une mémoire éternelle par ſon zele, par le courage avec lequel elle entreprit une œuvre où tout lui ſembloit contraire, & par le ſuccès qu'elle y eut.* On ne conçoit pas aiſément ce qu'il y a d'admirable dans un zele ſanguinaire, ni dans un ſuccès qui eut ſi peu de durée & des ſuites ſi pernicieuſes.

Le cardinal Pole mourut le même jour que Marie, univerſellement regretté, parce qu'il avoit la véritable vertu. Paul IV étoit prévenu contre lui à cauſe de ſa douceur; ce pontife altier marchoit ſur les traces de Grégoire VII. Mort du cardinal Pole.

Juſqu'à préſent la marine & le commerce n'étoient rien en compa- Marine, commerce.

raiſon de ce qu'ils devoient être un jour Quatorze mille livres ſterling ayant été deſtinées pour la flotte, le tréſorier & l'amiral calculerent que, cette dépenſe une fois faite, dix mille livres ſuffiroient dans la ſuite chaque année. Les privileges des négocians d'Allemagne furent rétablis, à la ſollicitation de l'empereur, ſans que perſonne s'aviſât d'élever des doutes ſur cet uſage de la prérogative. On annulla une loi du dernier regne, par laquelle il étoit défendu de fabriquer des draps avant que d'avoir fait un apprentiſſage de ſept ans : loi abſurde, ſelon M. Hume, qui avoit ruiné pluſieurs villes & cauſé la décadence des manufactures de laine. Ce motif l'avoit fait abroger. « Il » eſt étrange, ajoute l'hiſtorien, » que la loi d'Edouard ait été réta- » blie ſous Eliſabeth ; & encore plus » étrange, qu'elle ſubſiſte de nos » jours ».

Commerce avec la Ruſſie.

Les Anglois avoient découvert ſous le dernier regne une paſſage à Archangel, ce qui leur facilitoit le commerce de la Moſcovie. Le Czar envoya des ambaſſadeurs à la reine. C'eſt

peut-être la premiere fois que cet empire ſoit entré en correſpondance avec les peuples occidentaux.

Moyen d'équiper les troupes.

Une loi de Marie fixoit le nombre de chevaux & d'armes que chacun, ſelon ſes facultés, devoit fournir pour la défenſe du royaume. Ceux qui avoient mille livres ſterling de revenu (& c'étoit la claſſe la plus riche), devoient entretenir ſix chevaux, avec les harnois, pour des cavaſiers armés de lances, & dix chevaux pour la cavalerie légere. Ils devoient fournir, outre cela, quarante piques, trente hallebardes, vingt arquebuſes, &c. Cette méthode paroît ſujette à beaucoup d'inconvéniens. Les revenus de la couronne & les ſubſides du parlement étoient ſi médiocres, qu'on ne trouvoit pas, ſans doute, d'autre moyen d'équiper les troupes.

ÉLISABETH.

1558. Eliſabeth monte ſur le trône.

Les droits d'Eliſabeth à la couronne, fondés ſur ſa naiſſance & ſur le teſtament de ſon pere, furent d'autant plus aiſément reconnus, qu'elle poſſédoit déjà l'eſtime & l'amour de la nation. Cette princeſſe, qui avoit alors vingt-cinq ans, paſſa en quelque ſorte de la priſon ſur le trône. Son exemple confirmera une vérité ſouvent prouvée par l'hiſtoire : c'eſt que le malheur & la ſouffrance forment mieux les princes pour régner, qu'une brillante éducation, preſque toujours ſtérile dans la molleſſe faſtueuſe des cours. Le ſouvenir de ſes infortunes relevoit l'éclat de ſon métite. Née avec des talens ſupérieurs, elle avoit appris par la réflexion, par l'étude, le grand art de gouverner ; & trouvoit en elle-même toutes les reſſources du génie, de l'autorité, de la politique. Son regne, quoique obſcurci par quelques taches, fait une des époques les plus glorieuſes de cette hiſtoire.

Après avoir remercié le ciel de ſa délivrance, comme d'un miracle, elle parut oublier toutes les injuſtices de ſes ennemis. Celui même qui l'avoit gardée en priſon, & qui l'avoit traitée avec une extrême rigueur, la trouva inſenſible au deſir de la vengeance. L'ambitieux Philippe II ne tarda point à lui faire des propoſitions de mariage. Il ſe flattoit de gouverner enfin ce royaume, ſur lequel Marie, ou plutôt le parlement, ne lui avoit laiſſé aucun pouvoir. Mais la reine ne voulant pas de maître, connoiſſant d'ailleurs l'averſion des Anglois pour l'alliance eſpagnole, éluda ſes offres ſans paroître les rejeter. Il ſollicita une diſpenſe de Rome, comme s'il eût été ſûr du mariage.

Elle pardonne à ſes ennemis.

Elle élude les propoſitions de Philippe.

Quoique Eliſabeth eût un penchant décidé pour la religion proteſtante, l'ambaſſadeur d'Angleterre reçut ordre de notifier au pape ſon avénement au trône. Paul IV, dans des conjonctures ſi critiques, ne pouvoit agir avec trop de modération & de prudence. Sa hauteur inflexible replongea l'Angleterre dans le ſchiſme. Il déclara que ce royaume étant un fief du ſaint

Hauteur révoltante de Paul IV.

ſiege, c'étoit une inſigne témérité à Eliſabeth d'avoir pris, ſans ſa participation, le titre de reine; que ſa naiſſance illégitime l'excluoit de la ſucceſſion; qu'il n'annulleroit point les ſentences portées contre le mariage de ſon pere avec Anne Boleyn; mais que, ſi elle vouloit demander grace & ſe ſoumettre, il auroit à ſon égard toute l'indulgence que pouvoit avoir le chef de l'égliſe. La reine, informée de cette réponſe, dit, ſelon quelques hiſtoriens, qu'apparemment *le pape vouloit tout perdre pour lui faire gagner beaucoup.* Elle rappela ſon ambaſſadeur, & penſa ſérieuſement aux moyens de rétablir une religion ennemie de la papauté.

La reine prend ſon parti contre Rome.

Les violences du dernier regne diſpoſoient le peuple à ce nouveau changement. Pour le rendre moins dangereux & plus ſolide, loin d'imiter la précipitation de Marie, Eliſabeth meſuroit ſes démarches, & rendit le ſuccès infaillible par la juſteſſe de ſes vues. Après avoir introduit au conſeil un nombre de proteſtans, qui pût contrebalancer les ſuffrages des catholiques, elle tira de priſon ou fit reve-

Meſures pour rétablir la religion proteſtante.

nir de l'exil ceux dont la croyance étoit tout le crime. Un plaiſant lui ayant dit qu'il reſtoit encore quatre priſonniers à délivrer, Matthieu, Marc, Luc & Jean : *il faut commencer*, dit-elle, *par les conſulter eux-mêmes, afin de ſavoir s'ils deſirent la liberté que l'on demande pour eux.* Les déclamations des prédicateurs allumoient l'enthouſiaſme : elle défendit de prêcher ſans une permiſſion ſpéciale, & fit en ſorte que les catholiques & les proteſtans ne ſoufflaſſent point du haut des chaires le feu de la diſcorde. Quelques innovations dans le ſervice divin ſuivirent ces premiers eſſais. Une partie des prieres fut recitée dans la langue nationale. On ceſſa d'élever l'hoſtie à la meſſe. On affecta un grand zele pour la bible. Les manieres affables de la reine, ſon adreſſe à gagner les cœurs & à ménager les eſprits, ſes graces pleines de dignité & d'inſinuation, applaniſſoient toutes les difficultés de l'entrepriſe. Elle laiſſa au parlement le ſoin de la conſommer & d'y mettre le ſceau des lois.

Premieres innovations.

A peine le parlement fut-il aſſem-

1589.

Parlement. Suprématie reconnue.

blé, qu'il lui donna des preuves de ſon zele & de ſa ſoumiſſion. Les deux chambres ayant d'abord reconnu ſes droits à la couronne, lui aſſurent la ſuprématie, & lui conferent, ſous le nom de *gouvernante* de l'égliſe, toute l'autorité ſpirituelle dont ſon pere & ſon frere avoient joui, avec pouvoir d'en confier l'exercice à tels commiſſaires, eccléſiaſtiques ou laïques, qu'elle jugeroit à propos de nommer.

Cour de haute-commiſſion.

C'eſt l'origine de la cour de haute-commiſſion, qui exerça dans la ſuite une autorité arbitraire, ſi dangereuſe à la liberté civile. On établit des peines ſéveres contre quiconque refuſeroit de prêter le ſerment de ſuprématie. On confirme tous les ſtatuts d'Edouard VI, que Marie avoit abrogés, concernant la religion. On décerne à la reine le droit de nommer aux évêchés & de s'approprier le temporel des ſieges vacans. On abolit la meſſe & la liturgie de l'égliſe romaine. Tous ces changemens ſe font ſans oppoſition, ſans tumulte, au gré d'une jeune femme qui domine ſur la foi des peuples. Tant les cruautés de Marie avoient peu ſervi à enraciner le ca-

Le culte romain eſt aboli.

tholiciſme ! tant les Anglois s'étoient accoutumés à régler leur religion ſur celle du prince !

Les communes, outre les droits de tonnage & de pondage, regardés alors comme attachés à la prérogative, accorderent un ſubſide à Eliſabeth. & la prierent reſpectueuſement de ſe choiſir un époux. Elle répondit avec bonté que le mariage lui avoit toujours paru un fardeau, ſur-tout depuis qu'elle étoit chargée du gouvernement d'un vaſte royaume ; que l'état étoit ſon époux, & les Anglois ſes enfans ; & qu'elle ne ſe croiroit point ſtérile, qu'elle ne regarderoit point ſa vie comme infructueuſe, tandis qu'elle conſacreroit ſes jours au ſoin d'une pareille famille. Elle fit entendre auſſi que de nouvelles inſtances ſur cet article lui ſeroient déſagréables.

Subſide.

On prie la reine de ſe marier.

Sa réponſe.

Un ſeul évêque conſentit à prêter le ſerment de ſuprématie ; tous les autres furent dépoſés. Mais d'environ dix mille paroiſſes qu'il y avoit dans le royaume, quatre-vingt curés ſeulement, & quelques bénéficiers, eurent le courage de ſacrifier leur fortune à leur religion. On obſerve que les

Soumiſſion du clergé catholique.

proteſtans, ſous le dernier regne, avoient montré plus de zele & de conſcience : ſoit que la perſécution eût fortifié leur fanatiſme ; ſoit que plus appliqués à la controverſe, ils fuſſent plus attachés à leurs principes ; ſoit qu'un grand nombre de catholiques fût ſecrétement infecté des nouvelles erreurs. La religion anglicane conſervant beaucoup de cérémonies de l'égliſe romaine, ceux qui étoient moins attachés au dogme qu'à l'extérieur du culte, avoient peu de peine à l'embraſſer. Pluſieurs catholiques ne firent ſans doute que diſſimuler leur croyance, en ſe conformant aux lois ; car les principes de religion ne s'effacent guere au gré du prince.

Traité de Cateau-Cambreſis.

Pour ſoumettre à l'autorité les eſprits inquiets, pour rétablir les finances épuiſées, & pour rendre le royaume floriſſant, la reine avoit beſoin de quelques années de paix. Elle conclut avec la France le traité de Cateau-Cambreſis, par lequel Calais fut laiſſé à Henri II, qui s'obligeoit à le reſtituer dans huit ans, pourvu qu'Eliſabeth ne rompît pas avec la France ni avec l'Ecoſſe. La prudente reine pré-

Calais laiſſé à la France.

voyoit, ſans doute, que cette place ſeroit perdue pour l'Angleterre. Ne pouvant la reprendre, elle ſut du moins la ſacrifier ſous un prétexte plauſible; & quelque chagrin qu'en eût la nation, on ne pouvoit blâmer une démarche que les conjonctures juſtifioient comme néceſſaire au bien public. Le traité fut plus honorable au roi d'Eſpagne. Henri II lui reſtitua les places conquiſes, & lui accorda ſa fille en mariage.

Marie Stuart rivale d'Eliſabeth.

Cependant la cour de France donnoit de vives inquiétudes à Eliſabeth. Marie Stuart, reine d'Ecoſſe, niece des Guiſes, femme de François II, (qui ſuccéda bientôt à Henri) conteſtoit la légitimité de ſa naiſſance, pour lui diſputer un jour ſa couronne; & prenoit les armes & le titre de reine d'Angleterre. C'étoit une rivale dangereuſe, moins par ſes propres forces, que par celle de la nation puiſſante où elle avoit tant de crédit. Les Guiſes excitoient ſon ambition, & n'attendoient que le moment favorable de la faire triompher. Eliſabeth ne s'endormit point ſur un danger qui exigeoit toute ſa prudence & tout ſon courage.

Les troubles d'Ecoſſe lui procurerent les moyens de le prevenir.

Fanatiſme des Ecoſſois.

Nulle part le fanatiſme des nouvelles ſectes ne ſe déploya plus violemment que dans ce royaume. L'ignorance & la pauvreté en fortifioient les ſiniſtres impreſſions. La reine douairiere, devenue régente, qui d'abord uſoit de tempéramens pleins de ſageſſe, fut comme forcée par les Guiſes, ſes freres, à y ſubſtituer les voies de rigueur. A la tête du parti proteſtant, étoient des hommes redoutables par leurs intrigues ainſi que par leur naiſſance, le comte d'Argyle, Lorne ſon fils, Morton & d'autres ſeigneurs. Ils formerent contre l'égliſe Romaine, qu'ils nommoient *la congrégation de Satan*, une ligue appelée *la congrégation de Jeſus*. Les confédérés voyant, diſoient-ils, » que dans la perſonne » de ſes ſuppôts, les antechriſts de » leur ſiecle, Satan exerçoit tous les » jours ſa rage pour détruire l'évan- » gile & la congrégation de Chriſt; » s'engageoient, avec la grace de » dieu, à s'employer de tout leur » pouvoir, de leurs biens, & même » de leur vie, au maintien & à la

Congrégation de Jeſus.

» propagation de la pure parole de » dieu, à ſe défendre mutuellement » contre Satan, & contre les pervers » qui voudroient troubler ou tyranni- » ſer leur ſainte ligue : renonçant à » toutes les abominations & idolâ- » tries des ſectateurs du diable ».

Guerre civile en Ecoſſe.

Cet acte, daté du mois de décembre 1557, monument remarquable de l'extravagance humaine, fut ſuivi d'une révolte ouverte contre le clergé & la religion catholique. Le fameux Jean Knox, diſciple de Calvin, l'un des plus fougueux prédicans qui fût en Europe, vint de Genève animer le zele fanatique des Ecoſſois, ſes concitoyens. On paſſa les bornes qu'il auroit voulu preſcrire. Les prêtres furent attaqués à l'autel, les images briſées, les égliſes pillées comme des temples d'idolâtres. Bientôt la guerre civile s'alluma. Des ſeigneurs ambitieux, indépendans, ſouffloient le feu de la révolte. Les rebelles déclarerent, dans un manifeſte, qu'ils étoient armés par l'ordre de dieu, comme autrefois les Iſraélites contre les Cananéens ; & qu'ils n'entendroient à aucune propoſition de paix,

tant que ſubſiſteroit *l'idolâtrie des papiſtes & la perſécution des enfans de dieu.*

Eliſabeth ſe déclare pour les rebelles.

On croit que la cour de France ne fut point fâchée de cette révolte, parce qu'elle y trouvoit un prétexte d'envoyer des troupes en Ecoſſe, pour les faire bientôt ſervir contre la reine d'Angleterre. Les Ecoſſois, malgré la haine invétérée qui diviſoit les deux peuples, recoururent à la protection d'Eliſabeth. En vain François II, ou ſon miniſtre, lui offrit Calais, ſi elle gardoit la neutralité. Elle répondit qu'une ville de pêcheurs lui paroiſſoit peu de choſe au prix de la ſureté de ſes états. Elle fit un traité avec la congrégation écoſſoiſe, équipa une flotte, & envoya une armée qui déconcerta les meſures des François.

1560. Traité glorieux à la reine.

On fut contraint de ſigner à Edinbourg un traité humiliant, par lequel le roi de France & Marie Stuart renoncerent aux armoiries d'Angleterre, au titre qu'ils avoient porté juſqu'alors, s'obligeant même à faire ſatisfaction à la reine pour cette injure : tout étoit pardonné aux rebelles ; les troupes françoiſes devoient

ſe

ſe retirer inceſſamment ; un conſeil de douze perſonnes devoit gouverner l'Ecoſſe en l'abſence de Marie ; & cette princeſſe ne pouvoit faire la guerre ni la paix, ſans le conſentement des états de ſon royaume. Ce traité, ſi glorieux pour Eliſabeth, affermit ſa puiſſance, étendit au loin ſa réputation. Dès-lors, sûre de la confiance des Ecoſſois mécontens, elle devint maîtreſſe de leurs volontés & de leurs forces.

Parlement d'Ecoſſe. Abolition du Catholiciſme.

Le parlement d'Ecoſſe, aſſemblé ſans la convocation de Marie, reçoit une pétition contre les catholiques, dans laquelle ils ſont traités de voleurs, d'aſſaſſins, de traîtres, indignes d'êtres tolérés plus long-temps. Il adopte les meſures violentes de leurs ennemis. La meſſe eſt abolie, ſous peine de confiſcation, de banniſſement & même de mort, pour ceux qui oſeront y aſſiſter. On établit le *presbytériat*, eſpece de gouvernement eccléſiaſtique ſans hiérarchie, conforme au calviniſme rigide ; on dépouille & l'on chaſſe les prêtres ; on porte la fureur aux derniers excès. La reine d'Ecoſſe, gouvernée

par les Guiſes, ſes oncles, comme elle gouvernoit François II, refuſa ſon conſentement à ces entrepriſes illégales, déſavoua le traité d'Édinbourg, & continua de porter les armes d'Angleterre.

1561. Marie Stuart retourne en Ecoſſe.

Sa fortune changea tout-à-coup par la mort du roi de France. Charles IX, frere de François, monta ſur le trône; & la reine mere, Catherine de Médicis, reprit toute l'autorité, en qualité de régente. Marie Stuart ne recevant d'elle que des mortifications, ſe vit contrainte de quitter un pays qu'elle aimoit, pour retourner dans ſon malheureux royaume. Eliſabeth lui refuſa le paſſage, & équipa, ſous prétexte de pourſuivre les pirates, une flotte deſtinée vraiſemblablement à la ſurprendre. Mais elle échappa aux vaiſſeaux anglois. *Adieu France*, s'écria-t-elle ſouvent, les yeux tournés vers le rivage; *adieu France! je ne te reverrai plus.* Quoiqu'elle eût quitté les armes d'Angleterre, après la mort de ſon mari, Eliſabeth n'oublioit pas ſes prétentions, & penſoit toujours à ſe venger d'une rivale odieuſe.

Si les graces de la jeuneſſe, les charmes de la beauté, la douceur du caractere, la politeſſe des mœurs, les talens aimables, avoient pu toucher une nation farouche & endurcie par le fanatiſme, Marie ſeroit bientôt devenue l'idole de ſes ſujets. Loin de heurter leurs préjugés de religion, elle donna ſa confiance aux chefs du parti proteſtant, qui étoient les arbitres du peuple. Mais ſa qualité de catholique ſuffiſoit pour effaroucher la multitude. A peine put-elle obtenir la permiſſion d'entendre la meſſe dans ſa chapelle. *Une ſeule meſſe*, diſoient les prédicans furieux, *étoit plus terrible que cent mille hommes armés contre le royaume*. Knox ſe ſignaloit chaque jour par de nouveaux emportemens. Rien n'égale la hardieſſe d'un enthouſiaſte, qui ſe prétend inſpiré pour faire la loi aux nations & aux ſouverains. Il donnoit publiquement à la reine le nom de Jézabel. Il eut l'impudence de lui dire que Samuel n'avoit pas craint d'égorger Agag, en dépit du roi Saül; qu'Elie, en préſence d'Achab, n'avoit pas épargné les faux prophetes

Qualités aimables de Marie.

Audace du prédicant Knox.

de Jézabel, ni les prêtres de Baal; que Phinées, ſans être magiſtrat, avoit tué les fornicateurs; qu'ainſi, d'autres que les magiſtrats pouvoient légitimement punir des crimes condamnés par la loi de dieu. Tel fut ſouvent le langage du fanatiſme, aſſez impie ou aſſez aveugle pour tirer de l'écriture même la juſtification des attentats les plus atroces. Marie s'efforça en vain de gagner cet inſolent déclamateur. Il rejeta dédaigneuſement ſes invitations; il ne ceſſa point d'inſpirer les ſentimens du faux zele. Cité devant le conſeil, il ſoutint ſon arrogance intrépide, & fut renvoyé abſous.

Eliſabeth ſe réconcilie avec Marie Stuart.

Dans une ſituation ſi inquiete & ſi dangereuſe, Marie ne pouvoit mieux faire que de vivre en bonne intelligence avec Eliſabeth. Elle ſe borna donc à demander d'être reconnue pour ſon héritiere. Eliſabeth n'eut garde d'y conſentir : ç'eût été donner du poids aux premieres prétentions de ſa rivale. Déterminée, répondit-elle, à vivre & à mourir reine d'Angleterre, elle laiſſoit aux autres le ſoin d'examiner, après ſa mort, les

droits de ſon ſucceſſeur : elle eſpéroit que ceux de la reine d'Ecoſſe paroîtroient les mieux fondés ; &, malgré l'injure qu'elle avoit reçue de cette princeſſe, elle vouloit bien promettre de ne rien faire qui pût, à cet égard, lui porter aucun préjudice. Les deux reines parurent ſe réconcilier ſincérement.

Gouvernement d'Eliſabeth.

Eliſabeth, ne craignant plus rien de l'Ecoſſe, employa toute ſon habileté à faire fleurir l'Angleterre. Elle mit ſes ſoins à payer les dettes de l'état, à regler la monnoie que ſes prédéceſſeurs avoient altérée, à remplir d'armes les arſenaux, à veiller ſur la diſcipline des troupes, à exciter l'agriculture en permettant l'exportation des grains, à favoriſer le commerce & la navigation, à créer une marine formidable.

Elle amuſe ceux qui aſpirent à l'épouſer.

La gloire qui accompagnoit ſes travaux, lui attiroit, avec l'admiration de l'Europe, les vœux de pluſieurs princes, amoureux de ſa perſonne ou de ſa grandeur. Elle recevoit leurs hommages, entretenoit leurs eſpérances, bien réſolue de conſerver ſa liberté. L'amour-propre avoit peut-

être autant de part à cette conduite que le goût de la domination. Tandis qu'elle s'obſtinoit à ne point prendre de mari, elle ſembloit vouloir empêcher les autres de lui donner des héritiers. Catherine Gray, fille du duc de Suffolk, dont la poſtérité devoit avoir des prétentions à la couronne, fut miſe en priſon, pour s'être mariée ſans l'agrément de la reine, & y reſta juſqu'à la mort. Ce trait ne ſera pas la ſeule preuve de la maligne jalouſie d'Eliſabeth. D'ailleurs, elle trouvoit ſon intérêt à laiſſer indéciſe la ſucceſſion : c'étoit le moyen de contenir tous les prétendans.

Il veut que ſa ſucceſſion ſoit intercaiae.

Les guerres de religion, allumées en France, ouvrirent une nouvelle carriere à ſa politique. Depuis la mort de Henri II, en 1559, les calviniſtes ou huguenots, qu'il avoit pourſuivis avec une extrême rigueur, étoient devenus très-redoutables, ſoit par la violence de leur fanatiſme, ſoit par les forces & les talens de leurs chefs. Le prince de Condé, l'amiral de Coligni & d'Andelot, ſon frere, animoient cette faction turbulente; tandis que les Guiſes, leurs ennemis

1562. Guerres de religion en France.

déclarés, excitoient le zele ardent des catholiques; les uns & les autres ſe couvrant du maſque de la religion, pour accroître ou ſoutenir leur fortune. La fauſſe ſoupleſſe de Catherine de Médicis n'avoit fait que provoquer la fureur de ces deux partis inconciliables. Philippe II, qui mettoit également ſon intérêt & ſa gloire à écraſer l'héréſie, favoriſoit les catholiques de France, dont il eſpéroit tirer de grands avantages. Les calviniſtes, de leur côté, chercherent du ſecours en d'Angleterre; &, comme l'eſprit de ſecte étouffoit tout ſentiment de patriotiſme, ils livrerent à Eliſabeth le Havre-de-Grace, une des plus importantes places du royaume. Ainſi, dédommagée de la perte de Calais, elle leur envoya des troupes. En prenant poſſeſſion du Havre, elle déclara, dans un manifeſte, que ſon intention étoit de ſervir le roi de France, contre les Guiſes qui le tenoient en eſclavage. Ces ruſes de politique colorent tout ce qu'on veut, ſans tromper perſonne.

Conduite de Philippe II.

Le Havre livré aux Anglois.

Malgré toute l'économie de la reine, les finances étant épuiſées en fa-

Parlement.

veur des huguenots, elle raſſembla le parlement. Une maladie qui avoit fait craindre de la perdre, augmentoit l'inquiétude de la nation, par rapport à ſon ſucceſſeur. Mais les prieres du parlement ne purent fléchir Eliſabeth. Pour tenir en reſpect ceux qui avoient des prétentions à la couronne, elle laiſſa leurs droits incertains; & promit ſeulement de pourvoir un jour à la tranquillité de l'état. On donna plus d'étendue au ſerment de ſuprématie; on ſtatua qu'un ſecond refus de le prêter ſeroit un crime de trahiſon; on porta une loi contre les enthouſiaſtes qui ſéduiſoient le peuple; on en fit une contre les magiciens & les ſorciers, qu'on ſuppoſoit encore dangereux. Le parlement fut prorogé après avoir accordé un ſubſide.

Succeſſeur de la couronne, toujours incertain.

Nouveaux ſtatuts.

1563. Le Havre repris.

Cependant le duc de Guiſe ayant été aſſaſſiné au ſiege d'Orléans, par le fanatique Poltrot, & le prince de Condé ayant conclu la paix avec la cour, les François ſe réunirent pour enlever le Havre aux Anglois. Une garniſon de ſix mille hommes, mal pourvue de proviſions, bientôt ré-

duite par la peſte à un petit nombre, ne put réſiſter à l'armée françoiſe, où Charles IX & ſa mere étoient en perſonne. Le Havre fut repris; Eliſabeth s'accommoda avec la France, ſans exiger la reſtitution de Calais. On lui donna deux cent vingt mille écus pour renvoyer les otages, & les prétentions ſubſiſterent de part & d'autre.

Accommodement avec la France.

Une guerre ainſi terminée faiſoit peu d'honneur à la reine. Mais les revers ne ſont rien en comparaiſon des vices; & cette grande ame, ce génie ſupérieur, en avoit un qui devoit ternir ſa gloire; tant il y a toujours de foibleſſe dans le cœur humain! Sous une apparence d'amitié, elle nourriſſoit une jalouſie violente contre Marie Stuart. Non-ſeulement comme reine, mais comme femme, elle déteſtoit une rivale qui l'effaçoit en beauté, & qui pouvoit lui diſputer la couronne. L'hiſtoire a conſervé des détails très-propres à faire ſentir, dans cet exemple, combien la paſſion peut mêler de petiteſſes aux qualités les plus éminentes. Nous rapporterons ſeulement les princi-

Jalouſie d'Eliſabeth contre Marie.

paux faits. Les Guiſes ayant formé, pour la reine d'Ecoſſe, leur niece, pluſieurs projets de mariage avec des princes étrangers, Eliſabeth eut toujours grand ſoin de les faire évanouir. Si elle ne pouvoit empêcher Marie de prendre un ſecond engagement, elle vouloit du moins que ce fût avec un Anglois, qui ne lui donnât aucune inquiétude. Elle propoſa même le comte de Leiceſter, ſon propre favori, dont elle ne vouloit ſurement pas ſe ſéparer. Voyant que la propoſition ne déplaiſoit point, elle chercha des prétextes pour éluder ſa parole. Enfin, après deux ans d'incertitudes, Marie ſe décida en faveur du lord Darnley, ſon couſin-germain. Il étoit né en Angleterre, où le comte de Lenox, ſon pere, s'étoit retiré; il ne pouvoit faire ombrage à Eliſabeth. Elle parut donner les mains à cette alliance, mais ſe comporta bientôt comme ſi elle avoit eu lieu d'en être offenſée. Le fanatiſme, d'une part, de l'autre, l'ambition de quelques ſeigneurs ayant occaſionné un ſoulèvement en Ecoſſe, elle excita les ſéditieux; elle déſavoua ſes me-

1565. Mariage de la reine d'Ecoſſe avec Darnley.

ſures quand elle en vit le peu de ſuccès. Cette politique pleine de duplicité choquera toujours les ames vertueuſes. L'art de régner peut-il être l'art de tromper & de nuire ?

Darnley étoit à la fleur de l'âge, d'une figure charmante ; il plut tellement à Marie, qu'elle lui donna le titre de roi (Henri), & joignit ſon nom au ſien dans tous les actes publics. Mais elle ſentit bientôt que ces avantages extérieurs couvroient une ame légere, vaine, ingrate, trop remplie d'amour-propre & de ſot orgueil, trop portée au libertinage, pour s'attacher ſincérement à l'épouſe la plus aimable. Dégoûtée de cet indigne mari, elle retira peu à peu ſa confiance. Il s'en aperçut, il devint furieux. David Rizzio, muſicien piémontois, s'étoit inſinué à la cour, moins par ſes talens que par ſon adreſſe. Marie l'avoit choiſi pour ſon ſecrétaire, l'avoit comblé de biens ; &, en lui donnant beaucoup de crédit, l'avoit mis à portée de vendre ſa protection, & d'exercer toute l'inſolence d'un favori ſans mérite. On perſuada au roi que Rizzio étoit

Mauvaiſe conduite de Darnley.

Rizzio, favori de Marie.

l'auteur du refroidiſſement de la reine. La jalouſie ſe mêla au reſſentiment : le piémontois, malgré ſa figure déſagréable, paſſa pour être beaucoup plus qu'un ſimple confident de Marie. Ce ſoupçon étoit ridicule, propre néanmoins à faire de terribles impreſſions ſur un cœur déjà ulcéré. Les ſeigneurs mécontens, après avoir déterminé à la vengeance le prince jaloux, s'offrirent à en être les exécuteurs.

1566. Meurtre de Rizzio.

Un jour que Marie étoit à table avec Rizzio & quelques autres perſonnes de ſa maiſon, ils entrent le poignard à la main, ſe jettent ſur ce malheureux, qui implore en vain le ſecours de la reine épouvantée; ils le frappent ſous ſes yeux, preſque entre ſes bras; le traînent dans l'antichambre, & le laiſſent mort de cinquante-ſix bleſſures. Marie étoit groſſe de plus de cinq mois; circonſtance qui agrave l'atrocité de ce meurtre. Elle eut cependant le bonheur d'accoucher d'un fils, deſtiné à regner un jour ſur l'Angleterre comme ſur l'Ecoſſe.

Le parlement renouvela ſes inſtances avec ardeur, pour engager Eliſabeth à ſe marier & à régler la ſucceſſion. Rien ne pouvoit être plus déſagréable à la reine, également jalouſe de ſon autorité & de l'affection de ſes ſujets. Elle défendit de traiter cette matiere. Wentwort, membre des communes, oſa mettre en queſtion ſi une pareille défenſe ne donnoit pas atteinte à la liberté & aux privileges de la chambre. La reine rétracta ſes ordres, les eſprits ſe calmerent. On lui accorda un ſubſide; & bientôt elle congédia le parlement, non ſans témoigner qu'elle n'approuvoit point ſa conduite. Comme le ſubſide ſembloit avoir été décerné dans la vue d'obtenir ſon conſentement, elle en remit un tiers, diſant que *l'argent de ſes ſujets étoit auſſi bien dans leur bourſe que dans ſon tréſor.*

Parlement. On prie Eliſabeth de ſe marier.

Juſqu'alors Marie s'étoit comportée avec aſſez de prudence, pour gagner les cœurs & mériter l'eſtime des Ecoſſois. Tout changea en peu de temps. Des crimes énormes, qui lui furent imputés, la rendirent odieuſe & entraînerent ſa ruine. La plûpart

Fautes de Marie.

des hiſtoriens proteſtans regardent les accuſations comme certaines ; les catholiques les rejettent comme de noires calomnies. Il entre de la partialité dans ces jugemens contradictoires. C'eſt au lecteur judicieux à ſe décider ſur les faits *. On ſe perſuadera difficilement qu'une ame noble ait pu ſe ſouiller de tant d'horreurs ; mais on découvrira des indices de paſſion, qui impriment une tache à ſa mémoire. Telle eſt la foibleſſe humaine, que le meilleur caractere, dans de fatales circonſtances, peut franchir toutes les barrieres du devoir & de la ſageſſe.

---

* On peut voir dans Rapin les raiſons pour leſquelles il préfere le témoignage de Buchanan, quoique furieux contre Marie, & celui de Melvil, attaché à cette princeſſe, au témoignage de Cambden, qui la juſtifie, mais qui écrivoit ſous le regne de Jacques I, ſon fils. M. Hume, beaucoup plus impartial que Rapin, n'a ſuivi ni Buchanan, ni même de Thou, & cependant juge comme eux ſur le fond.

Le roi d'Ecoſſe, depuis l'aſſaſſinat de Rizzio, en butte au reſſentiment de Marie, accablé de mépris & de beſoins, s'étoit retiré de la cour, où il n'éprouvoit que des chagrins. Un ſeigneur, auſſi mépriſable par ſes vices, que diſtingué par ſa naiſſance, jouiſſoit alors auprès de la reine d'un crédit ſans bornes. C'étoit le comte de Bothwel, accuſé pluſieurs fois d'avoir voulu aſſaſſiner le comte de Murray, chef du parti proteſtant. Sa faveur étoit attribuée à l'amour: les événemens accréditerent ce ſoupçon. Bothwel en faveur.

Tout-à-coup Marie paroît ſe réconcilier avec ſon époux, qui étoit tombé malade. Elle l'engage à revenir auprès d'elle, lui donne un logement ſéparé de ſon palais, y paſſe même quelques nuits. Elle l'avertit un jour qu'elle ne viendra point la nuit ſuivante, parce qu'elle doit aſſiſter au mariage d'un de ſes officiers. Le lendemain on apprend que le roi a été aſſaſſiné, & que ſa maiſon a ſauté en l'air par un effet de la poudre. Bothwel eſt généralement accuſé de cet attentat; quelques uns étendent leurs ſoupçons juſque ſur la reine. Le comte de

1567. Aſſaſſinat du roi d'Ecoſſe.

Ce crime reſte impuni.

Lenox, pere du roi, demande juſtice contre les meurtriers, & nomme le favori avec ſept autres perſonnes. Aucun d'eux n'eſt arrêté. On ne donne que quinze jours à l'examen d'une affaire ſi importante. En vain Lenox demande du temps: les informations ſe précipitent; & l'accuſateur ni les témoins ne paroiſſant pas, Bothwel eſt pleinement déchargé.

Marie épouſe Bothwel, l'aſſaſſin de ſon époux.

Cet inſigne ſcélérat ſe préparoit à d'autres crimes. Il enlève la reine qui étoit allée voir ſon fils; il l'entraîne à Dunbar dans le deſſein de l'épouſer. Bientôt il reçoit le pardon, non-ſeulement de cette violence, mais *de tout autre crime*, par conſéquent du régicide dont on l'accuſoit. Une telle grace fut regardée comme une preuve de connivence d'autant plus certaine, que Marie demeuroit volontairement entre les mains du raviſſeur, après avoir déclaré que Bothwel l'avoit enlevée de force. Celui-ci étoit marié depuis ſix mois avec une femme de mérite & d'une haute naiſſance. Il s'agiſſoit de faire annuller ſon mariage. L'affaire fut plaidée avec ſuccès dans deux tribunaux l'un catholi-

que, l'autre proteſtant. Le premier décida ſur la raiſon de parenté, alléguée par Bothwel; l'autre ſur la raiſon d'adultere, alléguée par ſa femme; & l'on prononça la ſentence de divorce, quatre jours après le commencement des procédures. La reine s'étant rendue à Edinbourg, le miniſtre Craig reçut ordre de publier les bans de ſon mariage. Il refuſa courageuſement de prêter ſon miniſtere au ſcandale. Un évêque proteſtant conſentit à faire la cérémonie. Très-peu de ſeigneurs y aſſiſterent, quoique pluſieurs euſſent, dans les commencemens, propoſé le mariage avec Bothwel. L'ambaſſadeur de France ne voulut point y paroître. Marie, qui avoit toujours eu tant de déférence pour les conſeils des Guiſes, s'étoit obſtinée à ne les point ſuivre dans une affaire où la paſſion l'aveugloit.

Cérémonie du matiage.

Cet événement la couvrit d'opprobre aux yeux de ſon peuple & de toute l'Europe. Les ſoupçons ſur l'aſſaſſinat du roi acquéroient de la vraiſemblance. Une liaiſon intime avec celui que la voix publique accuſoit,

Révolte des Ecoſſois contre leur reine.

un empreſſement marqué à le faire abſoudre, un mariage ſi contraire aux bienſéances, ménagé par des moyens ſi odieux; tout donnoit lieu de penſer que Marie, eſclave de ſa paſſion pour Bothwel, avoit eu part à ſon crime. Sans lui imputer cette barbarie, on ne pouvoit s'empêcher de la croire coupable d'une honteuſe foibleſſe. Les Ecoſſois indignés prirent les armes. Bothwel ſe ſauva en Danemark; il y mourut quelques années après dans une priſon.

Marie priſonniere des rebelles.

Marie tomba entre les mains des conjurés. On la conduiſit à Edinbourg, au milieu des inſultes de la populace; on porta devant elle une banniere, où étoient repréſentés le meurtre de ſon époux, & ſon enfant éploré qui ſembloit demander vengeance. Quoiqu'Eliſabeth s'intéreſsât en ſa faveur, quoiqu'elle ſollicitât vivement ſa liberté, on fit ſigner à la malheureuſe reine une démiſſion de la couronne en faveur de ſon fils, qui fut proclamé ſous le nom de Jacques VI; & un ſecond acte par lequel la régence étoit confiée au comte de Murray, frere naturel de Marie,

Jacques VI proclamé.

homme habile & entreprenant, principal auteur des troubles de religion qui avoient agité le royaume.

Les rigueurs de Murray jetant la reine dans le déſeſpoir, elle s'échappa de ſa priſon. Une partie de la nobleſſe ſe réunit ſous ſes étendards, & lui forma une armée de ſix mille hommes. Le régent courut l'attaquer près de Glaſcow. Il remporta la victoire. Marie chercha un aſyle en Angleterre. A peine y fut-elle arrivée, qu'elle envoya demander à Eliſabeth la permiſſion de ſe rendre à Londres. Eliſabeth balança entre la généroſité & la politique, mais le dernier motif prevalut. Perſuadée qu'il ſeroit également dangereux, & de ſe déclarer d'abord pour la reine fugitive, & de la laiſſer ſortir de ſes états, elle employa les plus adroites précautions pour tirer avantage des conjonctures. Elle lui fit dire que, malgré ſon amitié, elle ne pouvoit avec bienſéance ni la voir ni la ſecourir, tant qu'elle ne ſeroit pas juſtifiée du crime dont on l'accuſoit. Marie répondit qu'elle s'en juſtifieroit volontiers, devant une princeſſe

1568. Marie ſe réfugie en Angleterre.

Politique d'Eliſabeth

Marie ſe ſoumet à ſon jugement.

qu'elle regardoit comme ſa ſœur. La prendre pour arbitre & ſe ſoumettre à ſon jugement, étoit une démarche ſujette à de grandes difficultés. La dignité royale ſembloit avilie, en ſe compromettant de la ſorte avec des rebelles. Cependant, après quelques variations, la reine d'Ecoſſe conſentit de nouveau à l'arbitrage : elle nomma des commiſſaires pour la défendre. Le comte de Murray & quelques autres Ecoſſois vinrent l'accuſer au nom de la nation.

Conférences pour examiner la reine d'Ecoſſe.

La cauſe de Marie parut d'abord triomphante. Murray, dans l'eſpérance que, ſi l'on ménageoit ſon honneur, elle ſe prêteroit à des conditions raiſonnables d'accommodement, ou dans la crainte de s'expoſer à une mort certaine, ſi elle venoit un jour à remonter ſur le trône, avoit paſſé ſous ſilence le meurtre du roi, quoique ce dût être le principal objet des conférences. Ce chef d'accuſation mis à part, la reine oppoſoit des raiſons plauſibles aux argumens de ſes adverſaires. « Comment pouvoit-elle » ſoupçonner, diſoient ſes défen» ſeurs, que Bothwel fût le meur-

Ses défenſes.

» trier de ſon époux, lui qui avoit » été abſous juridiquement, lui que » la nobleſſe elle-même l'avoit priée » d'épouſer ? s'il étoit coupable, elle » déſiroit qu'on le punît. Quant à la » démiſſion qu'elle avoit faite de la » couronne, c'étoit un acte forcé & » nul, que l'ambaſſadeur d'Angle- » terre lui avoit dit alors ne pouvoir » tirer à conſéquence. De quel droit » & ſous quel prétexte les Ecoſſois » avoient-ils donc pu ſe révolter, » la mettre en priſon, lui livrer ba- » taille, & lui donner un ſucceſ- » ſeur » ?

Murray ſentit toute la force de ces réponſes. S'étant aſſuré que, ſi le crime de la reine étoit prouvé d'une maniere convaincante, Eliſabeth ſe déclareroit contre elle, il ſe détermina enfin à ne plus garder de meſures ; il produiſit les preuves de la plus affreuſe accuſation. C'étoient des lettres galantes écrites à Bothwel de la propre main de Marie, & une promeſſe de mariage qu'elle avoit ſignée avant le procès & l'abſolution de cet infame ſéducteur. Il en réſultoit que tous les crimes de Bothwel, le régi-

Preuves contre Marie.

cide, le rapt, avoient été concertés avec la reine. Les commiſſaires de Marie s'étant efforcés en vain de parer le coup, changerent alors de ſyſtême; ils demanderent qu'Eliſabeth, au lieu de continuer les informations, travaillât à un accommodement; & comme on répondit qu'il falloit d'abord diſſiper l'accuſation, ils rompirent la conférence.

Les conférences rompues.

Ces funeſtes papiers furent publiés dans la ſuite. On a pretendu qu'ils avoient été forgés par l'impoſture. Les preuves en ſont foibles, ſelon M. Hume, & d'autant moins recevables, que la reine d'Ecoſſe refuſa d'éclaircir la vérité dans un moment ſi critique pour ſon honneur. Il appuie ce ſentiment ſur une foule de raiſons. Le P. d'Orléans, d'un autre côté, aſſure que les défenſeurs de Marie la juſtifierent ſi évidemment, & du meurtre de Darnley, & de ſon amour prétendu pour Bothwel, *que ſes ennemis ne ſortirent de ce pas qu'avec confuſion, ſurtout quand on les eut convaincus d'avoir contrefait l'écriture de la reine pour lui impoſer les fameuſes lettres*

Divers jugemens ſur cet objet.

qu'on feignit avoir trouvées parmi les papiers de ce comte. Nous voudrions pouvoir affirmer la même choſe ; mais les faits parlent contre Marie, & les raiſons de ſes apologiſtes paroiſſent moins fortes que celles de ſes accuſateurs.

Fermeté de Marie.

Eliſabeth fit tous ſes efforts pour engager Marie à répondre. Celle-ci, inflexible dans ſa réſolution, accuſa Murray & les autres commiſſaires de l'aſſaſſinat de ſon mari, ſans alléguer de preuves contre eux. Elle rejeta fiérement l'offre que faiſoit la reine de tout enſevelir dans l'oubli, pourvu qu'elle renonçât à la couronne, ou qu'elle y aſſociât ſon fils, & que le gouvernement demeurât entre les mains de Murray pendant la minorité du jeune prince. *Mes dernieres paroles*, répondit-elle, *ſeront d'une reine d'Ecoſſe.* Enfin elle preſſa Eliſabeth ou de l'aider à rentrer en poſſeſſion de ſon royaume, ou de lui permettre de ſe retirer en France & d'employer d'autres ſecours. On éluda ces demandes. L'infortunée princeſſe, dont l'eſprit & les graces inſinuantes pouvoient beaucoup ſur

Eliſabeth la retient priſonniere.

les cœurs, fut gardée très-ſoigneuſement. Eliſabeth prévoyoit bien que ſa priſonniere exciteroit des troubles dans l'état; mais elle craignoit que la liberté ne la rendît plus dangereuſe.

Parti en faveur de la priſonniere.

Une conduite ſage & modeſte, un grand air de dignité, ſoutenu par des talens & des charmes extraordinaires, un courage ferme & magnanime, la compaſſion qu'inſpirent de cruels malheurs, l'intérêt de la religion catholique, enfin des vues & des motifs perſonnels formerent à la reine d'Ecoſſe un parti conſidérable. Il n'étoit pas poſſible qu'il ne s'élevât bientôt des conſpirations en ſa faveur.

1569. Conſpiration du duc de Norfolk.

Le duc de Norfolk, le plus grand ſeigneur d'Angleterre par ſa naiſſance & par ſa fortune, également aimé & reſpecté du peuple, digne des bonnes graces d'Eliſabeth, ſe laiſſa flatter de l'eſpérance d'épouſer Marie. Murray lui fit même l'ouverture de ce projet, dont vraiſemblablement il ne ſouhaitoit pas l'exécution. On ſonda les ſentimens de la princeſſe. Elle répondit que le bien public l'emporteroit

teroit ſur ſes répugnances pour un nouveau mariage ; enfin que, ſi ſes engagemens avec Bothwel étoient rompus légalement, elle prendroit l'époux qui ſeroit agréable à la nobleſſe & au peuple de ſon royaume. Quoique Norfolk fût convenu de ne rien conclure ſans l'agrément d'Eliſabeth, déſeſpérant de l'obtenir par inſinuation ou par priere, il voulut ſe faire un parti capable de ſoutenir ſes intérêts, & d'arracher en quelque ſorte ce conſentement. Quelques-uns des principaux ſeigneurs entrerent dans ſes vues avec zele. Les rois de France & d'Eſpagne, ſecrétement conſultés, approuverent ſon deſſein. Mais le ſecrétaire d'état Cecil, homme vigilant & incorruptible, découvrit bientôt quelque trace de conſpiration ; & la reine avertit un jour Norfolk de prendre garde *ſur quel oreiller il repoſoit ſa tête*. Le duc ſe retira ſans congé. Bientôt agité de remords, il ſe remit en chemin, pour réparer une faute dont il ſe repentoit vivement. On l'arrêta, ainſi que d'autres conjurés. La révolte ne laiſſa pas d'éclater dans quelques provin-

Cecil découvre le complot.

ces; mais fut étouffée ſans peine, parce que les chefs avoient trop précipité leurs démarches. Norfolk lui-même, dans cette circonſtance, ſe montra zélé pour Eliſabeth, qui lui rendit la liberté à condition d'abandonner ſes projets de mariage.

Eliſabeth fomente les troubles d'Ecoſſe.

Cependant, afin de ménager les partiſans de Marie, elle affectoit de négocier en ſa faveur, & de lui donner des témoignages d'attachement. Marie affectoit de ſon côté une parfaite confiance en ſon amitié. L'une & l'autre déguiſoient, par politique, les vrais ſentimens de leur cœur. Murray fut aſſaſſiné dans le temps qu'il travailloit, dit-on, à faire remettre la priſonniere entre ſes mains. Cet événement excita de nouveaux troubles en Ecoſſe. Eliſabeth fit de nouvelles propoſitions, ſoit à Marie, ſoit aux Ecoſſois. Mais, loin de vouloir ſincérement les accommoder, elle exhortoit le parti des rebelles à tenir ferme, tandis qu'elle amuſoit les autres par de trompeuſes promeſſes.

1571. Pie V l'excommunie.

La cour de Rome acheva de l'irriter contre tout ce qui intéreſſoit

l'égliſe romaine. Pie V regnoit alors. Auparavant dominicain, grand-inquiſiteur, il avoit ſignalé ſon zele par tout ce que l'inquiſition avoit de terrible. Il y ajoutoit, ſur le trône pontifical, une hauteur injurieuſe aux couronnes, & toutes les prétentions de ſes prédéceſſeurs les plus arrogans. La bulle *In cœna domini* rend ſa mémoire immortelle. En louant même ſes vertus, on ne pourroit s'empêcher de gémir de ſes excès dans l'exercice du pouvoir. N'ayant pu gagner Eliſabeth, ce pontife lança contre elle les foudres du Vatican, l'excommunia, & prétendit la dépouiller de ſa couronne, en déliant ſes ſujets du ſerment de fidélité. Il ſe trouva un homme aſſez hardi pour afficher cette bulle à la porte de l'évêque de Londres, & pour chercher la mort comme une récompenſe digne de ſon zele. L'entrepriſe du pape, attribuée aux intrigues de la reine d'Ecoſſe, ne pouvoit qu'envenimer la haine d'Eliſabeth.

Extrêmement attentive aux affaires de religion, elle trouva dans la ſecte des puritains, comme parmi *Secte des Puritains.*

les catholiques, de quoi exercer ſa vigilance. Les puritains s'étoient fait connoître depuis 1568, pour des enthouſiaſtes rigides, ennemis de l'épiſcopat, des cérémonies religieuſes, de tous les reſtes de l'ancien culte, qu'ils abhorroient autant que les ſuperſtitions païennes. Ils condamnoient la religion anglicane, infectée, ſuivant leur langage, des infamies de l'Antechriſt de Rome. Une image, une génuflexion, un ſurplis, un bonnet carré leur faiſoient horreur. Mais rien ne les rendoit plus dangereux que l'eſprit d'indépendance qui les animoit, & dont les emportemens, changés en ſyſtême, cauſerent dans la ſuite de ſanglantes révolutions. Que ne peut pas entreprendre l'amour de la liberté, lorſqu'il eſt inſpiré par le fanatiſme !

Parlement. Hardieſſe de quelques membres.

Ces ſemences de troubles commencerent à éclorre dans un nouveau parlement. Stricland propoſa de réformer la liturgie, de ſupprimer ſur-tout le ſigne de la croix au baptême. On ne manqua pas d'objecter que c'étoit donner atteinte au droit de ſuprématie ; qu'en qualité de chef

de l'égliſe, la reine ſeule pouvoit régler les cérémonies & le culte ; & qu'il étoit dangereux pour les communes de ſe mêler de ſemblable affaire. « Quoi, s'écria un puritain, » négliger des objets d'une conſé» quence infinie ! Il s'agit du ſalut » des ames ; tous les royaumes de » l'univers ne ſont rien en compa» raiſon. » Cette ſaillie de zele, quoiqu'approuvée dans la chambre, étoit peu capable d'affoiblir le reſpect du grand nombre à l'égard de la prérogative. Mais Eliſabeth ayant fait défenſe à Stricland de reparoître dans l'aſſemblée, on ſe plaignit d'un acte d'autorité qui mettoit obſtacle aux délibérations parlementaires : on obſerva que les membres des communes devoient être regardés comme les repréſentans de la nation ; que ſi le prince devoit ſoutenir ſa prérogative, elle étoit limitée par les lois, & qu'elle ne lui donnoit pas le pouvoir de les violer ni d'en établir de nouvelles. Nous verrons ces principes s'enraciner ſous les regnes ſuivans, & acquérir plus de force tous les jours. Ils ne pouvoient rien contre

La prérogative l'emporte.

l'autorité d'Eliſabeth. Un privilege excluſif, accordé à une compagnie de commerce, fut auſſi attaqué par un puritain de la chambre des communes. Il eut beau en repréſenter les dangereuſes conſéquences. L'opinion commune attachoit de ſi grands droits à la couronne, que tous ces efforts d'une liberté naiſſante ne produiſirent aucun effet. Deux mots arrêtoient le parlement : *la reine ſera offenſée, le conſeil ſera choqué.* S'ingérer dans les affaires d'état paſſoit pour une témérité inſoutenable.

Comment la reine conſervoit ſon autorité.

Cependant Eliſabeth fut toujours regardée comme une reine populaire ; tant les idées ſur la conſtitution étoient différentes de celles qui changerent bientôt après le gouvernement. Cette habile princeſſe demandoit fort peu de ſubſides. Son économie & les reſſources qu'elle ſe procuroit d'ailleurs, la mettant au-deſſus des beſoins, contribuoient ſans doute beaucoup à la garantir de toute oppoſition dangereuſe.

Guerres civiles de France.

Tandis qu'elle maintenoit la tranquillité dans ſes états, les guerres de

religion déchiroient les états voiſins. On ne voyoit en France que révoltes, parce que la cour pleine de factions, ſans ſyſtême fixe & ſans prudence, tantôt refuſoit tout aux calviniſtes, tantôt leur accordoit tout, pour les inquiéter par de nouvelles vexations. Le prince de Condé ayant péri en 1569 à la bataille de Jarnac, ſon fils & le jeune prince de Navarre furent mis à la tête des réformés. Coligni, toujours malheureux, mais toujours terrible dans les revers, ſoutint conſtamment ce parti rebelle contre les forces du roi Charles IX, & contre l'ambition de Henri de Guiſe. Quoiqu'Eliſabeth fût trop jalouſe de l'autorité royale pour approuver la rébellion, elle continua d'envoyer du ſecours aux proteſtans. Battus à Moncontour par le duc d'Anjou, frere du roi, ils réparerent ſi promptement leur défaite, qu'on leur accorda de nouveau la liberté de conſcience & le pardon de leurs révoltes. La cour de France changea de conduite à leur égard, ſans rien perdre de ſon animoſité. On employa la ruſe, n'eſpérant plus de

La cour careſſe les Huguenots pour les perdre.

réuſſir par la force; on careſſa ceux qu'on vouloit détruire. Eliſabeth reçut des propoſitions de mariage en faveur du duc d'Anjou. Son artificieuſe politique ſe développa plus que jamais dans ces conjonctures. Elle conſentit en apparence au projet le moins conforme à ſes vues. De puiſſantes raiſons l'engageoient à diſſimuler, & ſes brouilleries avec l'Eſpagne, au ſujet des Pays-bas, ſuffiſoient pour lui faire ménager la France.

Troubles des Pays-bas.

Les Pays-bas étoient un des principaux théâtres où l'eſprit de ſecte, d'un côté, & de l'autre les rigueurs de la perſécution, renouveloient chaque jour des ſcènes barbares & ſanglantes. Le proteſtantiſme s'y étant gliſſé par le moyen du commerce, Charles-quint n'avoit pu venir à bout de l'étouffer, quoique l'on comptât cinquante mille perſonnes exécutées ſous ſon regne comme coupables d'héréſie. L'inutilité des ſupplices avoit rendu les magiſtrats moins ſéveres. Mais Philippe II pouſſa la rigueur juſqu'à des excès tyranniques, qui révolterent un peuple ja-

loux de ſa liberté. Les exécutions militaires du fameux duc d'Albe ; le deſpotiſme du cardinal de Granvelle, premier miniſtre dans ces provinces ; le projet d'établir l'inquiſition, & de dépouiller les Flamands de leurs priviléges ; les vexations, les cruautés firent enfin ſecouer un joug odieux & inſupportable. Eliſabeth, indignée de ces violences, protégea des malheureux réduits au déſeſpoir.

Norfolk conſpire de nouveau.

Alors le duc d'Albe entreprit de lui ſuſciter des affaires, en renouant les intrigues de Marie Stuart & de Norfolk. L'une, ſe voyant preſque ſans reſſources, ſaiſit volontiers les offres qu'on lui fit de la délivrer : l'autre, qui n'avoit pu recouvrer la confiance d'Eliſabeth, viola ſa promeſſe de rompre toute intelligence avec la reine d'Ecoſſe. Il s'engagea dans une nouvelle conſpiration ; ſe flattant toujours de n'être point criminel, parce qu'il ne vouloit qu'obtenir le conſentement de la reine, pour ſon mariage avec cette princeſſe infortunée. Le complot fut découvert, & le duc de Norfolk, accuſé de haute trahiſon, périt ſur un écha-

faud. Le parlement demanda qu'on fît le procès à Marie. Des paſſages de l'écriture, en particulier des exemples de l'ancien taſtament, furent cités pour autoriſer cette injuſtice. C'étoit le ſtyle des puritains. Eliſabeth, qui ne les aimoit point, réprima leur zele; mais elle traita plus durement la reine d'Ecoſſe, & envoya même du ſecours à ſes ennemis.

1572. Maſſacre de la ſaint-Barthelemi.

La paix trompeuſe, accordée en France aux huguenots, couvroit les horreurs de la ſaint-Barthélemi. Cet affreux maſſacre, dont le ſouvenir eſt cruel pour la religion autant que pour l'humanité, fut le fruit d'une politique également aveugle & atroce. Fénelon, ambaſſadeur de Charles IX à Londres, en fut indigné & ne diſſimula point ſa douleur. Il rougiſſoit, dit-il, de porter le nom de François. Chargé cependant de juſtifier la cour de France, qui ſuppoſoit les huguenots coupables d'un nouveau projet de révolte, il demanda une audience à Eliſabeth. Le morne ſilence répandu dans le palais, la triſteſſe & l'indignation peintes ſur tous les viſages, le deuil qu'avoient pris les cour-

tisans, exprimerent à ses yeux les sentimens de la nation angloise. La reine l'écouta de sang-froid & lui répondit sans aigreur. Elle se contenta d'observer que, supposé même un complot des calvinistes, ce n'étoit pas en égorgeant des milliers de citoyens qu'on devoit en prévenir les effets; qu'en s'assurant de la personne des chefs, & en procédant par les voies légales, on auroit pu discerner l'innocence d'avec le crime; que l'amiral de Coligni sur-tout, dangereusement malade d'une blessure, n'auroit pas échappé à la justice du souverain; que des assassins n'étoient point de dignes exécuteurs de cette justice; qu'au reste, la conduite du roi feroit mieux connoître ses intentions; & qu'en attendant elle se borneroit à le plaindre des rigueurs où il s'étoit porté envers ses sujets. La prudente reine connoissoit le crédit des Guises, leur attachement pour Marie Stuart. Elle ne voulut pas rompre avec une cour trop capable de l'inquiéter.

Sentimens d'Elisabeth sur cette barbarie.

Cependant le parti huguenot, loin d'être écrasé par la saint-Barthélemi,

Suites du massacre.

ſe releva plus furieux que jamais. Le prince de Condé, & bientôt après le roi de Navarre, rétracterent l'abjuration que la crainte leur avoit arrachée. Avec ces deux chefs, les calviniſtes pouvoient venger le ſang de leurs freres. Charles IX étant mort ſans enfans mâles, le duc d'Anjou, roi de Pologne, ſon ſucceſſeur, ſous le nom de Henri III, ſe hâta de venir preindre poſſeſſion d'un trône ſouillé & chancelant. Sa réputation déclina au comble des grandeurs. Mépriſé & haï de ſon peuple, il eut la foibleſſe d'autoriſer la fameuſe Ligue, armée contre lui-même, ſous prétexte de défendre les autels. Nous ne faiſons qu'indiquer des événemens qui appartiennent à une autre hiſtoire.

1574.

La ligue ſous Henri III.

Eliſabeth ſoutient les proteſtans.

Plus la France étoit déchirée & malheureuſe, moins Eliſabeth avoit à craindre les partiſans de Marie. Auſſi continua-t-elle à donner des ſecours d'argent aux religionnaires, & à ſuivre un plan de politique tracé par l'intérêt & par ſes principes de religion. Les affaires des Pays-bas demandoient toute ſa prudence. Pour

ne pas irriter Philippe II, il avoit fallu fermer les portes de l'Angleterre aux Flamands perſécutés. Le déſeſpoir leur donna des forces. Ayant pris d'aſſaut la Brille, place maritime de Hollande, ils devinrent de jour en jour plus redoutables. Cette province, avec la Zélande, ſe révolta en 1572 contre le gouvernement eſpagnol. Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, ſe mit à la tête d'une confédération, qui devoit établir la plus puiſſante république de l'Europe. Le duc d'Albe, après avoir été repouſſé au ſiége d'Alcmaër, abdiqua ſon gouvernement. Dix-huit mille hérétiques livrés à l'exécuteur dans l'eſpace de cinq années, lui paroiſſoient une matiere de triomphe; tant ſon ame étoit inſenſible aux cris de l'humanité & à la douceur de l'évangile. Ses ſucceſſeurs ne purent guérir des plaies envenimées par la haine & le fanatiſme. Les chefs de la confédération implorerent en 1575 le ſecours d'Eliſabeth, lui offrant de la reconnoître pour ſouveraine ſi elle prenoit leur défenſe. Elle refuſa une ſouveraineté qui n'auroit pu ſe maiu-

Commencement de la république de Hollande.

Le duc d'Albe.

On implore le ſecours de la reine.

tenir ſans des guerres trop dangereuſes ; elle négocia ſeulement à la cour d'Eſpagne en faveur de ces braves républicains. Mais Philippe acheva de tout perdre en voulant tout aſſervir.

1578. Eliſabeth ſe ligue avec la Hollande.

Les provinces ſe liguerent pour s'affranchir d'une tyrannie intolérable. La reine ne craignit plus alors de ſe déclarer. Elle conclut un traité avec les états de Flandre. Elle fit dire au roi d'Eſpagne qu'elle n'en étoit pas moins diſpoſée à cultiver ſon amitié ; qu'il n'avoit qu'à les rétablir dans leur liberté & leurs priviléges ; que s'ils refuſoient enſuite de rentrer dans l'obéiſſance, elle ſe joindroit à lui pour les ſoumettre. Philippe diſſimula ſon reſſentiment ; la guerre continua. Alexandre Farneſe, duc de Parme, nouveau gouverneur des Pays-bas, auſſi bon politique que grand capitaine, éprouva, malgré ſes ſuccès, que des maux invétérés deviennent ſouvent incurables.

La reine maintient la tranquillité, malgré la différence des religions.

Tandis que ces guerres de religion mettoient en feu les plus belles contrées de l'Europe, Eliſabeth ſut maintenir la tranquillité dans ſon royau-

me, où le même principe de diſcorde ſembloit devoir produire les mêmes effets. Sévere avec de ſages meſures, elle ſoutenoit la religion anglicane, ſans révolter par la perſécution ceux qui ne s'y conformoient point. Le P. d'Orléans aſſure que les catholiques eſſuyerent ſous ſon regne *des cruautés qu'on n'a vues en uſage que dans les ſiecles des tyrans*. On verra dans la ſuite les rigueurs dont elle uſa envers eux; mais il eſt certain, en général, qu'elle ferma pluſieurs fois les yeux ſur leurs aſſemblées, & qu'elle montra moins d'indulgence à l'égard des puritains. Enfin elle n'exerçoit guere la ſévérité des lois, que pour le maintien de l'ordre & de la tranquillité publique. Si les cours de France & d'Eſpagne avoient imité cette conduite, quels avantages n'en auroient-elles pas tirés ſoit pour l'égliſe ſoit pour l'état?

1580. Entrepriſe de Philippe II ſur l'Irlande.

Les Irlandois, zélés catholiques, mais alors peuple barbare, ſuperſtitieux, & naturellement porté à la révolte, n'attendoient que l'occaſion de ſe ſoulever. Philippe, qui vouloit ſe venger ſans paroître ennemi, en-

voya, ſous le nom du pape, un corps de troupes en Irlande. Cette entrepriſe n'eut aucun ſuccès. Les étrangers furent taillés en pieces, & environ quinze cents Irlandois mis à mort par ordre du gouverneur; exécution cruelle dont la reine fut très-mécontente. Le célebre navigateur François Drake fit plus de mal aux Eſpagnols dans le nouveau monde, où la conquête du Mexique & du Pérou, exécutée ſous Charles-quint, étoit devenue une ſource prodigieuſe de tréſors. Ses pirateries l'avoient enrichi, ſon audace bravoit toute eſpece de danger. Ayant équipé à ſes frais une petite flotte de quatre vaiſſeaux, il partit de Plymouth en 1577, pénétra dans la mer du ſud par le détroit de Magellan, enleva des richeſſes immenſes, s'ouvrit une route vers les Indes orientales, & revint en Angleterre par le cap de Bonne-eſpérance. C'eſt le premier Anglois qui ait fait le tour du globe.

Drake fait le tour du globe.

Philippe ſe plaignit avec hauteur. On voulut perſuader à la reine de déſavouer l'entrepriſe, & même de punir Drake, qui avoit obtenu ſon

Plaintes du roi d'Eſpagne.

conſentement. C'eût été une foibleſſe honteuſe. Elle ordonna ſeulement quelques reſtitutions, pour appaiſer le roi d'Eſpagne; après avoir répondu à ſes plaintes, que les Eſpagnols, en s'arrogeant un droit excluſif ſur le commerce du nouveau monde, fourniſſoient aux autres peuples un prétexte de les y attaquer.

Les finances étoient épuiſées; il fallut raſſembler le parlement. On y augmenta la rigueur des lois contre les catholiques, dont le zele & l'activité cauſoient de nouvelles inquiétudes. Philippe II avoit établi à Douai un ſéminaire, deſtiné à l'éducation des catholiques anglois, ſurtout de ceux qui devoient prendre les ordres ſacrés. Le cardinal de Lorraine, dans ſon diocèſe de Reims, & le pape, dans la capitale du monde chrétien, avoient fondé de pareilles écoles. Les jéſuites en étoient les directeurs. Cette ſociété ſinguliere, dont on a dit tant de bien & tant de mal, également connue pour ſes ſuccès & par ſes diſgraces; extrêmement zélée pour la doctrine catholique, pour la cour de Rome, & pour ſes propres

1581. Séminaires des catholiques.

Jéſuites, ſoupçonnés d'y inſpirer la révolte.

intérêts, s'étoit déjà fort agrandie depuis ſon foible établiſſement en 1540. On crut qu'ils inſpiroient à leurs éleves une haine violente contre la reine; qu'ils autoriſoient la révolte contre une princeſſe excommuniée; qu'ils en faiſoient même un devoir, dès que le pape ordonneroit l'exécution de ſa bulle. Le P. Campian, célebre jéſuite, un des oracles des catholiques d'Angleterre, fut pendu comme coupable de trahiſon. Le parlement établit des peines ſéveres contre ceux qui diroient ou qui entendroient la meſſe, qui s'abſenteroient de l'égliſe, qui proféreroient des paroles ſéditieuſes contre Eliſabeth. Tel eſt le fruit ordinaire d'un zele outré & imprudent: il attire ſur la religion de nouveaux orages.

1582. Eliſabeth penſe à épouſer le duc d'Anjou.

Les ſuccès d'Alexandre Farneſe dans les Pays-bas; l'ambition de Philippe, d'autant plus à craindre, qu'elle ſe déguiſoit en zele de religion, faiſoient déſirer à la reine de s'unir avec le roi de France. Il y avoit eu des propoſitions de mariage entre elle & le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou après le couronnement de

Henri III, ſon frere. On commença à traiter ſérieuſement pour cet objet. Henri, ſachant par expérience combien le caractere inquiet, volage & turbulent du jeune prince pouvoit nuire au royaume déjà rempli de factions, ne demandoit pas mieux que de le voir établi en Angleterre. Le duc alla voir Eliſabeth & lui inſpira de l'amour. On convint des articles du traité; « Que ce prince & ſa ſuite » auroient l'exercice libre de leur re» ligion; qu'il prendroit le titre de » roi, mais que le gouvernement reſ» teroit entre les mains de la reine; » que leurs enfans ſuccéderoient à la » couronne; que s'il y avoit deux en» fans mâles, & que Henri III mou» rût ſans poſtérité, l'aîné ſeroit roi » de France & le cadet roi d'Angle» terre; que s'il n'y en avoit qu'un, » & qu'il devînt le ſucceſſeur de » Henri, il réſideroit huit mois en » Angleterre de deux en deux ans; » que les lois ſeroient conſervées » inviolablement, & que nul étran» ger n'auroit part aux offices du » royaume. »

Articles dont on convient.

Les Anglois craignent ce mariage.

Quoiqu'il n'y eût point d'apparence qu'Eliſabeth, alors dans ſa quarante-neuvieme année, eût des enfans du duc d'Anjou, ce traité étoit une ſource d'inquiétude pour les Anglois. Elle en ſentoit les inconvéniens dès que la paſſion lui permettoit de réfléchir. Tantôt entraînée par l'amour, tantôt retenue par l'intérêt & la politique, elle changea pluſieurs fois de deſſein. L'amour paroiſſoit le plus fort. Une bague qu'elle tira de ſon doigt pour la mettre à celui de ſon amant, en étoit une preuve manifeſte. Mais Philippe Sidney, neveu de Leiceſter, jeune homme d'un mérite ſublime, oſa s'expoſer à ſon courroux, en combattant avec liberté une réſolution contraire au vœu de la patrie. Il lui repréſenta dans une lettre, auſſi élégante que judicieuſe, les dangers de ce mariage, qui lui feroit perdre l'affection de ſes ſujets proteſtans, les plus fermes appuis de ſon trône. « Les catholiques étant ſes » ennemis mortels, que faut-il at- » tendre d'eux, quand ils ſeront ſou- » tenus par un prince, fils de Ca- » therine de Médicis, frere de Char-

Sidney fait des repréſentations à la reine.

» les IX, souillé lui-même du sang » des huguenots ? Voudra-t-il de- » meurer soumis à une femme, lui » dont la témérité fougueuse & l'am- » bition inquiete ont éclaté contre » le roi son frere ? Quelle sera la dé- » fiance, le mécontentement des An- » glois, s'ils ont à craindre de se » voir sacrifiés sans cesse à des inté- » rêts étrangers ? Et que deviendra » l'Angleterre, si un roi de France » réunit jamais les deux couron- » nes ? »

Le mariage rompu. Sort du duc.

Il ne faut souvent qu'un bon conseil pour dissiper l'aveuglement des passions. La lettre de Sidney frappa l'esprit d'Elisabeth. Après plusieurs jours de réflexions & d'incertitudes, elle rompit enfin avec le duc. Les Flamands s'étoient volontairement soumis à ce prince. De retour dans les Pays-bas, ayant voulu se rendre maître de leurs places, il se fit chasser comme un traître & un oppresseur, & revint en France où il mourut. La tendresse aveugle de la reine, pour un homme plus digne de haine que d'amour, ne peut s'expliquer que par la foiblesse du cœur

humain, qui rabaiſſe ſouvent les héros & les génies au niveau même du vulgaire.

Révolution en Ecoſſe.

Les affaires d'Ecoſſe fixoient toujours l'attention d'Eliſabeth. Juſqu'alors elle avoit été en quelque ſorte maîtreſſe du gouvernement de ce royaume, par les liaiſons avec le parti dominant. Mais la ſcene changea tout-à-coup. Le comte de Morton, régent, fut contraint de quitter ſa place; le jeune roi, Jacques VI, voulut règner; & les comtes de Lenox & d'Arran, ſes miniſtres, lui inſpirerent des principes tout différens de ceux qui avoient prévalu. On fit le procès à Morton. Il avoua que Bothwel lui avoit confié le deſſein d'aſſaſſiner le roi, & s'étoit efforcé de le rendre complice de ce crime, en s'autoriſant de l'approbation de Marie. Condamné à mort comme coupable de trahiſon, il ſubit avec fermeté le dernier ſupplice. Bientôt le clergé & la plus grande partie de la nobleſſe firent éclater leur mécontentement. Les prédicateurs invectiverent contre la cour. Rien n'étoit plus facile en Ecoſſe que de ſoulever un peuple

auſſi turbulent que fanatique, beaucoup moins ſoumis à la couronne qu'aux différens ſeigneurs qui l'entraînoient. Les factieux ſe ſaiſirent de Jacques. Il pleuroit : *Qu'importent ces larmes ?* dit un des chefs : *il vaut mieux laiſſer pleurer des enfans que des hommes.* Arran fut mis en priſon; Lenox ſe réfugia en France; & Eliſabeth envoya complimenter le roi captif, de ce qu'il étoit délivré de leurs perfides conſeils. Ils l'avoient diſpoſé à un accommodement avec ſa mere.

Jacques VI priſonnier de ſes ſujets.

Dans ces conjonctures, Marie écrivit à Eliſabeth une lettre forte & touchante, pour ſe plaindre des rigueurs qu'elle eſſuyoit depuis tant d'années; ſans avoir même l'exercice de ſa religion, ſans pouvoir entretenir aucune correſpondance avec ſon fils unique, dont la captivité mettoit le comble à ſes maux. Accablée de chagrins, affoiblie par les ſouffrances, elle ne ſouhaitoit plus, diſoit-elle, que de jouir d'un peu de liberté, elle étoit prête à ſacrifier pour cet avantage ſes droits & ſa couronne. La reine feignit de négocier l'accommo-

1583. Plaintes de Marie Stuart.

dement, mais elle en craignoit les ſuites. Les eſpérances de Marie s'évanouirent encore. Cependant Jacques s'échappa des mains de ſes oppreſſeurs, il reprit ſon autorité par le moyen de ſes amis; il rappela le comte d'Arran, homme ſans mœurs & ſans modération; & s'expoſa imprudemment à partager la haine que méritoit ce miniſtre.

1584. Conſpiration contre Eliſabeth.

Toute la prudence d'Eliſabeth ne pouvoit la garantir des conſpirations. Le zele des catholiques fermentoit dans la contrainte; les partiſans de Marie brûloient de la délivrer. A force de vigilance & de recherches, on découvrit pluſieurs complots, où le nom de cette malheureuſe princeſſe étoit toujours employé par les factieux; ſoit qu'elle animât leurs entrepriſes, comme on le ſoupçonnoit avec aſſez de vraiſemblance; ſoit que leur attachement pour elle ou pour ſa religion leur fît trahir, ſans ſon aveu, le devoir de ſujets & de citoyens. Les proteſtans aimoient la reine, autant qu'elle étoit haïe des catholiques. Il ſe forma une eſpece de ligue en ſa faveur, & le parlement qu'elle

Zele du parlement.

qu'elle convoqua, ne mit point de bornes aux témoignages de ſon zele. On l'autoriſa même à nommer des commiſſaires, pour juger quiconque prétendroit à la couronne d'Angleterre, ou trameroit quelque attentat contre ſa perſonne.

Catholiques perſécutés.

On bannit du royaume les jéſuites & les autres prêtres de l'égliſe romaine; on les déclara coupables de haute-trahiſon, s'ils y demeuroient ou s'ils y rentroient; on prononça la même ſentence contre les éleves des ſéminaires, à moins qu'ils ne revinſſent dans un temps preſcrit, & qu'ils ne fiſſent les ſoumiſſions en uſage. Dès-lors plus de tolérance pour la religion catholique. Les lois furent exécutées avec rigueur; cinquante prêtres ſouffrirent la mort dans l'eſpace de dix ans. M. Hume déſapprouve cet excès de ſévérité, & obſerve judicieuſement que ce n'étoit pas la meilleure méthode pour réconcilier les eſprits avec le gouvernement, ni avec la religion nationale.

Pétition des communes

La chambre-baſſe, compoſée en grande partie de puritains, deſiroit

adreſſée à la chambre des pairs.

une réforme dans le culte, comme l'objet le plus eſſentiel au royaume. Mais craignant d'offenſer la reine, elle adreſſa humblement ſa pétition à la chambre-haute. Une telle démarche prouve en même temps combien l'autorité d'Eliſabeth étoit abſolue, & combien les communes étoient encore loin des principes qui leur ont acquis tant de dignité & de pouvoir.

Cour de haute-commiſſion.

Cette pétition rouloit principalement ſur une nouvelle cour eccléſiaſtique, appelée *cour de haute-commiſſion*, établie l'année précédente, tribunal arbitraire, qu'on peut mettre au nombre des plus grands abus du deſpotiſme. Tout le royaume étoit ſoumis à ſes jugemens. Les commiſſaires, au nombre de quarante-quatre, avoient droit d'examiner l'erreur, l'héréſie, tous les cas concernant la foi ou le culte. Ils pouvoient employer des voies illégales & odieuſes pour découvrir les coupables; en particulier le ſerment *ex officio*, par lequel on s'obligeoit à répondre à toutes leurs queſtions, fallût-il s'accuſer ſoi-même, ou accuſer un pa-

rent, un ami intime. Ils étoient autoriſés à punir le concubinage, l'inceſte, l'adultere, toute eſpece de déſordre concernant le mariage. Leur volonté ſeule régloit les peines, ſans que nulle autre cour pût en arrêter l'exécution; & il ne falloit que trois de ces juges pour prononcer des arrêts ſi redoutables. En un mot, l'inquiſition, décriée par les proteſtans, déteſtée même dans pluſieurs pays catholiques, ſemble avoir été le modele de ce tribunal, contraire à toute légiſlation ſenſée. C'eſt ainſi qu'Eliſabeth exerçoit ſa ſuprématie aux dépens du droit naturel. Les princes, trop jaloux de l'autorité, en paſſent aiſément les juſtes bornes.

La reine n'a point d'égard aux remontrances des communes.

Quoique les communes euſſent porté le ménagement juſqu'à la foibleſſe, la reine, après les avoir remerciées de leur zele pour ſa perſonne, leur fit quelques reproches ſur leur préſomptueuſe imprudence.

Elle parle en chef de l'égliſe.

Elle dit qu'étant chargée par Dieu même du gouvernement de l'égliſe, un de ſes principaux ſoins devoit être d'en bannir l'erreur & le ſchiſme; qu'elle ne ſouffriroit point la licence

de ceux qui ſe fondoient ſur un examen téméraire de l'écriture pour introduire des nouveautés ; qu'elle ſauroit bien tenir le milieu entre les ſuperſtitions de Rome, & les illuſions des nouveaux ſectaires. C'étoit parler en chef de l'égliſe : mais on avoit attaché ce titre à la couronne, & la nation étoit façonnée au joug. Cependant l'autorité la mieux établie a ſi peu d'empire ſur les préjugés de ſecte, qu'environ cinq cents eccléſiaſtiques puritains ſouſcrivirent ſecrétement un livre de diſcipline, conforme à leurs principes ; & que la force des lois n'empêcha point le preſbytérianiſme de s'enraciner au ſein de l'égliſe anglicane.

Attentat de Parry contre la reine.

On découvrit en ce temps une affreuſe conſpiration contre la vie d'Eliſabeth. Guillaume Parry, gentilhomme catholique, ayant obtenu ſa grace pour un crime capital, s'étoit retiré en Italie. Il y conçut le deſſein de tuer la reine, & ſe laiſſa perſuader que l'intérêt de l'égliſe ſanctifioit un tel attentat. Il en écrivit au pape ; il reçut du cardinal Como une réponſe favorable ; il partit pour

l'exécution de ce parricide. Le remords le fit chanceler, car le fanatiſme même n'étouffe pas toujours les cris de la conſcience. Raſſuré par un nouvel ouvrage d'Allen, théologien anglois, depuis cardinal, il ſe préparoit au crime avec plus d'ardeur; lorſque Nevil, ſon complice & ſon parent, l'accuſa par un motif d'intérêt. Parry avoua tout, il ſubit le dernier ſupplice. On aſſure qu'un jéſuite italien & deux nonces du pape lui avoient inſpiré ce projet, dont un autre jéſuite & d'autres prêtres éclairés lui repréſenterent enſuite inutilement la noirceur.

Doctrine du tyrannicide.

La doctrine du tyrannicide, enſeignée publiquement, n'étoit que trop féconde en crimes pareils : doctrine d'autant plus atroce, que l'on appeloit tyran tout prince excommunié ou hérétique, fût-il d'ailleurs le plus juſte & le plus ſage des princes. Les anathêmes perdant leur ancienne force, on voulut, ce ſemble, y ſuppléer par l'homicide. Des caſuiſtes ſanguinaires firent poignarder une foule de grands hommes. Le prince d'Orange venoit de périr par les

Le prince d'Orange aſſaſſiné.

mains de Balthazard Gérard, qui crut acheter la couronne céleſte en ſacrifiant ſa vie pour une œuvre ſi méritoire à ſes yeux.

1585. Offres des Provinces-Unies à la reine,

Cet événement répandit la conſternation dans les Pays-bas, où le duc de Parme rétabliſſoit l'autorité de Philippe. Les états offrirent la ſouveraineté au roi de France, Henri III. Ses foibles mains ne pouvoient ſoutenir les rênes de ſon royaume : il refuſa. Cette offre fut renouvelée à Eliſabeth. Sur une affaire ſi délicate, les avis ſe partagerent dans le conſeil. Les uns regardoient les Flamands comme des rebelles, dont la révolte ne pouvoit être autoriſée ſans injuſtice; & dont la propoſition, ſi elle étoit acceptée, attireroit ſur le royaume des périls beaucoup plus funeſtes, que cette ſouveraineté incertaine ne lui ſeroit avantageuſe. Les autres repréſentoient l'ambition démeſurée du roi d'Eſpagne, ſa tyrannie dans les Pays-bas, ſa haine implacable pour Eliſabeth; que la guerre étoit inévitable; que l'acquiſition de ces provinces, les efforts de ce peuple opprimé & courageux, diminueroient

le danger & procureroient de grandes reſſources.

Elle refuſe cette ſouveraineté, mais ſe ligue avec les états.

La reine, toujours moins entreprenante que circonſpecte dans ſes démarches, crut devoir tenir un milieu. Elle refuſa l'offre qu'on lui faiſoit, pour ne pas s'expoſer au reproche d'uſurpation ; mais elle conclut avec les états-généraux une ligue défenſive, s'engageant à leur envoyer une armée de ſix mille hommes, & à l'entretenir pendant la guerre : on convint de ne point faire de paix ſans un conſentement mutuel. Le comte de Leiceſter fut nommé général. Les états le comblerent d'honneurs, & le traiterent preſque en ſouverain ; ce qui déplut à la reine malgré ſa paſſion pour ce favori.

Grande puiſſance de Philippe II.

Philippe II étoit le monarque le plus redoutable de l'europe ; maître du Portugal dont il s'étoit emparé, poſſeſſeur des tréſors de l'Amérique, arbitre en quelque maniere de la cour de Rome & des autres cours catholiques, protecteur de la ligue en France, & faiſant ſervir à ſon ambition démeſurée les reſſorts de la religion, comme ceux d'une po-

litique artificieuſe. L'idée qu'on avoit de ſa puiſſance fit dire au roi de Suede, quand il apprit le traité d'Eliſabeth avec les Etats-généraux, qu'elle venoit de s'arracher la couronne de deſſus la tête. Mais elle montra autant de courage dans le péril que de prudence dans le conſeil. L'amiral Drake fut envoyé en Amérique; il enleva aux Eſpagnols Saint-Domingue, Carthagène & d'autres places. Pluſieurs aventuriers Anglois s'embarquerent pour ce nouveau monde, où l'avarice entraînoit les Européens, comme à la ſource du bonheur. Quant à Leiceſter, dont le mérite n'égaloit pas le crédit, il eut peu de ſuccès aux Pays-bas. On y perdit le célebre Philippe Sidney, homme qui réuniſſoit les talens du génie à l'héroïſme des vertus. Bleſſé à mort dans une action, dévoré par une ſoif ardente, pouvant ſe ſoulager avec un peu d'eau qu'on lui préſentoit, il aima mieux la faire boire à un ſoldat qu'il voyoit mourant à ſes côtés. *Cet homme*, dit-il, *en a encore plus beſoin que moi.*

Expéditions de Drake, en Amérique.

Mort de Sidney.

1586. Dans des conjonctures ſi criti-

ques, il importoit extrêmement à Eliſabeth de s'aſſurer du roi d'Ecoſſe. Wotton, ſon ambaſſadeur, mania ſi adroitement l'eſprit de Jacques, en paroiſſant ne reſpirer que le plaiſir, qu'il gagna toute ſa confiance & pénétra tous les ſecrets de ſon conſeil. Il forma enſuite un complot pour mettre Jacques entre les mains de la reine, qui, ſans doute, n'en auroit pas été fâchée, quoiqu'elle ignorât cette intrigue. La perfidie ayant été découverte, Wotton prit la fuite. On renoua cependant les négociations : on fit un traité d'alliance pour la ſureté commune des deux royaumes & de la religion proteſtante ; car le jeune roi, éloigné de ſa mere depuis l'âge de deux ans, avoit été nourri dans les principes de la réforme. Son intérêt particulier s'accordoit avec celui d'Eliſabeth. Le traité le garantiſſoit, non-ſeulement des dangers d'une invaſion, mais des troubles domeſtiques, d'autant plus à craindre en Ecoſſe, que le fanatiſme des prédicans presbytériens y bravoit l'autorité du roi, du parlement & de l'égliſe. Ils eurent l'audace d'ex-

Intrigues en Ecoſſe.

Traité avec Jacques VI.

communier l'archevêque de ſaint-André, parce qu'il s'étoit efforcé de mettre un frein à leur licence ; & ce primat du royaume fut contraint de ſe dépouiller de l'autorité eccléſiaſtique.

Conſpiration des catholiques.

Les catholiques porterent plus loin leur animoſité contre Eliſabeth. Ses dernieres lois avoient irrité leur zele. La doctrine du tyrannicide ne pouvoit manquer de ſuſciter des aſſaſſins à cette ennemie implacable de l'égliſe. Le ſéminaire anglois de Reims fut, dit-on, l'endroit où ſe trama le complot. Un prêtre ſorti de cette école, nommé Ballard, paſſa en Angleterre dans la réſolution de faire périr la reine. Il inſpira ſa fureur à Babington, jeune homme noble, riche, bien élevé, ayant de l'eſprit & de la littérature, & aſſez de courage pour ambitionner la gloire de délivrer une reine priſonniere ; ſuſceptible enfin de ce faux zele qui croit tout permis pour la défenſe de la religion. Ce jeune enthouſiaſte fit entrer dans la conſpiration pluſieurs catholiques de bonne famille. Ils convinrent d'aſſaſſiner Eliſabeth, de rendre en même

Ballard & Babington.

temps la liberté à Marie, de la mettre ſur le trône, & de rétablir le catholiciſme. Babington ayant écrit à Marie pour lui communiquer ce projet, reçut une réponſe qui contenoit l'approbation la plus formelle & de grandes promeſſes de récompenſe.

Walſingham découvre le complot.

Eliſabeth avoit heureuſement un miniſtre plein de génie, de capacité, de zele, de prudence & d'adreſſe, François Walſingham, dont les ſoins la tirerent de ce péril. Par le moyen de ſes eſpions, il approfondit le myſtere, il ſuivit tous les pas des conjurés, il facilita la correſpondance de Babington avec la reine d'Ecoſſe, intercepta les lettres, & acquit les preuves néceſſaires. On arrêta les coupables. Quatorze furent exécutés; ſept avouerent leur crime.

Projets ſur la reine d'Ecoſſe.

Le conſeil délibéra ſur le parti qu'il falloit prendre à l'égard de Marie. Les uns furent d'avis de la laiſſer dans une priſon perpétuelle; Leiceſter propoſa de l'empoiſonner; Walſingham & le plus grand nombre ſoutinrent qu'on devoit lui faire ſon procès. La tranquillité du royaume,

autant que leur ſureté perſonnelle, donnoit du poids à ce ſentiment, qui prévalut contre les droits d'une tête couronnée. Il eſt peu de ſcenes auſſi tragiques dans l'hiſtoire, que celle dont nous allons réunir les principales circonſtances.

Procès de Marie Stuart.

Quarante commiſſaires choiſis pour ce grand procès ſe tranſportent au château de Foteringay, priſon de Marie Stuart, & lui notifient leur commiſſion. Elle répond avec fermeté qu'étant ſouveraine indépendante, elle ne peut les reconnoître pour ſes juges; qu'elle a vécu forcément en Angleterre ſans y éprouver la protection des lois du pays, ſans être par conſéquent ſoumiſe à ces lois; que ſi l'on violoit à ſon égard toutes les régles de la juſtice, elle ſeroit vengée par le jugement de l'univers entier, où ſon innocence triompheroit ſur un théâtre infiniment plus vaſte qu'un ſimple royaume. Le vice-chambellan Natton lui perſuada, par des raiſons ſubtiles, de céder à une néceſſité abſolue. » Elle ne pouvoit, » dit-il, éviter un jugement: refuſer » de répondre ſeroit en quelque

Elle refuſe de comparoître.

On l'y détermine.

» ſorte avouer le crime : des juges » pleins d'honneur & d'intégrité ne » ſouhaitoient rien tant que de la » trouver innocente ; & Eliſabeth » ſur-tout ſeroit ravie de voir diſſi- » per des ſoupçons, qui la péné- » troient de la plus vive douleur ». Ce diſcours détermina Marie à comparoître ; imprudence extrême dont elle ſe repentit bientôt. Elle renouvela ſes proteſtations, & ne laiſſa pas de ſe défendre.

Défenſes de Marie ; preuves contre elle.

Accuſée d'avoir offert au roi d'Eſpagne de lui céder ſes droits ſur l'Ecoſſe, ſi le roi Jacques, ſon fils, ne ſe convertiſſoit point, elle ne daigna pas ſe juſtifier de cet article ; elle répondit ſeulement qu'elle n'avoit plus de royaume à ſa diſpoſition, mais qu'elle étoit maîtreſſe de donner ce qui lui appartenoit, & qu'elle n'en étoit reſponſable à perſonne. On a de fortes preuves du deſſein qu'elle avoit formé de déshériter ſon fils comme hérétique. La derniere alliance de ce prince avec Eliſabeth avoit aigri ſes préventions ; & la tendreſſe maternelle étoit affoiblie par le temps, par le reſſentiment & par le zele religieux.

Il s'agiſſoit de prouver, ce qui faiſoit le point capital de l'accuſation, que Marie avoit donné ſon conſentement au projet d'aſſaſſiner la reine. Elle nia conſtamment le fait. Le témoignage de ſes deux ſecrétaires, qui jurerent, ſans être mis à la torture, qu'elle avoit reçu des lettres de Babington, & qu'elle y avoit fait réponſe; l'aveu de Babington, conforme à ce témoignage; la copie des lettres interceptées, que Walſingham avoit entre les mains, parurent des preuves certaines & déciſives.

Il eſt vraiſemblable qu'elle étoit entrée dans un complot.

Si l'on réfléchit ſur le caractere entreprenant de Marie, ſur les traitemens odieux qu'elle eſſuyoit, ſur ſa haine pour Eliſabeth, ſur la doctrine courante du tyrannicide, & ſur l'opinion établie, que les voies les plus violentes étoient légitimes contre un prince excommunié par le pape & révolté contre l'égliſe; on croira ſans peine que cette princeſſe pouvoit être entrée dans un complot ſi avantageux pour elle. Pluſieurs raiſons très-plauſibles rendent la choſe plus que probable. Dire que les deux ſecrétaires de Marie avoient entretenu

la correſpondance avec Babington, ſans qu'elle y eût aucune part; ou qu'ils la trahiſſoient alors, ſans avoir été jamais ſuſpects; ou que Walſingham, miniſtre integre, eût forgé les lettres & contrefait l'écriture; ce ſont autant de ſuppoſitions difficiles à ſoutenir.

On lui refuſe une confrontation.

Elle demanda que les ſecrétaires lui fuſſent confrontés, aſſurant qu'ils n'oſeroient perſiſter devant elle dans leur témoignage. Quelque conforme que fût cette demande aux principes de l'équité naturelle, on obſerva que, pour le cas de haute trahiſon, les lois & les coutumes d'Angleterre n'admettoient pas la confrontation. Les juges, en pareille matiere, n'avoient garde de ſe permettre la moindre indulgence. Les procédures finies, ils retournerent à Londres, & prononcerent la ſentence de mort, après avoir pris le ſerment des deux ſecrétaires, qui atteſterent volontairement l'authenticité des lettres produites.

Les juges la condamnent à mort.

Diſſimulation d'Eliſabeth.

Eliſabeth étoit au comble de ſes vœux; mais trop habile pour faire éclater ſa joie, elle affecta de s'inté-

reſſer vivement au ſort d'une parente infortunée. J'oublierois volontiers, diſoit-elle, tous ſes attentats, toutes ſes injures, ſi j'avois moins à cœur la ſureté du royaume. Elle convoqua le parlement, dans la vue de paroître céder aux ſuffrages de la nation, en ſatisfaiſant la haine la plus implacable. Les deux chambres confirmerent en effet la ſentence portée contre Marie, & en ſolliciterent l'exécution avec toute l'ardeur qu'on deſiroit. Eliſabeth ne démentit point ſon rôle; fit parade d'une humanité, d'une modération hypocrite; ne voulut rien promettre; laiſſa les eſprits dans l'incertitude ſur ſes véritables ſentimens. La cour de France & le roi d'Ecoſſe agirent vivement pour Marie. On a prétendu néanmoins que Henri III, juſtement irrité contre les Guiſes, deſiroit l'exécution de leur niece; & que le gouverneur de Gray, un des miniſtres de Jacques, gagné par les ennemis de cette princeſſe, entra dans les vues d'Eliſabeth & anima ſon reſſentiment. Quoi qu'il en ſoit, les remontrances, les prieres ni les menaces

n'ébranlerent point cette ame inflexible.

Motifs pour l'exécution de Marie.

Ses courtiſans & ſes miniſtres combattoient les raiſons qui pouvoient la faire encore balancer. Ils inſiſtoient ſur les troubles, ſur les conſpirations qu'avoit excités la reine d'Ecoſſe; ils obſervoient qu'elle étoit déchue de ſon rang; que d'ailleurs, en vertu du droit naturel, tout homme, à plus forte raiſon un ſouverain, pouvoit ſe faire juſtice d'un ennemi qui attentoit contre ſa vie: ils ajoutoient qu'on devoit tout craindre des catholiques tant que Marie ſoutiendroit leurs eſpérances; que les choſes étoient venues au point où la mort de l'une des deux princeſſes devenoit néceſſaire à l'autre; enfin que, dans cette extrémité, la prudence & la juſtice exigeoient le ſupplice de Marie.

Nouveaux artifices de la reine.

Ces raiſonnemens ne pouvoient juſtifier une action barbare, dont la néceſſité n'étoit rien moins qu'évidente. Mais la reine, ſans ſe découvrir, reſpiroit la vengeance au fond du cœur. Sa duplicité s'enveloppa de nouveaux artifices. Des bruits d'invaſion, de révolte, d'aſſaſſinat, furent

ſemés adroitement. Les eſprits étant échauffés comme on le ſouhaitoit, Eliſabeth ſigna l'ordre pour l'exécution. Elle le fit porter au chancelier par Daviſon, ſecrétaire d'état, homme facile à tromper; ne voulant, lui aſſura-t-elle, en faire uſage que dans le cas de nouvelles entrepriſes contre ſa perſonne. Dès que le chancelier eut mis les ſceaux, les miniſtres, qui pénétroient l'intention de la reine, perſuaderent à Daviſon de faire partir l'ordre fatal, adreſſé aux comtes de Shrewsbury & de Kent.

1587. Fermeté de Marie.

On avoit déjà notifié la ſentence à Marie, on lui avoit annoncé que le parlement demandoit qu'on l'exécutât pour la ſureté de la religion. Loin d'en paroître émue, elle avoit répondu d'un air joyeux que, puiſque les proteſtans demandoient ſa mort pour le ſoutien de leur foi, elle étoit martyre de la vraie religion, & qu'elle s'en faiſoit gloire. Cette héroïque fermeté ne ſe démentit pas un inſtant. Les deux comtes lui annoncent qu'elle doit mourir le lendemain. « Je ne puis croire,

» dit-elle en ſouriant, que la reine » ma ſœur ait conſenti à ma mort; » mais ſi telle eſt ſa volonté, la » mort, qui doit mettre fin à mes » malheurs, me ſera très-agréable; » & je regarde comme indigne de » la félicité céleſte, une ame trop » foible pour ſoutenir le corps dans » ce paſſage au ſéjour des bienheu- » reux. »

Comment elle ſe prépare au ſupplice.

Aux exercices d'une piété courageuſe, elle joignit les ſoins les plus tendres à l'égard de ſes domeſtiques. Après leur avoir diſtribué des récompenſes, & avoir écrit en leur faveur à Henri III & au duc de Guiſe, elle demanda qu'ils fuſſent témoins de ſon ſupplice. Le comte de Kent le refuſoit avec dureté. Touchée de ce refus, elle s'écria : *je ſuis couſine de votre reine; je ſuis du ſang royal de Henri VII; j'ai été reine de France par mariage; j'ai été ſacrée reine d'Ecoſſe.* Paroles frappantes dans cette affreuſe conjoncture! On lui accorda quelques-uns de ſes gens, mais elle ne put obtenir ſon confeſſeur. Il fallut eſſuyer les exhortations inſultantes du doyen de Peterborow, qui

Elle ſignale ſa foi.

lui annonçoit la damnation éternelle, si elle ne reconnoissoit pas la justice de sa sentence, si elle n'abjuroit pas la foi romaine, & si elle ne profitoit pas de la faveur d'Elisabeth, zélée pour le salut de son ame. « Ne » vous tourmentez pas sur ce point, répondit-elle plusieurs fois avec vivacité; » je suis née dans la reli» gion catholique, j'y ai vécu, je veux » y mourir. » Un crucifix qu'elle avoit entre les mains lui attira un autre reproche. Le comte de Kent voulut la détacher de cette *superstition papiste*, comme il l'appeloit, & lui dit qu'*on devoit porter Christ, non dans la main, mais dans le cœur.* Elle repliqua qu'il étoit difficile d'avoir à la main un tel objet sans que le cœur en fût touché. Enfin, au milieu des larmes & du silence lugubre des spectateurs, elle reçut tranquillement le coup de la mort. Le doyen de Peterborow s'écria seul : *Ainsi périssent les ennemis de la reine Elisabeth !* & le comte de Kent fut le seul qui répondit *Amen.*

Son exécution

Caractere de Marie.

Telle fut la fin de Marie Stuart, à l'âge de quarante-quatre ans, après

dix-huit ans de priſon en Angleterre; princeſſe d'une beauté accomplie, d'un eſprit rare, pleine de qualités ſublimes; malheureuſement entraînée au précipice par de dangereux penchans, & par des circonſtances fatales; mais digne, malgré ſes foibleſſes, d'une partie des éloges qu'on lui a trop prodigués. Ses liaiſons avec un auſſi méchant homme que Bothwel, furent l'effet d'une paſſion aveugle, & la ſource d'une conduite inexcuſable. Retenue injuſtement priſonniere en Angleterre, ſi elle y conſpira contre la vie d'Eliſabeth, c'étoit un crime; ſi elle n'y forma des intrigues que pour ſa propre délivrance, c'étoit une ſuite naturelle de l'oppreſſion. Du reſte, les jugemens contradictoires des auteurs, ſur cette princeſſe infortunée, apprennent à ne regarder comme certain, que ce qui eſt prouvé par la raiſon ou par des témoignages véridiques.

A la nouvelle de l'exécution de Marie, Eliſabeth parut conſternée, hors d'elle-même, tranſportée de douleur & de rage. Perſonne n'oſoit

Conduite d'Eliſabeth après l'exécution.

l'approcher. Elle accuſoit, elle chaſſoit ſes miniſtres. Elle écrivit au roi d'Ecoſſe la lettre la plus touchante, prenant le ciel à témoin de la réſolution où elle étoit d'épargner le ſang de ſa mere. Elle fit arrêter Daviſon, elle ordonna ſon procès. La priſon & une amende ruineuſe furent la récompenſe de ſes ſervices. Mais l'hypocriſie de la reine ne trompa perſonne : on ſavoit que la diſſimulation ne lui coûtoit rien. Daviſon aſſure que le jour même où l'ordre de l'exécution fut ſigné & envoyé au chancelier, elle étoit de ſi bonne humeur, qu'elle lui dit d'un ton de plaiſanterie : « Allez faire part de tout » ceci à Walſingham ; il eſt malade : » j'appréhende qu'il n'en meure de » chagrin. »

Le roi d'Ecoſſe ſe laiſſe calmer.

Dès que le roi d'Ecoſſe apprit le ſort funeſte de ſa mere, il éclata en plaintes, en menaces, & s'abandonna aux réſolutions violentes. Une grande partie de la nobleſſe parut deſirer ardemment la guerre. Tandis que la cour étoit en deuil, le lord Sinclair ſe préſentant armé de pied en cap : *voilà*, dit-il, *le véri-*

table deuil de la reine. Ce premier feu ayant eu le temps de s'affoiblir, le miniſtere anglois vint à bout de diſſiper l'orage. Une lettre de Walſingham fit ſentir combien la rupture ſeroit dangereuſe pour l'Ecoſſe; les inconvéniens auxquels on s'expoſeroit en faiſant venir des ſecours, ſoit de France, ſoit d'Eſpagne; le grand intérêt de Jacques à ne point irriter la nation Angloiſe, au riſque de perdre l'eſpérance de la gouverner un jour. Le roi, également foible & pacifique, ſe laiſſa perſuader, & oublia peu à peu ſon reſſentiment.

Philippe II, bien plus redoutable, méditoit une invaſion en Angleterre. Mais la marine d'Eliſabeth oſoit braver ſe ſouverain du nouveau monde. Drake alla chercher une flotte eſpagnole à Cadix même; il brûla un vaiſſeau chargé de proviſions pour le grand armement qu'on préparoit à Lisbonne; il inſulta cette derniere ville; il fit en peu de temps des priſes fort conſidérables. Cavendish, gentilhomme qui s'étoit ruiné à la cour, équipa trois petits navires pour réparer ſa fortune; & après avoir

Expéditions maritimes contre l'Eſpagne.

couru les mers du ſud avec le plus grand ſuccès, rentra en triomphe dans la Tamiſe. Ses matelots & ſes ſoldats étoient habillés de ſoie, ſes voiles étoient de damas, ſon butin proportionné à cette magnificence. On imagine aiſement l'émulation que des ſuccès ſi heureux inſpiroient aux aventuriers. D'un autre côté la mauvaiſe conduite, la fierté impérieuſe de Leiceſter mécontenta extrêmement les Hollandois. Il fut rappelé malgré ſon crédit. Le jeune prince d'Orange, Maurice, nommé gouverneur des Provinces-unies, ſe montra bientôt digne de ſon pere.

Leiceſter rappelé des Pays-bas.

1588. La flotte invincible.

Quoique Philippe n'eût pas encore déclaré la guerre à Eliſabeth, il ſe diſpoſoit à tirer vengeance de ſes entrepriſes, & même à envahir ſes états. Cet ambitieux & hypocrite monarque vouloit paſſer pour le défenſeur de la foi, en attaquant les droits des peuples & des couronnes. Le pape Sixte-quint, auſſi jaloux que lui de la domination, l'excitoit à une conquête ſi glorieuſe, après avoir excommunié la reine, & publié contre elle une croiſade avec les indulgences

dulgences ordinaires. Tous les ports de Naples, de Sicile, d'Eſpagne & de Portugal avoient contribué aux préparatifs immenſes de cette expédition; & la flotte *invincible* (c'eſt le nom que lui donnerent les Eſpagnols) ſembloit devoir anéantir la puiſſance qu'elle attaqueroit.

Courage & prudence d'Eliſabeth.

La magnanimité d'Eliſabeth ſe montre ici dans tout ſon jour. Prévoyant le danger qui la menace, loin de céder à la crainte ou à de timides conſeils, elle ne s'occupe que des moyens de repouſſer un ennemi ſupérieur. Sa flotte conſiſtoit ſeulement alors en vingt-huit vaiſſeaux, très-petits pour la plûpart. Elle en fait conſtruire un grand nombre. Les villes maritimes, la grande & la petite nobleſſe ſignalent leur zele à l'envi. Londres équipe trente vaiſſeaux, au lieu de quinze qu'on lui demandoit. Les catholiques mêmes, traités avec douceur, quoique l'on eût ſoin de rendre leur religion plus odieuſe que jamais, ſe livrent aux ſentimens patriotiques malgré la bulle du pape. Pluſieurs d'entre eux en donnent des preuves éclatantes. Bientôt les troupes

de terre ſurpaſſent en nombre celles d'Eſpagne ; & quoique fort inférieures en expérience & en diſcipline, elles ſont prêtes à ſacrifier leur vie pour les lois & la liberté. La reine anime leur courage par ſa préſence. Elle paroît à cheval au camp de Tilbury ; elle harangue ſon armée, lui témoigne une confiance entiere. Elle aſſure que la foibleſſe de ſon ſexe ne l'empêchera point de marcher à leur tête ; qu'elle veut être le témoin de leur bravoure & la récompenſe elle-même ; qu'elle mourra ſur le champ de bataille, plutôt que de ſurvivre à la ruine & à la ſervitude de ſon peuple. *Je n'ai que le bras d'une femme*, dit-elle, *mais j'ai l'ame d'un roi, & qui plus eſt, d'un roi d'Angleterre.* Une eſpece d'enthouſiaſme tranſporte les cœurs : chacun ſe ſent pénétré de la noble ardeur de cette héroïne.

Elle anime les troupes par ſon exemple.

La flotte invincible, retardée par la mort du marquis de Santa-Cruz, ſon amiral, part enfin de Lisbonne ſur la fin de mai. Elle eſſuie une tempête qui la retarde encore juſqu'en juillet ; & ſe remet en mer ſous les ordres du duc de Médina-

Départ de la flotte invincible.

Sidonia, homme ſans expérience dans la marine. Cent trente vaiſſeaux, dont cent étoient d'une grandeur extraordinaire, portoient près de vingt mille hommes de débarquement, plus de huit mille matelots & deux mille ſix cents groſſes pieces de canon, avec des vivres pour ſix mois. Alexandre Farneſe, de ſon côté, devoit débarquer en Angleterre avec les meilleures troupes d'Eſpagne. Ce terrible armement n'eut aucun ſuccès; tant les eſpérances humaines ſont fragiles ſous les coups de la fortune. On vit la flotte eſpagnole s'avancer à pleines voiles vers Plymouth, occupant un eſpace de ſept milles d'une extrémité à l'autre; ſpectacle inconnu ſur l'océan, & propre à inſpirer autant d'admiration que d'effroi. L'amiral Effingham fit canonner ces lourdes machines, mal gouvernées par des pilotes & des matelots peu habiles. La manœuvre angloiſe, infiniment ſupérieure, tira même avantage de la petiteſſe des vaiſſeaux d'Angleterre. Les ennemis furent ſouvent battus. Le duc de Parme n'ayant que des bâtimens

Elle eſt battue & ruinée.

de tranſport, ne voulut point expoſer ſes troupes. Une violente tempête acheva de ruiner la flotte invincible, lorſqu'elle s'en retournoit par les Orcades. Il n'en rentra pas la moitié dans les ports d'Eſpagne. On raconte que Philippe en apprenant ces déſaſtres, ſe mit à genoux pour remercier le ciel de lui avoir épargné de plus grandes pertes; & que les prêtres eſpagnols, confondus d'un événement contraire à leurs prédictions, en trouverent une cauſe bien ſimple : c'eſt que l'on ſouffroit des mahométans, des infideles, dans un royaume catholique.

1589. Expédition contre le Portugal.

Rien n'eſt plus ſéduiſant que la victoire. Elle enfla tellement le cœur des Anglois, qu'ils entreprirent d'enlever à Philippe le Portugal, & de le donner à un bâtard de la maiſon de Bragance. Environ vingt mille volontaires prirent les armes; la reine fournit ſeulement ſix vaiſſeaux de guerre & ſoixante mille livres ſterling. Cette expédition romanceſque, mal concertée, échoua faute de moyens. La cour de Madrid eut le temps de prendre ſes meſures. Les

Portugais furent déſarmés, & Liſbonne mis en état de défenſe. Cependant les Anglois s'emparerent des fauxbourgs; mais dépourvus de munitions & de vivres, épuiſés de fatigues, conſumés de maladies, ils ſe retirerent après avoir fait de grands ravages.

Parlement. Le parlement fut aſſemblé cette année, & accorda un double ſubſide à la reine. Elle renouvela ſes défenſes de toucher aux affaires de religion, que l'enthouſiaſme des puritains ne perdoit jamais de vue. Elle réprima impérieuſement les communes, qui voulurent reſſerrer le droit de *purveyance*, par lequel les officiers de la couronne prenoient à diſcrétion pour ſon ſervice, ou plutôt ſous prétexte de ſon ſervice, les proviſions & les voitures qu'ils ſuppoſoient néceſſaires. Le prix en étoit fixé, beaucoup au-deſſous du prix courant; le payement étoit toujours éloigné & incertain. De-là naiſſoient d'énormes abus *. Eliſabeth promit d'y

Droits de purveyance.

* La reine devoit partir de Windſord. Un charretier y étoit allé trois fois, ſelon les ordres qu'il avoit reçus, pour voiturer

mettre ordre, mais ſoutint avec hauteur cette ancienne prérogative. Le parlement céda comme il avoit coutume de faire. On le verra, ſous les regnes ſuivans, abolir le droit de *purveyance*, & tout ce qui paroiſſoit incompatible avec la liberté nationale.

Eliſabeth tranquille, ſoutient les Huguenots.

Jamais la reine n'ayoit joui d'une ſituation ſi tranquille. Sa dangereuſe rivale n'étoit plus. Jacques VI, au milieu des factions écoſſoiſes, n'ayant qu'une foible autorité, naturellement ami du repos, loin de pouvoir troubler l'Angleterre, ſe voyoit intéreſſé à maintenir la bonne intelligence avec elle. Philippe II n'aimoit pas aſſez les entrepriſes haſardeuſes, pour tenter

---

une partie de ſa garde-robe. La troiſieme fois on lui dit que le voyage n'auroit pas lieu Il s'écria en colere : *Je vois maintenant que la reine eſt une femme ainſi que la mienne.* Eliſabeth l'entendit de ſa fenêtre, & lui envoya quelques pieces d'argent pour l'appaiſer. Ces corvées étoient ſujettes à bien d'autres inconvéniens. On les voit anciennement établies par-tout ; elles ſubſiſtent encore en pluſieurs pays, comme un monument de l'ancien eſclavage des peuples.

de nouvelles invaſions. Dans ces favorables circonſtances, Eliſabeth pouvoit être le ſoutien des huguenots perſécutés par la ligue. Le duc de Guiſe, plus abſolu que Henri III, l'avoit forcé à prendre les armes contre eux & contre le roi de Navarre, héritier préſomptif de la couronne. Celui-ci obtint de groſſes ſommes de la reine, & gagna en 1587 la bataille de Coutras; mais il ne put conſerver ſon avantage, parce que les Allemands, qui venoient à ſon ſecours, furent battus par le duc de Guiſe. Des événemens imprévus changerent la face du royaume. Henri III fit aſſaſſiner à Blois ce grand général, ce ſujet ambitieux, dont il éprouvoit la tyrannie. La ligue en devint plus furieuſe & plus formidable. Pour lui réſiſter, il s'unit enfin avec ſon héritier légitime, qu'on l'avoit obligé de pourſuivre comme un ennemi. Aſſaſſiné lui-même par Jacques Clément, prêtre dominicain, digne inſtrument du fanatiſme des ligueurs, il avoit laiſſé au roi de Navarre, connu dès-lors ſous le nom de Henri IV, un trône à conquérir, & des

Révolutions en France.

Henri IV ſuccéde à Henri III.

ſujets à ſubjuguer. Eliſabeth lui envoya pluſieurs fois des troupes, qui ſe ſignalerent ſous ſes ordres. Les fameux ſieges de Paris & de Rouen, que le duc de Parme eut la gloire de faire lever à Henri, tromperent les eſpérances de la reine. Elle parut un peu mécontente de ſon allié, & ſe plaignit de ce qu'il expoſoit trop les Anglois; reproche occaſionné ſans doute uniquement par la valeur de ces troupes, & ſur-tout des officiers, qui, ſous les ordres du jeune comte d'Eſſex, couroient aux périls & à la gloire.

Mort de Walſingham.

Une perte plus conſidérable pour le royaume, ce fut la mort de François Walſingham, ſecrétaire d'état. Ses talens ſont aſſez connus : ſon déſintéreſſement ne peut l'être aſſez. Ayant tous les moyens de s'enrichir, il vécut avec économie, & il mourut pauvre. L'Angleterre poſſédoit en lui un Ariſtide.

Vaiſſeaux pris chargés d'indulgences.

Quelques nouvelles entrepriſes maritimes contre l'Eſpagne firent honneur à la nation, ſans lui être fort avantageuſes. Voici un fait ſingulier, rapporté par M. Hume, exagéré peut-être par les proteſtans, mais propre à

faire connoître la ſuperſtition eſpagnole. On prit ſur deux vaiſſeaux une quantité prodigieuſe de bulles d'indulgences, qui avoient coûté au roi d'Eſpagne trois cent mille florins, & qui lui auroient valu cinq millions en Amérique.

1593. Eliſabeth maîtriſe le Parlement.

La dépenſe de ces entrepriſes montoit à près d'un million deux cent mille livres ſterling. L'économie d'Eliſabeth ne pouvoit ſoutenir un ſi grand fardeau ſans le ſecours du parlement. Quelque beſoin qu'elle en eût, elle affecta une extrême hauteur dans ſes démarches. L'orateur des communes lui ayant demandé, ſelon la coutume, pour les membres de l'aſſemblée, la ſureté perſonnelle, la liberté de la parole & l'accès auprès du trône, elle répondit par la bouche du chancelier, qu'ils ſeroient en ſureté, pourvu qu'ils n'abuſaſſent point de leur privilege; qu'ils pouvoient parler librement, quand il s'agiſſoit de donner leur ſuffrage par un *oui* ou un *non*, mais que cette liberté ne devoit pas s'étendre plus loin; enfin qu'elle ne leur interdiroit point l'accès de ſa perſonne pour des affaires graves & preſſantes,

dans un temps convenable, & quand les ſoins du gouvernement lui permettroient de les y admettre. Quelques puritains eurent cependant l'audace d'inſiſter dans la chambre ſur les abus de la haute-commiſſion eccléſiaſtique. Auſſitôt la reine manda l'orateur, lui dit qu'elle n'avoit convoqué le parlement que pour deux objets, pour affermir l'uniformité de religion, & pour aſſurer la defenſe du royaume contre l'exceſſive puiſſance du roi d'Eſpagne; que les délibérations devoient rouler ſur ces deux points; qu'elle étoit fort offenſée de la licence de ceux qui oſoient entamer d'autres matieres; & qu'elle renouveloit ſes ordres contre une pareille témérité. En conſéquence, l'auteur de l'avis propoſé dans la chambre des communes fut mis en priſon.

Bill ſévere contre les non-conformiſtes.

On paſſa une loi plus que ſévere contre les *non-conformiſtes*. Toute perſonne au-deſſus de ſeize ans, qui refuſeroit opiniâtrément pendant un mois d'aſſiſter au ſervice divin, devoit être empriſonnée; ſi elle perſiſtoit encore trois mois dans ſon refus, elle devoit quitter le royaume; & ſi elle y

rentroit après le banniſſement, il y avoit peine de mort. Catholiques & puritains avoient également à ſe plaindre de cette loi. Sous un autre gouvernement, elle auroit pu exciter des guerres civiles; mais l'impérieuſe Eliſabeth avoit comme ſubjugué la nation, autant par la crainte que par l'eſtime qu'elle inſpiroit.

Subſide extraordinaire.

Les communes, traitées avec une hauteur ſi capable de les irriter, n'eurent cependant aucune peine à lui accorder deux ſubſides & quatre quinziemes. Cette ſomme ne paroiſſant pas proportionnée aux beſoins, on imagina un moyen ſingulier de l'augmenter. La chambre-haute déclara qu'elle ne pouvoit donner ſon conſentement au bill, parce qu'il étoit inſuffiſant dans les conjonctures actuelles; & propoſa d'y ajouter un troiſieme ſubſide & deux quinziemes. Les communes furent d'abord mécontentes d'une démarche qui bleſſoit leurs privileges. Le reſpect ou la timidité les fit bientôt conſentir à ce que l'on vouloit.

Converſion de Henri IV.

Henri IV, avec ſes qualités héroïques, avec les vertus les plus propres à captiver tous les cœurs, ne pouvoit

triompher de la fureur d'un parti que le faux zele rendoit inflexible dans la révolte. Les ligueurs vouloient ſe donner un roi au gré du pape & de l'Eſpagne. Les catholiques mêmes, qui étoient demeurés fideles, menaçoient le monarque de l'abandonner s'il différoit encore ſa converſion. Ce qu'il y avoit de gens ſages parmi les proteſtans, convenoit de la néceſſité de les ſatisfaire. Enfin Henri abjura le calviniſme; ſoit qu'il fût pleinement détrompé de ſes erreurs; ſoit que la raiſon d'état eût contribué, comme on le penſe, au triomphe de la foi.

Conduite de la reine à ſon égard,

Eliſabeth, qui ſavoit mieux que perſonne plier la religion à la politique, lui reprocha néanmoins ce changement par une lettre chagrine. Mais elle ſe laiſſa fléchir, & continua ſes ſecours. Elle auroit dû, ſuivant les traités, ſecourir de même le roi d'Ecoſſe, en butte à des conſpirations dangereuſes. Ce prince, comme ſon héritier & comme fils de Marie Stuart, ſemble avoir toujours été l'objet de ſa haine. Loin de le ſervir généreuſement, elle donna retraite à quelques-uns des rebelles. Que de ma-

& à l'égard du roi d'Ecoſſe.

gnanimité & de foibleſſe dans un même caractere !

Elle entreprend d'attaquer l'Eſpagne.

Des traîtres, vendus aux Eſpagnols, ayant formé le deſſein de tuer la reine, furent découverts & exécutés. Plus ces attentats étoient odieux, plus elle ſe vengea noblement par la voie des armes. Après de nouveaux efforts en faveur du roi de France & des Hollandois, également expoſés aux entrepriſes de Philippe, elle le fit attaquer lui-même dans ſes états. Les expéditions d'Amérique ne répondoient pas à ſon attente, ni au courage des navigateurs Anglois : elle réſolut de tenter une invaſion en Eſpagne. Sa flotte étoit compoſée de dix-ſept grands vaiſſeaux de guerre, & de plus de cent cinquante petits bâtimens. Le lord Effingham qui la commandoit, accompagné du fameux comte d'Eſſex, ſurprit les Eſpagnols dans la rade de Cadix. Leur flotte fut battue ; l'impétueux Eſſex, général des troupes de terre, courut auſſitôt attaquer la ville, & y entra l'épée à la main. Les Anglois y trouverent beaucoup de richeſſes. Leur butin auroit été immenſe, ſi les enne-

1597. Expédition de Cadix.

mis n'avoient pas brûlé leurs propres vaiſſeaux. La perte de ces derniers fut eſtimée vingt millions de ducats. Les autres expéditions maritimes, quoique moins funeſtes au roi d'Eſpagne, lui apprirent de plus en plus combien la valeur angloiſe étoit redoutable, ſous un gouvernement ſage & vigoureux.

Parlement. Affaires des monopoles.

Eliſabeth eut encore beſoin d'un parlement. Elle en obtint les mêmes ſecours que du dernier. Les communes lui préſenterent une pétition contre l'abus des monopoles. Sa réponſe fut gracieuſe, mais en termes généraux qui ne remédioient point au mal. En congédiant l'aſſemblée, elle eut ſoin d'avertir, dans ſon diſcours, qu'à l'égard des patentes pour les privileges excluſifs, elle eſpéroit de l'amour & de la fidélité de ſes ſujets qu'ils ne toucheroient point à ſa prérogative, le plus beau fleuron de ſa couronne, & qu'ils laiſſeroient toutes ces choſes à ſa diſpoſition. On ne devoit pas s'attendre que la liberté gagnât du terrain, ſur une autorité ſoutenue avec tant de force & de génie. L'affaire des monopoles ſe ré-

veilla quelque temps après : nous en parlerons plus en détail.

1598. Paix de Vervins entre la France & l'Eſpagne.

Le déplorable état de la France, déchirée depuis ſi long-temps par la diſcorde, par le fanatiſme & la guerre civile, rendant la paix néceſſaire à Henri IV, qui ne reſpiroit que le bonheur de ſon royaume ; ce prince fit part à ſes alliés des propoſitions de la cour d'Eſpagne, & leur témoigna combien il ſouhaitoit de conclure un traité commun & une paix générale. Eliſabeth & les Etats-généraux lui envoyerent des ambaſſadeurs, pour combattre ces ſentimens pacifiques. Il leur fit ſentir la ſolidité de ſes raiſons, la droiture de ſes vues ; & comme Philippe ne vouloit point traiter avec la Hollande en la reconnoiſſant pour un état libre, ni Eliſabeth négocier avec Philippe ſans les Hollandois, Henri fit ſa paix ſéparément à Vervins.

Eliſabeth continue la guerre.

Quelques-uns des principaux miniſtres d'Angleterre, ſur-tout le lord Burleigh, le plus digne de la confiance de la reine, lui conſeillerent inutilement d'embraſſer le même parti. Cette courageuſe princeſſe, au-

trefois ſi attentive à prévenir les dangers, ne craignant point les entrepriſes de l'Eſpagnol, eſpérant de lui enlever ſur mer une partie de ſes tréſors, intéreſſée d'ailleurs à défendre la nouvelle république, préféra une guerre honorable aux avantages d'une paix, dont les ſuites pouvoient entraîner la ruine ou l'eſclavage de la Hollande.

Le comte d'Eſſex, favori.

Perſonne ne contribua plus à lui inſpirer ces ſentimens que le comte d'Eſſex, qui avoit ſuccédé à la faveur de Leiceſter, mort en 1588. C'étoit un jeune ſeigneur, diſtingué par ſon eſprit autant que par ſa figure & ſa naiſſance, intrépide, généreux, ſincere, bon ami; ardent au travail, paſſionné pour la gloire, mais emporté par ſes paſſions, & incapable de ſe ſoumettre au frein de la ſageſſe; un de ces hommes enfin qui ſemblent nés & pour la plus haute fortune, & pour la cataſtrophe la plus tragique. Il étoit rival déclaré du prudent Burleigh & du célebre Raleigh, dont les expéditions maritimes égaloient celles de Drake. Le temps approchoit où ſon humeur hautaine &

indomptable devoit le précipiter au dernier malheur.

Disputant un jour avec la reine sur quelque affaire, il s'échauffa jusqu'à lui tourner le dos d'un air méprisant. Elisabeth en colere lui donne un soufflet. Il porte la main sur son épée, jurant qu'il ne souffriroit pas un tel affront, fût-ce même de la part d'un Henri VIII; & il se retire de la cour en furieux. Le chancelier, son ami, l'exhorte à satisfaire la reine & à réparer sa faute, à se souvenir de son devoir & de sa fortune. Il répond par une lettre pleine d'esprit & de passion, dans laquelle on découvre toute la fierté de cette ame altiere. Nous n'en citerons qu'un trait. « Après avoir reçu l'outrage le » plus sanglant, la religion m'oblige-» t-elle à demander pardon ? Dieu » l'exige-t-il ? est-ce une impiété de » ne pas le faire ? Quoi ! les princes » sont-ils incapables de fautes ? les » sujets ne peuvent-ils pas souffrir » d'injustices ? y a-t-il quelque pou-» voir infini sur la terre ?.... J'ai » été outragé, je le sens : ma cause » est juste, je le sais ; & quoi qu'il

La reine lui donne un soufflet.

Lettre d'Essex sur cet affront.

» arrive, toutes les puiſſances du » monde n'auront jamais plus de » force & de conſtance pour oppri- » mer, que je n'en aurai pour ſou- » tenir l'oppreſſion. » Les amis d'Eſſex répandirent imprudemment cette lettre. Mais la reine avoit pour lui tant de paſſion, qu'elle oublia tout. La mort de Burleigh augmenta encore ſon crédit. Il devint l'unique confident d'Eliſabeth, & preſque l'arbitre du royaume & de la cour.

Etat de l'Irlande.

Si la proſpérité aveugle ſouvent les ſages, combien n'eſt-elle pas dangereuſe aux imprudens? Eſſex fut à peine rétabli dans la faveur, qu'il en abuſa. Les troubles d'Irlande ouvrirent à ſon ambition une carriere fatale, où il s'engagea témérairement pour en ſortir criminel & malheureux. Ce royaume, ſoumis à la domination angloiſe depuis environ quatre cents ans, étoit encore un pays barbare, ſans police, ſans lois, ſans lumieres, ſi pauvre que les conquérans n'en retiroient preſque rien, (ſix mille livres ſterling ſeulement), & ne s'y maintenoient qu'avec beaucoup de dépenſes. Leur mauvaiſe

politique avoit négligé le seul moyen d'assujétir utilement un peuple sauvage, la législation. Ils avoient refusé aux Irlandois de leur communiquer le privilege de leurs lois, qu'ils auroient dû les inviter à recevoir comme le vrai lien de la société. Ils les traitoient toujours en ennemis, ou plutôt en bêtes farouches, sans avoir cependant une armée capable de les asservir. Cette nation à son tour les regardoit avec horreur, & ne respiroit que la révolte. Des marais, des bois inaccessibles lui servoient d'asyle & de remparts. Un zele violent pour l'église romaine redoubloit leur acharnement contre des oppresseurs hérétiques. Leur rage monta à un tel excès, que dans une révolte, ils passerent au fil de l'épée tous les habitans de la ville d'Athenry, leurs compatriotes; uniquement parce qu'ils commençoient à se civiliser par les mœurs angloises. On dit que Shan-O'Neale, qui souleva l'Ulster en 1560, mit à mort quelques-uns de ses partisans, dont le crime étoit d'avoir voulu introduire l'usage du pain selon la maniere d'Angleterre.

Mauvaise politique des Anglois à cet égard.

Férocité des Irlandois.

On entreprend de dompter les Irlandois.

Juſqu'à préſent Eliſabeth n'avoit tenu en Irlande qu'un corps de mille, rarement de deux mille hommes, avec lequel les gouverneurs pouvoient à peine ſe faire de temps en temps reſpecter. Un gouverneur eut l'imprudence d'armer les habitans de l'Ulſter, attaquée par les Ecoſſois, leurs voiſins. Ces armes furent bientôt tournées contre les Anglois. Hugh O'Neale, que la reine avoit fait comte de Tyrone, auſſi perfide & auſſi féroce que brave, excita une grande rébellion, reçut des ſecours du roi d'Eſpagne; & employant tour à tour le parjure & la violence, remporta quelques avantages aſſez conſidérables pour inquiéter vivement la cour de Londres. Le conſeil ſentit les inconvéniens du ſyſtême qu'on avoit toujours ſuivi. Au-lieu de temporiſer, d'agir mollement, de conclure avec les rebelles des treves toujours vaines, on réſolut de les pourſuivre avec vigueur, & de les dompter par des efforts extraordinaires.

Eſſex ſollicite le gouvernement d'Irlande.

Eliſabeth jeta les yeux pour l'exécution de ce deſſein ſur le lord Mountjoy, plus verſé dans la littérature que

dans la ſcience militaire, mais dont les talens pouvoient ſuppléer à l'expérience. Le comte d'Eſſex, jaloux des occaſions de ſe diſtinguer, repréſenta que l'entrepriſe demandoit un homme d'une naiſſance, d'une habileté & d'une réputation ſupérieures à celles de Mountjoy : il ſe fit nommer au gouvernement. Ses ennemis n'auroient pu lui donner un plus funeſte conſeil. Les préparatifs de la reine répondirent à ſa tendreſſe pour ce favori, & au deſir extrême qu'elle avoit de ſubjuguer les ſéditieux. Elle leva une armée de vingt mille hommes, ne doutant pas que la premiere campagne ne dût être déciſive. Les rivaux d'Eſſex prévirent mieux l'événement. Ils comptoient ſur ſon imprudence ; ils affectoient de le louer avec la multitude, en s'applaudiſſant au fond du cœur des fautes qu'il alloit commettre, & des avantages que leur donneroit ſon éloignement de la cour.

Le nouveau gouverneur débuta par faire général de la cavalerie un homme à qui la reine lui avoit défendu de donner aucun commande-

1599. Mauvaiſe conduite d'Eſſex en Irlande.

ment. Il ne révoqua la commiſſion qu'après des ordres réitérés. Tout autre eût été bientôt la victime d'une témérité ſi étrange. Le reſte de ſa conduite eſt conforme à ce début. Au lieu de fondre dans la province d'Ulſter, ſur Tyrone, le chef de la rébellion, comme Eliſabeth le vouloit, comme il avoit lui-même crié qu'on devoit le faire ; il ſe laiſſe perſuader de marcher d'abord dans le Munſter, à l'autre extrémité du royaume. Il y ſoumet ou diſſipe les rebelles, mais ils ſe révoltent de nouveau après ſon départ. La ſaiſon étant fort avancée, & ſon armée conſidérablement affoiblie, il paſſe enfin dans l'Ulſter. Tyrone lui propoſe une conférence, il l'accepte ; il conclut une ſuſpenſion d'armes ; les affaires ſe trouvent ainſi au même point qu'auparavant. La reine ne lui laiſſa point ignorer ſon mécontentement, & lui commanda de demeurer en Irlande juſqu'à nouvel ordre.

Eſſex diſgracié.

Eſſex, perſuadé que ſa préſence feroit plus que toutes les apologies, partit ſans rien dire, arriva bientôt à Londres, ſe préſenta devant ſa maîtreſſe, tout couvert de boue & de

ſueur. Soit que la paſſion d'Eliſabeth ſe réveillât à ſa vue, ſoit que la ſurpriſe l'empêchât de ſentir les convenances, elle lui fit un accueil dont il fut charmé. Mais il ne tarda pas à connoître combien ſa préſomption & ſes fautes avoient affoibli ſon aſcendant ſur ce cœur, moins tendre que fier & abſolu. Il eut ordre de garder les arrêts, de rendre compte de ſa conduite au conſeil privé; toute ſociété lui fut interdite. Sa diſgrace éclatante parut humilier ſon orgueil. Il tomba malade, on craignit pour ſa vie; la reine qui vouloit, dit-elle, le corriger & non pas le perdre, témoigna s'intéreſſer beaucoup à ſa guériſon, & cette preuve de tendreſſe fut apparemment pour lui le remede le plus efficace.

Il eſt jugé au conſeil privé.

Cependant Mountjoy, nommé au gouvernement d'Irlande, s'y conduiſit avec tant d'habileté & de ſuccès, que la conduite d'Eſſex en parut moins excuſable à la cour, quoique la faveur populaire dont il jouiſſoit augmentât à proportion de ſes malheurs. On accuſoit la reine d'injuſtice. Irritée de ces murmures, elle fut ſur le point

de faire juger le comte par la *chambre-étoilée*, tribunal redoutable aux citoyens, comme on le verra dans la ſuite. Un reſte d'affection la rendit plus indulgente ; & le conſeil privé fut chargé de cette affaire. La ſentence du chancelier eſt remarquable. « Si la cauſe du comte d'Eſſex, dit-» il, avoit été plaidée devant la » chambre-étoilée, je l'aurois con-» damné à une priſon perpétuelle » dans la tour, & à la plus groſſe » amende qui ait jamais été prononcée par ce tribunal ; mais puiſque » nous ſommes dans une carriere de » grace, je décide qu'il ſoit privé des » fonctions de ſes offices, qu'il ſoit » renvoyé dans ſa maiſon, & qu'il » y demeure priſonnier, juſqu'à ce » que ſa majeſté daigne le décharger de la ſentence ». Chacun s'attendoit à le voir rentrer bientôt en faveur. Sa ſoumiſſion apparente devoit déſarmer Eliſabeth. Il lui écrivit un jour, qu'il baiſoit la verge dont elle ſe ſervoit pour le corriger ; qu'il étoit réſolu d'expier ſes fautes & ſes erreurs, de ſe retirer à la campagne, & d'y ſouffrir patiemment des chagrins

chagrins qui le conſumeroient ſans remede tant qu'il ſeroit éloigné de ſa préſence.

1600. Complots d'Eſſex.

Eſſex, dans la compagnie d'une épouſe aimable & ſpirituelle, goûtoit la lecture des chefs-d'œuvre de l'antiquité, ſi propres à guérir les maladies de l'ame par des leçons également ſolides & intéreſſantes. Cependant il n'avoit pu ſe détromper des chimeres de l'ambition; il nourriſſoit une paſſion inquiete, ennemie de ſon bonheur. Eliſabeth ne penſa point aſſez que ce caractere fougueux, ſi on le pouſſoit à bout, étoit capable de fouler aux pieds tous les devoirs. En voulant trop l'éprouver, elle enflamma ſon reſſentiment. Le comte perdit toute eſpérance de la fléchir, oublia ſes bienfaits & courut à la vengeance. Pour augmenter le nombre de ſes partiſans, il careſſa les catholiques; il flatta ſur-tout les puritains, dont la ſecte audacieuſe s'étendoit de jour en jour. Sa maiſon devint une eſpece de prêche, où ſe déployoit la ferveur des enthouſiaſtes. L'eſprit du ſiecle étoit tellement tourné au fanatiſme, que cet air de réforme

Il gagne les puritains.

avoit plus d'attraits que les plaiſirs pour la multitude. L'imprudent Eſſex n'épargnoit point la reine dans ſes propos. Il la peignoit comme une vieille femme, dont l'eſprit étoit auſſi courbé que le corps. Eliſabeth en fut avertie. Extrêmement délicate ſur l'article de la beauté, quoiqu'à l'âge de près de ſoixante-huit ans, elle ſentit ces traits injurieux & en femme & en ſouveraine.

Ses propos contre la reine.

Chaque pas du comte, dans l'ivreſſe de la paſſion, le conduiſoit au précipice. Il s'attacha au roi d'Ecoſſe, & promit tous ſes efforts pour lui aſſurer la ſucceſſion; il traça le plan d'une révolte; il réſolut avec ſes partiſans d'attaquer le palais, de faire convoquer un parlement, de changer l'adminiſtration du royaume. Il ne doutoit pas que les habitans de Londres ne priſſent les armes au premier ſignal. Mais la cour, inſtruite du complot, avoit pris de bonnes meſures. Eſſex parut dans la ville, accompagné de deux cents hommes. Ses exhortations ſéditieuſes furent ſans effet. On le pourſuivit, &, malgré ſa bravoure, il ſe rendit à diſcrétion.

Sa révolte.

Son procès fut bientôt fini : le crime étoit notoire. L'accusé nia d'abord ; mais se voyant condamné, il s'abandonna aux sentimens de religion, qu'il avoit affectés par politique. Non-seulement il se reconnut coupable, il dénonça encore ses amis ; démarche qu'en d'autres temps il eût regardée comme une infame bassesse. La reine, cruellement agitée, balança entre la justice & la clémence. Elle sentit renaître une passion mal éteinte. Si le comte avoit voulu demander grace, l'amour auroit sans doute pardonné. Il fut exécuté à la tour, de peur que le spectacle du supplice ne causât une émotion populaire. Cet illustre criminel n'avoit que trente-quatre ans. Issu de la maison royale par les femmes, doué de talens supérieurs & de qualités héroïques, il se perdit, faute de savoir jouir du bonheur avec une sage modération. Le peuple, auquel il étoit trop cher, fut indigné de sa mort, & la reine n'entendit plus les acclamations ordinaires, lorsqu'elle se montra en public.

1601. Son procès.

Il est exécuté.

On reproche au célebre François

Bacon ingrat par ambition.

Bacon, depuis chancelier, d'avoir plaidé dans le procès, contre Eſſex, ſon ami & ſon bienfaiteur, ſans y être obligé par aucun office. Ce grand génie ambitionnoit malheureuſement la fortune. Tout ſon mérite littéraire n'efface qu'à peine les taches de ſa conduite.

Eliſabeth & Henri IV ont le même projet de politique.

Eliſabeth & Henri IV, dignes juges de leur mérite mutuel, deſiroient ardemment de ſe voir. Ils étoient l'une à Douvres, l'autre à Calais. Quelques conſidérations gênantes empêcherent l'entrevue. Henri envoya du moins à la reine un homme capable de le remplacer, Roſny, depuis duc de Sully, ce grand miniſtre ami d'un grand roi. On trouve dans ſes mémoires les détails de ſa converſation avec Eliſabeth. On y voit que la reine d'Angleterre & le roi de France, ſans ſe communiquer leurs idées, avoient formé le même projet d'abaiſſer la maiſon d'Autriche, & d'établir un juſte équilibre entre les puiſſances de l'Europe : projet dont l'exécution fut différée parce que les plaies de la France demandoient encore tous les ſoins de Henri le Grand.

Quoique Philippe II fût mort en 1598, la cour d'Eſpagne, encore animée de ſon eſprit, envoya des troupes en Irlande ſous les ordres de don Juan d'Aquila. C'étoit toujours la religion qui ſervoit de prétexte aux entrepriſes de l'ambition ou de la révolte. Aquila prit le titre de *Général de la guerre ſainte pour la conſervation de la foi*; il ne manqua pas de s'autoriſer des bulles de Rome; il voulut perſuader aux Irlandois que la reine excommuniée avoit perdu ſes droits à la couronne, & que les Eſpagnols venoient les affranchir de la tyrannie du démon. Mountjoy prévint ce nouvel orage. Il attaqua les Eſpagnols & les rebelles, chaſſa les premiers, dompta les autres; &, par une conduite pleine de prudence & de vigueur, termina en peu d'années la réduction de l'Irlande. Mais cet ouvrage ne pouvoit être qu'imparfait, tant que la barbarie & le fanatiſme ſubſiſterent dans cette contrée: nous le verrons preſque fini par Jacques I.

Les Eſpagnols chaſſés d'Irlande.

La reine convoqua de nouveau le parlement pour remplir le vide de

Abus des monopoles.

ſon tréſor. La grande affaire des monopoles fut remiſe ſur le tapis dans la chambre baſſe. Il n'y avoit point d'abus ſi énorme & ſi criant. Les revenus étroits de la couronne ne pouvant fournir aux graces ni aux récompenſes, Eliſabeth y avoit ſuppléé en prodiguant les privileges excluſifs. Ceux qui en étoient pourvus les vendoient à d'autres. Le prix de preſque toutes les marchandiſes augmentoit au gré de quelques particuliers; on ne connoiſſoit plus cette liberté qui fait l'ame du commerce; on eſſuyoit toutes les vexations de l'avarice, autoriſée à employer la violence pour faire valoir des droits odieux; l'abus s'étendoit ſur les choſes les plus communes, les plus néceſſaires, ſur le ſel, l'huile, le vinaigre, le papier, les draps, le fer, le plomb, les peaux, les bouteilles, les broſſes, &c.

Diſpute dans le parlement à ce ſujet.

A la lecture de cette liſte étonnante, un membre des communes s'écria : *Le pain n'y eſt-il pas auſſi?* Chacun paroiſſant ſurpris de la queſtion : *oui, le pain*, ajouta-t-il; *ſi le choſes continuent ſur le même pied, nous le verrons ſujet au monopole*

avant le premier parlement. Les partiſans de la cour s'exprimerent ſelon les principes de la cour, ou plutôt ſelon ceux du ſiecle; car l'autorité abſolue étoit alors regardée comme la baſe du gouvernement anglois. Bacon avança que la prérogative royale ne devoit être ni conteſtée ni examinée; qu'elle donnoit au ſouverain le pouvoir d'étendre & de reſtreindre: d'étendre ce qui eſt reſtreint par les lois; de reſtreindre ce que les lois rendent libre. Un autre obſerva qu'inutilement on tenteroit de lier par des ſtatuts les mains de la reine; puiſqu'en vertu de ſon pouvoir de diſpenſer, elle pouvoit ſe délier comme il lui plairoit; & que, s'il y avoit même dans le ſtatut une clauſe excluſive de ce pouvoir, elle pourroit également diſpenſer de cette clauſe, & enſuite du ſtatut. Dieu a donné, dit un autre, aux princes *abſolus*, le pouvoir qu'il s'attribue à lui-même. Sa preuve étoit ce paſſage: *J'ai dit que vous êtes des dieux.* Enfin un Anglois oſa ſoutenir dans l'aſſemblée, que la reine pouvoit prendre tout ce

On exagere la prérogative.

qui appartenoit aux ſujets, & qu'elle avoit autant de droits à leurs biens qu'aux revenus de la couronne. *Diſcours*, remarque M. Hume, *plus digne du divan Turc que des communes d'Angleterre, ſuivant l'idée que nous en avons aujourd'hui.*

La reine promet de remédier aux abus.

Pluſieurs membres s'éleverent néanmoins avec force contre l'abus; & comme la pétition préſentée par le dernier parlement avoit été infructueuſe, ils vouloient abolir par un bill tous les monopoles. La reine évita prudemment le coup. Ayant fait venir l'orateur, elle le chargea d'informer la chambre qu'elle ſupprimeroit inceſſamment ceux de ces privileges qui étoient les plus onéreux.

Joie des communes.

On ne peut imaginer la joie & la reconnoiſſance des communes. Accoutumées au ton de l'autorité abſolue & à des refus hautains, elles virent avec tranſport que la prérogative ſe plioit enfin à l'intérêt de la nation. L'orateur fut envoyé à la tête d'un certain nombre de membres pour remercier la reine, & lui parla comme à une eſpece de divinité. On lui avoit accordé un ſecours de qua-

tre ſubſides & huit quinziemes, ce qui étoit ſans exemple. On n'avoit pas même attendu qu'elle eût ſatisfait l'aſſemblée ſur l'article des monopoles. Paroître exiger ſon conſentement auroit été le moyen de ne jamais rien obtenir. Tout changea ſous ſes ſucceſſeurs, parce qu'en conſervant les mêmes principes, ils n'eurent ni la même habileté ni la même force pour les faire prévaloir ſur ceux de la liberté.

Belle réponſe de la reine.

Rien n'exprime mieux les ſentimens d'une ame royale, que la réponſe d'Eliſabeth au diſcours des communes. Elle les remercie de l'avoir tirée d'une erreur, « qui l'eût » déshonorée, diſoit-elle, ſi on ne lui » eût pas ouvert les yeux ſur les ſangſues & les aſpics dont la cupidité » l'avoit ſéduite. Elle n'eſt point aſſez » aveugle, pour préférer un pouvoir » abſolu aux regles de la juſtice. Con» vaincue qu'elle doit gouverner, » non pour ſon avantage perſonnel, » mais pour le bien de ſon cher peu» ple, elle s'attend à être jugée ſur » cette conviction à un tribunal ſu» prême, &c. »

Mélancolie d'Eliſabeth.

Les deux dernieres années d'Eliſabeth ne fourniſſent aucun événement mémorable. Une mélancolie profonde la ſaiſit au milieu de ſes proſpérités & de ſa gloire. Les uns l'attribuent au chagrin de voir les courtiſans ſe tourner vers le roi d'Ecoſſe, ſon héritier préſomptif; les autres la regardent comme un effet de ſa paſſion pour Eſſex. On raconte qu'après l'expédition de Cadix, elle lui avoit donné une bague, en lui promettant que, dans quelque circonſtance que ce fût, à la vue de ce gage précieux, elle ſeroit toujours prête à l'entendre, à le ſecourir, & à lui donner des preuves de ſa tendreſſe. Le favori, condamné à mort, pria la comteſſe de Nottingham de porter la bague à Eliſabeth; mais le comte de Nottingham, ſon ennemi, empêcha qu'elle ne fût rendue. La reine attendoit l'anneau avec la plus vive impatience. Ne le recevant point, elle ſe crut mépriſée, & ſigna l'ordre de l'exécution. Enfin la comteſſe, déchirée de remords dans une maladie mortelle, lui avoua tout. Furieuſe & inconſo-

fable, Eliſabeth ſe livra d'abord à l'emportement de la colere, enſuite à l'amertume du chagrin, ſans découvrir la plaie de ſon cœur, ſans vouloir de ſoulagement ni de remede. Une affreuſe langueur la réduiſit bientôt à l'extrémité. Le conſeil lui envoya demander ſes intentions au ſujet de ſon ſucceſſeur. Elle indiqua le roi d'Ecoſſe, ſon plus proche parent, & mourut âgée de ſoixante-neuf ans, après quarante-quatre ans de regne.

1603. Sa mort.

Cette princeſſe, trop exaltée par l'adulation, trop noircie par la ſatire, tiendra toujours, malgré ſes vices & ſes défauts, une des premieres places parmi les grands rois. Les petiteſſes de la vanité, les foibleſſes de l'amour, les tranſports de la jalouſie & de la colere, les artifices de la duplicité, le goût du deſpotiſme, lui ont attiré de juſtes reproches : mais la fermeté, la prudence & la gloire de ſon gouvernement; ſa profonde politique, ſa vigilance infatigable, ſon héroïſme à l'épreuve des dangers, ſon économie exempte d'avarice, ſa dextérité dans les affaires les plus épineu-

Son caractere.

ſes, ont fait triompher ſa réputation de tous les efforts qu'on a tenté pour l'obſcurcir. C'eſt un prodige ſingulier que, ſans accorder la liberté de conſcience, elle ait ſu ſe garantir des guerres de religion qui mettoient en feu toute l'Europe. C'en eſt un autre non moins ſurprenant, que le pouvoir arbitraire dont elle ſe montroit ſi jalouſe, ne l'ait pas empêchée de poſſéder l'affection de ſes ſujets. Elle leur donna pluſieurs fois des preuves de ſa confiance. *Je ne croirai jamais d'eux*, diſoit-elle, *ce que des peres & meres ne voudroient pas croire de leurs enfans.* En un mot, ſes qualités royales méritent autant d'admiration, que ſon caractere, dans la vie commune, ſemble mériter de cenſure à quelques égards.

Obſervations ſur le gouvernement.

Nous allons voir, ſous les rois de la maiſon de Stuart, un changement prodigieux dans les principes, dans les mœurs & dans le gouvernement. Pour connoître la ource & pour mieux ſuivre les progrès de la révolution, il importe de ſe former une

idée juſte de ces objets, en les conſidérant tels qu'ils furent ſous Eliſabeth, dont le regne fameux eſt une des principales époques de l'hiſtoire d'Angleterre. Les obſervations ſur des matieres ſi intéreſſantes ſont comme la clef des événemens. On ne ſait rien, ou l'on ſait mal, lorſque, ſe bornant aux faits hiſtoriques, on ignore ce qui caractériſe les peuples & les ſiecles.

Etendue de la prérogative.

Depuis que les Tudors étoient ſur le trône, les principes de la monarchie abſolue avoient jeté de profondes racines dans toute la nation. Eliſabeth les trouva ſolidement établis, puiſqu'en les ſuppoſant & les pratiquant d'une maniere ſi hautaine, loin de rencontrer des contradictions ſur ce point, elle fut chérie de ſes ſujets plus que ſes prédéceſſeurs. La prérogative royale avoit pour ainſi dire effacé la conſtitution angloiſe. Y porter la moindre atteinte eût été une révolte bientôt punie. Des tribunaux arbitraires, fondés ſur cette prérogative, exerçoient l'autorité la plus propre à inſpirer la terreur & à ſoutenir le deſpotiſme.

Tribunaux arbitraires.

Chambre-étoilée. La *chambre-étoilée* étendoit ſa juridiction à toute eſpece d'offenſes & de déſordres, non-compris dans les limites de la loi commune. Elle infligeoit à ſon gré toute ſorte de peines, amende, empriſonnement, ou punition corporelle. Les juges dont elle étoit compoſée, étant révocables, dépendoient abſolument de la cour; & quand le prince ſe trouvoit préſent, lui ſeul étoit juge, les autres ne pouvoient que propoſer leur avis.

Haute-commiſſion. La *haute-commiſſion*, dont nous avons vu l'origine en 1589, n'étoit pas moins redoutable ni moins deſtructive de la liberté. Elle jugeoit du crime d'héréſie, qu'il eſt quelquefois ſi difficile de déterminer, & ſi facile de ſuppoſer témérairement. Sa maniere de procéder par voie d'inquiſition, d'exiger des ſermens & des ſignatures, de punir ſans regle, même ce qui n'étoit point puniſſable, la faiſoit regarder, avec raiſon, comme un inſtrument de tyrannie.

Loi martiale. La *loi martiale* fourniſſoit matiere à des plaintes auſſi juſtes. Dans les cas de ſoulèvement & de déſordre

public, on l'employoit non-seulement contre les gens de guerre, mais contre toute autre personne; &, selon Bacon, ce fut par faveur que le comte d'Essex & ses complices ne furent pas soumis à cette loi. Elisabeth en fit usage contre ceux qui apportoient des bulles de Rome, & en général des libelles étrangers & des livres défendus. Rien de plus arbitraire ni de plus prompt que les rigueurs exercées en vertu de la loi martiale *; rien de plus opposé par conséquent à la véritable justice. En-

* Les rues de Londres étant infectées de vagabonds & de libertins, Elisabeth donna une commission de prévôt-maréchal au chevalier Wildford; *portant pouvoir & lui ordonnant, à la premiere dénonciation faite par les juges de paix de Londres ou des provinces voisines, de ces perturbateurs du repos public, dignes d'être exécutés promptement par la loi martiale, de les attaquer & de se saisir de leurs personnes; & en présence desdits juges, conformément à la justice de la loi martiale, de les faire exécuter publiquement à des gibets.* Il seroit difficile, selon M. Hume, de trouver un autre exemple pareil d'autorité arbitraire dans aucun pays plus voisin que la Moscovie.

fin il ne falloit qu'un ſigne de la cour pour remplir les priſons & pour multiplier les ſupplices.

Gouvernement Anglois comparé à celui des Turcs.

« Le gouvernement d'Angleterre, dit M. Hume, reſſembloit alors en quelque maniere au gouvernement actuel des Turcs. Le ſouverain pouvoit tout, excepté d'impoſer des taxes: exception qui, dans l'un & l'autre pays, n'étant ſoutenue d'aucun privilege, paroît plus nuiſible qu'avantageuſe au peuple. En Turquie, elle oblige le Sultan à tolérer les vexations des bachas & des gouverneurs des provinces, pour leur arracher enſuite des préſens, ou confiſquer leurs biens à ſon profit : en Angleterre, elle engagea la reine à établir des monopoles, & à gêner par des privileges excluſifs pluſieurs branches du commerce. Si ce pernicieux expédient eût ſubſiſté pendant un plus grand nombre d'années, l'Angleterre, ce centre des richeſſes, du commerce & des arts, ſeroit auſſi dépourvue d'induſtrie actuellement que Maroc ou la côte de Barbarie ».

Traits du deſpotiſme d'Eliſabeth

Eliſabeth défendit, par un édit, de cultiver la guede, plante utile,

dont elle ne pouvoit ſouffrir l'odeur. Elle fit briſer par ſes officiers les longues épées, & rogner les larges fraiſes, qui étoient alors à la mode, & qui lui déplurent. Le Czar Pierre ne ſe montra guere plus abſolu en faiſant couper la barbe des Moſcovites.

Sa ſévérité à l'égard d'un écrivain.

Le docteur Haywarde ayant dédié un commencement d'hiſtoire au comte d'Eſſex, dans le temps de ſa diſgrace, Eliſabeth en fut irritée, & voulut ſavoir de Bacon, ſi ce livre ne renfermoit rien qui pût mettre l'auteur dans le cas de haute trahiſon. Je n'y trouve rien de pareil, répondit-il; mais il y a certainement de quoi le convaincre de crime capital. — En quoi, dit-elle? — C'eſt que l'auteur a commis un vol manifeſte; car il a inſéré dans ſon texte pluſieurs ſentences de Tacite, traduites en anglois. La reine, s'imaginant enſuite qu'Haywarde avoit prêté ſon nom à un autre, aſſura qu'elle lui feroit donner la queſtion pour le forcer à découvrir le ſecret. Non, Madame, repartit ſagement Bacon, ce n'eſt pas la perſonne, mais

le ſtyle, qu'il faut mettre à la torture. Laiſſez au docteur de l'encre, du papier & des livres; ordonnez-lui de continuer l'ouvrage, & je tâcherai, en comparant les ſtyles, de juger s'il eſt l'auteur, ou s'il ne l'eſt point. Sans l'ingénieuſe adreſſe de Bacon, un homme de lettres innocent auroit ſubi la torture, pour avoir donné à Eſſex, le mécene d'Angleterre, un témoignage public de ſon reſpect ou de ſa reconnoiſſance.

Taxes multipliées en vertu de la prérogative.

Il ne manquoit donc au ſouverain que le droit d'impoſer des taxes. Mais la prérogative y ſuppléoit. Les monopoles, les emprunts forcés, les *bienveillances*, eſpece de don gratuit & cependant exigible, la *purveyance*, la garde-noble, les embargos ſur les marchandiſes, une foule d'expédiens onéreux, étoient d'autant plus communs que le beſoin d'argent étoit plus ſenſible. On compte juſqu'à vingt branches de la prérogative royale alors en vigueur, ſupprimées depuis comme incompatibles avec la conſtitution angloiſe. Il faut avouer que les revenus de la couronne étant

trop petits, & le parlement toujours extrêmement économe en ſubſides, les rois ne pouvoient guere ne pas abuſer de leur pouvoir pour ſe procurer des reſſources.

Le parlement preſque ſans autorité.

Quoique le parlement s'attribuât le pouvoir légiſlatif, la couronne l'exerçoit réellement par des proclamations & des édits. D'ailleurs, en diſpenſant des lois, ne les rendoit-elle pas incertaines & fragiles? Le conſeil de la nation avoit à peine les premieres idées de cette liberté nationale qu'il fit tant valoir dans la ſuite. En 1586 Wentworth, puritain enthouſiaſte, propoſa, dans la chambre des communes, quelques queſtions hardies, qui ſembloient annoncer de loin les principes parlementaires. Il demandoit, « ſi tout mem-
» bre de l'aſſemblée ne devoit pas,
» ſans riſque & ſans crainte, repré-
» ſenter librement les griefs de la
» république, concernant le ſervice
» de dieu, la ſureté du prince &
» de l'état? Si l'on pouvoit remplir
» ce devoir ſans une liberté entiere
» de parler? S'il n'étoit pas contre l'or-
» dre de faire ſavoir au prince, ou à

Queſtions hardies d'un puritain.

» quelque autre perſonne les affai-
» res ſecretes & importantes qui ſe
» traitoient dans l'aſſemblée? S'il y
» avoit quelqu'autre conſeil qui pût
» ajouter ou retrancher aux lois du
» royaume? Si le prince & l'état
» pouvoient ſubſiſter en leur entier
» ſans le parlement»? Wentworth fut envoyé à la tour; & le parlement, loin de ſuivre ces vues haſardeuſes, reçut toujours avec ſoumiſſion les ordres d'Eliſabeth, qui lui défendoient de ſe mêler des affaires d'état. Pour produire une révolution, il falloit que le fanatiſme devînt dominant, qu'il communiquât ſon ardeur à l'amour de la liberté, enfin qu'il trouvât des princes foibles dont l'imprudence fortifiât ſes entrepriſes.

Déſordres, brigandage dans le royaume.

Cette autorité abſolue de la couronne n'étoit pas ſans avantages, pour le maintien de la police & de la tranquillité intérieure, pour la vigueur des conſeils & la promptitude de l'exécution, par rapport aux affaires du dehors. Cependant il eſt certain que, ſous le gouvernement rigide d'Eliſabeth, les provinces

étoient encore infestées de bandits, qui commettoient les plus grands désordres : les magistrats n'osoient pas en faire justice, & la reine se plaignoit de l'inexécution des lois. Il fut dit en plein parlement qu'un juge de paix étoit un animal qui, *pour une douzaine de poulets, dispensoit d'une douzaine de lois pénales*. Le mal venoit peut-être de l'économie forcée de la reine; car, sans beaucoup d'argent, on ne réprime pas les malfaiteurs dans un royaume. Peut-être venoit-il aussi en partie, de ce que le pouvoir arbitraire est moins propre que la justice réglée à maintenir le bon ordre, & à réprimer la licence. Plus le souverain respecte les lois, mieux elles sont observées par le peuple.

Finances. Le revenu ordinaire d'Elisabeth étoit au-dessus de cinq cent mille livres sterling. Elle ne reçut du parlement, pendant tout son regne, que vingt subsides & trente-neuf quinziemes. La valeur du subside alla toujours en diminuant; & de cent vingt-deux mille livres sterling, il se réduisit à quatre-vingt mille. La

guerre d'Eſpagne coûta en deux ans un million trois cent mille livres, & l'Irlande, plus de trois millions ſterling en dix ans. Ce calcul peut faire juger de la ſage économie de la reine. On conçoit à peine qu'avec ſi peu de reſſources elle ait pu entreprendre & exécuter de ſi grandes choſes. Auſſi ne négligeoit-elle aucun détail.

Emprunts faits dans le royaume non plus à Anvers.

Juſqu'alors les rois avoient eu recours à la ville d'Anvers, pour emprunter de l'argent. Ils avoient ſi peu de crédit, qu'on exigeoit le cautionnement de Londres, outre un intérêt de dix à douze pour cent; ce qui ruinoit la couronne. Un négociant comparable au célébre Jacques Cœur, (auquel Charles VII eut tant d'obligations) Thomas Gresham, engagea une compagnie de commerce à prêter à Eliſabeth. Les payemens ſe firent avec beaucoup d'exactitude; le crédit de la reine s'établit dans le royaume, de maniere qu'elle n'eut plus beſoin des étrangers. C'étoit un point eſſentiel pour la proſpérité de l'état.

Commerce, marine.

Le commerce extérieur fit des pro-

grès en Ruſſie, en Turquie, &c; mais les monopoles, les privileges excluſifs, nuiſirent beaucoup au commerce intérieur. La marine, quoique conſidérablement augmentée, étoit bien foible en comparaiſon de ce qu'elle eſt devenue depuis. Les forces du royaume, le nombre des habitans, la maſſe des richeſſes, ont pris un accroiſſement prodigieux dans l'eſpace d'un ſiecle. Selon M. Hume, l'Irlande ſeule eſt plus puiſſante aujourd'hui que les trois royaumes à la mort d'Eliſabeth; & une bonne province d'Angleterre, plus que l'Angleterre entiere ſous le regne de Henri V, où la garniſon d'une petite place, telle que Calais, emportoit le tiers au moins de la dépenſe publique. Tels ſont, ajoute cet auteur, les effets de la liberté, de l'induſtrie & d'un bon gouvernement.

Combien les forces ont augmenté en tout genre.

Un changement remarquable dans les mœurs n'avoit pas peu contribué au pouvoir de la couronne. L'ancienne hoſpitalité des ſeigneurs s'affoibliſſoit de jour en jour; leurs maiſons n'étoient plus ſi nombreuſes; & la reine les avoit obligés par une

Changement dans les mœurs.

proclamation, de ſe reſtreindre ſur cet article. Dès-lors leur crédit, leur influence diminua néceſſairement : ils eurent moins de partiſans ; ils furent moins en état de former des intrigues & des conſpirations. Le goût du luxe s'introduiſit parmi eux, dérangea leur fortune, enrichit à leurs dépens les marchands & les ouvriers. Les villes ſe peuplerent davantage ; les habitans de la campagne acquirent, par le moyen de l'agriculture, une aiſance & même une opulence qui les affranchirent du joug de la haute nobleſſe. Ainſi les barons ceſſerent d'être redoutables à la couronne. Mais elle perdit bientôt d'un côté ce qu'elle avoit gagné de l'autre. On verra les communes devenir plus jalouſes de leurs privileges, empiéter ſur la prérogative, porter des coups mortels à la monarchie. L'excès de l'autorité produira l'excès de l'indépendance. Enfin après de terribles convulſions dans l'état, naîtra cette nouvelle forme de gouvernement, dont l'Angleterre ſe glorifie aujourd'hui, & dont elle fait ſon bonheur, ſujet à beaucoup d'orages.

Les barons moins riches.

Les communes plus puiſſantes.

A en juger par le fanatiſme déjà fort répandu dans le royaume, la renaiſſance des lettres n'avoit guere ſervi qu'à préparer le feu des querelles théologiques; parce qu'en réveillant les eſprits, elles avoient plutôt échauffé les théologiens qu'éclairé & poli la nation. Cependant elles étoient cultivées & honorées par la nobleſſe : on devoit donc en attendre des vues plus ſaines, de plus nobles ſentimens. Eliſabeth ſavoit le grec & le latin. Elle traduiſit la *Conſolation* de Boëce; & la qualité d'auteur flattoit extrêmement ſa vanité. La gloire d'encourager, de recompenſer les talens, eût été ſans doute préférable. Elle la mérita peu; car Spencer, le premier poëte de ce ſiecle, mourut preſque de faim après la mort de Philippe Sidney, ſon protecteur. Le roi d'Ecoſſe n'étoit pas moins lettré qu'Eliſabeth, & il avoit le goût meilleur, quoique gâté par le pédantiſme. Nous verrons qu'un des malheurs de Jacques fut de ſe piquer de théologie, & que le bouleverſement du royaume fut l'effet de l'art malheureux de raffiner

Littérature, cultivée par la nobleſſe.

Spencer négligé par la reine.

ſur la religion. La ſcience même eſt nuiſible, lorſqu'elle n'eſt point dirigée par la ſageſſe.

CINQUIEME PARTIE.

Les Stuarts.

JACQUES I.

1603. Droits de Jacques.

Au défaut d'héritiers mâles de la maiſon de Tudor, Jacques VI roi d'Ecoſſe, arriere-petit-fils de Marguerite fille aînée de Henri VII, avoit des droits inconteſtables à la couronne d'Angleterre. Eliſabeth les avoit reconnus, malgré le teſtament de Henri VIII, qui ſembloit les anéantir; teſtament odieux, comme la mémoire du teſtateur. La nation témoigna le plus vif empreſſement en faveur de Jacques; ſoit par cet amour du changement, ſi naturel aux hommes lors même qu'ils jouiſſent d'un état heureux; ſoit par eſtime pour ce prince, dont le mérite étoit cependant fort inférieur à celui d'Eliſa-

beth. Il falloit, pour la gloire de celle-ci, que l'on pût comparer ſon gouvernement avec celui de ſon ſucceſſeur.

Il prodigue les graces.

Le nouveau roi d'Angleterre, ſous le nom de Jacques I, commença, en arrivant, par prodiguer les titres & les graces; c'eſt-à-dire, par les avilir, au lieu de les faire ambitionner comme de glorieuſes récompenſes. On afficha une paſquinade qui promettoit aux mémoires foibles une méthode facile pour retenir les noms de la nouvelle nobleſſe. Les Ecoſſois eurent beaucoup de part à ces honneurs, & la haine nationale en fut irritée. Elle auroit peut-être produit des diſſentions, ſi Jacques n'avoit eu la prudence d'employer pluſieurs Anglois dans les principales affaires, entre autres Cecil, ſecrétaire d'état, créé comte de Salisbury, & regardé comme ſon principal miniſtre.

Négociation de Sully.

Parmi les ambaſſadeurs que lui envoyerent les princes de l'Europe, on diſtingua le célebre Sully, miniſtre digne de Henri IV. Il étoit chargé de propoſer une ligue contre la maiſon d'Autriche. Sous Charles-quint

& ſous Philippe II, elle avoit menacé la liberté de l'Europe; elle paroiſſoit encore formidable ſous le gouvernement foible de Philippe III. L'Angleterre devoit ſouhaiter, autant que la France, de mettre des bornes à cette puiſſance ambitieuſe; mais le penchant du roi pour la paix ne lui inſpiroit que de l'éloignement pour de telles entrepriſes. Sully ne le détermina pas ſans peine à faire un traité en faveur des Hollandois, que ce prince taxoit de rébellion. On s'engagea de part & d'autre à les ſoutenir contre l'Eſpagne; & Jacques ſacrifia ſes idées particulieres de juſtice à l'intérêt commun de ſon royaume & de la France.

Traité en faveur de la Hollande.

1604. Raleigh accuſé.

Une conſpiration qui n'a jamais été bien éclaircie, lui cauſa de l'inquiétude ſans altérer le gouvernement. Les factieux furent découverts & punis. Un d'eux accuſa le chevalier Raleigh, homme d'un mérite diſtingué. On le jugea coupable, parce que ſon caractere hautain l'avoit rendu odieux. Le célebre juriſconſulte Coke, parlant pour la couronne en qualité de procureur-géné-

ral, n'eut pas honte de l'appeler *traître, monſtre, vipere, araignée d'enfer;* langage qui fait connoître les mœurs du temps. Raleigh, malgré ſon éloquence & la force de ſes raiſons, obtint ſeulement un répit. Quelques autres ſubirent le ſupplice.

Délivré de ce péril, Jacques tourna ſon attention ſur les diſputes théologiques, dont il aimoit à s'occuper plutôt en théologien qu'en roi. La ſévérité d'Eliſabeth avoit contenu les partiſans de l'égliſe romaine. Le fanatiſme des puritains étoit plus difficile à ſoumettre. Ces fougueux rigoriſtes ſe flatterent d'être mieux traités par un prince que leur ſecte avoit comme maîtriſé en Ecoſſe. Mais il connoiſſoit trop leur eſprit d'indépendance, il étoit trop jaloux de l'autorité & trop ami des plaiſirs, pour leur être favorable dans un royaume où ils ne dominoient point. Cependant il voulut que le clergé anglican eût avec eux une conférence à Hamptoncourt. On y diſputa devant lui, non ſur le dogme, qui eſt l'objet eſſentiel des controverſes, mais ſur de ſimples cérémonies qui diviſoient

Le roi s'attache aux diſputes théologiques.

Conférences avec les puritains.

violemment les deux partis. Il s'agiſſoit principalement du ſigne de la croix dans le baptême, de l'anneau dans le mariage, du ſurplis, de l'inclination de tête au nom de Jéſus. Les puritains connurent bientôt les véritables ſentimens de Jacques. *Point d'évêques, point de rois*, dit-il ſouvent d'un ton décidé. Auſſi l'archevêque de Cantorbéry obſerva que le roi avait parlé par inſpiration. Quelques changemens légers dans la liturgie furent tout le fruit de la conférence. Chacun conſerva ſes préventions, avec l'animoſité qu'elles inſpiroient. Quel autre effet peut-on attendre de pareilles aſſemblées, où chacun apporte un deſir violent de vaincre, plutôt qu'un amour ſage de la paix?

Parlement jaloux de la liberté.

Ce n'étoit pas ſans raiſon que le monarque ſoutenoit les épiſcopaux, zélés pour la prérogative royale. L'amour de la liberté croiſſoit en Europe, & ſurtout en Angleterre. On l'attribue avec beaucoup de vraiſemblance à ce goût de littérature, qui, en étendant la ſphere des idées, donnoit carriere au ſentiment le plus

naturel à l'homme. Les ouvrages des anciens, l'hiſtoire de tant de fameuſes républiques, ne pouvoient manquer de nourrir l'eſprit républicain dans les ames où il commençoit à ſe développer. Le parlement, quoique retenu encore par des liens fort étroits, montra dès-lors plus de hardieſſe. Le chancelier ayant congédié un membre des communes, ayant expédié des lettres pour une nouvelle élection (choſe pratiquée & autoriſée ſous Eliſabeth); la chambre s'éleva contre cet acte, comme donnant atteinte à la liberté des élections & aux privileges du parlement. Elle prétendit avoir ſeule le droit d'expédier les ordres pour remplir les places vacantes; & la cour parut le reconnoître. Les droits de garde-noble * & de *purveyance*; ſurtout les

Zele inquiet des communes.

* Ce droit de *garde-noble*, né du gouvernement féodal, ſubſiſte toujours. Non-ſeulement le roi, mais tous les poſſeſſeurs des grands fiefs ont la tutele des mineurs, auxquels eſt échu quelque bien noble dans leur mouvance. Ils jouiſſent de l'uſufruit, & ne doivent aux pupilles que la nourriture & l'entretien. Quels obſtacles l'intérêt particulier oppoſe par-tout au bien général!

privileges excluſifs, qui concentroient tout le commerce dans la capitale entre les mains d'environ deux cents perſonnes, exciterent auſſi le zele inquiet des communes, mais inutilement. Par le même eſprit d'indépendance, elles s'oppoſerent à l'union des deux royaumes d'Ecoſſe & d'Angleterre; union que la ſaine politique devoit compter pour un précieux avantage. Enfin elles refuſerent un ſubſide dont le roi avoit beſoin, & qu'il affecta de ne plus vouloir quand il le vit refuſé. Cette conduite du parlement annonçoit les nouveaux principes qui germoient dans la nation. Jacques n'en prévit pas les conſéquences. Il ſe repoſoit ſur les droits de la couronne, ſans imaginer que ſes ſujets puſſent avoir des droits à lui oppoſer.

Oppoſition à l'union des deux royaumes.

Refus de ſubſides.

Sa timidité & ſa foibleſſe, plutôt qu'une ſage politique, lui firent conclure la paix avec l'Eſpagne. Mais la plus horrible conſpiration troubla cette tranquillité, ſi chere à ſon indolence. Des catholiques, perſuadés d'abord que le fils de Marie Stuart tempéreroit en leur faveur la ſévérité

1605. Conſpiration des poudres.

des lois, indignés enſuite de ſe voir traités avec la même rigueur qu'auparavant, oublierent les devoirs de la religion pour ſuivre les maximes du faux zele. Catesby & Piercy, hommes d'une nobleſſe diſtinguée & d'un courage intrépide, formerent enſemble le projet de rétablir leur religion, ſur les ruines de ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume. Le roi, la famille royale, tout le parlement devoit périr du même coup. Pour l'exécution de cette entrepriſe incroyable, ils s'aſſocierent une vingtaine de conjurés, qui cimenterent leur union par les ſacremens. Un ſcrupule en inquiétoit quelques-uns : ils ſe reprochoient d'avance la mort de pluſieurs catholiques mêlés avec les héritiques; mais le jéſuite Garnet, ſupérieur de ſon ordre, & un autre confeſſeur de la même ſociété, les tranquilliſerent, dit-on, en leur prouvant que, pour l'intérêt de l'égliſe, l'innocent devoit être ſacrifié avec le coupable.

Déjà trente-ſix barils de poudre étoient cachés ſous la ſalle où le parlement s'aſſembloit. Le ſecret ne

Comment le roi la découvre.

transpiroit point ; on touchoit au jour de la catastrophe. Heureusement le lord Monteagle, catholique, est averti par une lettre anonyme de ne pas se trouver à l'assemblée parlementaire ; qu'*ils recevront un terrible coup, & qu'ils ne sauront point d'où il part.* Monteagle consulte Salisbury ; tous deux regardent cette lettre comme peu digne d'attention. Cependant elle est communiquée au roi. Jacques en juge différemment ; il soupçonne ce que les autres ne peuvent imaginer. On visite les caves, on découvre les barils, on arrête un des conspirateurs ; la crainte des tourmens lui fait déclarer ses complices. Ils vouloient se défendre, quoique en petit nombre. La poudre leur manquant, la plupart furent massacrés. Quelques-uns, traînés en prison, confesserent leur crime & subirent le supplice. Le P. Garnet fut aussi exécuté. Sa mémoire a toujours été en honneur chez les jésuites. On ne voit pas de preuves certaines du crime atroce pour lequel on le condamna. Mais les préjugés du siecle ne pouvoient que trop influer dans les décisions

Mort des conjurés.

d'un confeſſeur : la France l'éprouva du temps de la ligue. Des auteurs catholiques ont ſoutenu que la conſpiration des poudres n'étoit qu'une vaine chimere. Il ſeroit à ſouhaiter que les témoignages laiſſaſſent quelque doute ſur ce point trop avéré.

Modération du roi.

La modération de Jacques mit un frein à la fureur des Anglois contre les catholiques. Il déclara en plein parlement qu'on ne devoit pas les envelopper dans une accuſation générale ; que pluſieurs d'entre eux déteſtoient la rébellion, & qu'en puniſſant le crime, il protégeroit toujours l'innocence. Dans la ſuite il adoucit même ſes propres lois à leur égard. La différence de religion n'exclut point de ſa faveur ceux qu'il en crut dignes. C'étoit une preuve du mérite réel qui lui avoit procuré le titre de ſecond Salomon. Pour ſoutenir glorieuſement ce titre, il lui manquoit de la vigueur dans le caractere, de la profondeur dans la politique, & ſur-tout l'art de s'accommoder aux conjonctures. Un ſubſide conſidérable qu'il obtint en 1606 fut en peu de temps diſſipé.

1610. Le parlement veut le tenir dans la dépendance.

Tandis que ſon indolence naturelle lui fermoit les yeux ſur les affaires de l'Europe, le parlement raſſemblé tenta de nouveaux efforts contre ſa prérogative. La nation s'étant enrichie par le commerce, le revenu de la couronnne n'étant pas augmenté à proportion du prix des denrées, Jacques éprouvoit des beſoins au milieu de l'opulence publique. Une indiſcrete profuſion les multiplioit chaque jour, & lui rendoit néceſſaires les ſecours qu'on ne vouloit pas lui accorder. En vain repréſenta-t-il qu'Eliſabeth avoit aliéné une grande partie du domaine; que ſa dépenſe excédoit néceſſairement ſes revenus de quatre-vingt mille livres ſterling par an; que les dettes de la couronne montoient à trois cent mille livres: toutes ces raiſons ne lui firent obtenir qu'un léger ſubſide; car les communes vouloient profiter de ſes beſoins pour le tenir dans la dépendance.

Bills contre des taxes.

En vertu de l'ancien droit de pondage, il devoit tirer le cinq pour cent de toutes les marchandiſes. Mais comme on ſuivoit toujours l'ancien

taux, qui ne faiſoit pas le tiers du prix actuel, il avoit cru pouvoir le réformer, & l'avoit fait avec une extrême modération. La chambre dit néanmoins dans ſes remontrances à ce ſujet, qu'une telle pratique donnoit lieu de craindre la ruine de l'ancienne liberté du royaume, & attaquoit le droit de propriété des peuples. On paſſa un bill pour la ſuppreſſion de ces taxes; on en paſſa un autre plus important contre les réglemens eccléſiaſtiques, faits ſans l'autorité du parlement. Les bills furent rejetés par la chambre haute.

Sentimens de Jacques ſur la royauté.

Ces entrepriſes hardies & d'autres de même nature choquoient d'autant plus le monarque, qu'il étoit plus attaché aux principes de l'autorité abſolue, établis ſous les regnes précédens. Il avoit dit en demandant un ſubſide : *Je ne ſerai jamais content que l'on diſpute ſur mon pouvoir; mais je ſerai toujours diſpoſé à faire connoître les motifs de mes actions, & même à les régler par mes lois.* Dans un ouvrage publié en Ecoſſe, il s'exprimoit en ces termes : *Un bon roi, quoique au-deſſus de la loi, y*

conformera volontiers ſes actions pour donner l'exemple à ſes ſujets, mais non comme obligé & ſoumis à cette loi. Convaincu que l'autorité royale n'avoit point de bornes, même en Angleterre, i voyoit avec indignation qu'on osât lui en fixer. Enfin il caſſa le parlement, ſans affoiblir le nouveau ſyſtême. Ces premieres agitations ſembloient annoncer les violens orages, par leſquels le trône fut renverſé ſous le regne de ſon ſucceſſeur.

1611. Le roi perſécute un théologien en Hollande.

Jacques étoit plus théologien que prince. Les affaires politiques le touchoient légérement : la controverſe échauffa ſon zele. Worſt ou Vorſtius enſeignoit alors en Hollande la doctrine d'Arminius ſur la prédeſtination & la grace ; doctrine oppoſée à celle des rigides proteſtans, qui ſuppoſent des décrets abſolus de Dieu, même pour la réprobation éternelle. Le roi perſécuta le profeſſeur, juſqu'à le faire bannir des Etats-généraux. On eût dit que Vorſtius eût tramé quelque deſſein contre l'Angleterre. Il n'eſt pas inutile d'obſerver que les diſputes, au ſujet de l'ar-

Fanatiſme.

minianiſme, firent périr ſur un échafaud en 1619, le plus grand homme de Hollande, Barnevelt, le pere de ſa patrie. L'ambitieux Maurice, prince d'Orange, ſe ſervit du prétexte de la religion pour ſe défaire d'un citoyen ſi reſpectable. Cet événement auroit dû éteindre à jamais la manie de vouloir forcer les hommes dans leur croyance. L'aſſaſſinat de Henri IV en 1610 avoit déjà mis le comble aux horreurs du fanatiſme. La religion catholique en paroiſſoit plus odieuſe aux Anglois, ſans qu'ils en fuſſent moins fanatiques dans l'héréſie.

1612. L'Irlande civiliſée.

Un projet vraiment grand & digne d'éloges, occupa le roi pour le bien de l'humanité. Depuis quatre cent quarante ans que l'Angleterre avoit entrepris de dompter l'Irlande, cette île conquiſe avoit toujours ſes anciennes mœurs. Une ſtupide ignorance & des coutumes inſenſées y entretenoient la férocité des habitans, que la tyrannie des Anglois avoit réduits à un affreux déſeſpoir. L'uſage des Irlandois, comme celui des barbares qui envahirent autrefois

l'Europe, étoit de ne punir les plus grands crimes que par des amendes. Le viceroi d'Irlande disant un jour à Maquire, un des principaux chefs du pays, qu'il se proposoit de lui envoyer un scherif ou un prévôt, l'Irlandois lui répondit: *Votre scherif sera bien reçu; mais apprenez-moi son éric*, (le prix de sa tête) *afin que si quelqu'un de mes gens l'assassine, je puisse lever cette somme sur le comté.* Résolu de civiliser les Irlandois, Jacques fixa la propriété des biens; garantit le peuple de l'oppression des nobles; fit sévérement punir tous les crimes; introduisit l'agriculture dans cette contrée inculte & fertile; entretint des troupes pour contenir les habitans; abolit en grande partie les préjugés & les coutumes barbares. Enfin, après quelques années de soins, il vint à bout de gouverner par la justice & par les lois une nation qui paroissoit incapable de les connoître: il eut raison de s'applaudir d'un tel ouvrage, comme du monument le plus glorieux de son regne.

1614. Parlement; refus de subside.

Ce prince sans économie, passionné pour des favoris auxquels il prodiguoit toutes les graces, ne trouvoit

pas des reſſources proportionnées à ſes beſoins. Après avoir vendu des titres de chevalier baronnet pour la ſomme de deux cent mille livres ſterling, & avoir employé ces triſtes expédiens dont l'effet certain eſt d'avilir plutôt que de multiplier la nobleſſe, il ſe vit forcé à la convocation d'un parlement. Mais il trouva dans les communes le même eſprit de jalouſie & d'inquiétude. La qualité de membre de la chambre-baſſe, autrefois regardée comme un fardeau, devint un objet d'émulation, par l'autorité que les communes s'efforçoient de prendre. Ce parlement fut bientôt diſſous, ſans avoir donné le mondre ſubſide; & il n'en réſulta qu'un ſurcroît d'ombrage entre le prince & les ſujets. Dans l'eſpace de ſix cents ans, on ne comptoit que trois exemples de ſubſide refuſé. Les communes ſembloient déjà provoquer l'indignation du monarque.

1615. Somerſet & Buckingham.

La chûte de Robert Carre, comte de Somerſet, qui, de mignon de Jacques I, étoit devenu ſon miniſtre avec le ſeul mérite de la figure, fut un des principaux événemens de ce

regne pacifique. Georges Villiers, jeune homme trop remarquable par ſa beauté, ſes graces & ſes qualités frivoles, ayant gagné l'affection du roi dès qu'il parut à ſes yeux, affoiblit d'abord l'aſcendant du favori. La découverte d'un meurtre infame que Somerſet avoit commis en 1613, le précipita du rang où le caprice l'avoit élevé. En puniſſant ſes complices, le roi eut la bonté ou la foibleſſe de lui faire grace. La fortune de Villiers s'accrut avec une rapidité prodigieuſe. Créé duc de Buckingham, grand-écuyer, grand-amiral, &c. il réunit en peu d'années ſur ſa tête ce qui auroit dû faire la récompenſe de pluſieurs hommes illuſtres. Sa famille parvint comme lui à l'opulence. Le beſoin d'argent augmenta par ces nouvelles & indignes profuſions; & Jacques s'en procura d'une maniere propre à exciter beaucoup de murmures. Il rendit aux Hollandois trois places importantes, Fluſhing, la Brille & Rammekins, qu'Eliſabeth avoit exigées pour caution des ſommes fournies à la république; il ſe contenta du tiers envi-

Profuſions du roi.

ron de ces ſommes, qui montoient à plus de huit cent mille livres ſterling.

Des vues politiques, jointes à ſes principes de theologie, lui faiſoient deſirer ardemment d'établir en Ecoſſe les rites & les maximes de l'égliſe angloiſe, ſi favorables à l'autorité de la couronne. Nul peuple n'étoit moins ſoumis que les Ecoſſois à la puiſſance royale. Les montagnards, diviſés en ſept *clans*, ou tribus, formoient comme une nation ſéparée, auſſi indocile que barbare. Les habitans du plat pays, où le gouvernement féodal ſubſiſtoit toujours, étoient fort attachés à leurs chefs, à leurs tribus, & fort peu au prince, dont ils connoiſſoient la foibleſſe. Des diviſions interminables avoient agité ce royaume, & n'avoient été ſuſpendues de temps en temps que par la haine nationale contre les Anglois. Pour comble de malheurs, le fanatiſme proteſtant y déployoit toute ſa fureur. L'autorité des évêques étoit preſque anéantie; le peuple le plus groſſier croyoit s'unir à la divinité par des

1617. Etat de l'Ecoſſe.

Fanatiſme qui y regne.

extaſes ; & abhorroit toutes les cérémonies religieuſes, qui empêchent l'eſprit de s'égarer dans de chimériques contemplations. Jacques, n'étant que roi d'Ecoſſe, avoit cédé malgré lui à l'aſcendant des enthouſiaſtes. Devenu roi d'Angleterre, il avoit gagné du terrein, en vertu de ſon droit de ſuprématie. Il fit un voyage exprès pour achever ſon entrepriſe, ſe propoſant d'étendre le pouvoir épiſcopal, & d'établir en même temps la ſupériorité du pouvoir civil ſur la juridiction du clergé. A ces grands objets il uniſſoit, avec un zele minutieux, un nombre de cérémonies qu'il jugeoit eſſentielles au culte divin. Les Ecoſſois, moins indociles pour le reſte, montroient une extrême répugnance au ſujet des cérémonies ; ſoit par attachement à leurs pratiques, ſoit par averſion pour les coutumes angloiſes. Elles ne furent admiſes qu'après le départ du roi. Perſuadé que les fêtes doivent ſervir non-ſeulement à honorer dieu, mais à délaſſer les hommes de leurs travaux, il autoriſa en Angleterre, après

Jacques y fait quelques changemens.

Ordonnance pour les fêtes.

le ſervice divin, tous les jeux & les exercices honnêtes. Cette ordonnance fut un ſcandale pour les zélateurs de la réforme.

1618. Expédition de Raleigh dans la Guiane.

Le fameux chevalier Raleigh, en priſon depuis treize ans, s'y étoit livré à l'étude, & avoit acquis une réputation de ſcience, qui faiſoit oublier les défauts de ſon caractere. On le regrettoit autant qu'on l'avoit haï. Ce vaſte génie, ce grand homme de guerre, traité avec tant de rigueur, paroiſſoit un citoyen précieux qu'il falloit rendre à l'état. Les diſpoſitions favorables du public augmentant en lui le deſir & l'eſpérance de la liberté, il ſe flatta de l'obtenir en publiant qu'il avoit découvert dans la Guiane, ſous le regne d'Eliſabeth, une mine d'or dont on pourroit tirer d'immenſes richeſſes. Jacques, peu frappé d'un bruit contraire à la vraiſemblance, fit ſortir néanmoins Raleigh de priſon : il lui accorda même le commandement ſur les aventuriers que ſa mine d'or attiroit en Amérique ; mais ſans vouloir le décharger de l'ancienne ſentence portée contre lui. Le chevalier

part avec douze vaiſſeaux (1616), arrive ſur les côtes de Guiane, fait attaquer la ville eſpagnole de Saint-Thomas, malgré la paix conclue entre l'Eſpagne & l'Angleterre; on prend cette place, on n'y trouve aucun tréſor, on déſeſpere de trouver la mine. Les compagnons de Raleigh, le ſoupçonnant d'avoir voulu ſeulement enlever aux Eſpagnols leurs poſſeſſions dans ce continent, le forcerent à retourner avec eux en Angleterre. Le roi fit revivre l'ancienne ſentence, qui le condamnoit, ſans preuve, pour crime de haute-trahiſon. Dans le cours de la procédure il montra quelque foibleſſe. Intrépide au moment de l'exécution, il dit, en touchant la hache de l'exécuteur : *Voici un remede aigu, mais ſûr pour tous les maux.*

Son exécution.

Quoique pluſieurs l'aient cru innocent, on ne peut guere douter que, ſous prétexte d'une mine chimérique, il n'en ait impoſé au roi. Selon les principes étranges que ſuivoient les Européens dans les conquêtes des Indes & de l'Amérique, il penſoit avoir acquis aux Anglois

Fondemens de ſon entrepriſe.

un droit inconteſtable ſur la Guiane, parce qu'il y avoit mis les pieds autrefois; & d'ailleurs il prétendoit folîement que la paix avec l'Eſpagne ne regardoit point le nouveau monde. C'étoit un de ces hommes dont le genie, fante d'être réglé par la raiſon, enfante plutôt des monſtres que de grandes choſes. Son *Hiſtoire du monde* eſt néanmoins eſtimée.

1620. L'électeur Palatin dépouillé par Ferdinand II.

Si quelque événement avoit pu tirer le roi de ſa timide inaction, ç'eût été le déſaſtre de Frédéric, électeur palatin, ſon gendre. La Boheme, révoltée contre la maiſon d'Autriche, autant par le fanatiſme des nouvelles ſectes que par la crainte de l'eſclavage, avoit offert la couronne à Frédéric, & ce prince imprudent s'étoit hâté de la recevoir. L'empereur Ferdinand II, après l'avoir vaincu à Prague, envahit ſes états héréditaires, donna au duc de Baviere ſon électorat. Les Anglois témoignerent le plus grand deſir de le venger. Le zele de la religion, l'honneur de la famille royale, les faiſoient ſoupirer pour la guerre. Jacques ne pouvoit s'y réſoudre. Il condamnoit la révolte

Jacques ne le défend point.

des Bohémiens & l'entrepriſe de ſon gendre. Se flattant de le rétablir dans le Palatinat par le moyen des négociations, il réſolut de ne point prendre les armes; mais, pour ménager les eſprits & pour avoir de l'argent, il diſſimula ſes diſpoſitions ſecretes. D'abord il demanda des *bienveillances*; ancienne méthode que les circonſtances rendirent infructueuſe. Il convoqua enfin un parlement, quoiqu'il dût en appréhender les ſuites.

1621. Fameux parlement. Deux partis.

Ce parlement eſt l'époque des deux partis, appelés dans la ſuite Whigs & Torys, ou partis *de la patrie & de la cour*; dont on peut dire, au jugement de M. Hume, que, s'ils ont ſouvent menacé le gouvernement de ſa diſſolution totale, ils ſont la cauſe réelle de ſa vie & de ſa vigueur conſtantes : paradoxe qui ne peut ſe vérifier qu'en Angleterre. Sous les princes de la maiſon de Tudor, le grand conſeil de la nation s'étoit montré l'eſclave de la cour. Quoiqu'il conſervât le privilege de faire des lois & de donner l'argent du peuple, il ſe laiſſoit conduire & obéiſſoit preſque

Foibleſſe du parlement ſous les Tudors.

preſque aveuglément. Sans émulation, ſans principes, ſans zele pour la ſureté des citoyens, ſans courage dans les affaires publiques, il ſembloit ignorer la conſtitution angloiſe fondée ſur la grande charte, ou l'abandonner au pouvoir abſolu du ſouverain. Nous le verrons déſormais paſſer d'un extrême à l'autre; jaloux de l'indépendance plutôt que de la liberté; agiſſant par fanatiſme de ſecte plutôt que par eſprit national, juſqu'au temps de la révolution fameuſe qui a précipité du trône les Stuarts, & qui a fixé les limites des différens pouvoirs de l'état. C'eſt qu'auparavant tout dépendoit des coutumes, de l'exemple, & ſur-tout des conjonctures : le gouvernement s'étoit, pour ainſi dire, établi, avoit varié au gré du haſard & de la force; les anciennes lois s'étoient comme perdues dans un chaos d'innovations; des idées confuſes laiſſoient tout obſcur, incertain; & l'on ne pouvoit parvenir à une conſtitution bien décidée, qu'après un choc violent d'opinions & d'intérêts, qui produiſit

Changement extraordinaire de ſes principes.

des troubles, & finît par l'établiſſement de l'ordre légal.

On commence paiſiblement.

Les premieres démarches des communes ne déplurent point au roi. On lui accorda deux ſubſides; on lui fit de reſpectueuſes remontrances ſur quelques abus & monopoles qu'il eut la ſageſſe de corriger. Le procès du chancelier François Bacon ne fut pas même un ſujet de trouble. Ce grand génie avoit ignoré l'art de ſe conduire avec modération dans les honneurs. Ayant dérangé ſes affaires par une dépenſe exceſſive, il s'étoit rendu ſuſpect de corruption, en recevant beaucoup de préſens qui aviliſſoient ſa dignité. La chambre des communes l'accuſa devant celle des ſeigneurs. Il ſe reconnut coupable ſur pluſieurs articles; il fut condamné à une amende de quarante mille livres ſterling, à la priſon, à ne poſſéder jamais aucun emploi. Jacques adoucit la rigueur de cette ſentence. Bacon y ſurvécut cinq ans, effaçant par des ouvrages immortels le ſouvenir de ſes fautes; & apprenant par ſa diſgrace aux hommes nés pour inſtruire le genre humain, combien

Procès du chancelier Bacon.

l'exercice de leurs talens eſt préférable aux attraits dangereux de la fortune.

Les communes ſe mêlent des affaires d'état

Cependant l'audace des communes augmentoit ſenſiblement. Rien n'échappoit à leur ſcrupuleuſe vigilance ; elles affectoient d'examiner les moindres griefs, & de cenſurer les droits de la couronne ſur les plus minces articles. L'électeur Palatin étant réduit à l'extrémité, par l'ambitieux Ferdinand II, qui tendoit, comme Charles-quint, à ſe rendre abſolu en Allemagne, elles repréſenterent au roi la néceſſité de prendre les armes ; que la liberté de l'Europe, que la religion proteſtante étoit en péril ; que le deſſein qu'il avoit de marier ſon fils avec une princeſſe d'Eſpagne, relevoit les eſpérances des papiſtes ; que ſon indulgence à leur égard augmentoit leur témérité ; qu'il étoit à propos de la réprimer par l'exacte obſervation des lois pénales.

Le roi s'y oppoſe inutilement.

Jacques, vivement offenſé d'une démarche ſi extraordinaire, en témoigna ſon indignation à la chambre ; lui défendant de ſe mêler des

affaires d'état, & menaçant de punir ceux qui auroient l'audace de franchir les bornes preſcrites. Les communes, loin d'être effrayées de cette menace, ſuivirent leur plan avec plus d'ardeur. Elles ſoutinrent en termes reſpectueux, qu'elles avoient un droit inconteſtable & héréditaire de propoſer leur avis ſur toutes les affaires du gouvernement; que c'étoit à la chambre à empêcher qu'aucun de ſes membres n'abusât d'une liberté ſi précieuſe. On raconte que, lorſque leurs députés apporterent cette réponſe, Jacques dit avec indignation de préparer douze fauteuils, *parce qu'il alloit recevoir douze rois.* Il s'éleva fortement contre la prétention des communes, dont les privileges, ſelon lui, étoient des graces du ſouverain, plutôt que des droits héréditaires; & dont les avis, ſur les affaires d'état, ne pouvoient être légitimes qu'autant qu'il lui plairoit de les demander. La chambre ayant fait une proteſtation contraire à ces principes, il quitta bruſquement la ville, ordonna que le regiſtre lui fût apporté, déchira la proteſtation de ſa propre main. Bien-

Proteſtation. Le parlement eſt caſſé.

tôt après il caſſa le parlement, & envoya en priſon quelques membres des communes : il défendit même de diſcourir ſur les affaires publiques ; comme s'il avoit pu empêcher les citoyens de s'entretenir des choſes qui les intéreſſoient le plus.

Diſpute ſur l'autorité royale.

Une pareille défenſe ne devoit ſervir qu'à irriter l'animoſité des partis. Toute la nation ſe piqua de raiſonner ſur les principes du gouvernement. Ceux-là exaltoient la prérogative royale, ceux-ci la liberté parlementaire. On remontoit à la ſource de l'autorité, on examinoit ſon étendue & ſes limites ; diſcuſſions d'autant plus dangereuſes, que les premieres lois étant toujours imparfaites, & les premiers âges couverts de profondes ténebres, on y trouvoit une matiere inépuiſable de contrariétés & de diſputes. Le génie républicain ſe fortifia par le raiſonnement. Il ſe forma un ſyſtême dont il étoit facile d'entrevoir les terribles conſéquences. Si Jacques I n'avoit pas appuyé indiſcrétement ſur des maximes capables d'effaroucher les Anglois, auroit-on vu naître ce ſyſtême

d'indépendance, qui, après avoir troublé la tranquillité de ſon regne, fit couler ſur un échafaud le ſang de ſon ſucceſſeur ?

Négociations d'Eſpagne.

D'un autre côté l'électeur Palatin étoit aux abois, dépouillé de ſon électorat, de ſon patrimoine. Ferdinand II opprimoit la liberté germanique. Les négociations de Jacques ne produiſoient rien. Sa foibleſſe le rendoit mépriſable aux yeux de l'Europe; & l'on porta ce mépris juſqu'à le peindre, tantôt avec un fourreau ſans épée, tantôt avec une épée que pluſieurs perſonnes enſemble ne pouvoient tirer du fourreau. Le mariage de ſon fils avec l'infante d'Eſpagne lui paroiſſant un moyen ſûr de rétablir l'électeur, il ſollicita plus vivement cette alliance, contraire aux vœux de la nation. Depuis longtems la cour de Madrid oppoſoit à ſes deſirs une lenteur affectée. Digby, comte de Briſtol, ſon ambaſſadeur auprès de Philippe IV, ſurmonta enfin les obſtacles, à force d'habileté & de ſageſſe. Le pape devoit accorder la diſpenſe; une princeſſe accomplie devoit apporter une dot extrê-

ment riche; la reſtitution du Palatinat ne pouvoit manquer de ſuivre de près le mariage. Jacques s'applaudiſſoit avec raiſon de ſes meſures. L'homme qu'il aimoit le plus, qu'il avoit comblé de biens & d'honneurs, Buckingham fit tout échouer par une folie ſans exemple.

1622. Buckingham mene en Eſpagne le prince de Galles.

Ce téméraire favori, pour effacer la gloire de Briſtol, & pour captiver le jeune Charles, prince de Galles, engagea celui-ci à faire en aventurier le voyage d'Eſpagne; il lui perſuada qu'un trait ſi nouveau de galanterie, de confiance, charmeroit la princeſſe & les Eſpagnols, hâteroit la concluſion du mariage, & lui procureroit l'honneur de rétablir ſon beau-frere. Charles ſe laiſſe éblouir de ces idées fantaſtiques. Ils arrachent l'un & l'autre le conſentement du roi, qui accorde par foibleſſe ce qu'il déſapprouve par jugement. Ils partent en poſte avec deux ou trois officiers, & arrivent bientôt à Madrid. Le prince y eſt reçu magnifiquement. Ses graces, ſa douceur & ſa modeſtie lui gagnent les cœurs; le traité ſe conclut à des conditions avantageu-

ſes pour les catholiques. Mais Grégoire XV, de qui l'on avoit obtenu la diſpenſe, étant mort dans ces conjonctures, Urbain VIII ſon ſucceſſeur différa de la confirmer, eſpérant peut-être que Charles changeroit de religion en Eſpagne. Celui-ci, impatient du délai, prit le chemin de Londres avec Buckingham.

Rupture avec l'Eſpagne.

Les paſſions d'un homme en crédit décident quelquefois du ſort des princes & des peuples. Autant le comte de Briſtol s'étoit attiré l'eſtime des Eſpagnols, autant le préſomptueux Buckingham avoit mérité leur haine. Son arrogance, ſes ſaillies, ſes débauches le rendoient également odieux & au peuple & à la cour. Il le ſentit aſſez pour changer tout-à-fait de vues ſur l'objet de la négociation. Le prince de Galles, dont il gouvernoit l'eſprit, adopta ſes ſentimens. L'un & l'autre ne penſoient plus qu'à rompre un traité, dont ils s'étoient promis tant d'avantages. Jacques n'eut pas la force de ſe roidir contre leur deſſein. Une rupture injurieuſe avec la cour de Madrid devoit amener la guerre : il aſſembla le

parlement pour en tirer des ſecours.

Par un faux expoſé de la négociation, Buckingham n'eut pas de peine à échauffer les eſprits déjà prévenus contre l'Eſpagne. On lui prodigua les éloges comme au meilleur des citoyens ; & le roi, entraîné par le torrent, fut contraint, malgré ſon naturel & ſes principes, de ſuivre les réſolutions violentes qui tendoient à une guerre inévitable. Il demanda des ſubſides ; il oublia ſon autorité juſqu'à offrir une conceſſion inouie & dangereuſe, conſentant que des commiſſaires du parlement touchaſſent les ſommes qu'on accorderoit, & en fiſſent eux-mêmes l'emploi. Rien ne pouvoit être plus agréable aux communes. Elles accorderent cependant beaucoup moins qu'on ne demandoit, & donnerent de nouvelles atteintes à la prérogative. Tous les monopoles furent abolis par un bill, comme contraires aux lois & aux libertés du royaume. Le même acte portoit que « chaque citoyen pouvoit » diſpoſer librement de ſes actions, » pourvu qu'elles ne fiſſent tort à » perſonne ; & que nulle autre au-

1623. Parlement.

Conceſſion du roi pour l'adminiſtration des ſubſides.

Liberté civile.

» torité que celle des lois ne pou-
» voit donner atteinte à ce droit illi-
» mité » : principe dont les Anglois font la baſe de la liberté civile.

Lois pénales déſagréables au roi.

Les communes ayant inſiſté ſur les lois pénales contre les catholiques, Jacques déclara qu'il n'approuvoit point la perſécution ; qu'il la jugeoit propre à faire des proſélytes, ſelon la maxime ſi connue : *Le ſang des martyrs eſt la ſemence de l'égliſe* ; qu'il déſapprouvoit également trop d'indulgence pour une religion proſcrite, & qu'il auroit ſoin de prévenir ou de corriger les abus à cet égard.

Briſtol rappelé de Madrid.

Il gémiſſoit de l'embarras où le réduiſoit la fougue de Buckingham. Dégoûté de cet indigne favori, il attendoit Briſtol pour lui donner toute ſa confiance. L'ambaſſadeur reçut ordre de quitter Madrid. Philippe IV s'efforça en vain de l'attacher à ſon ſervice : il ne put même lui faire accepter à ſon départ un préſent de dix mille ducats, que les circonſtances ſembloient lui rendre néceſſaire. Ce monarque eut beau aſſurer que ni Jacques ni perſonne autre ne ſauroit qu'il avoit reçu le préſent : *Il y a*

Beau trait de ce miniſtre.

quelqu'un, répondit le vertueux miniſtre, *qui le ſauroit infailliblement : c'eſt le comte de Briſtol ; & il ne manqueroit pas de le dire au roi d'Angleterre.*

Briſtol eſpéroit que la haine de Buckingham ne prévaudroit point ſur l'équité de ſon maître ; comme ſi un prince foible n'étoit pas ordinairement ſubjugué par les paſſions d'autrui. Mais il fut d'abord mis en priſon, & relégué enſuite dans ſes terres ; ſans pouvoir obtenir la liberté de prouver ſon innocence. Le prince de Galles & Buckingham vouloient qu'il avouât ſes prétendues fautes. Une réconciliation offerte à ce prix lui parut un déshonneur. Jacques dit lui-même, qu'exiger une pareille choſe de l'innocent étoit une horrible tyrannie. Il auroit dû ſe reprocher de permettre l'injuſtice en la condamnant.

Il eſt diſgracié.

Ce prince, infatué de l'opinion qu'une fille de roi pouvoit ſeule être l'épouſe de ſon fils ; cherchant d'ailleurs une alliance qui pût l'aider à ſoutenir la guerre contre l'Eſpagne, & à réparer les malheurs du Palatin ; tourna les yeux vers la France, où

1624. Mariage du prince de Galles avec Henriette de France.

le cardinal de Richelieu commençoit à dominer. Henriette, fille de Henri IV, sœur de Louis XIII, fut accordée au prince de Galles avec huit cent mille écus de dot. Une des conditions étoit que leurs enfans seroient élevés par la mere, ou, ce qui revient au même, dans la religion catholique, jusqu'à l'âge de treize ans. On attribue communément à cet article l'infortune de leur postérité, quoiqu'il ait été sans exécution, ainsi que d'autres articles vraisemblablement dictés par la cour de Rome. Jacques mourut l'année suivante, âgé de cinquante-huit ans; affligé de voir finir cette longue paix qu'il avoit maintenue pendant tout son regne.

1625. Mort de Jacques I.

Jugemens divers sur ce prince.

Les jugemens contradictoires qu'on a portés sur son caractere, prouvent l'esprit de parti dont ses historiens étoient animés. S'il ne mérite point les satires ameres des uns, il ne mérite pas plus les éloges excessifs des autres. Un mélange de bien & de mal, de belles qualités & de grands défauts, fait que le même homme,

conſidéré ſous diverſes faces, ceſſe de paroître le même homme. Jacques I étoit libéral, mais prodigue. Un de ſes favoris voyant paſſer une charge d'argent que l'on portoit au tréſor, dit à un autre courtiſan : *Que cet argent me rendroit heureux !* Le roi voulut ſavoir ce qu'il diſoit, & ſur le champ lui donna toute la ſomme, qui montoit à trois mille livres ſterling. *Vous vous croyez heureux*, ajouta-t-il, *d'obtenir une telle ſomme, mais je le ſuis plus de trouver l'occaſion d'obliger un honnête homme que j'aime.* Ses profuſions le jeterent dans une ſorte d'indigence. Les Anglois s'en prévalurent ; &, s'appercevant que le roi ne pouvoit ſe paſſer de leurs ſecours, ils penſerent à lui faire la loi. L'économie d'Eliſabeth étoit, comme nous l'avons vu, un des remparts de la prérogative.

Sa prodigalité dangereuſe.

Un ſavoir qui tenoit de la pédanterie, rendoit Jacques diſcoureur ſans le rendre habile dans les affaires, & lui fut peut-être moins utile que préjudiciable. Ses principes ſur l'autorité abſolue étoient à la vérité les principes dominans ſous la maiſon

Etendue de la prérogative.

de Tudor. Mais il devoit obſerver la différence des conjonctures, & combien il y avoit de riſque à remuer des queſtions propres à échauffer les eſprits. On raconte que dans un repas où ſe trouvoient deux évêques, Neile & Andrews, il demanda tout haut ſi, lorſqu'il avoit beſoin de l'argent de ſes ſujets, il ne pouvoit pas le prendre ſans le ſecours du parlement? Neile décida qu'il le pouvoit; Andrews éluda la queſtion. Jacques le preſſant de s'expliquer : *Hé bien*, dit-il, *je crois que, ſans bleſſer aucune loi, votre majeſté peut prendre l'argent de mon confrere Neile, puiſqu'il vous l'offre.* Voilà un évêque qui, malgré l'attachement de ſon corps à la prérogative royale, ne penſoit pas ſans doute comme le roi ſur l'étendue qu'il prétendoit y donner.

Sentimens de deux évêques ſur cet objet.

L'amour de la paix eût mis ce prince au nombre des bienfaiteurs du genre humain, ſi la puſillanimité n'avoit eu plus de part que la ſageſſe à ſes ſentimens pacifiques. L'Angleterre, comme le reſte de l'Europe, mépriſa dans lui ce qui doit faire adorer les grands rois. Son indulgence pour les

Humanité de Jacques.

catholiques venoit d'un fonds précieux d'humanité. Malheureuſement le fanatiſme des ſectes avoit tant d'empire, qu'on lui faiſoit un crime de cette vertu : preuve certaine du peu de progrès des ſciences & de la littérature.

Sciences, littérature. Peu de Philoſophie.

Bacon ouvroit une vaſte carriere à la ſaine philoſophie, en remontant à la ſource des erreurs, en montrant que l'obſervation des faits & de la nature pouvoit ſeule conduire à la vérité. Mais la nation ne marchoit point ſur ſes traces, de même que l'Italie ne profitoit guere des leçons de Galilée. On exerçoit toujours en Angleterre une ſorte d'inquiſition preſque auſſi rude, quoique ſur des objets différens, que celle qui étouffoit ailleurs les ſemences de la raiſon & du ſavoir. Eliſabeth avoit défendu d'imprimer ailleurs qu'à Londres, Oxford & Cambridge. Jacques I défendit l'impreſſion de tout livre ſans la permiſſion des archevêques de Cantorbéry & d'York, de l'évêque de Londres & du vice-chancelier de l'une des deux univerſités, ou ſans la permiſſion de quelque perſonne de leur

La preſſe ſans liberté.

choix. Si l'on ne connoiſſoit point la liberté de la preſſe, qui dégénere aujourd'hui en licence; la liberté de conſcience n'étoit pas moins inconnue, malgré la modération du prince.

Fondation pour la théologie ſeulement.

C'étoit toujours à la théologie que ſe rapportoient principalement les études. Jacques fonda un college pour vingt théologiens, deſtinés uniquement à réfuter les puritains & les papiſtes; & Bacon ne put obtenir un établiſſement pour la philoſophie naturelle. Les rois d'Angleterre ont ſi peu encouragés les lettres, qu'il n'y a pas même aujourd'hui une académie propre à fixer la langue.

Shakeſpear.

Le fameux Shakeſpear vécut ſous ce regne. Ses tragédies, trop vantées par les Anglois, prouvent que, ſans aucune délicateſſe de goût, le génie peut ſe faire admirer par des traits ſublimes.

Accroiſſement de Londres.

Les beaux-arts, les plaiſirs de la ſociété attiroient déja la nobleſſe à Londres, quelque penchant qu'elle ait toujours eu pour la vie champêtre. Jacques, voyant avec déplaiſir l'accroiſſement de la capitale, invitoit les gentilshommes à ſe retirer

dans leur province. *A Londres*, leur diſoit-il, *vous êtes comme des vaiſſeaux en mer, qui ne paroiſſent rien; mais dans vos villages vous êtes comme des vaiſſeaux ſur une riviere, qui paroiſſent quelque choſe de grand.* Il fit pluſieurs ordonnances pour empêcher que Londres ne s'agrandît trop. Ses édits furent mal obſervés; & cette ville, où l'on ne comptoit, au commencement de ſon regne, qu'environ cent cinquante mille habitans, eſt devenue, comme Paris, un gouffre où s'engloutiſſent les richeſſes qui devroient circuler dans les provinces.

Finances; ſubſides.

On fait monter les revenus du roi en 1617 à quatre cent cinquante mille livres ſterling; & les ſecours extraordinaires qu'il tira du parlement pendant ſon regne, à environ deux millions deux cent mille livres ſterling. La ſomme de chaque ſubſide étoit conſidérablement diminuée, même du temps d'Eliſabeth, quoique la nation devînt plus riche de jour en jour. C'eſt que la répartition ſe faiſoit fort négligemment. On taxoit les propriétaires ſur l'ancienne

Mauvaiſe réparition des taxes.

eſtimation de leurs biens. S'ils avoient eſſuyé quelque perte, ils ſe faiſoient aiſément décharger; s'ils avoient augmenté leur fortune, ils ſe gardoient bien de le dire. La taxe étoit devenue ſi perſonnelle, qu'on ne payoit que dans le comté de ſa réſidence, quoique l'on poſſédât des terres ailleurs. Le parlement, vers la fin de ce regne, fut obligé de ſubſtituer à l'ancienne méthode la taxe directe des terres.

Milice, commerce, colonies, &c.

Sous Jacques I, le prix du pain & de la viande étoit plus haut qu'aujourd'hui. Point d'armées ſubſiſtantes; mais la milice du royaume, montant à cent ſoixante mille hommes, étoit en bon état & bien exercée: chaque comté s'en faiſoit un point d'honneur. « Le penchant naturel des » hommes, dit M. Hume, pour les » ſpectacles & les exercices militai- » res ſuffira toujours, avec une légere » attention du ſouverain pour exci- » ter & entretenir cet eſprit dans une » nation ». La marine, le commerce furent floriſſans; quoique l'on ſe plaignît du contraire, parce qu'on ſe plaint toujours. Des colonies an-

gloiſes s'établirent dans l'Amérique ſeptentrionale d'une maniere très-avantageuſe. Celle de la Virginie, qui avoit pris naiſſance ſous Eliſabeth, fit des progrès conſidérables. Le Méxique & le Pérou, avec leurs mines d'or ſembloient appauvrir l'Eſpagne; au lieu que les colonies angloiſes ont enrichi la nation, ſans fournir ce précieux métal. C'eſt que les Eſpagnols furent aſſez aveugles, pour croire que l'or & l'argent étoient les premiers biens; c'eſt qu'ils abandonnerent l'agriculture & l'induſtrie qui produiſent les vraies richeſſes; c'eſt que l'Eſpagne ſe dépeupla pour chercher une fortune paſſagere, après avoir dépeuplé les conquêtes dont elle prétendoit tirer ſon opulence. Les Anglois ne commirent pas les mêmes fautes; & leur commerce, mieux entendu, devint une ſource inépuiſable de proſpérité, ſur-tout quand les entraves qu'y mettoit le gouvernement furent rompues. L'agriculture fit des progrès ſenſibles; parce qu'on s'y attacha avec plus de zele & d'intelligence. On tiroit cependant encore du blé de l'étran-

ger. Enfin le regne paiſible de Jacques auroit fait le bonheur de l'Angleterre, ſi le roi avoit eu autant de courage que d'humanité, & autant de prudence que de zele pour ſa prérogative. Cette épigramme ſatirique retrace l'idée qu'on avoit de lui :

Tandis qu'Eliſabeth fut roi,
L'Anglois fut d'Eſpagne l'effroi ;
Maintenant deviſe & caquette,
Régi par la reine Jaquette.

CHARLES I.

CHAPITRE PREMIER.

Juſqu'à la guerre civile, en 1643 *.

1625. Faveur de Buckingham.

UN prince de vingt-cinq ans, brave, modeſte, ſobre & vertueux, ſembloit propre à faire reſpecter l'Angleterre chez les nations voiſines, & à contenir ſes ſujets dans les bornes de la ſoumiſſion. Malheureuſement Charles s'étoit livré, comme ſon pere, à l'homme le plus indigne de

* Je diviſe ce regne en deux chapitres, pour rendre les volumes égaux.

ſa faveur. Le duc de Buckingham le gouvernoit, & la haine qu'on portoit au miniſtre, ne pouvoit manquer de rejaillir ſur le prince. D'ailleurs le nouveau roi ayant hérité des principes de Jacques I, & étant auſſi ferme dans ſes réſolutions que facile à ſe laiſſer prévenir; les ſemences de diſcorde, répandues par tout le royaume, devoient néceſſairement produire ſous ſon regne les effets les plus ſiniſtres.

Parlement; ſubſides minces.

Le premier parlement * qu'il aſſembla fit d'abord connoître la diſpoſition des eſprits. Charles eſpéroit de grands ſecours pour une guerre que ſon peuple avoit deſirée, & que la puiſſance de la maiſon d'Autriche rendoit ſi difficile à ſoutenir. Ces ſecours néanmoins ſe réduiſirent à deux ſubſides qui faiſoient cent douze mille

* Le nombre des pairs de ce parlement fut de quatre-vingt-dix-ſept, ſans compter les évêques : dans le premier parlement de Jacques, il n'y en avoit que ſoixante-dix-huit. Ainſi l'on comptoit dix-neuf pairs de la création de ce prince. La chambre des communes fut compoſée de quatre cent quatre-vingt-quatorze membres.

livres ſterling. Buckingham étoit devenu trop odieux par ſes vices ; le mariage du roi avec une princeſſe catholique avoit trop déplu aux puritains, pour que les communes s'empreſſaſſent beaucoup à ſatisfaire la cour. Indépendamment de ces motifs, les principaux membres de la chambre étendoient leurs vues dans l'avenir. Perſuadés que le pouvoir de la couronne s'étoit accru aux dépens de la liberté du peuple, ils prétendoient le reſſerrer dans des limites plus étroites. Les beſoins du prince favoriſoient leur deſſein, & ils vouloient en profiter. Le droit des communes, d'accorder ou de refuſer l'argent néceſſaire, leur parut un moyen infaillible d'obtenir les plus importantes conceſſions. Cette politique déconcerta les eſpérances du roi. Il rompit un parlement dont il ne pouvoit rien eſpérer. Avec d'autres reſſources il équipa une flotte, & l'envoya ſur les côtes d'Eſpagne où elle ne réuſſit point.

Politique des communes.

1626. Obligé de recourir au parlement, il y trouva les mêmes vues, peu de ſecours, & une liberté inquiete. Le

Second parlement. Buckingham accuſé.

comte de Briſtol, qui étoit entré dans la chambre des pairs, malgré le roi & le miniſtre, ſe porta pour accuſateur de Buckingham, ſon ennemi. La chambre des communes l'accuſa de même. Mais quelque odieux que fuſſent les excès du favori, ils n'étoient point de nature à le faire condamner comme coupable de haute trahiſon. Le roi défendit à la chambre de pourſuivre cette affaire, & lui ordonna de finir inceſſamment le bill des ſubſides. Peu de jours après il fallut modifier ſes ordres. On fit néanmoins entendre aux communes que, ſi elles refuſoient l'argent dont la couronne avoit beſoin, on eſſaieroit de ſuivre l'exemple de pluſieurs princes de l'Europe, qui avoient ſu abolir les aſſemblées nationales : menace indiſcrete, propre à exciter l'ardeur des patriotes plutôt qu'à les effrayer. Deux membres de la chambre mis en priſon furent un nouveau ſujet de plaintes. Les communes déclarerent que toute affaire ſeroit ſuſpendue, juſqu'à la réparation de leurs privileges; & obtinrent par-là un prompt élargiſſement des deux priſonniers.

Menace imprudente du roi.

Les communes réſiſtent.

Ces démarches, ſuivies de violens efforts contre la tranquillité des catholiques, & contre la lévée des droits de tonnage & de pondage ſans l'aveu des pairs, aigrirent le mécontentement de Charles.

Le parlement caſſé; meſures dangereuſes.

Après avoir caſſé le parlement, il employa les expédiens les plus dangereux; compoſitions avec les catholiques pour les diſpenſer des lois pénales; *bienveillances* & prêts forcés; violences illégales, dont les exemples, autrefois communs, n'empêchoient point qu'on ne les jugeât incompatibles avec la conſtitution du royaume.

Empriſonnemens.

Pluſieurs citoyens furent empriſonnés pour avoir refuſé le prêt. Quelques-uns réclamerent les lois de la nation, & demanderent leur élargiſſement comme une choſe due. On diſcuta publiquement cette affaire délicate. Les juges refuſerent le cautionnement offert par les priſonniers; mais ſans décider, comme la cour l'auroit voulu, que le cautionnement ne pouvoit être admis pour ceux que le roi ou le conſeil avoit fait mettre en priſon.

1627.

Dans ces conjonctures orageuſes, Buckingham

Buckingham signala encore sa témérité. Il avoit paru en France au mariage de Louis XIII : emporté par la fougue de ses passions, il avoit adressé des vœux hardis à la reine Anne d'Autriche. Il devoit retourner dans cette cour avec le titre d'ambassadeur, toujours enivré de son amour romanesque. Mais le cardinal de Richelieu en pénétra le mystere, en craignit les suites ; & Louis envoya défendre au duc de reparoître. Buckingham jura, dit-on, qu'il verroit la reine en dépit de tout le pouvoir de la France. Se livrant à la colere, jaloux aussi de la gloire de Richelieu, il vouloit se venger avec éclat. Le duc de Soubise, un des chefs du parti huguenot, sollicitoit du secours à Londres, & représentoit vivement l'intérêt de l'Angleterre à soutenir les calvinistes de France, dont le dévouement lui étoit assuré, dont la destruction lui pourroit devenir funeste. Le ministre appuya ses raisons & ses instances. Charles, au milieu de tant de troubles domestiques, se laissa engager dans cette guerre périlleuse. Il fit armer une flotte, qui devoit attaquer

Buckingham fait rompre avec la France.

On arme une flotte.

la France avec ſept mille hommes de débarquement. Quoique Buckingham ignorât tout-à-fait l'art militaire, il prit le commandement de la flotte, fit une deſcente dans l'île de Rhé, accumula faute ſur faute, & manqua ſon entrepriſe. Les Rochelois s'étant déclarés pour lui, Richelieu forma le deſſein de les ſubjuguer. Nous verrons le ſuccès de cette glorieuſe expédition.

Expédition malheureuſe de Buckingham.

1628. Troiſieme parlement.

Charles convoqua le parlement, unique reſſource dans la néceſſité où il ſe trouvoit. Le zele religieux des communes étoit favorable à une guerre qui pouvoit ſauver les huguenots; mais le ſouvenir des violences de la cour, & la réſolution imprudente que le roi manifeſta, de prendre des meſures extraordinaires, ſi l'on refuſoit de le ſeconder, les exciterent plus que jamais à s'élever contre la prérogative. Le roi avoit dit dans ſon diſcours : « Si vous ne » faites pas votre devoir en contri- » buant aux beſoins de l'état, je » me croirai obligé par ma conſcience » d'employer d'autres moyens pour » ſauver ce que la folie de quelques

Diſcours du roi.

» particuliers peut mettre en péril. Ne
» prenez point ces paroles pour une
» menace, car il ſeroit indigne de
» moi de menacer d'autres que mes
» égaux. C'eſt un avertiſſement de
» celui qui eſt chargé de votre con-
» ſervation & de votre bonheur ».

Ce diſcours donnoit trop à penſer. On craignit pour la conſtitution. Des cris de liberté s'éleverent dans la chambre-baſſe, tels qu'on les auroit entendus au milieu du ſénat romain.

Cris de liberté dans la chambre baſſe

« Nous ſommes appelés ici par ſa
» majeſté, dit Seymour, pour lui
» donner de fideles conſeils qui puiſ-
» ſent s'accorder avec ſon honneur;
» & nous devons le faire ſans flat-
» terie. Nous ſommes députés ici
» par le peuple pour le délivrer de
» ſes ſouffrances, & nous devons
» le faire ſans crainte.... Ce n'eſt
» pas être bon ſujet que de n'être
» pas diſpoſé à perdre les biens &
» la vie, lorſque ce ſacrifice peut
» être utile au ſouverain & à la répu-
» blique. Mais ce n'eſt pas être bon
» ſujet, c'eſt être eſclave, que de
» ſe laiſſer ravir ſes biens contre ſa
» volonté, & ſa liberté, contre les

» lois du royaume. En nous oppo-
» sant à ces entrepriſes, nous ne fe-
» rons que marcher ſur les traces de
» nos ancêtres ». Ce morceau peut faire juger de tout le diſcours. « O
» mes imprudens ancêtres! s'écria
» Philips; pourvoir avec tant de
» ſoin à la poſſeſſion tranquille de
» nos héritages & des libertés du
» parlement, & négliger notre li-
» berté perſonnelle! nous laiſſer dans
» une priſon ſans terme, ſans ſe-
» cours & ſans remede! ſi c'eſt-là
» ce qu'on nomme loi, pourquoi
» parler de liberté? pourquoi pren-
» dre la peine de diſputer ſur la
» conſtitution, les franchiſes, la pro-
» priété des biens, & autres objets
» ſemblables? Qu'eſt-ce qu'on peut
» appeller ſien, ſi ce n'eſt la liberté
» de ſa perſonne »? Wentworth ajouta: « Le même mal ſe fait ſentir
» au roi & au peuple, & le même
» remede doit le guérir. Nous de-
» vons défendre, quoi? des choſes
» nouvelles? non; nos anciennes,
» nos légitimes, nos *vitales* liber-
» tés, en fortifiant les lois établies
» par nos ancêtres, en y mettant un

» ſceau que nul eſprit licencieux n'oſe » jamais rompre.

A ce langage, il étoit facile de juger que la fermentation éclateroit avec violence. On vouloit, à quelque prix que ce fût, abolir les prêts forcés, les bienveillances, les taxes ſans l'aveu du parlement, la loi martiale, & ſur-tout les empriſonnemens arbitraires. On les abhorroit comme des abus contraires à la grande-charte & aux privileges de la nation. Les abus, diſoit-on, ne peuvent ſe changer en loi; & ſi la pratique les a rendus trop communs, c'eſt une preuve de la néceſſité urgente d'y mettre remede. Dans cette vue, les communes firent un acte ſous le titre de *pétition de droit*, qui devoit reſtreindre la prérogative au droit anciennement établi, ou plutôt la réduire preſque à rien. Leur bill inſiſtoit ſur la grande-charte, ſur les lois d'Edouard III, ſur les ſtatuts du royaume; & finiſſoit par demander au roi que perſonne dorénavant ne pût être forcé de faire ou accorder aucun don, prêt, bienveillance, taxe, ou autre charge ſemblable,

Pétition de droit contre la prérogative.

Articles principaux de cet acte.

ſans un conſentement commun par acte du parlement; que perſonne ne pût être cité pour répondre ou prêter ſerment, ni être empriſonné, ou autrement moleſté à ce ſujet & pour cauſe de refus; que les commiſſions pour les procédures de la loi martiale fuſſent annullées; & qu'il ne pût déſormais y avoir de pareilles commiſſions, de peur que quelqu'un des ſujets ne fût mis à mort contre les lois & franchiſes du pays, &c.

Le roi s'efforce de parer le coup.

Charles, ſecondé par la chambre-haute, s'efforça de parer ce coup funeſte. Il porta la complaiſance juſqu'à déclarer que jamais ni lui ni ſon conſeil ne feroit mettre en priſon, ou ne contraindroit par d'autres voies, aucun particulier, pour le prêt d'argent, ni pour aucune autre cauſe que, dans ſa conſcience, il ne croiroit pas importante au bien public, ajoutant qu'il ſeroit incapable d'alléguer des cauſes douteuſes. Les pairs avoient propoſé aux communes de réduire leur pétition à ce point: *Que dans les cas où le roi, par raiſons d'état, croiroit avoir de juſtes cauſes*

Tempérament propoſé par les pairs.

d'empriſonner ou de contraindre quelque ſujet, il ſe déclarât obligé de faire connoître ces cauſes quand le temps ſeroit convenable; & qu'après les avoir expoſées, il abandonnât le jugement du priſonnier à la loi commune du pays. Enlever au monarque le pouvoir de faire arrêter un citoyen pour quelque raiſon que ce fût, c'étoit lui ôter le moyen de prévenir ou d'étouffer le déſordre dans un cas de néceſſité preſſante *. Quelle barriere reſtoit-il contre la rébellion, lorſque le parlement ne ſeroit point aſſemblé? Mais les communes, inſenſibles à cet inconvénient, pouſſerent leur entrepriſe avec ardeur. La chambre-haute paſſa le bill; & Charles, après d'inutiles évaſions, fut contraint d'y mettre le ſceau par la formule ordinaire : *Que ce bill faſſe loi comme il*

La pétition paſſe en loi.

* Madame Brooke dit dans une note ſur cet endroit : « La raiſon & l'expérience prouvent que, dans un cas de néceſſité *vraiment* preſſante, le monarque peut exercer ſans crainte ce pouvoir : c'eſt tout ce qu'un bon prince doit deſirer ». Mais je prends la loi à la lettre.

eſt deſiré. L'eſprit d'indépendance forma auſſitôt de nouvelles entrepriſes, dont le roi ſuſpendit l'effet en prorogeant ce dangereux parlement.

Sermon pour la couronne, bien récompenſé.

Si les ſentimens d'une grande partie du clergé avoient prévalu, loin d'attaquer la prérogative royale, on auroit porté l'obéiſſance plus loin que les rois même ne l'exigeoient. Le docteur Manwaring avoit imprimé un ſermon où il enſeignoit que, dans les cas de néceſſité urgente, toute propriété paſſoit au monarque: qu'il pouvoit lever des taxes ſans l'aveu du parlement; & que la loi divine obligeoit à la ſoumiſſion pour toutes les demandes, quoique irrégulieres, qu'il pouvoit faire à ſes ſujets. Les deux chambres, irritées de cette doctrine, avoient puni ſévérement le prédicateur. Mais dès que la ſeſſion fut finie, il reçut du roi, avec ſon pardon, un bénéfice conſidérable, & quelques années après, l'évêché de ſaint-Aſaph. Mauvaiſe politique, de récompenſer ce qui n'étoit propre qu'à aigrir la nation.

Buckingham aſſaſſiné.

Deux ſubſides obtenus du parlement ſervirent à de nouveaux prépa-

ratifs contre la France. Une flotte angloiſe tenta inutilement de ſecourir la Rochelle. Buckingham en faiſoit équiper une autre plus conſidérable, quand il fut aſſaſſiné à Portſmouth par un officier fanatique, nommé Felton. Ce meurtre délivra l'Angleterre d'un miniſtre trop digne de la haine publique, trop indigne de l'amitié des deux rois qu'il avoit expoſés à tant de malheurs. On ne ſauroit pardonner à Jacques I ni à ſon fils leur attachement aveugle pour un homme ſans mœurs & ſans mérite. A quoi ſont expoſés les états lorſque la faveur donne le pouvoir, & diſpenſe en quelque maniere de l'obligation de l'exercer ſagement!

Priſe de la Rochelle. Sentimens républicains des Huguenots.

Après la mort du miniſtre, les Anglois ſe préſenterent devant la Rochelle; mais ils ne purent forcer la digue que Richelieu avoit fait conſtruire dans l'océan. Le boulevard du calviniſme fut abattu, & dès ce moment la France fut capable des plus vaſtes entrepriſes. L'eſprit républicain des huguenots tendoit certainement à diſſoudre la monarchie: ils vouloient s'en détacher, comme la

Hollande avoit rompu le joug de l'Eſpagne. C'étoit le fruit des perſécutions, qui, en les irritant après une foule de traités, leur ôtoient tous ſentimens de citoyen, ou tournoient ces ſentimens contre la puiſſance royale. Louis XIII, gouverné par ſes favoris & ſon confeſſeur, n'eût jamais pu abattre une faction ſi formidable, ſans le cardinal de Richelieu; miniſtre, à la vérité, ſouvent cruel dans ſon deſpotiſme, mais plein de grandes vues, & néceſſaire alors pour ſoutenir la couronne.

1629. Parlement raſſemblé.

Ce revers irrita l'humeur ſéditieuſe des mécontens. Le parlement s'étant raſſemblé au terme de la prorogation, on vit les communes ſuivre leur plan avec vigueur. Animées de l'enthouſiaſme des puritains, dont la plupart des membres de la chambre avoient adopté les ſentimens, ſoit par conviction, ſoit par politique; elles ſe déchaînerent d'abord & contre les catholiques qu'elles déteſtoient, & contre les arminiens qu'elles accuſoient d'héréſie. Mais leur principal effort fut pour arracher au roi une de ſes plus grandes reſſources.

Le droit de tonnage & pondage ſur l'entrée & la ſortie des marchandiſes, quoique pur don du peuple dans ſon origine, étoit depuis Henri IV tellement attaché à la couronne, que les rois l'avoient toujours levé au commencement de leur regne, avant même que le parlement leur en eût confirmé la poſſeſſion. On n'avoit accordé à Charles que pour un an ce droit, accordé à vie aux princes ſes prédéceſſeurs. Voyant les communes réſolues de l'en dépouiller, il leur fit dire qu'il n'avoit jamais prétendu ſe l'attribuer comme une branche de ſa prérogative héréditaire; que la néceſſité ſeule l'avoit forcé à le percevoir juſqu'alors; & qu'il demandoit le bill qui devoit lui aſſurer ce don gratuit de ſon peuple. La demande étoit d'autant plus juſte, que le tonnage & le pondage faiſoient une partie conſidérable de ſes revenus inſuffiſans. La chambre n'en fut pas moins inflexible. On qualifia d'ennemis de la nation les officiers qui levoient le droit; & de traîtres à la liberté angloiſe, les marchands qui le payeroient volontairement. Peu de

Tonnage & pondage qu'on veut enlever au roi.

jours après, Charles rompit l'assemblée, & choqua les factieux par des actes d'une sévérité indiscrette.

Paix avec la France & l'Espagne.

Pour ne plus s'exposer aux orages parlementaires, il fit la paix avec la France, abandonnant les huguenots à la clémence de Louis XIII; ensuite avec l'Espagne, dont il n'obtint qu'une promesse générale d'employer ses bons offices pour le rétablissement de l'électeur Palatin. Les victoires de Gustave-Adolphe, roi de Suede, le plus redoutable ennemi de la puissance autrichienne, servirent davantage à relever les espérances de l'électeur. Charles, en paix avec ses voisins, déchargé d'un fardeau trop au-dessus de ses forces, éclairé par une triste expérience, modéré par caractere, vertueux par principes, délivré des funestes conseils de Buckingham; ayant un ministre sage & fidele dans Wentworth, comte de Strafford, qu'il avoit détaché du parti républicain en l'élevant aux honneurs, donna cependant matiere à de nouveaux troubles: tant il est difficile de gouverner avec succès, quand les factions ont affoibli les ressorts du gouvernement!

Combien le gouvernement étoit difficile.

Ce prince étoit théologien comme ſon pere, & zélé pour ſon ſyſtême de religion autant que pour ſa prérogative. Malheureuſement il honoroit de toute ſa confiance Laud, évêque de Londres ; prélat dont le déſintéreſſement & les mœurs auſteres méritoient ſans doute des éloges, mais dont les préjugés ſuperſtitieux, le zele opiniâtre, le courage entreprenant, & la fermeté inflexible, devoient produire de grands maux par leur oppoſition à l'eſprit national. Laud avoit à cœur d'exalter les droits du ſacerdoce, & de multiplier les cérémonies dans le culte. Il en introduiſit pluſieurs, peu différentes de celles de l'égliſe romaine. Les puritains virent avec horreur ce qu'ils appeloient d'abominables ſuperſtitions. La table de communion entourée d'une baluſtrade, les miniſtres revêtus d'une chape pour adminiſtrer le ſacrement, les communians obligés de le recevoir à genoux, des crucifix & d'autres images placés dans les temples, furent à leurs yeux des ſcandales qui annonçoient l'Antechriſt. On cria que l'évêque de Londres travailloit

Cérémonies de Laud, ſemblables à celles de l'égliſe romaine.

Cris des puritains.

à rappeler le papiſme. Une dame s'étant faite catholique, & l'évêque lui en demandant la raiſon : *C'eſt ſur-tout*, répondit-elle, *parce que je crains de voyager dans la foule. Je vois que vous & quantité d'autres vous voulez prendre le chemin de Rome : pour n'être pas preſſée dans la foule, j'ai pris le parti de vous devancer.*

Laud, archevêque de Cantorbéry.

Si d'une part Laud & ſes partiſans étendoient trop loin la juridiction ſpirituelle, & s'attiroient ainſi la haine du peuple, de l'autre, ils ne ceſſoient de prêcher l'obéiſſance pour l'autorité royale. C'étoit le moyen de plaire au roi. Il éleva Laud à la dignité d'archevêque de Cantorbéry : il le mit en état par ce moyen, d'exercer avec rigueur une ſorte de deſpotiſme.

Taxe des vaiſſeaux.

Accablé du beſoin d'argent, malgré la plus exacte économie, il commença lui-même à faire un uſage plus libre de l'autorité. Aux droits de tonnage & de pondage, aux monopoles palliés, aux compoſitions avec les non-conformiſtes *, il ajouta

* On appelle *non-conformiſtes*, ceux qui s'écartent de la religion anglicane.

une nouvelle taxe *des vaiſſeaux* pour l'entretien de la marine. Chaque comté fut chatgé d'une ſomme fixe qu'on répartit ſur les particuliers; & le total ne monta qu'à deux cent mille livres ſterling: c'étoit une ſomme modique, employée très-utilement, mais qui parut une impoſition révoltante, parce qu'elle étoit arbitraire. Ces taxes, conſacrées au bien de l'état, exciterent de violens murmures. Divers jugemens de la cour de la haute-commiſſion & de la chambre étoilée, tribunaux redoutables & dépendans de la couronne, augmenterent les griefs de la nation. Elle voyoit avec douleur qu'on ne vouloit plus raſſembler de parlement.

Murmures.

Prinne, avocat puritain, fut condamné au pilori, à perdre les deux oreilles, & à finir ſes jours en priſon, pour avoir écrit contre la hiérarchie, & contre les innovations de Laud. Dans un livre ſur les ſpectacles, ce fanatique ſoutenoit qu'une partie des comédiens étoient papiſtes; que chaque pas de danſe étoit un pas vers l'enfer; que le principal crime de Néron avoit été de fréquen-

Jugemens ſéveres en faveur de Laud.

Livre d'un puritain contre les ſpectacles.

ter & de jouer la comédie ; que l'on n'avoit point eu de plus grand motif de conſpirer contre lui, &c. De telles extravagances enchantoient les puritains, autant qu'elles offenſoient la cour. L'évêque de Lincoln fut cruellement puni de quelques traits qui avoient bleſſé la délicateſſe de Laud. Mais le procès de Jean Hambden intéreſſa toute l'Angleterre.

Procès d'Hambden, au ſujet de la taxe des vaiſſeaux.

Hambden, partiſan hardi de la liberté, refuſa de payer dix ſchelings pour la taxe des vaiſſeaux. Sa cauſe fut miſe en juſtice & plaidée douze jours entiers. Ses avocats ſoutinrent avec chaleur, que le roi ne pouvoit exiger légitimement cette taxe ; que le cas prétendu de néceſſité étoit une ſuppoſition chimérique ; qu'il dépendoit de lui de convoquer le parlement ; que le délai de quarante jours, néceſſaire pour la convocation, n'entraînoit aucun inconvénient, vu l'état paiſible du royaume ; qu'enfin la *pétition de droit* s'oppoſoit manifeſtement à cette entrepriſe de la cour. Les juges, comme on l'avoit bien prévu, condamnerent Hambden à payer la taxe ; & la nation ſe crut en

proie, malgré la douceur de Charles I, au fléau terrible de la tyrannie.

On veut soumettre l'Ecosse à la religion anglicane.

Cependant la charge étoit au fond trop légere, l'emploi des impoſitions étoit trop utile à l'état, pour que l'on dût craindre des événemens tragiques, ſi le fanatiſme, plus fort que toutes les paſſions humaines, n'avoit pas armé les peuples contre un roi digne de leur amour. A l'exemple de ſon pere, ce prince déſiroit ardemment d'établir en Ecoſſe la diſcipline & la liturgie de l'égliſe anglicane. Il aimoit l'épiſcopat, & vouloit donner aux évêques une autorité, qu'il jugeoit également avantageuſe pour la religion & pour la couronne. Il aimoit les cérémonies eccléſiaſtiques, & vouloit qu'on les reçût comme eſſentielles au culte divin. Sans réfléchir combien un peuple enthouſiaſte & ignorant demeure opiniâtrément attaché à ſes pratiques de religion, même les plus abſurdes; plein de confiance en ſa prérogative, dont il avoit éprouvé la foibleſſe dans un ſi grand nombre de conjonctures; il envoya aux Ecoſſois les canons qui devoient fixer

le culte & la juridiction eccléſiaſtique. Ce peuple n'étoit rien moins que diſpoſé à les recevoir. La nobleſſe par jalouſie de pouvoir, le clergé presbytérien par ſyſtême d'égalité, haïſſoient le caractere épiſcopal; & la haine univerſelle contre l'égliſe romaine faiſoit abhorrer tout ce qui avoit le moindre rapport à ſes pratiques.

Tranſports de fanatiſme.

Au jour marqué, le doyen d'Edinbourg, en ſurplis, commence le ſervice ſelon la liturgie de Charles. Auſſitôt s'élevent des cris affreux : *Un pape! un pape! l'antechriſt! qu'on le lapide!* L'évêque monte en chaire. On lui jette un banc à la tête; on le pourſuit hors de l'égliſe; peu s'en faut qu'il ne ſoit aſſommé. Bientôt la contagion ſe répand par-tout. Les magiſtrats eſſuient mille inſultes; le clergé déclame contre les innovations; les prédicans comparent la populace, qui venoit de ſignaler ſon zele, à l'âne de Balaam, *dont le ſeigneur délia autrefois la langue.* Enfin, quatre conſeils de la nation, compoſés de la haute-nobleſſe, de la petite-nobleſſe, des prêtres & des bourgeois s'aſſemblent à

Edinbourg, & dreſſent le fameux *covenant* *, par lequel ils s'engagent avec ſerment à ſoutenir leur profeſſion de foi contre le papiſme, à rejeter toutes les nouveautés, & à ſe défendre mutuellement pour le maintien de la religion & de l'*autorité royale*. On peut comparer cet acte à la ligue françoiſe du temps de Henri III. Le fanatiſme eſt par-tout le même.

1638. Le covenant.

Charles n'avoit ni la force d'étouffer cette furieuſe révolte, ni la prudence de renoncer au deſſein qui l'avoit occaſionnée. Il offrit ſeulement de ſuſpendre la liturgie juſqu'à ce qu'elle pût être reçue par des voies légales, pourvu que les Ecoſſois de leur côté rétractaſſent le covenant. Leur réponſe fut qu'ils abjureroient plutôt leur baptême. Il ſe relâcha inſenſiblement ſur le reſte pour conſerver l'épiſcopat, & permit une aſſemblée eccléſiaſtique. Cette aſſemblée générale, où les laïques furent les plus forts (la ſecte presbytérienne les y admettoit), commença par répandre une accuſation contre les évêques, qu'elle chargeoit indiſ-

Charles ne peut adoucir les Ecoſſois.

Aſſemblée qui abolit l'épiſcopat, &c.

* Ce mot ſignifie une alliance, une ligue.

tinctement de toute ſorte de crimes. Enſuite elle déclara nuls les actes ſur les affaires eccléſiaſtiques, faits depuis l'avénement de Jacques à la couronne d'Angleterre. Ainſi les canons, la liturgie, la cour de haute-commiſſion, l'épiſcopat même furent abolis d'un ſeul coup.

Tout annonce la guerre civile.

Une démarche ſi audacieuſe ne pouvoit être ſoutenue que par les armes. La politique du cardinal de Richelieu fomentoit cet eſprit de rébellion. On ſe prépara ouvertement à la guerre civile; on ſaiſit les places fortes; on fortifia la ville de Leith; les femmes de qualité confondues avec le peuple, dont elles partageoient l'enthouſiaſme, porterent ſur leurs épaules les matériaux qui ſervoient à l'entrepriſe. Une prophéteſſe, ſecondée par un fougueux prédicateur, excitoit prodigieuſement le zele & le courage. Elle appeloit le ſauveur *Jeſus covenentaire*; & ce que la religion a de plus auguſte, devenoit le motif des plus criminelles réſolutions.

Femmes fanatiques.

1639. Charles prend les

Quoique ami de la paix, quoique affectionné pour l'Ecoſſe, ſa patrie,

le roi ne put s'empêcher de lever des troupes. Son économie lui avoit ménagé deux cent mille livres ſterling. La reine engagea les catholiques à lui donner de l'argent : nouveau ſujet de plaintes contre eux ; car l'injuſtice des paſſions transforme le bien en mal. Charles ſe mit à la tête de ſon armée. Au lieu de montrer la vigueur que demandoient les circonſtances, il ſe laiſſa fléchir par les premiers ſignes d'une feinte ſoumiſſion, & fit à la hâte un traité qui annonçoit plus de foibleſſe que de prudence. L'aſſemblée eccléſiaſtique & le parlement d'Ecoſſe furent convoqués pour terminer les différens. Mais la premiere, heurtant de front les principes du roi, déclara l'épiſcopat illégitime, flétrit la liturgie & les canons, traita la haute-commiſſion de tyrannie. Bientôt après, les prétentions du parlement écoſſois réduiſirent Charles à la néceſſité de prendre de nouveau les armes. Ses reſſources étoient malheureuſement épuiſées. Le parlement d'Angleterre pouvoit ſeul lui en fournir. Il ſe vit contraint de le convoquer, après neuf ans d'interruption.

armes contre l'Ecoſſe.

Il traite par foibleſſe.

La révolte recommence.

1640. Quatrieme parlement.

Si l'eſprit de parti ſavoit garder des meſures, les communes auroient pu prévenir des maux affreux par une ſage déférence. Mais le roi les preſſa en vain d'accorder d'abord les ſubſides évidemment néceſſaires. En vain il donna ſa parole de prince & de gentilhomme, qu'elles auroient enſuite la liberté de continuer leurs délibérations & de faire leurs remontrances. En vain il offrit de ſupprimer la taxe des vaiſſeaux, dont le produit avoit toujours été conſacré à l'entretien de la marine. Leur ſyſtême favori d'indépendance l'emporta ſur toute autre conſidération. Plus Charles & ſon prédéceſſeur s'étoient obſtinés à étendre les bornes de la prérogative, plus elles s'obſtinerent à la reſtreindre par des uſurpations populaires. L'imprudence des princes avoit enhardi leur témérité. Elles alloient non-ſeulement réveiller tous les anciens griefs, mais porter un bill pour anéantir la taxe des vaiſſeaux; lorſque le roi, trop foible ou trop inconſidéré dans les orages, caſſa ce quatrieme parlement comme il avoit caſſé les trois autres. L'aſſemblée eccléſiaſtique

Obſtination des communes.

Ce parlement eſt diſſous.

ne laiſſa pas de ſe tenir, contre l'uſage, & lui accorda un ſubſide; les courtiſans lui prêterent des ſommes conſidérables; mais ces reſſources étoient peu de choſe en comparaiſon des beſoins : les factieux touchoient au moment de leur triomphe.

Il falloit combattre les Ecoſſois révoltés, qui avoient pénétré en Angleterre. L'armée royale marcha contre eux. Ils en battirent un détachement. La terreur ſaiſit le reſte des troupes; & les rebelles s'emparerent de Newcaſtle, aſſurant toujours qu'ils étoient pleins de reſpect & de ſoumiſſion pour le prince. Le comte de Strafford conſeilla de ne point entrer en négociation, de haſarder une bataille dont la perte ne pouvoit empirer le mal préſent. Charles ne ſuivit pas ce conſeil. On ouvrit des conférences; & comme il paroiſſoit impoſſible de ſoutenir davantage l'autorité, on aſſembla le parlement, afin de prévenir de plus grands malheurs. Pouvoit-il y en avoir de plus grand que de s'expoſer à ſes entrepriſes, dans un temps où tout étoit à craindre pour le trône.

Progrès des rebelles d'Ecoſſe.

Dernier & long parlement. Source des troubles.

La criſe des affaires pronoſtiquoit une révolution fatale. Malheureuſement la conſtitution angloiſe, obſcurcie, incertaine, mal affermie en des ſiecles de trouble & d'ignorance, comme nous l'avons déjà obſervé, ouvroit un vaſte champ de querelles & de diſcorde. Le monarque croyoit ſoutenir des droits inviolables, en maintenant une autorité dont les Tudors avoient joui tranquillement; il craignoit de ſe déshonorer par le ſacrifice de quelque branche des prérogatives de ſa couronne. Le parlement, au contraire, voyant des atteintes manifeſtes portées aux lois, ſe glorifioit de défendre la liberté civile, dont les idées étoient mieux éclaircies que jamais, & dont l'amour faiſoit la paſſion dominante des communes. Encouragé par ſes premieres démarches, animé par la réſiſtance même, il oublioit les égards & la ſoumiſſion dus au ſouverain, pour établir un nouveau ſyſtême de gouvernement, ſous prétexte de remettre l'ancien en vigueur. L'intérêt, l'ambition, la cabale, & ſur-tout le fanatiſme, mêlerent leurs terribles influences à ce faux

faux zele, qui mit la patrie en flammes, en prétendant l'affranchir du deſpotiſme.

Plaintes d'un puritain.

Dès le commencement, un des membres de l'aſſemblée ſe plaignit avec amertume que la religion fût flétrie ſous le nom de puritaniſme. « Quiconque, dit-il, veut conformer ſes actions aux lois divines » & humaines, eſt un puritain; qui» conque ne veut plus faire ce que » d'autres veulent qu'il faſſe, eſt un » puritain. Le chef-d'œuvre de ces » méchans eſt de rendre odieux, » comme un parti ſuſpect dans l'état, » ceux qui profeſſent la véritable re» ligion ». Celui qui parloit de la ſorte, évidemment enthouſiaſte, comme tous les dévots de ſa ſecte, avoit ſans doute plus à cœur de rendre le royaume puritain, que de le rendre libre.

Accuſation contre Strafford & Laud.

Strafford étoit trop dévoué aux intérêts de ſon maître, trop vigilant & trop ferme dans le miniſtere, pour n'être pas en butte à la haine des mécontens. La chambre des communes conjura ſa ruine. Elle l'accuſa de haute-trahiſon, ainſi que Laud, ar-

chevêque de Cantorbéry, l'homme qui avoit le plus d'aſcendant ſur l'eſprit du roi. On leur ſuppoſoit à l'un & à l'autre le deſſein d'établir l'autorité arbitraire, par le renverſement des lois & de la conſtitution. Les pairs, dont l'attachement à la couronne s'affoibliſſoit, parce qu'ils avoient moins de graces à en attendre, firent arrêter les deux accuſés. Deux autres miniſtres n'échapperent à la priſon qu'en prenant la fuite.

Nouvelles entrepriſes des communes.

Ces coups violens rendirent les communes ſi redoutables, qu'elles pouvoient forcer aiſément toutes les barrieres. Quiconque avoit exercé des pouvoirs conformes à l'uſage, mais non autoriſés par la loi, fut déclaré *délinquant*; nouveau genre d'accuſation, dans lequel ſe trouverent enveloppés pluſieurs magiſtrats, pluſieurs officiers capables de bien ſervir la couronne. On décida que l'approbation des deux chambres étoit néceſſaire, comme celle du roi, pour l'authenticité des canons eccléſiaſtiques. On abolit la taxe des vaiſſeaux; on cenſura preſque tous les actes du gouvernement; on tira de priſon les

auteurs ſéditieux qui l'avoient inſulté par des libelles.

La chambre-baſſe, la ville entiere, retentiſſoient chaque jour de furieuſes invectives; & les prédicans puritains ſouffloient le fanatiſme du haut des chaires. Leur parti, devenu le plus fort, ſe déchaîna contre les évêques, perſécuta les catholiques. Le zele imprudent de la reine avoit expoſé ceux-ci à toute la fureur des ſectaires, qui voyoient avec indignation un nonce du pape, pluſieurs prêtres, pluſieurs jéſuites réſider tranquillement à la cour. Londres préſenta au parlement une pétition, ſignée de quinze cents perſonnes, pour faire changer tout le gouvernement épiſcopal. De pareilles pétitions ſur toute ſorte d'objets devinrent très-communes. C'étoit un moyen de publier impunément des libelles, & de former des aſſociations contre le roi & contre l'égliſe.

Les puritains déchaînés.

Pétitions ſéditieuſes.

Ainſi les communes, par des entrepriſes continuelles, & par une perſévérance opiniâtre, s'emparerent de l'autorité dont elles exagéroient les abus. Charles ne ſut point tenir le

Conduite foible du roi.

juſte milieu, ni éviter les excès, auſſi funeſtes en fait de politique qu'en fait de morale. Une attention extrême à défendre la prérogative l'avoit entraîné dans cet abîme : une extrême indulgence pour les adverſaires de la couronne mit le comble à ſes malheurs. La chambre fixa un terme fort court, deux mois ſeulement, au droit de tonnage & de pondage, afin de le révoquer ou de le proroger comme elle le jugeroit à propos. Il y conſentit ſans peine. Il ſouſcrivit un bill qui régloit que le parlement ſeroit convoqué de trois en trois ans, & qu'une fois aſſemblé, il ne pourroit être ajourné, ni prorogé, ni diſſous dans l'eſpace de cinquante jours ſans le conſentement des chambres. Ce bill étoit d'une conſéquence infinie. Charles remplit même le conſeil privé de ſeigneurs dévoués au parti populaire : quelques-uns devinrent les défenſeurs de la couronne.

Bill pour la durée du parlement.

1641. Procès de Strafford.

Des conceſſions ſi étranges n'empêcherent pas les communes de pourſuivre avec fureur le procès du comte de Strafford. Quatre mois furent employés à rédiger les articles d'accuſa-

tion. Ce grand homme y répondit avec une force & une évidence qui devoient confondre les accuſateurs. Mais au tribunal des paſſions, l'innocent eſt toujours coupable quand on veut le perdre. Quelques traits de hauteur, quelques actes irréguliers d'autorité, étoient les principales preuves du crime dont on le chargeoit. La haute-trahiſon avoit été nettement définie par les lois, & aucun des faits allégués n'y avoit rapport.

Maniere injuſte dont on l'accuſe.

Faute de raiſons ſolides, on imagina que pluſieurs traits réunis, quoique peu condamnables chacun en particulier, formoient un corps de preuves ſuffiſant pour convaincre l'accuſé. Il démontra l'injuſtice de cette ſuppoſition, par un diſcours plein d'éloquence, de ſolidité & de nobleſſe. « N'impoſez pas, dit-il à ſes juges, des difficultés inſurmontables aux miniſtres du gouvernement; ne les mettez pas dans l'impuiſſance de ſervir avec alégreſſe leur roi & leur patrie. Si vous les examinez dans les plus minces détails, ſous des peines rigoureuſes, l'examen deviendra intolérable. Alors

» les affaires publiques ſeront aban-
» données, & jamais homme ſage,
» qui aura une réputation ou une for-
» tune à perdre, ne voudra s'enga-
» ger dans des périls ſi affreux & ſi
» obſcurs ».

Il eſt condamné. Artifices pour faire ſigner la ſentence.

Quelque plauſibles que fuſſent les réponſes de Strafford, la chambre-baſſe porta contre lui le bill d'*attainder*. Il s'agiſſoit de le faire ſigner par le roi & par les ſeigneurs. On eut ſoin de ſemer des bruits capables d'ameuter le peuple. On ne parloit que de conſpirations & d'attentats contre la patrie. On publioit même que les catholiques vouloient faire ſauter la Tamiſe avec de la poudre, afin de noyer les puritains. Ces abſurdités produiſirent leur effet. La populace étoit en furie; la chambre haute fut effrayée. D'environ quatre-vingt pairs qui avoient aſſiſté au procès, quarante-cinq ſeulement ſe trouverent au jugement, & dix-neuf ſe déclarerent contre le bill; preuve évidente que le plus grand nombre l'auroit rejeté, ſi les ſuffrages euſſent été libres.

Le roi abandonne Strafford.

Bientôt le palais du roi fut aſſiégé

de ſéditieux, qui demandoient juſtice contre Strafford. La reine & les courtiſans conſeilloient de céder à la violence. Juxon, évêque de Londres, eut ſeul le courage de dire que ſi l'on croyoit le bill injuſte, il ne falloit point y conſentir. Au milieu de ces cruelles perplexités, Charles reçoit une lettre du comte, par laquelle ce généreux miniſtre le prioit de l'abandonner à ſes ennemis. La néceſſité détermine enfin le roi. Il nomme quatre commiſſaires pour ſigner le bill en ſon nom, ne pouvant ſe réſoudre à le faire de ſa propre main. Strafford, à cette nouvelle qu'il n'attendoit point, témoigna ſa ſurpriſe par ce paſſage de l'écriture, trop convenable aux circonſtances : *Ne mettez pas votre confiance dans les princes ni dans les enfans des hommes ; parce qu'il n'y a point de ſalut à eſpérer d'eux.* Il marcha cependant au ſupplice avec une héroïque fermeté. *Je crains*, dit-il ſur l'échafaud, *que ce ne ſoit un mauvais préſage pour la réforme qu'on projette dans l'état, que de commencer par l'effuſion du ſang innocent.* Charles I ſe reprocha- Son exécution.

juſqu'à la fin ſa foibleſſe comme un crime. Il avoit promis au comte que le parlement ne toucheroit pas *à un poil de ſa tête ;* & il ne pouvoit s'excuſer lui-même d'avoir conſenti à ſa mort.

Maxime de ce miniſtre ſur les lois.

Ce fameux miniſtre répétoit ſouvent à ſon maître une maxime mémorable : « Que ſi quelquefois la néceſſité obligeoit le ſouverain de violer les lois, on devoit uſer de cette licence avec une extrême réſerve ; & qu'auſſitôt qu'il étoit poſſible, on devoit faire réparation aux lois pour tout ce qu'elles avoient pu ſouffrir de ce dangereux exemple ». Eſt-ce le langage du deſpotiſme ?

On oublia ſes ſervices pour lui faire des crimes de tout.

Il n'étoit pas ſans doute exempt de reproches ; mais Rapin Thoyras nous paroît trop prévenu contre ſon mérite. Strafford étant gouverneur d'Irlande, avoit acquis dans cette importante & difficile commiſſion un droit éternel à la reconnoiſſance publique. Ses ſoins, ſa vigilance, ſa fermeté y avoient maintenu la paix, augmenté les reſſources, encouragé l'agriculture & l'induſtrie, établi des manufactures, rendu la marine cent

fois plus forte qu'il ne l'avoit trouvée, & toujours concilié les intérêts du roi avec ceux des peuples, ſans mériter le moindre ſoupçon de péculat. On lui faiſoit un crime d'état de pluſieurs actes de juridiction arbitraire, juſtifiés par la coutume & par les circonſtances; on oublioit tous ſes ſervices, parce qu'il étoit l'ami de Charles & l'appui du trône.

Bill qui rend le parlement indépendant du roi.

Les mêmes commiſſaires qui ſignerent le bill contre le miniſtre, en ſouſcrivirent un autre plus funeſte à l'autorité royale. L'armée d'Angleterre & celle d'Ecoſſe, toujours ſubſiſtantes quoique dans l'inaction, étoient payées par les communes, de l'argent qu'avoit prêté la ville de Londres. Sur la demande d'un nouveau prêt, les citoyens firent quelques difficultés, alléguant l'incertitude du rembourſement ſi le parlement venoit à finir. Soit que l'affaire eût été concertée, ou non, il parut auſſitôt un bill pour déclarer que le parlement ne pourroit être caſſé, ni prorogé, ni ajourné ſans le conſentement des deux chambres. Le roi, en conſentant à cet acte, ſe rendit en

quelque maniere l'eſclave de ſes oppreſſeurs. Les communes, réſolues d'anéantir tout reſte d'autorité arbitraire, attaquerent la cour de haute-commiſſion & la chambre-étoilée, dont la juridiction, preſque ſans regle & ſans bornes, mettoit des entraves réelles à la liberté civile. L'une & l'autre furent abolies. C'étoit une breche d'autant plus grande au pouvoir de la couronne, que la chambre-étoilée puniſſoit ſeule les infractions des ordonnances & des édits royaux. Le droit de faire des ordonnances ſe trouva dès-lors comme abrogé, puiſque le prince n'avoit plus le moyen d'en maintenir l'exécution.

Haute-commiſſion & chambre-étoilée abolie.

On entretenoit depuis un an l'armée écoſſoiſe, dont le voiſinage étoit utile aux factieux. Ces troupes furent congédiées, avec un préſent de trois cent mille livres ſterling; & leur entrepriſe louée dans l'acte de pacification, comme *tendante à l'honneur & à l'avantage de ſa majeſté.* Une inſulte ſi formelle achevoit d'avilir le ſouverain. Ayant paſſé en Ecoſſe, il s'y laiſſa dépouiller comme en An-

L'armée d'Ecoſſe congédiée avec récompenſe.

gleterre, afin de conſerver une vaine ombre de royauté. On y ſtatua qu'aucun officier ni aucun juge ne pourroit être nommé pour gouverner le royaume en l'abſence du roi, ſans l'avis & l'approbation du parlement.

Soulèvemens en Irlande.

La deſtinée de Charles I étoit de voir ſes trois royaumes embraſés à la fois de la même flamme. L'Irlande avoit été paiſible, depuis qu'elle connoiſſoit des lois & de la ſubordination. Strafford, en la gouvernant, avoit beaucoup perfectionné l'ouvrage de Jacques I. Mais ce peuple haïſſoit toujours les Anglois, & ſur-tout leur religion. Zélés catholiques, autant qu'on peut l'être avec une brutale & ſuperſtitieuſe ignorance, les Irlandois ne voyoient pas ſans horreur un nombre de puritains répandus dans leur pays. Les troubles d'Ecoſſe & d'Angleterre réveilloient en eux la paſſion de l'indépendance. Quelques chefs hardis formerent le projet d'une révolte. Tout ce que le fanatiſme a de plus féroce éclata dans l'exécution de leur deſſein : l'Irlande entiere devint un théâtre de ſang. On

Les Anglois y ſont maſſacrés par fanatiſme.

massacra les Anglois avec une fureur inouie. Les femmes, les enfans même prêterent leurs mains au carnage. Plus de quarante mille victimes furent immolées, & ce qui échappa souffrit des maux inexprimables. Ces barbaries paroissoient une œuvre sainte, à des hommes dont la superstition étouffoit tout sentiment de la nature. On dit qu'en égorgeant leurs freres hérétiques, ils leur annonçoient avec un plaisir atroce les supplices de l'enfer, où ils alloient les précipiter. Peu s'en fallut que Dublin, capitale du royaume, ne tombât en la puissance des rebelles.

Les rebelles se disent autorisés par le roi.

Outre le prétexte de la religion, ils chercherent à couvrir le crime de couleurs plus spécieuses. Ils publierent que le roi & la reine les avoient autorisés à prendre les armes, pour défendre les prérogatives de la couronne. Une commission forgée, munie du sceau royal qu'on détacha d'une patente, servit de titre à cette imposture, que les ennemis de Charles ne manquerent pas de faire valoir comme une réalité.

Nouveaux mouvemens.

Il reçut en Ecosse la nouvelle du

soulèvement. Les Ecossois, si zélés pour leur religion, quand elle avoit fourni des motifs pour combattre l'autorité du roi, le furent beaucoup moins, quand elle auroit dû les animer contre les rebelles d'Irlande. Ils ne s'empressèrent pas tant à punir ces catholiques furieux qu'à profiter de leur attentat. En accordant au prince de foibles secours, ils envoyerent à Londres des commissaires, pour prendre contre lui des mesures avec le parlement. Charles, à son retour, sentit bientôt que ce parlement, malgré toutes ses concessions, méditoit encore des entreprises fatales. Sa bonté ou sa foiblesse lui fit faire une démarche qui acheva de le précipiter.

en Ecosse & en Angleterre.

Après avoir représenté combien il étoit nécessaire de lui donner des secours contre l'Irlande, il ajouta qu'il abandonnoit cette guerre à la prudence & aux soins des communes. C'étoit leur offrir le moyen de le réduire bientôt à l'extrémité. On saisit l'occasion : on leva de l'argent, on prit des armes dans les magasins, sous prétexte de l'expédition d'Irlan-

Charles abandonne la guerre d'Irlande aux communes.

de, mais en effet dans la vue d'aſſujettir entiérement le malheureux prince. Jamais la bigoterie du puritaniſme ne ſervit mieux l'eſprit de cabale. Tandis que Charles, indigné contre les Irlandois, reſpiroit une juſte vengeance, le peuple l'accuſoit de favoriſer leur religion, & de les avoir lui-même excités à la révolte.

Elles publient une ſatire contre ſon gouvernement.

Dans ce moment de criſe, les communes publierent leur *Remontrance de l'état du royaume*; piece fameuſe qui n'avoit pas même été préſentée aux pairs, qui n'étoit point adreſſée au roi, & qui étoit une ſorte d'appel au peuple de toute ſa conduite cruellement cenſurée. La paſſion ſeule avoit pu dicter cet ouvrage. Pourquoi envenimer encore les anciens griefs? pourquoi exagérer des abus déjà réformés avec tant de rigueur? que pouvoit-on prétendre davantage, à moins de vouloir envahir toute la puiſſance? Auſſi étoit-ce le but des communes. Elles demandoient au roi de n'admettre dans ſon conſeil & de n'employer dans les affaires que des hommes à qui le parlement pût

ſe fier; c'eſt-à-dire, que des hommes de leur corps ou de leur parti. Charles fit répandre avec ſoin ſa réponſe à la remontrance, ou plutôt à la ſatire qui tendoit à ſoulever contre lui la nation. Mais une apologie modérée & pleine d'égards ne put affoiblir les préjugés populaires.

Bill contre les enrôlemens forcés.

Par un bill au ſujet des troupes qu'on devoit lever, la chambre-baſſe déclara contraire à la liberté publique, le pouvoir que s'attribuoit le prince, de forcer les ſujets à prendre les armes. Rien n'étoit cependant mieux établi par l'uſage : nulle branche de la prérogative plus eſſentielle à la couronne. Le roi alla repréſenter lui-même aux pairs l'inconvénient d'un acte ſi dangereux. On jugea dans les deux chambres, qu'il avoit violé les privileges du parlement, en prenant connoiſſance de ce bill, avant qu'il eût été porté à la chambre-haute. On lui vouloit faire un crime de tout. La plupart des pairs s'oppoſerent néanmoins aux entrepriſes des communes contre les droits du ſouverain. Ils en prévoyoient les conſéquences pour leur propre autorité.

Démarche du roi contre ce bill.

Les communes bravent les pairs.

Les communes oſerent leur faire entendre que, repréſentant le corps de la nation, elles pouvoient ſe paſſer de leurs ſecours.

1642. Les évêques attaqués.

La religion catholique & la hiérarchie (car on affectoit toujours de les confondre) furent attaquées avec plus de violence que jamais. Si la chambre-baſſe ſuivoit en cela ſes préjugés, elle mettoit auſſi en jeu avec adreſſe le fanatiſme du peuple; moyen infaillible de bouleverſer l'état, lorſqu'un faux zele de religion offuſque les lumieres naturelles. Le bruit ſe répandoit par-tout, que les papiſtes & les partiſans de l'épiſcopat conjuroient la ruine du royaume. Le peuple s'aſſembloit en tumulte, pouſſoit des cris de rage, vomiſſoit mille injures contre les évêques & les lords *au cœur pourri*. Ce déſordre alla ſi loin, que les évêques firent une proteſtation, par laquelle, après avoir expoſé les inſultes & les menaces des ſéditieux, ils déclaroient que ne pouvant plus ſe rendre en ſureté à la chambre-haute, ils proteſtoient contre tout ce qui ſe feroit au parlement en leur abſence. Cette

Ils quittent le parlement.

démarche précipitée fut un triomphe pour les communes. Elles accuſerent de trahiſon les prélats. Perſonne n'oſa prendre leur défenſe, & ils furent mis ſous une garde. Quelqu'un dit qu'ils méritoient ſeulement d'être mis aux petits-maiſons (à *Bedlam*).

Le roi fait accuſer des membres du parlement.

S'il eſt vrai, comme on le conjecture, que le but des factieux, en foulant aux pieds tous les égards, étoit d'engager le roi à quelque imprudence qui pût le perdre, leur politique fut juſtifiée par l'événement. Charles, pouſſé à bout, dépouillé & avili, animé par les conſeils de la reine & d'autres perſonnes, ſe détermine bruſquement à faire un coup de vigueur, après tant de preuves de complaiſance & de foibleſſe. Il envoie ſon procureur-général à la chambre-haute accuſer le lord Kimbolton & cinq membres des communes, comme s'étant efforcés de détruire les lois fondamentales du royaume, d'anéantir le pouvoir royal, de donner aux ſujets une autorité arbitraire & tyrannique, de ſoulever le peuple, d'abolir même les droits du parlement, &c. Cette accuſation pouvoit

tomber également ſur tous les membres de la chambre-baſſe, & l'on auroit dû prévoir combien elle y exciteroit de fureur. Dans ces temps de vertige, il ſemble que la cour ne prévoyoit rien.

Il va lui-même dans la chambre-baſſe,

Le ſergent d'armes va demander les cinq accuſés; des meſſagers d'état les cherchent par-tout inutilement; enfin le roi ſe rend en perſonne à la chambre, y déclare ſes volontés, aſſure qu'il n'a jamais eu intention d'employer la force, & qu'il veut agir dans la meilleure forme des lois. Les accuſés, prévenus de ſon deſſein par la comteſſe de Carliſle, avoient eu le temps de ſe retirer. Ne les voyant point, il demande à l'orateur s'il n'en reſte aucun. « Sire, répond cet officier, dans la » place que j'occupe, je n'ai des yeux » pour voir, une langue pour parler, » que ſuivant la direction de la cham» bre, dont je ſuis le ſerviteur; » & je demande humblement par» don à votre majeſté de ne pouvoir » répondre autre choſe à ſa queſ» tion ». Le lendemain Charles fit aſſembler le conſeil de ville; il y

& à l'hôtel-de-ville.

alla lui-même ſans gardes, pour inſpirer plus de confiance : il déclara qu'il avoit accuſé de haute-trahiſon certaines perſonnes, contre leſquelles il vouloit n'employer que des voies légales; & qu'il eſpéroit qu'on ne leur donneroit point d'aſyle dans la cité.

Le roi inſulté. Pétitions au parlement.

Toutes les rues où il paſſa retentirent de cris ſéditieux. *Privilege du parlement, privilege!* s'écrioit la populace. Un homme eut l'inſolence de s'approcher du carroſſe, & de dire, comme les Iſraëlites lorſqu'ils abandonnerent Roboam : *A vos tentes, Iſraël.* Bientôt les cinq accuſés furent conduits en triomphe à la chambre-baſſe. On y reçut de toutes parts des pétitions qui prouvoient le ſoulèvement général. Les portefaix en préſenterent une dans laquelle, après avoir inſiſté en ſénateurs ſur les privileges du parlement, les dangers de la religion, la décadence du commerce, ils demandoient juſtice contre les coupables; ajoutant que ſi le remede étoit différé plus longtemps, ils ſe porteroient à des extrémités qui juſtifieroient le proverbe :

néceſſité n'a point de loi. Cette rage ſaiſit même les femmes. Elles expoſerent vivement la terreur qu'elles avoient conçue des papiſtes & des évêques. « Les femmes, dirent-elles, » ont le même droit que les hom- » mes de faire une pétition au ſujet » des maux publics, *parce que Chriſt* » *les a rachetées au même prix, &* » *que le bonheur des deux ſexes con-* » *ſiſte également dans la jouiſſance* » *libre de Chriſt* ». Leur extravagante pétition fut approuvée par les communes. Il en parut auſſi une des mendians, & on les remercia de leur zele. Tout moyen devenoit bon & honnête, pourvu qu'il fût propre à fomenter la diſcorde.

Offres inutiles de Charles.

Le roi quitta Londres, où il ne ſe croyoit plus en ſureté. En vain tâcha-t-il de réparer, par un excès de condeſcendance, le tort qu'il s'étoit fait par un excès de précipitation. Il offrit un pardon pour les accuſés, & tout ce que pouvoient ſouhaiter les communes, en réparation de l'atteinte donnée à leurs privileges. Elles demanderent inſolemment qu'il commençât par découvrir ceux qui lui

avoient conſeillé cette violence : elles vouloient qu'il ſe déshonorât pour les ſatisfaire. Ses fauſſes démarches l'avoient jeté dans l'abîme, & leur adroite politique ne lui laiſſoit aucune iſſue. La terreur arracha aux pairs & à lui-même un conſentement forcé, pour les bills concernant la milice & les évêques. Il reſtoit à peine quelque apparence de royauté. La reine, dont le zele indiſcret avoit rendu les catholiques plus odieux, eſſuyoit les outrages de leurs ennemis : ſon confeſſeur étoit en priſon : craignant d'être accuſée perſonnellement, réſolue de prendre la fuite, ſans eſpérance pour ſon époux, elle ne lui donnoit plus que de timides conſeils.

Situation de la reine.

Mais les communes vouloient aſſurer leurs uſurpations par la force des armes. Tant que le pouvoir militaire ne ſeroit pas entre leurs mains, elles ne pouvoient compter ſur l'avenir. Il falloit déſarmer entiérement le roi, pour exercer à ſa place une autorité tranquille & indépendante. Dans cette vue, ſous prétexte de complots papiſtes, on fit une ordonnance qui

Les communes veulent déſarmer le roi.

augmentoit le pouvoir des gouverneurs & des lieutenans ; qui les désignoit nommément, de ſorte qu'ils fuſſent tous du choix de la chambre ; & qui les rendoit reſponſables de leur conduite, non au roi, mais au parlement. On preſſa le monarque d'y conſentir ; on joignit les menaces aux inſtances ; on l'invita enfin à revenir dans la capitale, parce qu'on étoit sûr de l'y tenir en ſervitude.

Il refuſe de revenir à Londres.

Ses réponſes peignent la cruelle agitation de ſon ame. « Cette re-» quête, dit-il, me cauſe une telle ſur-» priſe, que je ne ſais qu'y répon-» dre. Vous parlez de craintes & de » ſoupçons. Mettez la main ſur vos » cœurs, & demandez-vous à vous-» mêmes ſi je ne dois pas en avoir. » Si je le dois, je vous aſſure que ce » meſſage ne les a pas diminués. Plût » à dieu que ma réſidence auprès de » vous pût être aſſez ſure & hono-» rable, pour que je n'euſſe aucune » raiſon de m'abſenter ! Voyez vous-» mêmes ſi je n'en ai point. Que pré-» tendez-vous ? Ai-je violé vos lois ? » ai-je refuſé de conſentir à aucun

» bill pour le repos & la ſureté de » mes ſujets? Je ne demande pas ce » que vous avez fait pour moi à votre » tour ». Il finit en proteſtant de ſes bonnes intentions, qui lui inſpiroient de la confiance en la protection divine.

Les communes déclarerent que la réponſe du roi étoit un refus; que ceux dont il avoit ſuivi les conſeils étoient ennemis de l'état; que s'il perſiſtoit dans ſa réſolution, il expoſeroit la ſureté de ſes trois royaumes, à moins que le parlement n'y apportât quelque remede; qu'elles approuvoient la conduite de ceux qui s'étoient déjà mis en défenſe contre le danger commun. Charles s'étoit retiré à York, au milieu d'un peuple fidele; & il ſe montra déterminé à rejeter conſtamment l'ordonnance militaire. Alors ces audacieux ennemis de la couronne, au mépris de toutes les lois, nommerent des gouverneurs pour les provinces, & leur donnerent le commandement de la milice, des garniſons, de toutes les fortereſſes, en les obligeant d'obéir aux ordres de ſa majeſté *ſignifiés par*

Les communes diſpoſées à la guerre.

Elles nomment des gouverneurs.

les deux chambres ; c'eſt-à-dire, aux ordres du parlement ſignifiés au nom du roi pour le détrôner.

Manifeſtes de part & d'autre.

De part & d'autre on ſema des manifeſtes, avant-coureurs de la guerre civile. Ceux du roi portoient un caractere d'évidence, auquel on ne pouvoit oppoſer que des invectives calomnieuſes. Le détail des ſacrifices qu'il avoit faits à ſon peuple, des conceſſions qu'il avoit accordées, des violences & des inſultes qui en avoient été le prix, démontroit aſſez la juſtice de ſa cauſe. Auſſi, par une noble confiance en ſes raiſons, vouloit-il qu'on diſtribuât les écrits du parlement avec les ſiens ; tandis que le parlement s'efforçoit de ſupprimer les écrits du roi.

Explication du gouvernement Anglois.

Le lord Falkland, ſecrétaire d'état, également célebre par ſes vertus & par ſon ſavoir, eſt regardé comme l'auteur d'une partie des déclarations qui parurent alors. On y trouve la conſtitution angloiſe exactement définie. Les trois eſpeces de gouvernement, le monarchique, l'ariſtocratique, le démocratique y ſont diſtingués ; & le gouvernement d'Angleterre

terre eſt dépeint comme un mélange des trois, tempérés l'un par l'autre. Hume obſerve qu'aucun des rois précédens n'auroit voulu employer ce langage, & qu'il paroît même qu'un grand nombre de royaliſtes en furent mécontens. Mais la liberté angloiſe, ſelon lui, a tiré de grands avantages de ces recherches & de ces diſputes; & l'autorité royale en eſt devenue auſſi plus sûre dans les parties qui lui ont été aſſignées.

On ſe prépare à la guerre civile.

Une ſi grande querelle ne pouvoit ſe terminer par la plume. On leva des troupes de part & d'autre. Le parlement oſa déclarer à cette occaſion, que toutes les fois qu'il auroit fait connoître en quoi conſiſtoit la loi du royaume, on ne pourroit ni douter ni contredire ſans violation des privileges parlementaires. Charles ayant voulu s'emparer du magaſin d'armes renfermé dans Hull, le gouverneur de cette ville lui ferma les portes. Les deux chambres, non contentes de juſtifier l'action de l'officier, publierent dans une déclaration que le roi ſe propoſoit de faire la guerre au parlement; qu'une telle entrepriſe

étoit contraire au ſerment royal, tendante à la diſſolution de l'état; & que tous ceux qui l'aſſiſteroient, étoient déclarés traîtres par les lois fondamentales du royaume. Les préparatifs ne s'en firent qu'avec plus d'ardeur.

Secours donnés au parlement.

Le parlement reçoit, à titre de prêt, des ſommes conſidérables & beaucoup de vaiſſelle d'argent. On ſe dépouille à l'envi, pour lui témoigner ſon zele. Les femmes de Londres en particulier abandonnent ce qu'elles ont de plus précieux, livrent leurs joyaux & même leurs dés à coudre, ſe félicitant de ſervir la cauſe de dieu contre les méchans. Mais une grande partie des pairs embraſſe le parti du roi, & ſe retire auprès de lui. Charles leur proteſte qu'il ne demande point d'obéiſſance pour ſes ordres, à moins qu'ils ne ſoient conformes aux lois; & les ſeigneurs lui déclarent à leur tour, qu'ils ne recevront d'autres ordres que ceux qui ſeront conformes aux lois. Ce prince paroît véritablement grand lorſqu'il déploie ſes vertus morales: il n'étoit tombé que par défaut de politique. La

La plupart des pairs ſuivent le roi.

reine, digne fille de Henri IV, travailloit pour lui en Hollande, & envoya beaucoup d'armes & de provisions achetées avec les joyaux de la couronne.

Des propositions révoltantes du parlement furent rejetées avec courage. « Si j'accordois ces demandes, » répondit Charles, on pourroit encore me servir tête nue, me baiser » la main, me donner le titre de » majesté : *les ordres du roi signifiés* » *par les deux chambres* pourroient » encore se trouver dans vos ordonnances : je pourrois encore faire » porter devant moi des masses & » des épées, & prendre plaisir à la » vue d'un sceptre & d'une couronne, » quoique ces petites branches ne » puissent demeurer long-temps vertes, lorsque le tronc seroit mort. » Mais quant au véritable pouvoir, » je ne serois plus que l'image & le » fantôme d'un roi ». Sa résolution étoit prise. Il disoit qu'on lui avoit enlevé ses vaisseaux, ses armes & son argent; que cependant il lui restoit une bonne cause & les cœurs de ses sujets; qu'avec cet avantage & la béné-

Réponse ferme de ce prince.

diction du ciel, il comptoit ſe remettre en poſſeſſion de tout le reſte. La haute nobleſſe, les principaux du ſecond ordre, les partiſans de l'épiſcopat & de la religion anglicane, les catholiques ſurtout ſe déclarerent en ſa faveur. La plupart des grandes villes, naturellement portées aux ſentimens républicains, & la ſecte presbytérienne, jalouſe de l'indépendance, ſuivirent le parti contraire. Le parlement, maître des ports & de la marine, diſpoſant des richeſſes de la nation, ſembloit avoir tout l'avantage de ſon côté, & ne penſoit pas que le roi pût s'engager dans une guerre civile.

Son parti moins fort que l'autre.

Fin du ſecond Volume.

TABLE DES MATIERES.

SOMMAIRES

DU SECOND VOLUME.

ÉDOUARD IV, *page* 1.

Rose rouge & Rose blanche. Cruauté d'Edouard : Marguerite reprend les armes : sanglante bataille de Touton : parlement contre la maison de Lancaster : Marguerite obtient quelque secours de Louis XI : bataille de Hexam : danger de Marguerite : mariage du roi avec Elisabeth Wideville : Warwick mécontent ; il forme un parti : alliances d'Edouard : nouveaux troubles où la vérité est obscurcie : Warwick réconcilié avec Marguerite d'Anjou : Henri VI rétabli par Warwick : Edouard reprend la couronne : Warwick est défait ; & ensuite la reine Marguerite : mort de Henri VI : ligue avec le duc de Bourgogne contre la France : politique de Louis XI : traité de Pecquigni : Louis refuse adroitement une visité d'Edouard : autre trait de sa politique : mort de Marguerite d'Anjou : on veut perdre le duc de Clarence : on commence par ses amis : procès de Clarence : injustice du parlement : son supplice : Edouard toujours vicieux : sa mort.

EDOUARD V, *& enſuite* RICHARD III, *page* 16.

Minorité orageuſe : deux partis : Richard duc de Gloceſter : comment il enleve le duc d'York : ſcélérateſſe de Gloceſter : accuſation ſinguliere de ſortilege : ſupplice de Haſtings : procès de Jeanne Shore : Gloceſter fait paſſer pour bâtards ſes deux freres : prédicateur qui le ſeconde : moyens infames pour le faire proclamer : meurtre d'Edouard V & de ſon frere.

Richard III déteſté : le comte de Richmond : conſpiration ſans ſuccès : Richard reconnu : Richmond le détrône.

Etat de la nation : principes de changement en mieux.

QUATRIEME PARTIE.

LES TUDORS.

HENRI VII, *page* 27.

Droits incertains du comte de Richmond : il prend le titre de roi après ſa victoire : le parlement le reconnoît : il fait confirmer ſes droits par le pape : ſa haine pour la maiſon d'York : ſon mariage avec la fille d'Edouard IV : Lambert Simnel, prétendu comte de Warwick : Simnel couronné en Irlande : meſures du roi pour diſſiper la révolte : grand parti des rebelles : fin de

Simnel & de la conjuration : troubles en Bretagne : le duc d'Orléans s'y retire : neutralité de l'Angleterre : mort du duc de Bretagne : Charles VIII épouse ſon héritiere : Henri affecte de vouloir attaquer la France : il trompe ſes ſujets dont il a reçu l'argent : il traite pour de l'argent avec Charles VIII : l'impoſteur Perkin ſuſcité par la ducheſſe de Bourgogne : il ſe donne pour un duc d'York : manœuvre de la ducheſſe de Bourgogne : Stanley pour les rebelles : le roi découvre l'impoſture : jugement de Stanley : parlement ; fameux ſtatuts : les bienveillances autoriſées : ligue contre Charles VIII conquérant de Naples : Perkin reçu en Ecoſſe : ſubſide ſans néceſſité : révolte occaſionnée par les impôts : Perkin n'a plus d'aſyle : il eſt arrêté : fin de cet impoſteur : exécution du comte de Warwick : mariage du prince de Galles avec Catherine d'Arragon : mariage de la fille de Henri avec le roi d'Ecoſſe : le roi reſpecté en Europe : ſon avarice inſatiable : mort de Henri VII. XVI. Siecle.

Politique de ce prince pour augmenter ſon pouvoir : les grands affoiblis : particularité à ce ſujet : la nobleſſe appauvrie : commerce gêné par les prohibitions, &c. Lois pour la juſtice : navigation, renaiſſance des lettres, &c.

HENRI VIII, *page* 52.

Commencemens heureux de ce regne : mariage du roi conſommé : goût des fêtes

& de la littérature : Louis XII : Ferdinand : ligue de Cambrai. Jules II : Jules ennemi de la France : il gagne Henri : guerre avec la France ; ruſe de Ferdinand : uſurpation de la Navarre : Louis perd ſes conquêtes : Wolſey, miniſtre : comment il parvient à la plus haute fortune : la France attaquée : Maximilien & les Suiſſes ligués avec les Anglois : ſiege de Térouane : bataille de Guinegate : priſe de Tournai : les Ecoſſois battus : Louis XII finit la guerre : Henri s'unit à la France par dépit : mort de Louis XII : grandeur & richeſſes de Wolſey : il s'attachoit les gens de lettres : François I brouillé & réconcilié avec la cour d'Angleterre : Charles roi d'Eſpagne : François I gagne Wolſey : Tournai rendu à la France : légation de Wolſey : orgueil & deſpotiſme du légat : cour eccléſiaſtique : Charles-quint empereur : il gagne Wolſey : entrevue de Henri VIII & de François I : Charles réuſſit mieux que François : Henri ſe déclare contre la France : procès du duc de Buckingham : naiſſance du luthéraniſme : Léon X : vente d'indulgences : Luther trouve matiere à des invectives, ce qui lui procure de grands ſuccès : Henri VIII écrit contre Luther : mais le luthéraniſme s'étend toujours : guerre de France : parlement qui accorde peu : événemens de la guerre : le connétable de Bourbon : Bonnivet en Italie : traité de Henri & de Charles : les Impériaux chaſſés de Provence : bataille de Pavie : Henri VIII mécontent de l'empereur ; & Wolſey auſſi : traité avec la France :

impôts, deſpotiſme : murmures : maximes de la cour ſur les impôts : ſoulévemens : François I délivré de ſa priſon : ligue contre l'empereur : ſac de Rome : nouveau traité avec la France : cartels de François & de Charles : duels plus communs depuis : Henri penſe au divorce : Anne Boleyn : on ſollicite une bulle de divorce : procès pour le divorce : oppoſition de la reine : malgré le roi, on évoque l'affaire à Rome : diſgrace de Wolſey : le parlement lui fait ſon procès : Thomas Cromwel a le courage de le défendre : fin de Wolſey : le clergé attaqué au parlement : diſpute d'un évêque avec un duc : le roi embarraſſé du côté de Rome : Cranmer propoſe de conſulter les univerſités : déciſions favorables : réflexions ſur le jugement des docteurs : le roi s'en tient à ce qui le flatte : il agit contre les eccléſiaſtiques : opérations du parlement contre la cour de Rome : Thomas More quitte les ſceaux : Henri épouſe Anne Boleyn : Cranmer autoriſe le mariage : Clément VII menace : eſpérances d'accommodemens : le roi excommunié : l'autorité du pape anéantie : confirmation du mariage avec Anne Boleyn : le roi, chef ſuprême de l'égliſe : ſentimens du roi ſur la religion : hérétiques brûlés : des prédicateurs attaquent le roi : dévote fanatique employée par les mécontens : la fourberie eſt découverte : ſupplice : exécution de Fisher : exécution de Thomas More : le roi excommunié de nouveau : bulle foudroyante de Paul III : ligue de Smalkade : propoſitions de Char-

les-quint rejettées : invaſion des Impériaux en France : projet de détruire les monaſteres : reproches faits aux moines : le roi fait viſiter les couvens : premier coup porté aux religieux : traduction de la bible : raiſons des proteſtans ſur cet objet : réponſe des catholiques : on ſe décide à une traduction : diſgrace de la reine Anne : on la met en priſon : procès & exécution de la reine : jugemens contradictoires ſur Anne Boleyn : Henri épouſe Jeanne Seymour : Marie & Eliſabeth déclarées bâtardes : docilité & baſſeſſe du parlement : le clergé également docile ſur la religion même : mécontentement au ſujet des innovations religieuſes : ſoulèvement : pélerinage de la grace : fin de la révolte : précautions du roi en publiant la traduction de la bible : ſuppreſſion totale des monaſteres : abus malignement exagérés : ce que devinrent les biens des moines : colere de Paul III : le cardinal Pole : diſpute du roi avec un maître d'école : elle finit par le ſupplice du feu : parlement eſclave : les ſix articles, ou le ſtatut de ſang : proclamations égales aux ſtatuts : autres fruits du deſpotiſme : quatrieme mariage du roi avec Anne de Cleves : il penſe d'abord au divorce : ſubſides, malgré le pillage des monaſteres : procès de Thomas Cromwel : l'empereur brouille Henri avec François I : Anne de Cleves répudiée ; Catherine Howard lui ſuccede : proteſtans & catholiques perſécutés : exécution de la comteſſe de Salisbury : la reine Catherine Howard décapitée : lois abſurdes

& tyranniques : Henri fait des articles de foi : variations bizarres : affaire d'Ecoſſe : Patrice Hamilton y introduit la reforme : ſa mort, regardée comme un martyre : Jacques V manque de parole à Henri : guerre d'Ecoſſe : mort de Jacques V : traité pour réunir les deux royaumes : le cardinal Béaton fait rompre ce traité : ligue avec Charles-quint contre la France : le parlement moins libéral que le clergé : mais il augmente la force des proclamations du roi : Catherine Par, ſixieme reine : affaires étrangeres : parlement ; actes concernant les filles du roi : acte qui décharge la couronne d'une dette : nouveau ſerment de religion : le roi ne demande point de ſubſide, mais y ſupplée : expéditions militaires en Ecoſſe : en France : expéditions navales : remarque ſur l'artillerie : parlement toujours flatteur : ſtatut en faveur de la ſuprématie : plaintes du roi ſur les matieres de religion : fin de la guerre avec la France : affaires eccléſiaſtiques : Cranmer en danger à la cour : exécutions pour héréſie : Anne Aſcue : la reine expoſée au ſupplice comme hérétique : elle ſe tire adroitement du danger : procès de Norfolk & de Surrey : accuſation toute fondée ſur des ſoupçons : condamnation inique de ces ſeigneurs : mort de Henri VIII : ſa tyrannie : ſon teſtament : il ordonna des meſſes pour ſon ame.

Parlement de Henri VIII : lois tyranniques & abſurdes : réforme eccléſiaſtique : tonnage & pondage : militaires : commerce : on ſe plaint mal-à-propos des étrangers :

agriculture, intérêt de l'argent : littérature : diſpute ſinguliere ſur la prononciation du grec : nul auteur encore digne de l'immortalité : le goût en Italie.

EDOUARD VI, *p.* 160.

Les diſpoſitions de Henri VIII non exécutées : Somerſet protecteur : il ſe rend abſolu : il veut établir le proteſtantiſme : conſeils modérés de Cranmer : maniere dont on procede à la réforme : bornes preſcrites aux prédicateurs : Gardiner pour les catholiques : matieres de la grace : troubles de religion en Ecoſſe : diſpute ſinguliere de moines : le cardinal Beaton cruel & aſſaſſiné : ſuites de cet événement : guerre avec l'Ecoſſe : projets d'union : victoire des Anglois ; prêtres Ecoſſois : retour de Somerſet : lois de Henri VIII annullées : cependant l'héréſie eſt toujours crime capital : progrès de la réforme : cérémonies & autres pratiques abolies : la prédication interdite imprudemment : Marie Stuart en France : intrigues de Thomas Seymour, frere de Somerſet : politique du comte de Warwick : procès de Thomas Seymour : variations dans le culte : rigueurs inconſéquentes ; ſupplice d'hérétiques : miſere du peuple : ce qui l'occaſionnoit : altération des monnoies : ſoulèvemens avec fanatiſme : Somerſet s'adreſſe en vain à Charles-quint : cabale contre le protecteur : il ſuccombe enfin : traité avec la France ; Gardiner & d'autres évêques dépoſés : bi-

bliotheques détruites : Marie inquiétée ſur ſa religion : changement utile au commerce : procès de Sommerſet : parlement : loi dangereuſe : confrontations des témoins : bill contre l'évêque Tonſtal, rejeté par les communes : nouveau parlement : Tonſtal dépoſé : ſubſide : dettes de la couronne : changement dans l'ordre de la ſucceſſion : Jeanne Gray préférée aux ſœurs du roi : mort d'Edouard VI : tout intérêt de l'argent défendu.

MARIE, *page* 192.

Droits de Marie : Northumberland veut mettre Jeanne Gray ſur le trône : elle y conſent malgré elle : Marie eſt proclamée : procès de Northumberland : actes d'indulgence : zele de Marie pour la religion catholique : elle dévoile ſes ſentimens : diſgrace de Cranmer : faveur de Gardiner : premieres démarches pour rétablir le catholiciſme : complaiſance du parlement : Marie demande Pole pour légat : projet de mariage déſagréable au parlement : commencement de rigueur au ſujet de la religion : conditions du mariage de la reine avec Philippe II : la nation en eſt mécontente : ſoulévemens : Eliſabeth perſécutée : exécution de Jeanne Gray : ſon courage & ſa vertu : autres act. de rigueur : parlement peu ſoumis : on refuſe à la reine le pouvoir de ſe nommer un ſucceſſeur : arrivée de Philippe ; il déplaît : l'Angleterre réconciliée avec Rome : ſurpriſe de Jules

III : Philippe ſe voit haï des Anglois : il affecte plus de douceur : membres du parlement accuſés au banc du roi : cruautés contre les hérétiques : raiſons de Pole pour l'indulgence : raiſons de Gardiner contre : on ſe décide pour la perſécution : martyrs de la réforme : Hooper : Sanders & Taylor : Bidley & Latimer : Haukes : barbarie d'un Magiſtrat : combien les condamnations étoient odieuſes : diſſimulation de Philippe : ſorte d'inquiſition en Angleterre : proclamation ſur les livres : combien d'hérétiques brûlés : ambaſſade à Rome : Paul IV demande la reſtitution des biens eccléſiaſtiques : Marie croit que ſon ſalut en dépend : le parlement indocile & caſſé : le chagrin rend Marie plus injuſte : Charles-quint abdique en faveur de Philippe II : ſa retraite dans un couvent : Paul IV ennemi de la maiſon d'Autriche : exécution de Cranmer : il meurt comme un martyr de ſa ſecte : Pole, archevêque de Cantorbéry : guerre avec la France : bataille de Saint-Quentin : Calais pris par les François : mariage du dauphin avec la reine d'Ecoſſe : parlement : aliénations du domaine autoriſée : Eliſabeth en danger : ſa prudence : fuite de la guerre : négociations : mort de Marie : mort du cardinal Pole.

Marine, commerce : commerce avec la Ruſſie : moyen d'équiper les troupes.

ELISABETH, *page* 250.

Eliſabeth monte ſur le trône : elle pardonne à ſes ennemis : elle élude les pro-

poſitions de Philippe : hauteur révoltante de Paul IV ; la reine prend ſon parti contre Rome : meſures pour rétablir la religion proteſtante : premieres innovations : parlement : ſuprématie reconnue : cour de haute-commiſſion : le culte Romain eſt aboli : on prie la reine de ſe marier : ſa réponſe : ſoumiſſion du clergé catholique : traité de Cateau-Cambreſis : Calais laiſſé à la France : Marie Stuart rivale d'Eliſabeth : fanatiſme des Ecoſſois : congrégation de Jeſus : guerre civile en Ecoſſe : Eliſabeth ſe déclare pour les rebelles : traité glorieux à la reine : parlement d'Ecoſſe : abolition du catholiciſme : Marie Stuart retourne en Ecoſſe : qualités aimables de Marie : audace du prédicant Knox : Eliſabeth ſe réconcilie avec Marie Stuart : gouvernement d'Eliſabeth : elle amuſe ceux qui aſpirent à l'épouſer : & veut que ſa ſucceſſion ſoit incertaine : guerres de religion en France : conduite de Philippe II : le Havre livré aux Anglois : parlement : ſucceſſeur de la couronne toujours incertain : nouveaux ſtatuts : le Havre repris : accommodement avec la France : jalouſie d'Eliſabeth contre Marie : mariage de la reine d'Ecoſſe : mauvaiſe conduite de Darnley : Rizzio favori de Marie : meurtre de Rizzio : parlement : on prie Eliſabeth de ſe marier : fautes de Marie : Bothwel en faveur : aſſaſſinat du roi d'Ecoſſe : ce crime reſte impuni : Marie épouſe Botwel, l'aſſaſſin de ſon époux : cérémonie du mariage : révolte des Ecoſſois contre leur reine : Marie priſonniere des

rebelles : Jacques VI proclamé : Marie ſe réfugie en Angleterre : politique d'Eliſabeth : Marie ſe ſoumet à ſon jugement : conférences pour examiner la reine d'Ecoſſe : ſes défenſes : preuves contre Marie : les conférences rompues : divers jugemens ſur cet objet : fermeté de Marie : Eliſabeth la retient priſonniere : parti en faveur de la priſonniere : conſpiration du duc de Norfolk : Cécil découvre le complot : Eliſabeth fomente les troubles d'Ecoſſe : Pie V l'excommunie : ſecte des puritains : parlement : hardieſſe de quelques membres : la prérogative l'emporte : comment la reine conſervoit ſon autorité : guerres civiles de France : la cour careſſe les huguenots pour les perdre : troubles des Pays-bas : Norfolk conſpire de nouveau : maſſacre de la ſaint-Barthélemi : ſentimens d'Eliſabeth ſur cette barbarie : ſuites du maſſacre : la ligue ſous Henri III : Eliſabeth ſoutient les proteſtans : commencement de la république de Hollande : le duc d'Albe : on implore le ſecours de la reine : Eliſabeth ſe ligue avec la Hollande : la reine maintient la tranquillité, malgré la différence des religions : entrepriſe de Philippe II ſur l'Irlande : Drake fait le tour du globe : plaintes du roi d'Eſpagne : ſéminaires des catholiques : Jéſuites, ſoupçonnés d'y inſpirer la révolte : Eliſabeth penſe à épouſer le duc d'Anjou : articles dont on convient : les Anglois craignent ce mariage : Sidney fait des repréſentations à la reine : le mariage rompu : ſort du duc : révolutions en Ecoſſe :

Jacques VI priſonnier de ſes ſujets : plaintes de Marie Stuart : conſpiration contre Eliſabeth : zele du parlement : catholiques perſécutés : pétitions des communes adreſſées à la chambre des pairs : cour de haute-commiſſion : la reine n'a point d'égard aux remontrances des communes : elle parle en chef de l'égliſe : attentat de Parry contre la reine : doctrine du tyrannicide : le prince d'Orange aſſaſſiné : offre des Provinces-Unies à la reine : elle refuſe cette ſouveraineté, mais ſe ligue avec les Etats : grande puiſſance de Philippe II : expéditions de Drake en Amérique : mort de Sidney : intrigues en Ecoſſe : traité avec Jacques VI ; conſpiration des catholiques : Ballard & Babington : Walſingham découvre le complot : projet ſur la reine d'Ecoſſe : procès de Marie Stuart : elle refuſe de comparoître : on l'y détermine : défenſes de Marie : preuves contre elle : il eſt vraiſemblable qu'elle étoit entrée dans un complot : on lui refuſe une confrontation : les juges la condamnent à mort : diſſimulation d'Eliſabeth : motif pour l'exécution de Marie : nouveaux artifices de la reine : fermeté de Marie : comment elle ſe prépare au ſupplice : elle ſignale ſa foi : ſon exécution : caractere de Marie : conduite d'Eliſabeth après l'exécution : le roi d'Ecoſſe ſe laiſſe calmer : expéditions maritimes contre l'Eſpagne : Leiceſter rappelé des Pays-bas : la flotte invincible : courage & prudence d'Eliſabeth : elle anime ſes troupes par ſon

exemple : départ de la flotte invincible : elle eſt battue & ruinée : expédition contre le Portugal : parlement : droit de purveyance. Eliſabeth ſoutient les huguenots : révolutions en France : Henri IV ſuccéde à Henri III : mort de Walſingham : vaiſſeaux pris chargés d'indulgences : Eliſabeth maîtriſe le parlement : bill ſévere contre les non-conformiſtes : ſubſide extraordinaire : converſion de Henri IV : conduite de la reine à ſon égard ; & à l'égard du roi d'Ecoſſe : elle entreprend d'attaquer l'Eſpagne : expédition de Cadix : parlement : affaires des monopoles : paix de Vervins entre la France & l'Eſpagne : Eliſabeth continue la guerre : le comte d'Eſſex favori : la reine lui donne un ſoufflet : lettre d'Eſſex ſur cet affront : état de l'Irlande : mauvaiſe politique des Anglois à cet égard : férocité des Irlandois : on entreprend de dompter les Irlandois : Eſſex ſollicite le gouvernement d'Irlande : mauvaiſe conduite d'Eſſex en Irlande : Eſſex diſgracié : il eſt jugé au conſeil-privé : complots d'Eſſex : il gagne les puritains : ſes propos contre la reine : il ſe révolte : ſon procès : il eſt exécuté : Bacon ingrat par ambition : Eliſabeth & Henri IV ont le même projet de politique : les Eſpagnols chaſſés d'Irlande : abus des monopoles : diſpute dans le parlement à ce ſujet : on exagere la prérogative ; la reine promet de remédier aux abus : joie des communes : belle réponſe de la reine : mélancolie d'Eliſabeth : ſa mort : ſon caractere.

Obſervations ſur le gouvernement : étendue de la prérogative : tribunaux arbitraires : chambre étoilée : haute-commiſſion : loi martiale : gouvernement anglois comparé à celui des Turcs : traits du deſpotiſme d'Eliſabeth : ſa ſévérité à l'égard d'un écrivain : taxes multipliées en vertu de la prérogative : le parlement preſque ſans autorité : queſtions hardies d'un puritain : déſordres, brigandages dans le royaume : finances : emprunts faits dans le royaume non plus à Anvers : commerce, marine : combien les forces ont augmenté en tout genre : changement dans les mœurs : les barons moins riches : les communes plus puiſſantes : littérature cultivée par la nobleſſe : Spencer négligé par la reine.

CINQUIEME PARTIE.

LES STUARTS.

JACQUES I, *page* 562.

Droit de Jacques : il prodigue les graces : négociation de Sully : traité en faveur de la Hollande : Raleigh accuſé : le roi s'attache aux diſputes théologiques : conférences avec les puritains : parlement jaloux de la liberté : zele inquiet des communes : oppoſition à l'union des deux royaumes : refus des ſubſides : conſpiration des poudres : comment le roi la découvre : mort des conjurés : modération du roi : le parlement veut le tenir dans la dépendan-

ce : bills contre des taxes : ſentimens de Jacques ſur la royauté : le roi perſécute un théologien en Hollande : l'Irlande civiliſée : parlement : refus de ſubſide : Somerſet & Buckingham : profuſions du roi : état de l'Ecoſſe : fanatiſme qui y regne : Jacques y fait quelques changemens : ordonnance pour les fêtes : expéditions de Raleigh dans la Guiane : ſon exécution : fondemens de ſon entrepriſe : l'électeur Palatin dépouillé par Ferdinand II : Jacques ne le défend point : fameux parlement : deux partis : foibleſſe du parlement ſous les Tudors : changement extraordinaire de principes : on commence paiſiblement : procès du chancelier Bacon : les communes ſe mêlent des affaires d'état : le roi s'y oppoſe inutilement : proteſtation : le parlement eſt caſſé : diſputes ſur l'autorité royale : négociation d'Eſpagne : Buckingham mene en Eſpagne le prince de Galles : rupture avec l'Eſpagne : parlement : conceſſion du roi pour l'adminiſtration des ſubſides : liberté civile : lois pénales déſagréables au roi : Briſtol rappelé de Madrid : beau trait de ce miniſtre : il eſt diſgracié : mariage du prince de Galles avec Henriette de France : mort de Jacques I.

Jugemens divers ſur ce prince : ſa prodigalité dangereuſe : étendue de la prérogative : ſentimens de deux évêques ſur cet objet : humanité de Jacques : ſciences, littérature : peu de philoſophie : la preſſe ſans liberté : fondation pour la théologie ſeulement : Shakeſpear : accroiſſement de Lon-

dres : finances : ſubſides : mauvaiſe répartition des taxes : milice, commerce, colonies, &c.

CHARLES I, *chap.* 1 *page* 404.

Faveur de Buckingham : parlement : ſubſides minces : politique des communes : ſecond parlement : Buckingham accuſé : menace imprudente du roi : les communes réſiſtent : le parlement caſſé : meſures dangereuſes : empriſonnemens : Buckingham fait rompre avec la France : on arme une flotte : expédition malheureuſe de Buckingham : troiſieme parlement : diſcours du roi : cris de liberté dans la chambre-baſſe : pétition de droit contre la prérogative : articles principaux de cet acte : le roi s'efforce de parer le coup : tempérament propoſé par les pairs : la pétition paſſe en loi : ſermon pour la couronne bien récompenſé : Buckingham aſſaſſiné : priſe de la Rochelle : ſentimens républicains des huguenots : parlement raſſemblé : tonnage & pondage qu'on veut enlever au roi : paix avec la France & l'Eſpagne : combien le gouvernement difficile : cérémonies de Laud, ſemblables à celles de l'égliſe romaine : cris des puritains : Laud, archevêque de Cantorbéry : taxe des vaiſſeaux : murmures : jugemens ſéveres en faveur de Laud : livre d'un puritain contre les ſpectacles : procès d'Hambden, au ſujet de la taxe des vaiſſeaux : on veut ſoumettre l'Ecoſſe à la religion anglicane : tranſports de fana-

tiſme : le covenant : Charles ne peut adoucir les Ecoſſois : aſſemblée qui abolit l'épiſcopat, &c. : tout annonce la guerre civile : femmes fanatiques : Charles prend les armes contre l'Ecoſſe : il traite par foibleſſe : la révolte recommence : quatrieme parlement : obſtination des communes : ce parlement eſt diſſous : progrès des rebelles d'Ecoſſe : dernier & long parlement : ſource des troubles : plaintes d'un puritain : accuſation contre Strafford & Laud : nouvelles entrepriſes des communes : les puritains déchaînés : pétitions ſéditieuſes : conduite foible du roi : bill pour la durée du parlement : procès de Strafford : maniere injuſte dont on l'accuſe : il eſt condamné : artifices pour faire ſigner la ſentence : le roi abandonne Strafford : ſon exécution : maxime de ce miniſtre ſur les lois : on oublia ſes ſervices pour lui faire des crimes de tout : bill qui rend le parlement indépendant du roi : haute-commiſſion & chambre-étoilée abolie : l'armée d'Ecoſſe congédiée avec récompenſe : ſoulèvement en Irlande : les Anglois y ſont maſſacrés par fanatiſme : les rebelles ſe diſent autoriſés par le roi : nouveaux mouvemens en Ecoſſe & en Angleterre : Charles abandonne la guerre d'Irlande aux communes : elles publient une ſatire contre ſon gouvernement : bill contre les enrôlemens forcés : démarche du roi contre ce bill : les communes bravent les pairs : les évêques attaqués : ils quittent le parlement : le roi fait accuſer des membres du parlement :

il va lui-même dans la chambre-baſſe ; & à l'hôtel-de-ville : le roi inſulté : pétitions au parlement : offres inutiles de Charles : ſituations de la reine : les communes veulent déſarmer le roi : il refuſe de revenir à Londres : les communes diſpoſées à la guerre : elles nomment des gouverneurs : manifeſtes de part & d'autre : explication du gouvernement anglois : on ſe prépare à la guerre civile : ſecours donnés au parlement : la plupart des pairs ſuivent le roi : réponſe ferme de ce prince : ſon parti moins fort que l'autre.

Fin de la Table.

VAA
1535 t.2

141 D
35